U d'/ of Ottawa 39003002826443



Digitized by the Internet Archive in 2010 with funding from University of Ottawa







## NOMS DE FAMILLE

## NORMANDS



## NOMS DE FAMILLE

# NORMANDS

ÉTUDIÉS

DANS LEURS RAPPORTS

AVEC LA VIEILLE LANGUE

#### ET SPÉCIALEMENT AVEC LE DIALECTE NORMAND

ANCIEN ET MODERNE

par

#### HENRI MOISY

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE ET DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE



#### PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE ÉDITEUR

LIBRAIRLE A. FRANCK Rue Richelieu, 67

1875



Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.

(Bulletin , t. VII supplémentaire.)

CS 2698 NGM6 1875

#### INTRODUCTION.

Pendant plusieurs siècles, il fut généralement d'usage chez les peuples chrétiens, de ne porter d'autre nom que celui donné au moment du baptême.

Cette habitude se conserva en France jusqu'au VIIIe siècle. En 732, Charles, duc d'Austrasie, à la suite de la bataille de Poitiers, reçut de la voix publique le surnom de Martel, parce que, dans la mêlée, il avait été remarqué assommant avec un martel ou masse d'armes un grand nombre d'ennemis. De même, son fils Pépin, à cause de sa petite taille, fut nommé le Bref. Ses successeurs reçurent aussi, si ce n'est de leur vivant au moins à une époque rapprochée de leur mort, des surnoms empruntés à une particularité morale ou physique de leur personne. Ce furent Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve,

Louis-le-Bègue, Charles-le-Simple, etc. Plus tard, le fils de Hugues-le-Blanc, Hugues-Capet, fut ainsi surnommé, parce qu'il porta le premier une coiffure appelée capet. Notons en passant qu'aujourd'hui encore, en patois normand, capet se dit journellement pour chapeau.

Cependant, à l'époque dont nous venons de parler, l'usage général des surnoms n'existait pas encore: il ne fut admis alors que pour quelques personnages historiques, et ce ne fut que beaucoup plus tard, comme on va le voir, que des sobriquets semblables furent employés comme noms de famille.

Vers le XII° siècle, quelques propriétaires et seigneurs féodaux commencèrent à ajouter à leur nom de baptême, celui de la terre qu'ils possédaient. De là, la particule dite nobiliaire, qui rattacha le nom patronymique au nom de la seigneurie.

Quant aux serfs et aux vilains, longtemps durant le moyen âge, on les désigna par leur nom de baptême, associé à celui de leur père: Willelmus filius Eudonis, Rogerus filius Johannis, Stephanus filius Gaufridi (1); ou encore à celui d'un frère: Jordanus frater Engeranni (2); quelque-

<sup>(1)</sup> V. charte, du milieu du XIIe siècle, citée par M. L. Delisle dans ses Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge (Evreux, A. Hérissey, 1851), p. 143.

<sup>(2)</sup> V. autre, du même siècle, ibid., p. 269.

fois même à la profession d'un oncle : Willelmus nepos presbyteri (1).

Il en fut ainsi jusqu'au XIIIe siècle, époque vers laquelle au nom de baptême, on commença à ajouter des surnoms: Osber dictus Miles, Willelmus dictus Magister, Johannes dictus Rex, Hugo dictus Bos (2).

Mais le surnom, par la force de l'usage, acquit une telle notoriété, qu'il ne tarda pas à perdre son caractère. Ce fut alors qu'il finit par devenir un véritable nom de famille, et qu'à ce titre il passa des individus à leurs enfants, puis à leurs familles, et qu'il servit enfin à distinguer celles-ci les unes des autres.

Ces surnoms eurent les origines les plus diverses (3).

### Il y eut ceux empruntés:

- (1) V. document, du milieu du XIIIe siècle, ibid., p. 675.
- (2) V. autre, de la même époque, ibid., p. 674, 675, 676 et 684.
- (3) Nos recherches sur les anciens noms de famille normands ont été très-circonscrites; ceux qui vont être indiqués daus les nomenclatures suivantes ont été puisés à deux sources seulement: l'une, est le savant ouvrage de M. L. Delisle, déjà cité, et l'autre, le Cartulaire de l'Evêché de Lisieux, ms. in-folio, appartenant à la ville de Lisieux. Les noms recueillis dans le livre de M. Delisle se rencontrent à la page de ce livre, indiquée à la suite de chaque nom, et ceux trouvés dans le Cartulaire, au folio du manuscrit, porté après chacun des noms qui en proviennent.

A la profession: Johannes Jugloor, p. 673; Radulfus Tuevaque, p. 164; Odo Textor, p. 682; Richier le Tumbeour, p. 721; Marie Lescoillecat, p. 698; Johannes Carpentarius, p. 675; Eudo Faber, p. 673; Ricardus le Quaretier, p. 678; Robin le Queu, p. 723; Durandus le Fornier, p. 689; Guillot le Porchier, p. 727; Nicholaus le Cordier, p. 674; Jouhan l'Arquier, p. 293; Odo le Telier, p. 686; Jehan le Caron, p. 707; Jehan le Parmentier, p. 695; Jehan le Quillor, p. 145; Colin le Potier, p. 293; Guillot le Boucher, p. 454; Jehan le Tonnelier, p. 293, etc.

Petrus le Moustardier, f° 17; Guillaume le Feutrier, f° 50; Jehan le Jugleur, f° 52; Thomas le Marqueant, f° 17; Jean le Messagier, f° 148; Guillaume le Cangeur, f° 142; Johannes le Perdrieur, f° 17; Guillaume le Trencheur, f° 74; Vincent Bremen, f° 54; Regnault le Vachier, f° 43; Petrus le Merchier, f° 18; Pierre le Maignan, f° 46; Guillermus le Meletier, f° 17; Johannes Feurier, f° 18; Jaquet le Portier, f° 50; etc. (1).

<sup>(1)</sup> Au XIVe siècle, l'idée de la profession à laquelle un individu avait emprunté son nom, restait toujours tellement dominante que, quand on parlait de deux personnes portant le même nom, de deux frères, par exemple, on indiquait ce nom sous la forme plurielle. Ainsi, l'on trouve dans un acte du 21 juillet 1324 (Cart. de Lis., fo 12):
« In quadam pecia terræ quam tenent Henricus et Radulphus les Feivres. »—« In domibus, terris et jardinis heredum Ricardi, Colini et G. les Potiers. »— « In domo Colini et Johannis les Mières ( les médecins). »

A la condition sociale: Guimondus Liber Homo, p. 674; Wimont Franc Home, p. 681; Robertus le Vilain, p. 136; Ricardus Paisant, p. 677; Guillaume le Vassal, p. 715; Ogerus Clericus, p. 677; Robertus Prepositus, p. 675; Rogerius Vaslet, ibid.; Hugo le Chevaler, p. 164; Perrot Bacheler, p. 724; Laurens le Vavasseur, p. 454; Robertus Magister, p. 194; Rogerus le Baron (mari), p. 151, etc.

Cardin le Bourgois, f° 113; Johannes le Visconte, f° 17; Raoul le Vavasseur, f° 84; Guillaume le Villain, f° 74, etc.

A la nationalité: Guillemot Anglicus, p. 673; Michel le Franceis (en dialecte de l'Ile-de-France, le François), p. 716; Thomas le Brethon, p. 184; Jehannotin le Normant, p. 454, etc.

Guillermus le Caucheys, fo 17; Colinus Falesæ, fo 18; J. le Tur, fo 22; Jean d'Irland, fo 51; Jean Galloys, fo 74; Gautier le Picart, fo 85; Guillaume Costentin, fo 60; Benoist du Maine, fo 37, etc.

A la personne physique: Jehannin Gorge d'Oue, p. 456; Pierrez Bel Effant, p. 702; Thomas Noir dos, p. 145; Ricardus Albus, p. 682; Radulfus Rufus, p. 689; Rogierus Rubeus, p. 181; Ricardus le Sor, p. 674; Raoul le Canu, p. 293; Radulphus Calvinus, p. 143; Herveus Corvum Cornu, ibid.; Willelmus Magnus, p. 689;

Ricardus Parvus, p. 678; Robertus le Gras,

p. 674; Odo Masculus, p. 677, etc.

Colin Bonnechière (bon visage), f° 37; Clemens Bel Hoste, f° 18; Guillaume Noire Pel, f° 13; J. le Velu, f° 15; Ricardus le Pelé, f° 18; Colinus Flori (blanc de cheveux et de barbe), *ibid.*; Robert Cauvin, f° 27; Robert le Sec, f° 15; Florent la Gresse, f° 22; Philippus Cabochart, f° 18; Jean Eschallart, f° 54; Richart le Greslé, f° 46; Jean le Muet, f° 47; Pierre le Borgne, f° 35, etc.

A la personne morale: Herveus Dure fidei, p. 678; Robertus Iratus (en patois normand le Herre), p. 686; Willelmus Probus Homo, p. 674; Jacobus Elemosinarius, p. 677; Willelmus Bruisemoralle, p. 687; Radulphus Tornemenu, p. 674; Willelmus Sapiens, p. 685; Robin Amatus, p. 678; Petrus le Cointe, p. 164; Robin le Guerrier, p. 454; Guillaume Duredent, p. 723; Willelmus Mordant, p. 144; Ricardus Beivin, p. 690; Willelmus Poussemie, p. 686; Richard Mauduit, p. 725; Jehan Maulfferas, p. 455; Ysebes le Marié, p. 145; Oliverus Gener, p. 682; Johannes Nepos, p. 686; Guillaume l'Ainsné, p. 221, etc.

Nicolaus Trop as femes, f° 18; Regnault le Riche clerc, f° 52; Guillermus le Forbeor, f° 17; le Licquerre, f° 84; Guillermus Ahane, f° 18; Radulphus Fait nient, *ibid.*; Ricardus Lisnel (l'isnel, le prompt), f° 17; Jean Bonenfant, f° 13; Thomas

le Devin, fo 15; Jean Falluart (le conteur de falues, d'histoires faites à plaisir), fo 23; Robin le Doulx, fo 55; Colinus le Goulu, fo 18; Robert de Maudestour, fo 48; Jean Mauvoisin, fo 71; Colas Patouin (le sale), fo 94; Colin Flambard, fo 21, etc.

Au lieu d'habitation ou à son voisinage: Hugo de Ultra aquam, p. 674; Alexander de Frigido Vico, p. 258; Robertus de Campis, f° 675; Aalart de Molendino, p. 688; Willelmus de Monasterio, p. 686; Guillelmus de Gardino, p. 164; Hugo de Ponte, p. 686; Robertus de Puteo, p. 131; Rogerus et Radulphus de Quemino, ibid.; Guillelmus et Radulphus de Mara, ibid.; Robert de la Planque de Tornebuc, p. 725; Colin de la Mote, p. 727; Symon des Prez, p. 293; Michiel de l'Orme, p. 702; Colet de la Ruele, p. 698; Richard des Valées, p. 727; Robin du Mont, ibid.; Guillaume du Castel, p. 293, etc.

Jean de Vaucheulles (du vallon), f° 13; Laurent du Douet (du ruisseau), f° 114; Cardin d'Auge, f° 13; Jean des Quesnes, f° 76; Johannot du Houx, f° 52; Jean des Boullets (bouleaux), f° 22; Martin du Feugueray (de la fougeraie), f° 9; Colin de Belleau, f° 13; Durant de la Roque, f° 40; Thibaut de la Varende (garenne), f° 13; Oliverius Dehors la porte, f° 17, etc.

Au vêtement: Galterus Capel, p. 675; Capa ferrea, p. 688; Johan Cauchart, p. 726, etc.

Robinet Capperon, fo 13; Pierre Cauchon, fo 50, etc.

Au règne animal: Jacobus le Cat, p. 151; Thomas Vaque, p. 723; Willelmus Torel, p. 652; Robertus Bos, p. 682; Helyas Vitulus, p. 681; Mychael Caval, p. 151; Colin l'Asne, p. 145; Ragnaut le Mouton, p. 145; Vincentius le Buffle, p. 151; Jehan le Porqueret, p. 457; Jehan Gorrey, p. 145; Martinus Lupus, p. 680; Osbertus Cervus, p. 678; Jehan la Pie, p. 460; Guerout l'Aloe, p. 682; Rogerius Faucon, p. 678; Philippus Moignot, p. 151; Matheus le Gal (le coq), p. 164; Guillemot Coulombel, p. 455; Symon Perdrix, p. 194; Jaquet le Verdier, p. 454; Thomas Evete (l'abeille), p. 145, etc.

Vincent le Cucu (le coucou), f° 28; Richard l'Espec (le pivert), f° 9; Jean Orieult (loriot), f° 57; Jaquet la Grue, f° 28; Jean le Mauvis, f° 45; Rogerin Pinchon, f° 136; Jean Pourcel, f° 87; Petrus le Mulot, f° 17; Johannes Goupil (renard), *ibid.*; Jean Belin (mouton), f° 77; Colin Louvet, f° 47; Robin Tesson (blaireau), f° 21; Rogerius Cabot, f° 17, etc.

Au règne végétal: Jehan Chouquet, p. 723; Etienne Chouquetel, p. 695; Richard Chardon, p. 728; Guillelmus Branche, p. 151, etc.

Ricardus le Merisier, f° 18; Guillemin Fourment, f° 34; Pierre Cardonnel, f° 38; Colin

Fresnoye, fo 52; Jean Rachine, fo 38; Eudolotus Festu, fo 48, etc. (1).

Au moyen âge, comme maintenant encore, il était d'usage, en Normandie, de désigner une femme, mariée ou veuve, par le nom de famille de son mari, en donnant une désinence féminine à ce nom et en substituant à l'article masculin, l'article féminin. Le même mode d'ap-

(1) Beaucoup de noms compris dans les nomenclatures qui précèdent se rencontrent encore aujourd'hui en Normandie.

Il en est d'autres appartenant aux mêmes catégories, qu'on y trouve aussi et dont nous allons citer quelques-uns, en adoptant une classification semblable:

Profession: Lebedel, Lemessier, Lecoustellier, Lesénécal, Lesueur, Lebailly, Mouillefarine, Thubcuf, Porteboscq, Cuvelier, etc.

Condition sociale: Lefranc, Levasseur, Damoisel, Lescuyer, Chefdeville, Lebert, Lesergent, Lepage, etc.

Nationalité: Lepoyctevin, Legallois, Ledanois, Langevin, Danjou, Décosse, Dorléans, Defrance, Manceau, Flamand, Romain, etc.

Personne physique: Blanguernon, Piedfort, Piéplu, Piednoir, Dopley, Follebarbe, Grosseteste, Courtaut, Bellœil, Brafin, Groscol, Rincourt, Ledentu, Lebel, Lehérissey, etc.

Personne morale: Bonfils, Malfilastre, Cheradame, Charmeux, Gaillard, Prentout, Pertout, Doncerain, Lemeilleur, Lepreux, Luzurier, Bellamy, Léveillé, Legaland, Bonvoisin, etc.

Habitation: Horlaville, Surlemont, Dubreuil, Dubosc, Surtouques, Duhamel, Desyaux, etc.

Vêtement: Courdemanche, Chausseblanche, Chapedelaine, Malcappe, Tirloque, Aubé, etc.

Règne animal: Laignel, Blancagniel, Piédagnel, Lechevrel, Lebouc, Ledain, Loisel, Lestournel, Lautour, Lacaille, Coulon, Mézange, Papillon, etc.

Règne végétal : Graindorge, Genetz, Aveline, Lys, Laviolette, Lozier, Lérable, Larose, Olivier, Millet, Peirier, etc.

pellation s'appliquait pareillement aux femmes célibataires: Asceline la Fornière, p. 687; Filius à la Jugleresse (sorcière), p. 681; Gaultière la Hauvillette, p. 453; Rohes la Caretière, p. 674; Johanne la Collouesse, p. 695; Petronille la Paumière, p. 689, etc. — Christiana la Verrière, f° 17; Agnès la Despensière; f° 34; Coleta la Monière, f° 18; Matillidis la Faucquete, f° 17; Rogière la Saunière, f° 18; Collette la Hericière, f° 73; Auberada la Saynière (la marchande de sain), f° 17, etc.

Telle est, sans aucun doute, l'origine des nombreux noms de famille que l'on rencontre en France, sous une forme féminine: Lamartine, Larousse, Ladoucette, Lamauve, Bonnesœur, Thomine, Guillemette, Gillette, Eudine, Colette, etc.

L'on doit donc supposer que le premier auteur connu des familles dans lesquelles se rencontrent des noms semblables, était un enfant illégitime, qui n'a pu dès lors transmettre à ses descendants d'autre nom que celui de sa mère.

L'on ajouta aussi parfois au nom de baptême, comme dénomination particulière à l'individu, le nom d'un objet quelconque. Ce fut, par exemple, celui de l'arme ou de l'instrument dont il faisait le plus fréquemment usage: Lespée, Lance, Carel, Bellehache, Lancevelée, Ledart, etc.; Bourdon, Houlette, Boissel, Ladrague, Rabot, etc.

Beaucoup de noms de baptême sont aussi restés noms de famille: tels sont ceux de Simon, Benoît, Eudes, Germain, Jehan ou Jehenne, Laurent, Bernard, Marc, Marcel, Godefroy, André, etc.

La plupart des noms patronymiques, et en particulier ceux empruntés à la personne physique ou morale et au règne animal, ne furent, dans le principe, que de véritables sobriquets.

Ces sobriquets s'appliquèrent plus spécialement aux classes populaires.

Les noms bourgeois généralement se rattachèrent plutôt aux professions.

Quant aux paysans, ils furent le plus souvent désignés par la localité qu'ils habitaient.

C'est ainsi, par exemple, qu'au nombre des serfs tenanciers d'un domaine que possédait au XIII° siècle l'abbaye du Mont-Saint-Michel, à Verson et à Bretteville-sur-Odon près Caen, l'on voit figurer, dans l'état des revenus de ce domaine, reproduit par M. Delisle, ceux dont les noms suivent: Willemus de Bavent, p. 673; Gaufredus de Baute, Willelmus de Carpiquet, Osber de Bolon, Robertus de Bitot, p. 675; Robertus de Vernai, Thomas de Hoga, p. 676; Germanus de Torigné, p. 678; Poincelin de Mondrevilla, p. 680; Tustenus de Moen, Willelmus de Barra, p. 682; Ricardus de Marcelet, p. 685; Willelmus de Ardena, p. 687, etc.

A cette époque, comme l'on voit, l'usage de la particule de n'était pas toujours un indice de noblesse. Aussi n'est-ce pas, sans doute, sur la longue liste des vilains de Verson et de Bretteville, que l'antique famille de La Rochefoucauld-Bisaccia est allée chercher l'un des fondateurs de sa maison, quoique parmi ces vilains il s'en rencontre un, nommé Henricus de Bisacia (de la besace), p. 674.

L'on trouve d'ailleurs dans les inventaires, dressés en 1307, du mobilier des Templiers du Bailliage de Caen, reproduits aussi dans l'ouvrage de M. L. Delisle, les énonciations suivantes qui, s'il pouvait subsister quelques doutes à cet égard, seraient de nature à les dissiper:

« Thomas de Ballerry (et) Thomas Vaque sont garde (gardiens) d'une charue et deu herneis. Giefroy de Semilly est portier de la maison (p. 723). »

« Johan de Reniermesnil, Johan Hagueis... sont bouviers; Johan de Longues, Guillaume le Goiz, Johannot de Longues, sont vachiers et berquiers (p. 724). »

« Ce sont les noms de la mesnie et des sergens (servientes), qui sont demorez en ladite maison: ... Colin de la Mote et Johannot de Raugie, pour le herneis; Guillot le Porchier et Richard des Valées, pour la charue; le Ruille, qui est en la forest ovec les pors; Robert, le berquier, etc. (p. 727). »

Lorsque les surnoms ou sobriquets furent définitivement acceptés comme dénomination de certaines familles, le nom primitif, c'est-à-dire le nom de baptême, devint ce que l'on appela le prénom (*præ nomen*), ou celui qui précédait le nom de famille.

En Italie, cependant, le nom de famille s'appelle toujours le surnom, le cognome; le nom de baptême ou le nom de patron est resté le nome.

Les souverains, comme les évêques, ont conservé l'ancienne habitude de ne signer que leur nom de baptême, qui est en esset le vrai nom de la personne.

Avant l'ère chrétienne, chez les Romains et chez les Greçs, existait aussi l'usage de désigner les individus et les familles, non-seulement par des noms patronymiques, mais aussi par des prénoms et des surnoms.

« Le premier des noms, dit Plutarque, que portoient les Romains, comme Caïus, estoit leur propre; le second, comme Martius, estoit le nom de la famille et maison, et le troisieme estoit un surnom, qui se donnoit ou pour quelque acte ou quelque adventure notable, ou pour quelque marque de la face et forme du corps, ou pour quelque vertu. Ne plus ne moins que les Grecs anciennement imposoient aussi des surnoms aux princes, tirez ou de quelque acte memorable,

comme quand ilz en ont nommé quelcun Soter ou Callinicos, c'est à dire sauveur et victorieux; ou de quelque marque apparente au visage ou en la personne, comme Physcon et Grypos, c'est à dire ventru ou qui a le ventre grand et le nez aquilin; ou de quelque vertu, comme Evergetes et Philadelphos, c'est à dire bienfaitteur et aimant ses freres; ou de la felicité comme Eudæmon, c'est à dire l'heureux. Car, ainsi fut surnommé le second des Battus. Et y a eu des roys à qui est demouré pour surnom le brocard de quelque moquerie, comme à l'un des Antigones, qui fut surnommé Doson, c'est à dire qui donnera, pour ce qu'il promettoit tous jours et jamais ne donnoit; et l'un des Ptolemées qui sut appelé Lamyros, c'est à dire plaisanteur et babillard. Et de ceste façon d'imposer les noms pris de quelque traict de moquerie, les Romains en ont plus usé que nulz autres. Comme il y eut un Metellus qui fut surnommé Diadematus, c'est à dire le bandé, pour ce qu'il porta longuement un bandeau à l'entour de sa teste, à cause d'un ulcere qu'il avoit au front. Et en eut un autre de la mesme famille qui fut appelé Celer, c'est à dire prompt, à cause qu'en bien peu de jours après la mort de son pere, il feit veoir au peuple des combats de gladiateurs, c'est à dire d'escrimeurs à oultrance, dont on trouva l'appareil, pour la briefveté du temps, admirable. Les autres ont eu des surnoms tirés

de quelque accident de leur naissance. Comme encore, jusques aujourd'huy, ils appellent Proculeius celuy qui naist, son pere estant absent en voyage loingtain, et Posthumius celuy qui naist après la mort de son pere. Et, quant de deux freres jumeaux, l'un meurt et l'autre survit, le survivant s'appelle Vopiscus. Aussi imposent ilz bien souvent des surnoms pris de quelque marque et accident du corps, comme Sylla, c'est à dire couperosé; Niger, noir; Rufus, roux; Cœcus, aveugle; Claudius, boitteux.»

Vie des Hommes illustres. - Coriolan, XV. Trad. d'Amyot.

Nous espérons que l'étude à laquelle nous nous sommes livré sera susceptible, en dehors de son objet spécial, d'offrir un certain intérêt aux philologues. Elle nous a fourni, en effet, l'occasion de faire connaître quelques-unes des formes de notre ancienne langue et en particulier un certain nombre de celles du vieux dialecte normand, considéré par nous comme ayant été le dialecte primordial de la langue d'oïl, et comme ayant, à ce titre, contribué, pour la plus large part, à la formation de notre langue nationale. Nous nous bornons à énoncer ici cette opinion, à l'appui de laquelle il nous sera peut-être permis un jour d'apporter des justifications suffisantes. Mais ne serait-ce pas le cas de répéter ici avec un de nos vieux trouvères normands:

Maintes ovres sont comencies, Qui sovent sont entrelessies; Dex me doint si ceste achever, Qu'à dreit port puisse ancre giter!

BÉNOIT DE SAINTE MORE, Roman de Troie, v. 1487!.

Tous les noms, sans exception, compris dans ce recueil, ont été relevés, ou parmi ceux qui nous étaient personnellement connus comme appartenant à des familles habitant la Normandie, ou dans divers recueils d'adresses, tables d'actes publics, listes électorales, etc., tous exclusivement normands.

Nous sommes bien loin d'affirmer cependant qu'on ne retrouvera aucun de ces noms en dehors de la Normandie; il n'est pas douteux, au contraire, que beaucoup d'entre eux se rencontrent dans toute la France et particulièrement dans les contrées avoisinant la Normandie.

Nous ne dirons pas davantage que nous avons recueilli tous les noms de famille normands, susceptibles d'offrir quelque intérêt philologique. Mieux que personne, nous apprécions les lacunes nombreuses que doit renfermer ce travail, n'ayant pu étendre nos recherches au-delà de certaines limites forcément restreintes.

L'on sait de quels écueils sont entourées les recherches étymologiques. Lorsqu'il s'agit de remonter d'une forme altérée à la forme exacte, souvent plus d'une solution peut être proposée. Autant que nous l'avons pu, nous avons indiqué les variantes étymologiques qui nous ont paru admissibles. Quelquefois aussi nous avons rejeté celles que nous n'avons pas cru suffisamment justifiées. Il en est assurément bon nombre, parmi celles que nous avons proposées, qu'une critique plus sûre que la nôtre devra à son tour écarter. Le croire est, de notre part, un acte de modestie très-sincère. Nous nous estimerions très-heureux cependant si nous étions parvenu à attirer, sur ce sujet, l'attention des personnes compétentes, et à provoquer de leur part une étude plus complète des questions que nous avons soulevées.

#### **OUVRAGES**

AUXQUELS ONT ÉTÉ EMPRUNTÉS LES TEXTES EN PATOIS NORMAND, CITÉS DANS CE LIVRE.

L'on n'a pas jugé utile de donner ici la liste des ouvrages appartenant à l'ancienne langue, dans lesquels ont été puisés aussi de nombreux exemples, ces ouvrages étant généralement connus.

La Friquassée crostestyllonnée des antiques modernes, chansons, jeux et menu fretel des petits enfans de Rouen, tant jeunes que vieux, que grands, que longs, que gros gresles, de tous estats et plusieurs autres, etc. — Rouen, Abraham Cousturier, 1604. Petit in-8°.

La Muse normande ou recueil de plusieurs ouvrages facecieux en langue purinique ou gros normand, recueillis de divers autheurs, par David Ferrand.—Rouen, David Ferrand, 1625-1651. Petit in-8°.

La Muse normande de Louis Petit, de Rouen (1658), publiée par M. A. Chassant. — Rouen, Le Brument, 1853, in-8°.

Le coup-d'ail purin. — Rouen, 1773, in-8°.

La Campenade, poème héroï-comi-burlesque, suivi de la Foire d'Etouvy et du Rendez-vous du

départ, comédie en deux actes, par M. Lalleman. — Vire, Adam, 1820, in-8°.

L'Evangile selon Saint Matthieu, traduit en patois normand de Guernesey, par M. Métivier.— Londres, Strangeways et Walden, 1863, in-12.

Les œuvres poétiques, en patois percheron, de Pierre Genty. — Paris, Aubry, 1863, in-18.

Rimes et poésies jersiaises de divers auteurs, réunies et mises en ordres par M. A. Mourant. — Jersey, Philippe Touzel Falle, 1855, in-18.

Rimes guernesiaises, par un câtelain. — Londres, Simpkin, Marshall et Cie (sans date), in-18.

Souvenirs et impressions de voyage de Maît' Jacq' à Rouen. — Rouen, Cagniard, 1867, in-18.

Dictionnaire franco-normand ou Recueil de mots particuliers au dialecte de Guernesey, par M. Métivier. — Londres, Williams and Norgate, 1870, in-8°.

#### ERRATA.

P. 45,	4° 1.,	à	parei ler	substituer	pareiller
P. 21,	1 re 1,	à	auss	n	aussi
P. 32,	9e 1.,	å	diminutif du	n	diminutif de
30	13º l.,	à	terrain	31	terroir
P. 36,	24° 1.,	à	diæcesis	n	diœcesis
P. 40,	17º l.,	å	boullon	n	bouillon
P. 41,	8e 1.,	å	bourde	r	bourdes
n	10º l.,	à	bourde ou fouar	n	bourde au fouar
P. 47,	2e l.,	à	Charlem à Jérus	is .	Charlem, à Jérus.
P. 104,	6º 1.,	à	se disait	n	se dit
P. 117,	2° 1.,	à	ce nom	r	ces noms.
P. 124,	23e l.,	ap	rės Espinois	supprimer	la virgule.
P. 161,	14e l.,	à	Guillain	substituer	Ghillain.
P. 182,	18º l.,	à	il se cache	ъ	ils se cachent
P. 185,	3º 1.,	å	De	n	de
P. 192,	16º l.,	à	erberger, erbregi	cr u	herberger, herbregier.
P. 200,	4º 1.,	ap	rès le mot ord	supprimer	le point
n	5° l.,	à	ordane	substituer	ord ane
P. 223,	28° l.,	ap	rės le mot l'art re	mplacer les deux	points par un point.
P. 225,	1 re ].,	à	carles	substituer	Carles
P. 276,	10e l.,	à	cette	19	celle
P. 278,	23° l.,	à	l'ad.	n	l'adv.
P. 279,	19e l.,	à	Les prov. œu eo	ntc »	Les prov. au conte
P. 281,	25e l.,	à	a place	י	la place
P. 287,	10° l.,	à	Isa	31	Isaï
P. 288,	19e l.,	après 525 mettre deux points au lieu d'un point,			
P. 325,	2e l.,	à	Amendians	substituer	et mendians.
Р. 328,	24° l.,	à	nai	u	n'ai
P. 384.	7° 1.,	à	Eu	29	En
P. 428,			orès Dict.	supprimer	le point
n	20e l.,	à	D. FE.	substituer	D. Fen.

## ÉTUDES PHILOLOGIQUES

## D'ONOMATOLOGIE NORMANDE.



Les noms précédés d'une étoile se rattachent, soit tout à la fois à l'ancienne langue et au patois normand, soit seulement à ce patois.

AMIARD, briseur.

Du verbe amier, qui s'est dit pour émier, réduire en miettes, écraser, broyer.

Fiert un Gascon sor l'elme de Pavie, Ke tot le cercle li desfroise et amie. Gérard de Vienne, v. 1779.

L'on peut se demander encore si amer (du lat. amare), forme primitive du verbe aimer, laquelle a persisté dans la langue jusqu'au XVI° siècle, n'a pas pu, aussi bien que amier, donner amiard, mot dont le sens, dans cette hypothèse, correspondrait exactement à celui exprimé par le lat. amator et par l'anc. franç. amierre:

Il fu tozjors jaloux de pès, fervens umierres de concorde. Vie de S. Louis, Ducange, Promotor.

Ajoutons que les prononciations ar, air se sont quelquesois consondues dans l'ancienne langue, où l'on trouve, par

exemple, cowairt (Quesnes, Romanc., p. 100) et couart pour couard, comme elles se confondent encore aujourd'hui pour foerre et foarre.

#### AMIOT, petit ami.

Cette forme paragogique diminutive se rencontre en franç. dans goulot, vieillot, pâlot, etc.; nous la retrouverons plus bas au nom Pétiot. Au XVIIe siècle, amiot subsistait encore dans la langue, avec le sens qui vient d'être indiqué:

Amiot, little friend.

COTGRAVE, Diction.

#### ANCELLE, servante.

Du lat. ancilla. Souvent, dans le passage du lat. au franç., l'i du radical est remplacé par e dans le dérivé : trifolium, trèfle; diluvium, déluge; cippus, cep; etc.

En ital. et en provenç., la même modification se remarque dans ancella.

Si fust tun plaisir que... tei membrast de mei la tue ancele.

Les Rois, l. I, ch. 1, p. 3.

Dist le preudom : Virge pucele, Qui de Dieu fus mere et ancele.

Rutebeuf, Dou soucretain et de la fame an chevalier, v. 485.

APPERT, habile, adroit.

Du lat. apertus, franc, ouvert; impudent.

Il est esveillé et appert.

Théâtre franç, au moyen âge, p. 463.

Vistes vous jamais homme si appert? Il devroit bien parler et faire du maistre en son pays, voyant qu'il est si mal appert icy.

S. DE CARTERET, Chron. de Jersey, ch. xix, p. 51.

- \* ARACHEQUESNE; v. LEQUESNE.
- \* ARSON, incendie.

D'une forme fictive arsonem; du lat. arsus, part. pas. de ardere, brûler.

Maisons e viles fist ardeir...

Poiz fist à Mantes un arson.

WACE, Kom. de Rou, v. 14209.

Lasse d'occises et d'arsuns. Bénoist de Sainte-More, Chron. des ducs de Norm., v. 1163.

Arsion, chaleur excessive, se trouve encore dans le pat. norm. de Guernesey:

I fait donc grand caud? — Vère, il y a grande arsion sur la cauchie.

Méxivier, Diction. franco-norm., p. 31.

Le mot norm. arson, incendie criminel, est resté dans la langue anglaise.

ARTAUD, habile, rusé.

Se il est cointe e engignos E veziez e mal artos. Bén., Chron. de Norm., v. 9087. Fors et fornis, lais et hisdos, Cruels et fel, li mal artos. Partonopeus de Blois, v. 8103.

Artos est dérivé du vieux mot art, ruse, artifice:

Tant ont fait que là sont venu; Ainz qu'il s'en partent, se Renart Mès il seront moult irascu, Ne les en gieta par son art.

Eom. du Renart, v. 13292.

Art, en provenç., a conservé le sens que nous venons d'indiquer et qui est d'ailleurs l'un de ceux du radical latin ars.

AUBIN, AUBAIN.

Ces noms, suivant la manière dont ils sont écrits, ont une origine différente.

Aubin se rattache au lat. Albinus et a été emprunté au saint de ce nom.

Aubain, mot dont l'origine est très-controversée et que l'on a fait dériver tantôt de Albanus, tantôt de alibi natus, tantôt de advena, etc., était le nom sous lequel on désignait au moyen âge l'homme qui, ayant quitté les terres de son seigneur, avait demeuré sur celles d'un autre, un an et un jour. L'aubain devenait ainsi l'homme du nouveau baron et soumis à ce que l'on appelait le droit d'aubaine. A son décès, tous ses meubles appartenaient au baron, à moins qu'il ne les eût préalablement rachetés par une redevance de 4 deniers.

Se aucuns aubains ou bastard muert sans hoir...

Établis. de S. Louis, l. II, ch. xxx.

Le haut-justicier succede à son sujet, par faute de parens, comme le roy aux aubains.

Loysel, Institutes coutumières, § 348.

#### AUBRAYE, AUBRÉE, aunaie, lieu planté d'aunes.

Du vieux mot aube, hois blanc, lequel a donné à l'ancienne langue aubeau, peuplier blanc (V. le Dict. de Cotgrave), et à la langue moderne aubier; du lat. alburnum, par le changement régulier de al en au, comme dans sauver, de salvare; Gaule, de Gallia; psaume, de psalmus, etc.

Un chasal... o toutes ses appartenances, soit en vergiers, hoches, chasaus, mesons, aubraies, bois, buissons.

Charte de 1303, Duc., Albareta.

Item un prateau avec une petite aubraye.

Lettre d'amortissement de 1458, Ip., ib.

#### AUGERAIS, DAUGE, LAUGEOIS.

Dans le principe, ces noms servirent probablement à désigner des individus originaires du Pays-d'Auge, que l'on

appelle aussi Vallée-d'Auge, région de l'ancienne province de Normandie, qui comprend une partie des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque (Calvados).

On appelle aujourd'hui l'habitant du Pays-d'Auge augeron, quelquefois aussi paidauger:

Les augerons s'établirent vers ce temps-là (l'année 1422) en confréries de tanneurs, de toiliers, de drapiers, etc.

R. Séguin , Hist. du Pays-d'Auge, p. 139.

L'on rattache l'origine du mot auge au lat. alga. Les deux rivières qui traversent cette contrée, la Touques et la Dives, souvent débordées, avaient formé des marais dans lesquels les algues abondaient.

Pagus Algiæ, Pagus Algiensis, sont les noms sous lesquels on la trouve le plus souvent désignée dans les anciennes chartes. Une charte de 1207, de Philippe-Auguste, l'appelle simplement Halga:

Nos terram quæ fuit Ricardi de Bello monte in Halga (1), damus Roberto Crasso in feodum et homagium ligium.

Algia est le seul nom que, vers la même époque, Guillaume le Breton donnait à cette région:

.... siceræque tumentis Algia potatrix.

La substitution régulière de au, dans le dérivé Auge, à al des radicaux Alga, Algia, Halga, vient d'être expliquée sous le nom précédent, Aubraye.

Dans un acte du XIVe siècle (Cartul. de Lisieux, fe 13), figure un individu du nom de Cardin d'Auge.

(1) Beaumont-eu-Auge, commune de l'arrondissement de Pontl'Évêque. Aumont, individu assisté par l'aumosne ou l'aumonie (hopital, Hôtel-Dieu).

Les almones essille et art, E des mostiers refait essart.

GUILL. DE SAINT-PAIR, Rom. du Mont-St-Michel, v. 1403.

Nous donnons et lessons toutes nos robes... pour fere chasubles et paremens des yglixes de l'aumonnie de Chasteaugontier, de l'aumonnie de Segré, etc.

Test. de 1317, Duc., Eleemosyna.

Nicolas de Rougeville a de nouvel fait edifier un hostel Dicu ou aumosne pour recueillir, loger et heberger les poures malades.

Let. d'amort. de 1481, ID., ib.

Almosne, puis aumosne, dérivent du bas-lat. almosna, elmosna, mots que l'on trouve dans les textes du IX<sup>e</sup> siècle, et qui sont une contraction du lat. eleemosyna.

#### BACHELET, pour bacheler, bachelier.

Du bas-lat. bacalarius, mot dont l'origine est celtique et paraît la même que celle de vassal (V. plus bas aux noms Levasseur et Vasse).

Le bachelier était un jeune noble qui n'avait pas encore recu l'ordre de chevalerie.

Plus tard, on donna le nom de bachelier au moine qui n'était pas encore prêtre, au jeune homme non marié, enfin, à l'étudiant qui avait obtenu le premier des grades universitaires.

De quel lignage es tu, sire bacheter?

Les Rois, l. I, ch. XVII, p. 69.

Belement vint au bacheler, S'el commença bel à parler.

Cast. d'un père à son fils, conte xiv, v. 17.

### \* BACON, porc salé, lard fumé.

De l'anc. haut-allem. bacho, dos; en bas-lat. baconus :

Decimam quoque omnium bestiorum, baconum et caseorumque de Anglia cœnobio afferentur.

Cart. de l'abb. Ste-Trin. de Caen, cité par M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moyen âge, p. 249.

Li uns en vont en Engleterre Laines et cuirs et bacons querre; Li antre revont en Espaingne.

Le Dit des Marcheans, p. 160.

Il y avait au moyen âge des festins où l'on ne servait que de la viande de porc. Ces repas étaient, pour cette raison, nommés baconiques. A Paris, le chapitre de Notre-Dame, dans certains jours de cérémonie solennelle, avait droit à un repas baconique. Telle serait, a-t-on prétendu, l'origine de la Foire aux Jambons, qui se tenait autrefois sur le parvis Notre-Dame.

### \* BADOUET, v. DESDOUETS.

Baillargeau, censitaire qui était tenu au service de certaines redevances en baillarge.

Baillarge est la dénomination sous laquelle on désignait, au moyen âge et encore maintenant dans certaines parties de la France, une espèce de petite orge.

Cum tradidisset ad firmam perpetuam 14. sextar. bladorum, silignis et bailliarga, per medium.

Duc., Bailliarga.

Baillarge, kind of small barley.

Cotg. Diction.

### \* BANNELOIS, conducteur de banneau.

Banneau en pat. norm. signifie tombereau':

Deux cents fantassins envirou, suivis d'une voiture de munitions et de deux banneaux contenant des blessés, défilaient dans la Grand'Rue et se dirigeaient par la route de Fécamp.

Journal de Rouen, 1et mars 1871.

En vieux français bannel:

Ilz furent amenés moult honteusement et deshonnestement sur un bannel du Louvre en la cour du palais.

MONSTRELET, Chronique, l. I, ch. xLVI, p. 97.

En bas-lat. benellus, du lat. benna (espèce de charrette en osier), mot auquel Festus assigne une origine gauloise:

Sterquilinium cum equis suis in quodam benello apud campos ducebat.

Lettre de Rémission, de 1364, Duc., Benellus.

Benellus a donné à la vieille langue d'abord benel:

Qu'il puissent prendre terre pour leur edifice en tel largeur que trois benel se puissent entrecontrer.

Charte de 1340, Duc., ib.

Puis bannel, par le changement de l'e en a, comme dans marchand, venant de mercantem; par, de per; rame, de remus, etc.

### BANNIER, habitant d'un ban ou territoire.

En bas-lat. bannerius, banerius, de bannum autre mot bas-lat., d'origine germanique.

« Chaque moulin, dit M. Delisle (l'Agric. en Norm. au moyen âge, p. 520), avait dans sa dépendance une certaine étendue de territoire; c'était ce que l'on appelait son ban... Les hommes qui habitaient dans le ban et auxquels on

donnait la qualification de banniers ou moutiers, ne pouvaient se dispenser d'aller moudre leur grain au moulin banal. »

Ils me demandoient et vouloient que je forniasse à leur fort (four) heritablement comme bannier.

Cart. de St-II' andrille, I, 252.

Tous ceulz... qui sont baniers deu moulin de Periers, deivent fere la maison deu moulin de carpenterie, de closture, etc.

Livre des Jurés de St Ouen de Rouen, fo 15, r.

L'on donnait encore le nom de banniers aux individus préposés à la garde des champs:

Vint à eux un bannier et gardien dudit terrouer.

Let. de Rém., de 1389, Duc., Banerius.

## \* BARAT, tromperie, fraude, ruse.

Qui barat quiert baraz lui vient,
Rutebuès (Rutebeuf) dit, bien m'en souviens.

BARBAZAN, Contes et Fabliaux, III, 91.

La nuit se herberge en la vile,

Cil qui ne quiert barat ne guile.

H. DE CAMBRAI, La male honte, v. 67.

D'où le verbe barater, tromper, et le subst. barateor, trompeur:

En maintes manières baratent.

Bible de Guiot, v. 967.

Mais refuser sovent veomes Le bon por le barateor. Gaut. de Coinsi, Ste Léocadie, v. 836.

Le terme de marine baraterie, exprimant la fraude commise par le patron ou le maître d'un navire, est resté dans la langue.

Barat signifie encore fraude, fraudeur, dans le patois norm de Guernesey (V. le Diction. franco-norm., de M. Métivier); c'est un mot d'origine celtique.

BARBEL, barbeau.

De barbellus, diminutif du lat. barbus, barbeau.

Le cras barbel, la crasse anguile.

G. DE COINSI, Ste Léoc., v. 1571.

Que l'en ne prengne barbel dont les deux ne vaillent sept deniers.

Ord. de Phil.-le-Bel, Biblioth. des Chartes, 3° série, 1v, 53.

BARDOU, imbécile, sot, niais.

Bardou, sot, blockhead, dutl fellow.

Corg., Diction.

\* BARETTE, ancienne mesure normande, en usage pour le blé, les pommes, les haricots, etc.

Barette est le subst. du vieux verbe bareter, échanger, faire un commerce (V. Ducange à Baratare).

« Au XIVe siècle, des hommes de Saint-Cir devaient apporter au moulin de l'abbé de Montebourg « en recongnoissance des moultes (droit d'y moudre), chascun plaine sa barrete d'orge, à la Nativité Notre Signour. »

L. Delisle, L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 522.

On donne encore le nom de barette, en Normandie, à la baratte, vaisseau pour battre le beurre. Barette, avec cette même acception, se trouve dans Cotgrave.

\* BARILLER, LEBARILLIER, ouvrier qui fait des barils.

Bariller et fûtier sont toujours employés en ce sens en Norm.; seulement fûtier a une acception plus générale.

Barillier existe aussi dans l'anc. langue :

Nus barillier ne puet ovrer de nul fust se il n'est ses (sec).

Er. Bolleau, Livre des métiers, p. 103.

Barillier, maker of barrels.

Corg., Diction.

BARON, mari.

En bas-lat. barus. Barum vel feminam, dans la loi des Allemands; c'est un mot d'origine german.

Abigail pur ço se hastad... dist à ses servanz: Devant alez e jo vus siwerai, mais à sun barun mot ne sunad.

Les Rois, l. I, ch. xxv, p. 98.

Je suis Regnault, vous fils, de droite estracion, Mais je croy bien qu'ayés éu plus d'un baron, Car le duc de Dordonne m'a apellé corcion (bâtard). Enfants Haymon, v. 530.

En patois wallon, baron signifie encore mari.

La dénomination de baron, dans l'anc. langue, s'appliquait aussi, comme on le sait, aux grands seigneurs du royaume. Plus tard, elle fut réservée exclusivement à ceux qui possédaient une terre avec titre de baronnie. Mais il est probable que notre nom de fam. se rattache plutôt à la première acception que nous venons d'indiquer.

BARRIER, gardien des barrières, aux portes d'une ville ou d'un château.

Item l'abé de Fescamp doit, à la porte Beauvesine, i. mine de forment, por aler querre les torteaus à S. Marie de Fonteinnes, et doit le fermier dudit abbé feire rendre au barrier les torteaus, à ses cous.

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. LXXII.

Quand icelles barrieres de la ville furent ouvertes, le suppliant ala querir ses buefs... au quel le barrier ou portier dist que il estoit matiu levé.

Let. de Rém. de 1406.

### BATARDON, petit bâtard.

Kar vile chose ert e honte e laiz Se de neient nos sosmetom A un neentel bastardon.

Bén., Chron. de Norm., v. 31985.

En provençal bastardos:

Per donar a lors bastardos...

RAYN., Lcx. rom., II, 193.

\*BAUCHE, esseau, bois pour couvrir les maisons.

L'eglise nostre Dame et de touz Sainz, qui jadis fu apclée Pantheon, fist couvrir de bauche.

Chron. de S. Denis, l. V, ch. xvii.

### BAUDELAIRE, coutelas, sorte d'épée.

Du bas-lat. badelaris, baselardus.

Guillaume de Cravant avoit feru ledit feu Guillaume sur la teste d'un coutel appellé badelare.

Let. de Rêm. de 1348, Duc., Badclare.

Un petit coutel portatif appellé baudelaire.

ID., ib.

# BAUDOIRE, joie, allégresse.

Telle est l'acception du vieux mot baudor, qui ne diffère du

nom Baudoire que par l'épenthèse de l'i après o, forme que l'on rencontre assez souvent en pat. norm., où l'on dit, comme dans l'anc. langue, coipeau pour copeau; groiseille pour groseille, etc.

Après grant ire e grant dolor Redone Deus joie et baudor. Bés., Chron. de Norm., v. 17343.

Voirs est que nuit et jor Est li fox en baudor.

Prov. de Marcoul et de Salemon, dans les Prov. et dict. pop. de Crapelet, p. 194.

Le subst. baudor vient de l'anc. adj. balt, joyeux, lequel dérive lui-même du haut-allem. bald, hardi, gai.

Tex ira tot lié et balt.

Bén., Rom. de Troie, v. 19698.

D'où encore l'adv. baldement, hardiment:

Si s'entredient baldement Quenconques lor vient à talent. Partonop. de Blois, v. 4045.

### \* BAVETTE, petite fille bavarde.

Le mot bavette est souvent employé avec cette acception en pat. norm. Notre nom se rattache-t-il plutôt à bavette, petite pièce de toile destinée à recevoir la bave des enfants, ainsi qu'on nous l'a objecté? Nous ne le croyons pas.

Bavette, dans le sens du mot de pat., nous paraît un diminutif féminin du vieux mot baveur, bavard:

Pour ceste maudite baveuse ...

Mist. du siège d'Orl., v. 12954.

Baveux, se dit encore aujourd'hui pour bavard en patois norm, de Guernesey:

Bouan houmme, est-che ich'in Saint Pierre,
Disait à m'n oncle un clichard?

— Baveux, veis-tu ma côtière,
S'fit l'vicil? Fiche l'camp ou gar!

Met., Diction. franco-norm., p. 143.

Baveur est lui-même dérivé de bave, mot qui, en patois norm., comme dans l'ancienne langue (V. le Diction. de La Combe), signifie bavardage, paroles inutiles.

Avoir de la bave ou baver, se disent aussi en Normandie pour parler beaucoup, débiter des propos sans intérêt.

Ces formes ne sont pas nouvelles:

Hé Dieu! que vous avez de bave!

Au fort (au fait), c'est tous jours votre guise.

Pathelin, p. 55.

Venez-y, varlets, chamberières, Qui sçavez si bien les manières, En disaut mainte bonne bave, D'avoir du meilleur de la caye.

VILLON, Les Repeues franches, p. 180.

Qu'est qu'v'là qui m'fait chu qu'nou verve et qu'nou bave?

Rimes Guernesiaises, p. 115.

V. plus bas au nom Rungette.

BAYVEL, baliveau.

Du bas-lat. bayvellus:

Item pro quadraginta octo arpentis nemoris... bayvellis, galice « les bayviaux. »

Charte de 1325, Duc., Bairarius.

Faire retenue des bayviaux ou estallons pour la repeuple des forez.

Ordon. des rois de France, VI, 231.

<sup>\*</sup> BEAUMESNIL, v. MESNIL.

- \* BEAUPERRÉ, v. PERRÉ.
- \* BÉCHET, BÉQUET, petit bec, petite bouche.

On trouve dans Bénoît de Sainte-More, béchet, employé dans le sens de petit bec:

 A faire e parei ler lur niz Enportoent les ramelez Par mi le pui en lor bechez. Chron. de Norm., v. 1425.

Bec, mot gaulois, suivant Suétone, est fréquemment employé pour bouche en patois norm.

> Un ser j'étais dans ma cahute, Assis au couain d'un'bell'fouaie d'vrec, De bouan fort cidre dans ma jûte Et le p'tit but d'pipe à men bec.

Rim. Guern., p. 97.

On rencontre aussi ce mot, avec la même acception, dans l'ancienne langue:

Prince, aux dames parisiennes
De bien parler donnez le prix;
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.
VILLON, Gr. Test., p. 81.

Dites-moi sans rire, l'aimez-vous pas? Il répond, en faisant le petit bec: Non.

Jean Hérouard, Journ. de l'enf. de Louis XIII, I, 312.

De là les mots de pat. bécot, baiser sonore, et bécoter, donner des bécots:

Pour becquotair sa chère amic.
Rim. Guern., p. 58.

V. plus has au nom Bequet.

\* BÉGARD, bègue.

Béguer se dit pour bégayer, en pat. norm.; cette forme est la forme aucienne:

C'est un passe temps que de louir besguer, quand il est courroucé.

Palsgrave, Lesclaircis, de la lang. franç., p. 732.

Gilles du Wes, dans sa Gramm., p. 939, traduit to stutte par begguer.

Bégard a été aussi employé au XIII siècle dans le même seus que bégin. V. Bégin.

Bégin, membre d'une association religieuse trèscommune en Flandre.

Bégin, dérivé du flam. beggen, demander, était encore employé dans le sens de faux dévot:

Et nequedent begins oi dire
Un mot de coi un doit bien rire.
Begin, ce dient, sont benigne,
Begin, ce dient, sont si digne,
Begin, ce dient, se dérive
Et vient à benignitate.
Ha! ha! larron, quel barat, é!
Je sai autre derivoison,

GAUTIER DE COINSI, Ste Léoc., v. 1511

\* Belcour, v. Lacour.

BELIARD, v. BLIN.

- \* Belin, v. Blin.
- \* BELLECOURT, v. LACOUR.

### Bellois, injustice.

D'autre gent de mauvaise loy, Qui nous mettroient à besloy. Ordene de Chevalerie.

Là devienent fort boleor,
Fort avocat, fort plaideor,
Lués qu'à bouche ont decré et loi.
Tot le mont meinent à belloi.
Gaut. de Coinsi, Ste Lèce., v. 1109.

La forme norm. était beslei :

Tu destruiz sainte Iglise à tort et à beslei.

WACE, Rom. de Rou, v. 5057.

Bellou, habitant des forêts ou qui en est voisin.

Du lat. belluus, de bête.

Dans lesquels confins sont 55. bellues (1) ou habitans, qui peuvent augmenter ou diminuer...

Charte de 1596, Duc., Belucs.

BÉNEOIS, BÉNOÎT, béni, saint.

Du lat. benedictus. La chute du d se remarque de même dans fier, de fidere; confiance, de confidentia; cruel, de crudelis, etc., et celle du c dans fait, de factum; publier, de publicare, etc.

La syncope de ces deux lettres détermine la forme la plus ancienne du mot: beneit, une de celles caractéristiques du dialecte normand, ainsi que nous l'établirons ailleurs.

La forme postérieure : benoit, est une forme française :

Benoiz soit qui escoutera Ce que por benéoit fera. Rut., Dou secr. et de la fame au chev., v. 5.

(1) Longtemps, dans la vieille langue, u s'est prononcé ou.

La seulle large et liberale grace de nostre benoist redempteur.

Louis XI, Nouv. xxxxx, p. 457.

Le mot français bénêt, sot, niais, est, sous la forme normande, le même que benoît:

Beneit seies-tu de nostre seignur Deu.

Les Rois, l. I, ch. xIV, p. 55.

Liv. des jur. de St-Ouen de Rouen, fo 74.

Le nom Benest se rencontre dans un acte de 1452 :

Messire Guillaume Benest, aaigié de trente six ans.

Cartul. de Lisieux. 6º 15.

De même que beneoit se disait pour béni, maleoit s'employait pour maudit :

De Diex soit ele maleoite.

Guill. au Faucon, v. 42.

BÉNICHON, bénédiction.

Puis s'aprocha vers Lazaron, Si li donna la beneichon.

Vie de N.-S.-J.-C.

Fuit celebrata missa, vulgariter nuncupata « la messe de benisson. »

Duc., Missa.

Bénoît, v. Béneois.

Béquet, brochet.

En la quele fosse... lesdiz Jesson exposans ont pris nuitantre environ 43, on 44, carpes et un bequet.

Let. de Rêm. de 1380, Duc., Becchetus.

Es quelx fossez le suppliant prist furtivement des poissons, c'est assavoir becquez et carpes.

Autres de 1313, ID., ib.

V. plus haut au nom Béchet.

#### BERCHEUX, tireur, chasseur.

Bercheux paraît une forme norm. de berceur, substantif du verbe berser ou bercer, tirer des flèches, chasser :

> Ne sai ki traist ne ki lesa Ne ki feri ne ki bersa.

> > WACE, Rom. de Rou, II, 341.

Uu cerf berse de plain eslès.

Bin., Chron de Norm., III, 342.

D'où bersail, but auquel on vise:

Richart, sa dite arbalestre garnie d'un vireton, tenoit et vouloit mettre à point pour prendre visée vers la bute ou bersuil là où il tendoit à traire.

Let. de Rem. de 1376, Duc., Bersa.

### Bergeron, jeune on petit berger.

A poi ne se va pasmant Li bergiers pour Marion.

Si li dist en ma reson: Ne t'esmaies, bergeron. Quant le vi, pitié m'en prent. Théât franç, au moy, âge, p. 35.

### Bernage, suite, équipages.

On trouve dans la vieille langue bernage, bernaige ou barnage, barnaige:

> Vous avez tous gentilz corage, Pour bien conduire ung tel bernage. Mist. du siège d'Ort., v. 2098.

Car j'ain moult tribu martel Brut et bernaige et baudor.

Colin Muser, dans Wackernagel, p. 74.

Puis redist Samuel à tut le barnage d'Israel.

Les Rois, 1. I, ch. xII, p. 38.

Karesme a la novele oïe Qu'ensi le menaçoit Charnaige, Entre li et son grant barnaige.

Bat. de Karesme et Charnage, v. 91.

On appelait encore bernage en Normandie une ancienne redevance d'avoine due au souverain dans quelques contrées de la province (L. Delisle, l'Agric. en Norm. au moyen âge, 322):

36 boisseaux d'avoine faisant quatre quartiers de bernage à la table du Plessis.

ID., ib., p. 559.

Toutes les avenes que nous avons, poons et devons avoir pour raison des bernages.

Charte de Phil.-le-Bel de 1306, Duc., Bren.

BERNART, sot, niais.

Lequel Duchesne respondit audit Bernart... que ledit Bernart estoit bien coquart, bernart et tous sos.

Let. de Rêm. de 1391, Duc., Bernarius.

Bernard, light-brain'd or shittle-headed fellow.

Cotg., Diction.

Au moyen âge, dans le vaste cycle des fables racontant la vie et les aventures des animaux, *Bernard* était le sobriquet sous lequel on désignait l'ours.

Bernhard, écrit ainsi, est un mot d'origine germanique.

Enfin, Bernard, prénom, se rencontre fréquemment auss comme nom de famille.

BERNIER, celui qui était chargé de pourvoir à la nourriture des chiens.

Par devant vos a ocis un bernier.

Gar. le Loher.

BERTAUT, BERTAULD, BERTHAUX, BERTAUDÉ, mal tondu.

Bertaud est le subst. du vieux verbe bertauder qui, par métathèse, a formé le verbe franç. bretauder, tondre inégalement. Bertaudé est le participe passé du verbe primitif, lequel est formé du préfixe péjoratif ber et de tauder pour tondre, du lat. tondere.

Puisque Dex ensi me bertaude.

BARB., Fabl. et Contes, I, 115.

Bertauder fist et roognier Sen chief c'avoit blont et poli.

ID., ib., I, 355.

On trouve bertaud dans Wailly avec l'acception de castrat et bertau dans Raynouard avec celle de hanneton.

BESONGNET, petite besogne.

Besongnet, nous paraît une altération de besongnette, diminutif de besongne, besogne.

Metz-y donc une chançonnette ,
S'en voudra mieuls ta besongnette.
FROISSARD, Espinette amour cusc.

Tout à son aise et beau loisir vit et congneut l'estat de sa besongne.

Louis XI, Nouv. XXXVII, p. 183.

D'où le verbe besongner:

A peu parler bien besongner.

Corg., Diction.

BESSON.

Ce nom a deux acceptions: il signifie jumeau et pionnier. Dans la première, il est resté franç, mais il est peu usité.

Ce que voyant le bon Janot mon père ,
Voulut gaiger à Jacquet son compère ,
Contre un veau gras deux aignelets bessons ,
Que quelque jour je feroie des chansous.

MAROT, I, 218 , dans Littré.

Le suppliant et Jehan Camyn, besson, estoient et besongnoient de leur mestier de besonnerie en ung certain pré.

Let. de Rêm. de 1454, Duc., Bessa.

### \* Bétourné, bien tourné.

Bé, pour bien, se rencontre fréquemment en pat. norm. :
Un oiseau dans la main vaut bé mieux qu'deux dans l'bisson.

Diet, norm.

Apporter à m's éfants une belle boitée De grands livres  $b\dot{e}$  longs et de portraits musquis. Rim. Jers., p. 122.

L'ancien dialecte donne aussi cette forme :

La pez porta as bes voillanz

Et la mort a mal fesauz.

Vie de S. Thom. de Cantorb., v. 106.

Bé a aussi cette acception en pat. bourguignon. L'on dit pareillement en pat. norm. bétôt pour bientôt :

Il est bétôt temps d'aller s'annichi.

Rim. Jers., p. 54.

De même que, dans le nom Bétourné, bé exprime l'idéo d'un avantage physique, de même, dans un vieux mot de la même famille, métourner, mé exprime un sens péjoratif:

Car ses cuers est toz mestornez.

Partonop. de Blois, v. 4428.

Biaz filz, ne pren pas compaignie O celui qui ne t'aime mie, Quar tes messaiz bien noncera Et ton bien sait mestournera. BARB., Fabl. et Contes, II, 64.

En français, le préfixe mé est encore aujourd'hui employé dans le même sens. Ex.: mécontent, mécréant, médire, se méfier, etc.

Il pourrait se faire cependant que le nom Bétourné reproduisit le part. pass. du verbe betourner, renverser, abattre :

Trop malement sont bestorné.

Gaut. de Coinsi, Ste-Léoc., v. 811.

Les povres que rigueur proscript Et que fortune betourna.

VILLON, Double Ballade, p. 103.

\* Bibet, moucheron, moustique, cousin, maringouin.

Bibet, dans cette acception, appartient au pat. mod.

Ce mot se rattache au lat. bibere et signifie littéralement petit insecte qui boit. L'on sait, en effet, que les cousins et autres insectes de la même espèce, pompent le sang au moyen du suçoir ou de la petite trompe dont ils sont pourvus. La forme ancienne est wibez ou wibet (1):

Il (Dieu) dict, et vint musche et wibez en tuz les fins d'els.

Liber psalmorum, p. 156.

Ne grosse mouske ne wibet, Ne lunge wespe (2), ne cornet.

MARIE DE FRANCE, Fable LVI.

L'araigne qui tous les ans Faisoit son nid au dedans, Avec mouches et bibets,
Ou'elle prenoit en ses rets.

Anc. chans. norm., recueillie par M. Dubois, à la suite de son édit, des Vaux-de-Vire, p. 210.

L'aronde énaquant sen bibet...

Rim. Guern., p. 165.

Cotgrave, traduisant gnat, par bibet, dit que ce dernier mot est normand.

BIDAULT, soldat armé de deux dards.

Du bas-lat. bidaldus.

De Navarre et devers Espagne Reviennent bidaus à grans routes.

GUIL, GUIART.

De toutes pars assalent plus legiers que bidaus.

Chron. de God. de Bouil., v. 9049.

BIGNON, instrument de pêche.

Le suppliant qui aucune foiz s'entremect de pescher en une riviere appelée Brumes, passant auprès du lieu de Solignac, avec aucuns engins ou habillemens nommés bignons.

Let. de Rém. de 1458, Duc., Bigo.

- (1) La substitution du v franç, au b lat. est des plus communes; on peut citer notamment hiver, de hibernus; livre, de liber; couver, de cubare, etc.
- (2) Vêpe pour guêpe, du lat. vcspa, est aussi resté dans le pat. norm, mod.

Bignon, dans le pat. norm. de Guernesey, signifie tabouret :

J'la vîmes, auve ses longues dents grinchies, Accluquie sus le p'tit bignon.

Rim. Guern., p. 99.

BIGOT, dénomination injurieuse donnée aux Normands.

Moult ont Francheis Normans laidis
Et de messais;
Sovent lor dient reproviers,
Et claiment bigos et draschiers;

Souvent les ont meslez au roi; Souvent dient: Sire, pourquoi Ne tollez la terre as bigos? WACE, Rom. de Rou.

Bigot, qui est un mot très injurieux, selon le langage du pays.

`Let. de Rém. de 1425, Duc., Bigothi.

On a essayé d'expliquer l'origine du mot biyot par l'anecdote suivante: Rollon, sommé de baiser le pied du roi Charles, s'écria: ne se bi god, jamais par Dieu. D'où serait venu le sobriquet bigot, donné aux Normands.

Aujourd'hui encore, dans les îles de la Manche, on retrouve usitée cette appellation outrageante :

Jamais nou n'oubliera le r'nom
D'Rouf Hollande et du vier Aymon,
Qui jurit, par le bénit nom
D'Miché l'Archange,
Qu'jamais Gascon, Saragousé,
Bigot d'Normand, Turc, sain ou m'zé (ladre),
De race étrange,

N'li fr'aient brin tournair à l'envers L'drap d'sa casaque.

Rim. Guern., p. 133.

Hugues, comte de Norfolk, baron anglo-normand du XIIº siècle, avait reçu, à cause de son origine, le surnom de

Bigot, que ses descendants conservèrent comme nom de famille:

Li cuens Huge le Bigot le volt del tut aidier.

Chron. de Jord. Fant., v. 947.

Le nom *Bigot* ne saurait se rattacher au sens moderne du mot, lequel n'est entré dans la langue que vers le XV° siècle.

V. au nom Got.

BIHOREL, espèce de petit héron.

Bihorel est la forme primitive du vieux mot bihoreau, qui avait cette acception.

Bihoreau, kind of little heron.

Corg., Diction.

Peut-être, ce nom a-t-il été donné au héron à cause des cris qu'il a l'habitude de pousser lorsqu'il est poursuivi. De bihore, mot qui exprime le cri par lequel on invoquait le secours public:

Le suppliant, soy sentant ainsi navré et blecé dudit cop, cria à haulte voix: bihore! bihore! audit Martin son maistre, disant qu'il estoit mort.

Let. de Rêm. de 1451, Duc., Biafora.

BINARD, qui porte le cou de travers.

Tel est le sens que Cotgrave assigne à ce mot.

Binard est aussi la dénomination d'un charriot à quatre roues, destiné au transport des lourds fardeaux; mais le mot, en ce sens, paraît trop récent dans la langue, pour que l'on puisse y rattacher le nom qui nous occupe \* BISSON, DUBISSON, DESBISSONS, LEBISSONNAIS.

Bisson, pour buisson, appartient à l'ancienne langue et au pat. norm. mod.

Quant les chevaus aus Sarrazins et aus Beduins avoient poour d'un bysson, il disoient à leurs chevaus : « Cuides tu que ce soit le roy Richard ? »

Joinville, Hist. de S. Louis, ch. XLII.

Je m'estoys en ung bisson mis; Vous orrez comment il me priz.

Anc. chans. norm., citée par M. Dubois, à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire, p. 164.

L's o-tu, l's o-tu, les mouissons,

Djergounnair dans les bissons?

Mét., Diction. franco-norm., p. 179.

Alors que la forme moderne buisson, était scule admise dans la langue écrite, l'ancienne forme bisson subsistait encore dans le langage parlé. Au XVII<sup>e</sup> siècle, suivant le témoignage de Desmarais, l'on prononçait toujours bisson.

\* BITOUZÉ, v. Touzé.

BLANCAGNEL, v. LAGNEL.

- \* BLANGUERNON, v. GUERNON.
- \* BLIN, BELIN, BELIARD, bélier.

Du lat. bela, orum, brebis, par un intermédiaire fictif belinus. Bela se trouve dans Varron, qui le signale comme un archaïsme.

Blin existe en pat. norm. avec le sens de bélier :

Su blin que tu aymais tant avant ta départie, Il est mort du clavel, dont j'en sommes marris. No t'en garde la piau, dont j'avon bien envie T'en faire un devantel, pour garder te z'abits.

D. FERRAND, Muse norm., p. 343.

L'on a appliqué, dans la vieille langue, aux moutons et aux brebis la dénomination de bestes belines (V. Ducange à Balens); et belin est celle sous laquelle Villon désigne le bélier:

Item, j'ai sceu, à ce voyage,
Que mes trois povres orphelins,
Et n'ont pas testes de belins.
Gr. Test., CXVII. p. 70.

Belin est le nom du mouton dans le Roman du Renard:

Et Renart est tornez en fuie Et lesse Belin en la frape (trape).

III, 147.

Cotgrave traduit ramme (angl. mod. ram) par « belier , beliard, belin. »

Un Jean Belin figure dans un acte du XVe siècle, du Cartul. de Lisieux, f° 77.

### BLOCHE, motte de terre.

Thomas Godin ala en une pièce de terre ... rouiller à une grosse pièce de bois, appellée rondeau, pour casser les bloches.

Let. de Rêm. de 1400, Duc., Blesta.

En pat. norm. de Guernesey, bloche est le nom d'une espèce de prune blanche (V. le *Diction. franco-norm.* de M. Métivier).

Bloche ou blosse désigne, en Basse-Normandie, toutes les prunes sauvages.

\* Bloquet, petite bobine à manche, à l'usage des dentellières normandes.

Bloquet paraît un diminutif du vieux mot bloc, petit bâton.

Quant l'esprevier commence à soy perchier sur icelluy bloc. Ménagier de Paris, III, 2.

Ce qui complète le charme de cette exposition, c'est de voir, abritées par leur bannière, les dentellières bayeusaines, occupées devant un nombreux public, qui se renouvelle sans cesse, à faire courir les bloquets et à tracer les gracieuses arabesques qui forment le léger tissu envié par les visiteuses.

Lexovien, 6 avril 1867.

### \* BLOT, bloc.

Blo est la prononciation normande du mot franç. bloc, prononciation qui était aussi celle de l'ancienne langue et qui, suivant le témoignage de Cotgrave (V. son Diction.) et celui de Chifflet (V. sa Gramm., p. 208), était encore admise au XVIIe siècle.

Va , dyable sos; Tu poises autant comme .j. blos. Li Gieus de Robin et de Marion.

Aujourd'hui encore, le e désinentiel est muet dans broc, croc, escroc, flanc, banc, etc.

Le patois normand a maintenu la règle adoptée à cet égard par l'ancien dialecte. Ainsi, en ce patois, coq, froc, bissac, etc., se prononcent toujours co, fro, bissa, etc.

L'on nous a objecté que les noms de famille Blot et Bellot devaient avoir la même origine. De même que belin, nous a-t-on dit, avait, par la syncope de l'e, formé le nom Blin, Bellot, par la même raison, devrait avoir formé Blot. Or, si Blot était Bellot, l'étymologie bloe n'avait plus rien à faire ici.

Ce raisonnement n'est basé, comme on le voit, que sur une hypothèse, et cette hypothèse n'est pas fondée. En effet, le nom de famille *Bellot*, très-commun en Norm., ne se prononce pas *Blot*, mais il se prononce comme le mot franç. *bellot*, auquel

il se rattache peut-être. Si, d'une part, il est incontestable que l'on dit en pat. norm. blin pour belin, ou encore, slon pour selon, plisse pour pelisse, etc.; d'un autre côté, il n'est pas moins certain que l'on ne dit pas blement pour bellement, slier pour sellier, etc., pas plus que l'on a jamais pu dire blot pour bellot, parce que dans ces derniers mots, l'e de la première syllabe, étant suivi de deux l, a la prononciation d'un e ouvert.

D'où nous croyons pouvoir conclure que le nom Bellot, qui se prononce aujourd'hui comme il s'écrit, et qui, d'après les habitudes du pat. norm., n'a jamais dû se prononcer autrement, ne saurait se rattacher à bloc, radical de notre nom Blot.

- \* Boche, bosse.
- \* Boché, qui a une bosse ou enflûre sur le crâne, résultant d'un coup ou d'une chute.

Boche et boché ont, en pat. norm., le sens que nous venons d'indiquer. On y dit aussi bochu pour bossu. Boche, en angl. bunch, paraît un mot d'origine celtique.

Alenchon, habit d'v'lours, vente (ventre) de son; Pus d'bochus, que d'maisons.

Dict. norm.

Qu'est-che qu'i demande su bochu Daliquan ?

La Friquassée, rec. de diet. norm. de 1604, p. 15.

Bochu et boche se rencontrent aussi dans l'anc. langue :

Nostres sires i fist si haus miracles que des awculles i ot tant renluminés que nus n'en sot le nombre... Et si guarirent xxx esmanchiet (manchots) et un bochus.

Crois. de Chartem., dans les Orig. litt. de la Fr , p. 393.

Jehan Coton estoit entachiez d'une enfermeté ou maladie, appelée vamon laquelle lui faisoit ou accumuloit une grant boche ou col.

Let. de Rém. de 1398.

Bochet, espèce d'hydromel, en usage en Normandie au moyen âge.

A Saint-Sauveur-le-Vicomte, en 1301, le pot de bochet coûtait 8 mançois, et en 1303 le galon de bochet s'y vendait 2 sous.

L. Delisle, l'Agricult. en Norm. au moy. âge, p. 608.

Le suppliant feust boire en une taverne en la ville de Coustances, en l'ostel d'une femme, qui lors vendoit boschet et servoise.

Let. de Rém. de 1404, Duc., Bochetus.

\* BoE, boue.

Nous avons déjà eu l'occasion de constater que beaucoup de mots anglais sont empruntés au dialecte normand; pour celui-ci, c'est le contraire : le patois norm. l'a pris à l'idiôme kymrique, où baw se dit aussi pour boue. La prononciation du patois est bôe.

> Et celi qui est sor la roe Reverse à un tor dans la boc.

> > Rom. de la Rose, v. 4004.

Et faisoient leurs chevax regiber la boe sur les clers. P. Cochon, Chron. norm., p. 368.

> I cuert bien des sortes d'iaue, Ma chère âme, dans le douit du temps; Ma vieille rene enert dans la baue Sans jamais dire: « gar'! » ès gens.

> > Rim. Guern , p. 52.

Il y avait des hardelles souos les banques acluquies A decroter lus robes, de la bau écliaquies.

Kim. Jers., p. 44.

L'on dit de même, en patois normand, joe, hoe, moe, etc., pour joue, houe, moue, etc.

V. au nom Royer.

BOËSSEL, V. BOSSEL.

\* Boille, viscères des animaux.

Du lat. botellus, diminutif du botulus, boudin. En bas-lat. botellus s'est dit pour boyau d'animal et même pour intestin humain: Si botellum vulneraverit, lit-on dans la Lex Frisionum. La syncope du t existe de même dans saoul, de satullus; terrain, de territorium, etc.

Boille, en patois norm., a l'acception limitée, indiquée plus haut; dans l'ancienne langue, ce mot s'appliquait aussi aux intestins de l'homme:

Defors sun cors veit gesir la buele.

Chans. de Rol., p. 187.

Le ventre lui pursendi, sique tute la buille à terre chaïd.

Les Rois, l, II, ch. xx, p. 198.

Si vos effonderai cel ventre, Et la *boele* qu'est soentre, Vos saudra fors par le poistron.

Rom. du Reu., v. 12798.

En airon-ju des vitailles,

Quand i viendra l'mardi gras l

Mét. Dicton. franco-norm., p. 76.

L'anglais bowels, entrailles, est un des nombreux mots que les normands paraissent avoir importés dans la Grande-Bretagne. Peut-être aussi pourrait-on rattacher le nom Boille au mot boel, qui, dans le vieux dial. norm. signifiait encore verger, dépendant d'une habitation:

Tota villa in æquales redigitur portiones, quas lingua vulgariter boet appellant.

Sueno, Leges Scania.

On assignait aux colons des boels plus longs que larges, d'où le nom si répandu de longs boels. A l'une des extrémités du boel, chacun élevait sa chaumière. Toutes les portes s'ouvraient du même côté sur le chemin, qui devenait la rue du village.

L. Delisle, l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 396.

BOIN, v. BUIN.

BOISSEL, v. BOSSEL.

Boissière, lieu planté de buis.

Du bas-lat. buxeria (du lat. buxus, buis), par le changement régulier de l'u en oi, comme dans noix, de nucem; poing, de pugnus; coi, de quietus, etc., et de l'x en ss, ainsi qu'il est expliqué plus bas au nom Plessis.

Et feodum, quod Fulco... tenet in prædicto manerio, excepta buxeria.

Charte de Henry II, roi d'Angl., Duc., Buxeria.

Boissière, hedge, thicket or plot of box-trees.

COTG. , Dict.

Une commune du Calvados s'appelle La Boissière. En provençal on dit boissera:

> Quan perdes vostres cuissos A Montfort, e messes vos Dins en la *boissera*.

RAYN., Lex. rom., II, 233.

BOITEL, boisseau.

Et si seront banniers aux molins et fours de l'église, en païant, pour droit de motture de xij. boitteaux, ung boittel.

Duc., Boistellus.

BONNAIRE, gracieux, avenant.

Bonnaire, gentle, courteous, affable; mild, without malice, faithful, sincere.

Cot., Diction.

Aire, dans l'anc. langue, s'est dit pour apparence, façon, manière. Le mot débonnaire vient de là.

L'on trouve aussi dans Cotgrave bonnairement pour gentiment et bonnairelé pour gentillesse.

Bonnière, mesure agraire.

Du bas-lat. bonnarium:

Bonnarium agri... - Qui bonnaria possident...

Duc., Bonnarium.

Bonnière, proportion or measure of land, not much differing from the arpent.

Cotc. Diction.

Bonnière dérive du vieux mot bonne, qui s'est dit pour borne: littér. portion de terre limitée par des bonnes

> Hors de cest siecle trespassa, Où toute creature ha bonne.

G. GUIART.

La vieille langue a eu encore, dans le même sens, bodne, puis, par métathèse, bonde:

Par les termes, par les devises, Là ù les bodnes furent mises.

Bén., Chron. de Norm., v. 8431.

Lignant, de bonde en bonde, à travers des champs, à une bonde assise à un buisson.

Let. de Rêm. de 1343, Duc., Bondula.

Ne serait-ce pas de là que serait venu le verbe franç. bondir, franchir les bondes? Ajoutons que l'angl., qui a le subst. bound, limite, a en même temps le verbe to bound, faire un ou plusieurs bonds.

\* Borde, Laborde, Delaborde, de la Bordette, Bordier.

Les mots borde, bordage, borderie, étaient employés dans les anciennes Coutumes pour désigner une métairie; ils sont encore usités en ce sens dans quelques départements. Bordage notamment, a conservé cette acception dans plusieurs parties de la Normandie et du Maine.

Bordette est un diminutif de borde, mot d'origine germ. ou celt., et bordier signifie détenteur d'une borde.

Les concessions de bordages en Norm. eurent lieu, dans le principe, moyennant une redevance pour la table seigneuriale. Plus tard, ces concessions furent faites à charge de servir des rentes ou de faire certains travaux domestiques:

> Pur un diner que il donrat, si erent quite si bordier. Lois de Guitt.

Che sont les bordiers qui deivent mener les crasses bestes à Rouen. Liv. des Jur. de St-Ouen, f. 15, r°.

N'i a meson ne borde ne mesnil.

Gar. le Loher.

Ce n'est pas tout d'avoir plaisante forme,

Bordes, troupeaux, riche pere et puissant.

MAROT, III, 296, dans Littré.

BOQUET, bosquet.

Boquet est le diminutif d'une forme boc, qui a dû se dire pour bosc, bois (V. au nom Boscain).

Boquet, grove or small thicket of trees.

Corc., Diction.

### \* Boscain, Lebosquain.

L'on donne en Basse-Norm., le nom de boscains (prononcez bôkins) aux habitants du Boscage, région qui comprend une partie des arrondissements de Vire et de Bayeux (Calvados), de Mortain et de Coutances (Manche).

Quand il (l'évêque de Lisieux, Jean de Castiglione) fonda à Paris le collége de Castiglione, il en destina quatre bourses pour quatre écoliers normands et *bocains*, des diocèses de Rouen, Bayeux, Évreux et Lisieux.

R. SÉGUIN, Hist. du Pays-d'Auge, p. 140.

Cette région est dénommée en bas-lat. Boscagium:

Episcopus (Constantiensis) est patronus ecclesiæ S. Crucis in Boscagio.

Table des bénéf. de l'égl. et du dioc. de Coutances, fo 19, vo.

Si hospitale sive domus Dei de Villaribus in *Boscagio* (Villers-Bocoge, commune de l'arrondiss. de Caen), Bajocensis diæcesis...

\*\*Actes de Rymer, X, 111.

Boscain signifie littéral. ce qui appartient au boscage, dans le sens qui va être assigné à ce dernier mot :

Et à celui avint à prendre Une terre qui est boschaine, Que par son nom nomma Albaine.

WACE, Rom. de Brut, v. 1322.

Or, en idiôme norm., boscage était la dénomination générique des pays boisés et montueux:

Li païsan et li vilain,
Cil del boscage e cil del plain.

WACE, Rom. de Rou, v. 5980.

Ou en la plaigne ou el bochage.

Guill. DE Norm., Best. div., v. 1790.

Ne purrad en nul lieu guarir en plein ne en boscage. Chron. de Jord. Fant., v. 52.

Boscain et boscage sont dérivés de bosc, qui, en dial. norm., signifie bois; de boscum, bas-lat. le plus ancien.

Tous ceus qui deivent la taille deu bois ont... tout le mort bosc.

Liv. des Jur. de St-Ouen de Rouen, fo 16 vo.

Por ice est tenu ledit chambellenc trouver bosc, à raparellier ladite nef.

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. 16.

•

Le même radical a formé boscqueron, bûcheron :

A Jehan le Perquieret, boscqueron, pour avoir fait et couppé ès bois des Noes, appartenant à Monseigneur, quarante milliers d'eschallas.

Compte de 1409, cité par M. L. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 453.

Bossel, Boissel, Boessel, boisseau.

En bas-lat. boissellus, d'une forme antérieure buxida, laquelle se rattache au lat. buxeus, de buis; d'où le mot

franç. boite. Le changement régulier de l'u lat. en oi franç. a déjà été expliqué au nom Boissière.

Prior (de Coldris) debet moltam de unoquoque sacco unum boissellum.

Acte de 1214, cité par M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 525.

O le boissel dont l'en mesure.

Conte des vil. de l'erson, v. 205.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'on disait encore boissel, pour boisseau, en pat norm.:

Mais ût ale enco su sa pel De biautais un comble boissel, Est-ch'à dire que je l'aimisse, Fleurenche, à ten perjudice?

L. PET., Muse norm., p. 26.

BOUCEL, bouc.

Lis uns portera treis bucels, li altres pain, e li tiers vin.

Les Rois', l. I, ch. x, p 33.

Comme nous allons retrouver boucel avec une acception différente, afin de ne laisser aucun doute sur le sens du mot dans ce passage des Rois, nous citons le texte latin dont il est la traduction: « Imus portans tres hædos et alius tres tortas panis et alius portans lagenam vini. »

Boucel, en effet, a eu aussi, mais postérieurement, croyonsnous, le sens de outre, sac en peau de bouc, destiné à recevoir des liquides:

En un boucel de vin ou de claré.

Ger. de Vienne, v. 2611.

Va, si m'apporte dou vin dou grant tonnel,

A mon seigneur en donrai plein boucel.

Rom. d'Aubery.

Bouhours, lance ou toute autre arme avec laquelle on joûte.

Comme le jour des brandons icculx compaignons tenant bouhours en leurs mains, des quelz ilz s'esbatoient l'un contre l'autre.

Let. de Rém. de 1424, Duc., Bohordicum.

D'où le verbe bouhourder, bohorder, joûter, lutter :

De servir dames et aymer, Et guerrier et bouhourder.

VILLON, Ball. des poures housseurs.

Ge vois une lance aporter Et puis en ira bohorder.

BARB., Fabl. ct Contes, I, 267.

\* Bouillon, boue très-liquide, masse d'eau sale et croupie.

Telle est l'acception de ce mot dans le patois de la Basse-Norm. et dans celui des anciennes îles normandes de la Manche:

> Ès environs d'Enfer, dans ches tristes vallons, Où nou n'vet rien qu'du ros, des mèque' et des bouaillons, Colas, tout adoulai, pensant à sa bergière, Goubillonnait du han, au bord d'la vervaquère.

> > Rim. Guern., p. 13.

Ce mot appartient aussi à l'ancienne langue :

Cardin du Pont, en amende, pour un mauves bouillon près le prieurey.

Cheminage du XI e siècle, cité par M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 112.

Icelles femmes prindrent le corps dudit Valé et le porterent en ung boulon ou bourbier, qui est en ung bois près ladite maison.

Let. de Rém. de 1471, Duc., Bullio.

Item, et à mon plus que père, Maistre Guillaume de Villon, Qui m'a esté plus doulx que mère

D'enfant eslevé de maillon, Dejetté m'a de maint boillon. VILLON, Gr. Test., LXXVII, p. 53.

Dans ce passage de Villon (Œuv. compl., Paris, Picard, 1867), M. P. Lacroix donne au mot boillon, un sens qui nous paraît inexact. « Le boullon ou bouillon, dit-il, est l'endroit de la rivière où l'eau forme un tournant. On dit encore dans le langage trivial boire un bouillon, c'est-à-dire courir le risque d'être englouti dans une mauvaise affaire. »

Nous ne saurions nous ranger à cette opinion; nous pensons que le dernier vers de ce passage doit être traduit ainsi: « m'a retiré maintes fois de la boue. » Cette interprétation est d'ailleurs parfaitement en rapport avec les notions que l'on a sur la vie, si misérable et parfois si honteuse, de Villon, et elle correspond exactement, du reste, au sens qu'il convient d'assigner au mot boullon, dans les citations qui précèdent.

BOUIN, v. BUIN.

Boujon, sorte de flèche, à tête obtuse.

Tout ausi con trait de boujon Chiet u baril tout à droiture.

Le Chev. au Barizel, v. 846.

La vire ou boujon dont ledit du Quesney jouoit... feri ledit Duhoc ou col.

Let. de Rém. de 1396, Duc., Bolzonus.

Boujon, dans l'anc. franç., avait encore une autre acception : il indiquait une marque que l'on appliquait au drap :

Item, que les jurez puissent arrester tous les draps, se iceulx ne sont du boujon de la ville d'Évreux.

Duc., Boujonator.

### \* BOURDIER, BOURDIN, BOURDAIN.

Bourde, bourdin et bourdelot servent en pat. norm. à désigner une espèce de tourte aux pommes, gâteau dont il se fait une grande consommation dans plusieurs contrées de la Normandie et particulièrement dans l'arrondis. de Caen.

Bourdier nous semble indiquer la profession d'un individu qui faisait ou vendait ces sortes de gâteaux.

En pat. norm. de Guernesey, on les appelle bourde :

J'airon un divers fricot ,

Bourde ou fouar et bourde au pot.

Mér., Diction. franco-norm., p. 84.

#### Et dans celui de Jersey, bourdelot:

Ebain, enmin P..., apprête tes guichons:

Ch'est jeudi qu'tu convie un flioquet d'bouans garçons,

Qui n'se contente tons pas, pargui l d'un bourdelot.

I faudra qu'tu nous guède atout un bouan fricot.

Rim. Jers., p. 18.

### \* Bourer, caneton.

Bouret et bourot, diminutifs de boure, ont en pat. norm. cette acception.

Boure, en Norm., est le nom de la cane. En bas-lat. boureta, qui dérive peut-être de l'adj. lat. burrha, rousse.

Ut illuc certa volatilia vendenda, videlicet septem vel octo bouretas seu anates.

Let. de Rêm. de 1357, Duc., Boureta.

Notre mot bourot, caneton, se trouve dans Alain Chartier, sous la forme bouhoureau:

Chascun se pare
Et veut aller à la tentare,
Et semblent bouhoureaux en mare.

Poésies, p. 665.

Bourget, tabouret rond.

Bourget, round stool.

Corg., Diction.

\* Boury, âne, mâle de la bourrique.

Le mot de pat. bourri, dont l'usage, en ce sens, est général en Norm. est dérivé du lat. buricus, mot que l'on trouve dans Vegèce, avec le sens de rosse, mauvais petit cheval. « Mannus, dit encore Isidore de Séville, quem vulgo buricum, vocant. »

Boutron, pannier, manne.

André Guerreau, qui avoit des eufz en ung boteron... que en sondit bouteron avoit xv. eufz.

Let. de Rém. de 1464, Duc., Boteronus.

\* Bouver, jeune bouf, bouvillon.

Ce mot se rencontre en pat. norm. de Guernesey:

Si nous acate à la feire, Un bouvé des Quéritais, Vaque ou jument poulinière, Nou counnit leus qualitais.

Rim. Guern., p. 11

Il est un débris de l'anc. dialecte norm. :

ltem v geniches soranées ; item i bouvet ; item vij veaux...

Invent. de 1307, cité par M. L. Delisle, dans l'Agric.
en Norm. au moy. âgc, p. 721.

La suppliante print depuis ung jeune bouvet de son oncle, qu'elle vendi vingt solz tournois.

Let. de Rém. de 1460, Duc., Bouvellus.

#### \* Bouy, buis.

Du lat. buxus. L'épenthèse de l'i se rencontre fréquemment à la formation de la langue; c'est ainsi que acula a formé aiguille; cuprum, cuivre; pertusus, pertuis, etc. D'un autre côté, nous avons déjà constaté que, dans l'ancienne langue, ou était la prononciation de u.

Ce mot de pat, se trouve dans l'Art poétique de l'un de nos poètes normands, Vauquelin de la Fresnaye:

Ainsi nos vieux françois usoient de leur rebec, De la flûte de *bouis* et du bedon avec, Quand ils représentoient leurs moralités belles.

Bouis reproduit l'ancienne prononciation de buis, prononciation que Ménage, au XVII<sup>e</sup> siècle, signalait comme étant toujours en usage à la cour et qu'il recommandait comme étant alors la seule correcte.

Braconnier, veneur chargé du soin des chiens braques.

Li braconier les chiens descoplent, Et li brachet au leu s'acoplent, Et Ysengrin moult se herice.

Braconier maistre en fist li rois Pepin; Les chiens li baille, cil volentiers les prist.

Gar le Loher.

Bracon, chien braque, du haut-allem. braccho, chien de chasse, a formé braconnier:

Maigre ot la teste entor et environ, Petite oreille come un gentil bracon.

Rom. d'Aubery.

Le sens actuel du mot braconnier est un sens détourné, qui s'est produit beaucoup plus tard dans la langue.

## \* Bréchet, creux du haut de l'estomac.

Bréchet, en franç,, ne se dit plus aujourd'hui que de la partie saillante du sternum des oiseaux. Dans l'anc. langue, comme dans le pat. moderne, ce mot a la signification que nous venons d'indiquer:

Quand ce vint au tour de chicquanous, ilz le festoyarent a grandz coupz de guantelez, si bien qu'il resta tout estourdy et meurtry, un œil poché au beurre noir, huyet costes froissees, le brechet enfondré les omoplates en quarte quartiers.

RAB., Pant., l. IV, ch. XII, p. 357.

Ces planchettes (sorte de corset) empeschent, par le bout d'en haut serrant le brechet, la respiration, repoussant les poulmons au dedans.

BOUCHBE, Serées, 1. II.

On trouve bruschet, avec la même acception, dans les Let. de Rém., citées par Ducange, au mot Brucus:

La pointe du coustel lui entra en corps en la partie de son ventre, en lieu qu'on dit bruschet ou environ.

Ce mot dérive du bas-brét. bruchet, poitrine; il se rencontre encore aujourd'hui sous la forme norm. bruquet, en pat. de Guernesey: Sous les suchets d'la Hougue-Hailla,
L'brave houme airait fuit le r'fugna
D'un troupé d'Margots à d'mi sèques,
Qui se caûfaient l'brâquet d'ragots d'mèques.

Mét., Diction. franco-norm, p. 95.

# \* Bréquais, v. Labrèque.

BRICARD, bavard.

Qui parleroit, ce est la some, En bauboiant à un haut homme, On le tenroit pour fol bricart.

Miracles de la B. V. M.

# \* Brière, Delabrière, Desbrières.

Brière, en pat. norm., s'emploie pour bruyère. En bas-lat. brieria, du lat. brya:

Pro communi pastura quam nobis concesserunt habendam animalibus nostris in *brieriis* et landis de novo acquisitis in foresta de Guosser, prope Falesiam.

> Charte de 1261, citée par M. L. Delisle, dans l'Agric. cn Norm. au moy. âge, p. 163.

Trois pièces de terre nommées les Bruières Macaire, assises ès paroesses de Saint Germain, Saint Desir de Lisieux et Ouillie le Viconte... Et se, pour le temps advenir, il estoit trouvé que aucune personne tenist aucune partie d'icelles Brières Macaire, mondit sgr seroit tenu aidier audit Rouxel, etc.

Acte de 1455, du Cart. de Lisieux, fo 76.

.... Som mes ou charretées de balais de boulard ou brières.

Tablier des droits perçus à l'entrée de Bayeux.

Collection Pluquet, p. 51.

Dehors su pont, illocque à ste brière.

D. Fen., Muse norm., p. 122.

#### BRIFFAULT, goulu, glouton.

Il font entre culx Dieu d'un brifault.

Mart. de S. Pierre et de S. Paul, dans Littré.

Du verbe *brifer*, manger avidement, mot que l'on rencontre encore aujourd'hui dans le langage pop. de certaines provinces.

Cotgrave donne brifaut et brifer, dans le sens qui vient d'être assigné à chacun de ces mots.

En pat. pic., brife se dit pour morceau de pain.

#### \* Bringeon.

Ce nom paraît dérivé du mot bringe, qui, en pat. norm., a deux acceptions.

Tantôt il signifie petite branche, baguette, houssine:

Mallé empoigne la bringe et li donne une raide suais.

Rim. Jers., p. 75.

La forme diminutive bringette se rencontre dans la vieille langue:

Des bringettes de fou (hêtre).

Modus, fo 121 vo.

Tantôt il sert à désigner certaine couleur de la robe des vaches, bœufs, etc. La couleur bringe consiste en taches rouges et noires; d'où l'adj. bringé, indiquant cette couleur:

Pour un aumeau bringé 30 s., achaté à la meme feire.

Priquet, Pièces pour servir à l'hist, du Bessin, p. 44.

BRIQUET, v. LEBRIS.

\* Bruant, bruyant.

Ce mot de patois est ancien dans la langue :

Tant par est fort m'alaine e le vent si bruant.

Voy. de Charlem à Jérus, p. 19.

Tiex gens ne vont pas seuls en enfer le puant, Que leurs hoirs et leurs fames vont après eux bruant, Où il ne trouveront qui les aille chuant, Ains seront tuit ensemble tormenté li truant.

J. DE MEUNG, Test., v. 1982.

La syncope de l'i dans ce dérivé du verbe bruire, existe aussi dans le radical :

Devers Espaigne vei venir tel bruur.

Chans. de Rol., p. 88.

L'on rencontre encore, avec l'acception de bruit, brûd en bas-breton et brut en provençal, en wallon et en bourguignon. La forme brugitus se retrouve en bas-latin.

L'on donne aussi quelquesois le nom de bruant au verdier.

#### \* BRUMENT, LEBRUMENT.

Bruman, en pat. norm. signifie nouveau marié, littér. le mari de la fiancée; de man homme et de bru, nouvelle mariée. L'on sait qu'en franç., bru sert à désigner la femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils; en pat. norm., ce mot a conservé le sens du radical german. brût, qui s'est dit en ancien haut-allem. pour nouvelle mariée. En angl. bride.

Au coupé d'la hougue à mon père,
Il y a un vier laurier fleuri,
Daeux loriots à vouaix fine et claire,
Bru et bruman y font leû nid:
Sous l'laurier d'la hougue à mon père,
J'rêve et soupire assise au pid.

Rim. Guern, p. 125.

On donnait encore en Norm. le nom de bruments ou

brements aux ouvriers occupés à charger ou décharger les bateaux, transportant les vins et autres liqueurs (V. La Vicomté de l'Eau de Rouen, de M. de Beaurepaire, p. 256).

Mandons que le capitaine, prevost et autres officiers de la dicte ville de Haresleu... donnent... brumens, vaisseaux et rateaux pour aleger les ness et navires dudit royaume de Castille.

Concess. de 1383, de Charles VI.

Il a i. office en la cité Roth. des bermans, que l'en apele la bergue de antiquité.

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. LXIX.

Dans un acte du XVe siècle, du Cartulaire de Lisieux, fe 54, figure un individu du nom de Vincent Bremen.

## \* BUHOT, LEBUHOTEL.

Buhot et buhet signifient en pat. norm., sac ou étui. Ces dénominations s'appliquent plus spécialement à la corne, contenant de l'eau, que les faucheurs suspendent à leur ceinture, pour y placer leur pierre à aiguiser.

Ne leur plaist sainnie de vainne, Si se font sainnier à buhot.

Rom. du Ren., v, 820.

Un buhot d'argent à porter plume d'autrice.

Duc., Buheterius.

Buhot paraît un diminutif du vieux mot buhe, cruche (V. Duc., ibid.).

Le nom Lebuhotel indique vraisemblablement un marchand de buhots.

On peut se demander si buhotte, nom que l'on donne en Normandie à la petite limace, n'est pas dérivé de notre mot buhot, par suite de l'analogie de forme avec la corne des faucheurs.

Buin, Boin, Bouin, bon.

Du bas-lat. buonus, du lat. bonus.

Buona pulcella fut Eulalia.

Cant. de Ste Eulatie.

Or eurent il moult de lor buens (1), Quant el fu soie et il fu suens.

Partonop. de Blois, v. 9949.

Boens homes e boens chevaliers, E boens clers ama e tint chiers.

WACE, Rom. de Rou, v. 5849.

Molt menerent boine vie.

Flore et Jehanne, p. 1.

Boin se dit encore aujourd'hui pour bon en pat. picard.

\* Bultel, Bulter, bluteau.

Le mot de pat. norm. bultet, bluteau, reproduit la forme primitive du mot, que l'on rencontre en bas-lat. :

Panetarius videlicet panem coctum... telas albas ad reponendum panem oris, buletelos, corbeliones... et omnes res residuas pertinentes ad servitium officii panetariæ.

Duc., Buletelus.

En vieux franc., buleteau:

J'ai buleteax à bolangier.

Diet. du Mercier, v. 59.

Tenez aussi ce buleteau, dit-elle, sur vostre teste, vous semblerez tout à bon escient, estre une femme.

Louis XI, Nouv. XVII, p. 74,

(1) Buen est ici employé substantivement pour bon, dans une ancienne acception de ce mot, signifiant ce qui plaît, ce qui est désiré.

Par une métathèse semblable, nos paysans disent bulter pour bluter; c'est d'ailleurs l'anc. forme norm., passée dans l'anglais, où l'on trouve bolter pour bluteau et to bolt pour bluter.

Vas et locum quo farina buletari debet.

LANFRANC, Decreta pro ord. S. Bened., cap. vt.

Et gasticax rastis buletés,
Si mengerent à grant foison.
Guill. Le Normand, Du prestre et d'Alison, v. 260.

# \* Buquet, petit morceau de bois.

Ce nom paraît reproduire, sous une forme masculine, le subst. bûquette, qui se dit en pat. norm. pour bûchette:

Dans les prais, sous les houguettes, A ramassait des *bûquettes*.

Mét., Diction. franco-norm., p. 96.

 $B\hat{u}quette$  est un diminutif de  $b\hat{u}que$ , bûche, en bas-lat. busca:

Potest ibi emere suum sal et suum vinum et suam buscam.

Cart. de l'Abb. Ste-Trin. de Caen, fo 23 vo.

## \* Burel, Buret.

Buret, en pat. norm., sert à désigner un toit à porc ou porcherie.

Buret, pour buret, est un diminutif de bur, maison, mot d'origine germ., qui a conservé cette acception dans quelques régions de la Normandie. D'où encore la vieille forme française buron ou buiron, petite cabane. En angl. burrow, terrier.

Et iroit si avant en ces quatre mestiers, qu'il n'y demeureroit ni maison ni buiron.

FROISS., Chron., II, II, 231.

Ilz ne virent entour d'eulx ni maison ni buron.

Perceforest, III, f° 85, dans Lacurne, cité par Littré.

En bas-lat. burus:

In Hostrede habemus... hircum et quinque capriculos... domum cum buro, duas grantias, duos tassos garbarum.

Cart. de l'Abb. Ste-Trin. de Caen, fo 28.

Burel ne pourrait-il pas encore, se rapprochant ainsi du mot de pat., indiquer un lieu burelé, c'est-à-dire barré, grillé. Le terme de blason burelé est, en effet, employé pour indiquer la disposition d'un écu garni de listes de flanc à flanc, à nombre égal et d'émail différent. Bureau et chancellerie (lieu fermé par des chancels ou treillis; offriraient un sens rapproché. Un burel serait donc une loge à jour, fermée par des barreaux ou par une porte à claire-voie : ce serait un bureau dans le sens primitif du mot.

On nous a proposé cette ingénieuse variante étymologique; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'elle ne nous a pas paru complètement satisfaisante, par le motif que les porcheries, au moins en Normandie, sont hermétiquement closes et qu'elles n'ont généralement d'autre ouverture qu'une porte qui n'est jamais à jour.

Il serait possible enfin que les noms *Burel* et *Buret* se rattachassent au vieux mot *burel*, qui s'est dit pour bure ou bureau, grosse étoffe de laine, à raies longitudinales, ordinairement blanches et noires:

De burel avoit une aumuche, Por la froidure bien forrée.

Le Provost à l'aumuche, v. 20.

## \* CACHELEU, CACHELOUP, qui chasse le loup.

Nous verrons plus bas, au nom Lecacheux, que cacher se dit pour chasser, en pat. norm. D'un autre côté, on trouve

souvent leu, pour loup, dans l'anc. langue; nous nous bornons à en citer un seul exemple:

> Jadis avint k'uns leu erra Par un kemin....

> > MARIE DE FRANCE, Fable XXIX.

- \* CACHEUX, v. LECACHEUX.
- \* CAGNIARD, réchaud.

Tel est le nom norm. de cet ustensile de ménage. En vieux franç., cagnard indiquait un lieu exposé au soleil (LACOMBE, Diction. du vieux lang.).

Quant au mot caignard, cela dépend d'une histoire dont je puis estre temoin; de tant qu'en ma grande jeunesse, ces faineants avoient accoustumé au temps d'esté de se venir loger sous les ponts de Paris... ce lieu estoit appelé caignard.

PASQUIER, Recherches, VIII, 42.

- \* CAHOUET, } v. LEHUAN.
- \* CAIGNON, CAGNON, GAINON, jeune chien.

Un' viell' femme et ses crâgons (enfants), Un' vieill' tchienne et ses cagnons, Rouanant, ouaillant et braqu'tant, Faisaient jurer le passant.

Rim. Guern., p. 80.

Du lat. canis, qui a formé kain ou kien, au fém. kienne, kaine ou kaigne; de là notre diminutif caignon:

VII hiens d'une lisse tous nouviaux kaielés (mis bas).

Chron. de God. de Bouil., v. 2242.

Forment l'abaia le gaignon.

Bén., Chron. de Norm., v. 28507.

Poiz amenoent les gainuns, Ors enchaenez et brohuns.

WACE, Rom. de Rou, v. 6386.

Quant au g de Gainon, il est à noter que le c latin est souvent remplacé en franç. par g: ciconia, cigogne; crassus, gras; vicarius, viguier; conflare, gonfler, etc.

Elle alla dire tout haut: Passez, passez, orde caigne, que vous estes... Et la royne qui l'oyt, demanda: A qui parlez-vous m'amye?—C'est à ce paillard chien, madame.

Louis XI, Nouv. XXVIII, p. 134.

Cotgrave traduit cagne ou caigne par bitch, et cagnon ou caignon par little dog.

V. aux noms Lequien et Quenault.

CAIRON, v. CHÉRON.

\* CALENGE, demande en justice, défi, contestation.

Ce vieux mot, sous la forme chalenge, se retrouve en Angleterre, où les Normands l'ont probablement importé au XIe siècle.

N'ert honnes qui calenge i mece. Le roi Guill. d'Angl., p. 83.

Eisi s'en est del tot demis Senz chalenge que mais l'en face. Bén., Chron. de Norm., II, 66.

D'où le verbe chalenger ou calenger, contester, attaquer, défendre, défier; en angl., to challenge.

Et le l'um le chalange et il n'en ait testimonie. Lois de Guill.

Le dit procureur requist et callenga que ou cas où icelui Fevre ne bailleroit son dit plesge...

Acte de 1453, du Cart. de Lisieux, f' 29 ro.

Calenger est encore usité aujourd'hui en pat. norm. de Jersey et de Guernesey, dans le sens de défier, provoquer :

> J'vos callenge à jugi La vie qu'est à la mode anien Parmi les garçons qu'ont du bein.

Rim. Jers., p. 209.

J'te caleng'rai, babouin d'la ville. MÉT., Diction. franco-norm., p. 106.

De même, calenge se dit toujours pour défi, en patois guernésien.

Enfin calenge a été la dénomination que l'on appliquait dans la Haute-Normandie à des parcelles de terre contiguës, dont la transmission se faisait souvent sans titres réguliers et dont la possession était devenue, par ce motif, la source de procès nombreux:

Les calenges sont un grant nombre de terres, gesantes en une couture, de poy de vallue.

Liv. des Jur. de St-Ouen de Rouen, fo 74 vo.

- \* CALMESNIL, v. MESNIL.

  - \* CAMPION,

    \* CANDAVEINE,

    v. DUCAMP.

CANET, banc.

Ilz trouverent en la dite ville de Megnicourt, en la place, un nommé Warin, seant sur un canet, avec lui pluseurs personnes.

Let. de Rêm. de 1392, Duc., Canetum.

#### CANIVET, petit couteau.

Diminutif de canif, couteau; en ancien scand. knifr, avait en effet cette acception.

Idem Jacobus habebat unum parvum artanum, Gallice canivet, et volebat percutere dictum Matheum per ventrem.

Let. de Rém. de 1400, Duc., Canivelus.

Encre et papier et escriptoire, Canivet et penne taillie.

FROIS., Le buisson de Joncce, p 326.

\* CANTREL, v. DUCAMP.

CANU, v. CHANU.

\* CAPEL, TORCAPEL.

Capel, en vieux franç., s'est dit pour chapeau.

Du bas-lat. capellus, diminutif masculin de capa, mot dont Isidore de Séville fait usage dans le sens de manteau à capuchon.

Capellum suum ex capite cum peplo demisit.

Mat. Paris, De imperatrice, anno 1233.

Li capel prist, le quebe et le doblier.

Rom. d'Aubri, p. 154.

Cuydez-vous que soubz mon cappel N'y eust tant de philosophie?

VILLON, OEuv., p. 105.

En pat. norm. du XVIIe siècle, l'on disait encore capel:

Et si tu ne veys pas la plume à men capel.

L. Pet., Muse norm., p. 7.

En pat. norm. mod., l'on dit *capet*, forme fort ancienne, puisqu'on la trouve dans le surnom donné à Hugues, duc de France, qui détrôna les Carlovingiens:

Ah ça! voyons, où qu'est man parapluie, Man bougearon, man capet des grands jours. Maû' Jacqu' à Rouen, p. 5.

Dans un compte du XIII<sup>e</sup> siècle, cité par M. Delisle (*l'Agric.* en Norm. au moy. âge, p. 674), figure un individu portant les noms de Galterus Capel.

CAPELLE, chapelle.

En bas-lat. capella, diminutif de capa, chape.

Carles serat ad Ais, à sa capele.

Chans. de Rol., p. 7.

Laiens eu chele viés capele, Che que te doi t'irai pooier.

Uns miracles de N.-D., v. 162.

CAPLAIN, LECAPLAIN.

Capelain, dans la vieille langue, signifiait chapelain; ce mot dérive de capelle, qui s'est dit pour chapelle. V. le nom précédent.

Gentil furent li capelain, Gentil furent li escrivain.

WACE, Rom. de Rou, v. 5959.

Puis fu prise la sainte crois de nostre redemption et fu commandée au capelain Phelippe, pour çou que il le portast.

H. DE VALENCIENNES, 9, p. 122.

Aussi touzez qu'un moyne ou capellen.
Cl. Marot, Rondeau, 7, II, 141.

Aujourd'hui capelain se dit encore pour chapelain, en pat. picard. En provenç. capelan, en espagn. capellan, en ital. cappelano.

## CAPRON, chaperon.

En bas-lat. capero, autre diminutif masculin de capa (v. au nom Capel):

Cucullum, quem caperonem vulgo vocant.

Duc., Caparo.

N'avoit ne manche, ne mancheron, N'il ot ni cape ni caperon.

Le chev. au barizei, v. 667.

Un petit est avant passés, Et le caperon li sulieve...

Du prestre c'on porte, v. 516.

Un nommé Robinet Capperon figure dans un acte du XIVe siècle, du Cart. de Lisieux, fe 19.

CARBONNIER, charbonnier.

Du vieux mot carbon, charbon, qui se rattache lui-même au lat. carbonem.

Quel maufé t'ont fait carbonnier, Tu soloies estre potier.

Eust. LE MOIGNE, v. 1111.

Item à Pierre Pourchel, de la parroisse de Monville, carbonnier, pour la vendue de xv sommes de carbon.

Compte de 1405, cité par M. L. Delisle, dans l'Agric. en Norm., au moy. âge, p. 569.

#### \* CARDON, chardon.

Le mot de pat. norm. cardon dérive du lat. carduus, par un intermédiaire carduo.

Li asnes ki n'estoit avers (avare) Ne escars de paistre cardons.

Rom. du Ren., IV, 129.

Pour avoir saclé des cardons et les yèbles d'icelle avoine.

Compte de 1447, cité par M. Delisle, ibid., p. 308.

Le pat. norm. a aussi le verbe écardonner, arracher les chardons. Chardron, cherdon et querdon ont en pat. la même acception que cardon.

I brayaient et faisaient des gringnes, comme s'ils avaient avalai des querdons.

Rim. Jers., p. 52. (Dial. en prose.)

On trouve aussi Chardron, comme nom de famille en Normandie.

Notons enfin qu'en cette province cardon est encore le nom sous lequel on désigne une espèce de petite crevette.

L'on rencontre notre nom Cardon sous une forme diminutive Cardonnel, dans un acte du XV° siècle, du Cart. de Lisieux, fo 38.

CAREL, carreau d'arbalète, flèche dont le fer avait quatre pans.

Du bas-lat. quadratellum, diminutif du lat. quadratum, carré. La chute du d et le changement de l'a en e se rencontrent de même dans suer, venant de sudare; nouer, de nodare, etc. Quant à la syncope du t du radical, nous l'avons notée plus haut, pour plusieurs mots dérivés du latin, au nom Boille.

D'un arbaleste ne poet traire un quarrel.

Chans. de Rol., p. 189.

Traient saietes et quarrials.

Bén., Rom. de Troie, v. 15699.

Messire Alphonse un jour ataignant, Qui armez iert de son atour, D'un quarrel d'arbaleste à tour...

Guill, GUIART.

CARITÉ, v. FRÈRE.

CARON, v. CHÉRON.

\* CARPENTIER, LECARPENTIER.

Notre mot pat. carpentier, charpentier, dérive du lat. carpentarius, carrossier; il se trouve aussi dans la langue anglaise sous la forme carpenter; c'est un des nombreux mots anglais d'origine norm.

Carpentiers et engigneors.

WACE, Rom. de Rou, v. 11610.

A Laurent Pelsouef, carpentier, pour une journée, 2 s.

PLUQUET, Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin, p. 41.

D'où carpenterie, pour charpenterie; en angl. carpentry:

... deivent faire la maison deu moulin de carpenterie et de closture, de couverture et de toutes autres edeflices.

Liv. des Jur. de St-Ouen de Rouen, fo 15 vo.

## CASTELAIN, CATELAIN, châtelain.

Du lat. castellanus, habitant d'un château fort, d'une place forte.

Dus et contes et castelains.

WACE, Rom. de Brut., v. 8781.

Biaus amis, fait li castelains, Ne soicz pas faus ne vilains, Paiiez la feme son argent, Puis k'ele a fait vostre talent.

La vieille truande, v. 145.

CATEL, v. CHATEL.

\* CATOIS, V. LECAT.

\* CAUCHE, bas. - \* CAUCHON, chausson. - \* CAUCHARD, qui fait, vend ou porte des cauches.

Telles sont, en pat. mod. les acceptions de ces trois noms, qui se rattachent au lat. calceus et calcearius; de même que caucher (chausser), autre mot norm., tient au lat. calceare.

Tous nus piés, sans cauches, vestus de meschantz pourpoints.

Р. Сосном, Chron. norm., р. 430.

De fables fait on les fabliaux Et de notes les sons noviaux, Et des materes les canchons, Et des dras cauces et cauchons.

Fabelet de la viellete.

A part, à part, je sis venu, Ung pié cauché et l'autre nu.

La Friquassée, p. 21.

Pour une paire de cauches, pour une religieuse allant au dehors.

PLUQUET, Pièces pour servir à l'hist. du Bessin, p. 38.

Quer, au bouan vier temps, j'étions tous, P'tits et grands, cauche grise et grise cauche.

Rim. Guern., p. 64.

\* CAUCHIN, débris de pierres de taille façonnées, débris de carrières.

Du lat. calx ou calcis, chaux, pierre à chaux; d'où en vieux dial. norm., cax et chals, qui ont aussi cette acception, et dont cauchin et chaussin ( autre forme du mot ) sont des diminutifs.

E il fist cax et pierre atraire.

WACE, Rom. de Rou, v. 10211.

Tors i aveit tot environ, Faites à chals et à sablon.

Bén., Rom. de Troic, v. 2997.

D'où encore un autre mot de pat. norm., cauchie, chaussée, levée ou remblai de terre, fait avec du cauchin:

Une piece de terre en jardin, assise en la parroesse Saint Germain du dit lieu de Lisieux, en la rue dite de la Cauchie (aujourd'hui rue de la Chaussée).

Acte de 1454, du Cart, de Lis., fo 74.

Dans un acte de 1321, du même cart., f° 16, un héritage étant dans la rue dont il vient d'être parlé, a sa situation indiquée « in Calceya. »

Pour bâti chut' caouchie et dépenser nos sous...

Rim., Jers., p. 39.

L'on trouve d'ailleurs dans les Chron. de God. de Bouillon, cauchin employé dans le sens de fragments de pierres (v. 27302), et cauchie, dans celui de chaussée (v. 4353 et 8354).

Dans l'anc. langue, cauchier avait un sens identique à celui qu'exprime aujourd'hui caillouter (terme de ponts et chaussées), et cauchieur était le nom de l'ouvrier préposé à ce travail.

A Regnault cauchieur pour caillaux et pour son salaire d'avoir cauchier devant ladite maison.

Duc., Calciator.

# \* CAUDRON, chaudron.

Ce nom reproduit la forme norm. du mot chaudron et est le diminutif d'un autre mot de pat. caudière, chaudière, lequel se rattache lui-même au lat. caldaria, par le changement régulier de al en au, changement indiqué plus haut au nom Aubraye.

La véissiés querquier mainte targe enfunkie Et mainte lanche oussi qui fut en rumye, Caudières, cauderons, maintes targe noircie. Chron. de God. de Bouil., v. 16023.

Un cauderon, un broc, une vieuille lanterne...
D. Fer., Musc norm., p. 46.

CAUVIN, V. LECAUX.

CELERIN, espèce de sardine.

Aphyæ species est quæ celerin a Gallis appellatur.

Duc., Aphya.

Et harenc celer in ne doit point de coustume. E. BOIL., Liv. des Mét., p. 273.

Marchans et vendeurs de poissons et de harens de mer paieront...
pour la charretée de celerins, xij. d.

Duc, Celerinus.

On trouve celerin avec cette acception dans le dict. de Cotgrave.

CENSIER, détenteur d'un héritage soumis au cens.

Le censier servait au seigneur une rente, soit en argent, soit en grain, vin, volailles, etc.

Après avoir ouvré et battu en la grange de Jean le Clerc, censier de Tremonyilliers.

Let. de Rém. de 1390, Duc., Censerius.

L'on donnait aussi le nom de censier à l'officier d'un monastère chargé de surveiller les censes ou métairies qui en dépendaient.

Frater Julianus censerius Sancti Ambrosii.

Duc., ibid.

Censier, en pat. picard, signifie fermier d'une métairie.

#### \* CHABOT, sabot.

Peut-être est-ce une forme augmentative masculinisée du mot *chavate*, usité en pat. norm. pour savate; en bas-lat. *chabata*.

On nous a demandé si, dans le nom de famille de Rohan-Chabot, chabot était là pour sabot. Nous n'hésitons pas à répondre négativement. Dans les armoiries de cette famille figure, non le chabot (sabot) normand, mais le poisson portant ce nom, représenté en pal, la tête en haut et montrant le dos. Ce poisson en Normandie s'appelle cabot.

Le mot de pat. chabot, pour sabot, est usité aussi dans les anciennes îles norm. de la Manche.

I ien avait quiques uns qu'ouvraient la bahueule si large, que n'ou z'airait peu, Dia m'empor l'ûs couler un chabot dedans.

Rim. Jers., p. 52 (Dial. en prose).

L'on dit de même chabotier, pour sabotier, et chaboter, pour saboter:

No n'entendait tant chaboter...

D. FER., Muse norm., p. 288.

CHAILLOU, caillou.

Du lat. calculus, devenu calc'lus par la chute régulière de l'u bref, comme dans compter, de computare; moule, de modulus, etc.; de là, par la substitution du ch au c dur, la forme chail, que l'addition du suffixe ou a complétée.

Fort se deffendent des chaillox, A cels de fors douent granz colz.

Bén., Rom. de Troie, v. 6005.

Et si reçoif mainte colée, Souvent de coutel et d'espée, Et de chaillous parmi les costes. De l'Asne et du Chien, v. 75.

Chalemel, flûte, chalumeau.

Du lat. calamellus, dim. de calamus.

Et l'autre (main), tient chalemelle fournie De sept tuyaux faits selon l'armonie.

CL. MAROT, Rondeau, xx1, I, 181.

Jehan de Montpomier rompy la pel de la chieuvrete (musette, flûte avec une outre), la quelle demeura audit munier, avec les chalemanux d'icelle.

Let. de Rém. de 1388, Duc., Capriola.

Et dans son mal il n'a dautre soulas Que d'entonner avec sa chalemie, Triste chanson qui finit par hélas! C'est grant pitié d'estre loin de s'amie.

L. PET., Muse norm., p. 31.

D'où le verbe chalemeler, jouer du chalumeau :

Quant li lerres chalemeloit.

Rom. de la Rose, v. 14775.

CHAMBERT, nuque.

Les suppliants frapperent icellui Guillaume Lienart de la hante de leurs espieulz tant sur les espaules comme sur le *chambert* du col. Let. de Rém. de 1478, Dvc., Cervix.

CHANCEL, treillis, palissade.

Du lat. cancellus, barreau.

Ovrez les huis de cest chancel.

Rom. du Ren., v. 21298.

Dedens le chancel entré sont.

Dit des trois Avugles de Compiengne, v. 216.

De là le mot *chancellerie*, lieu clos par des *chancels*, qui séparaient les juges du public.

CHANDOISEL, v. LOISEL.

\* CHANIVIÈRE, chènevière.

Chanivière et canivière indiquent en pat. norm., un terrain où l'on cultive le chènevis. Du lat. cannabaria, par le

changement régulier du b en v, expliqué précédemment au nom Bibet, note 1.

Ni de canvre ni de canivières,
Ichen nou n'en vet pus guères;
Ch'est, m'est avis, que l's Ill'mands,
Pour qu'nou les pende, ont trop d'sens.

Mér., Diction. franco-norm., p. 110.

De même que l'on dit *chanivière*, pour chènevière, l'on dit aussi *chanevis* pour chènevis, comme dans l'ancienne langue:

Moult drue chanvre i croistroit, Qui chanevis i semeroit.

Rom. du Ren., v. 19821.

En pat. norm., canivieux s'emploie encore pour chènevis, et canivotte, canibotte et canebotte pour chènevotte, toutes formes qui tiennent aussi au lat. cannabis.

CHANTEREYNE (DE), du lieu où coassent les grenouilles; de la grenouillère.

Chanter, par euphémisme, s'est dit pour coasser, et raine, du lat. rana, s'emploie encore pour grenouille.

Or voit chanter avec les raines.

Barb., Fabl. et Contes, III, 69.

La rue de la Victoire à Paris portait primitivement le nom de rue Chantereine. Le quartier de la Chaussée-d'Antin où elle se trouve, était jadis occupé par des marais.

CHANU, CANU, qui a les cheveux blancs de vieillesse.

Du lat. canus, blanc, en parlant des cheveux et de la

barbe. Le mot franç. chenu a la même origine. Chanir ou canir, formes analogues, sont usités en pat. norm. pour chancir, du lat. canere, devenir blanc; par le changement régulier de l'e en i, expliqué plus bas au nom Liger.

Fiers est li reis à la barbe canue.

Chans. de Rol., p. 306.

Joufreiz, bons clers, deiens del Mans, Qui lors n'ert chanuz ne blans.

Bén., Chron. de Norm., III, 367.

L'on trouve dans Les Rois, enchanir, pour arriver à l'âge où les cheveux blanchissent:

Jo sui mult envieilliz e enchaniz.

L. I, ch. x11, p. 38.

CHAPUIS, charpentier.

Puis truis la rue de Verseille, Et puis la rue du Bon Puis; Là maint (demeure) la femme à i chapuis. Dict des Rues de Paris, v. 124.

De là le verbe chapuisier, charpenter, édifier :

Ensi furent la semaine des deux Pasques et sisent engins chapuisier de mainte maniere.

VILLEHARDOUIN, 185, p. 80.

\* CHARDONNET, chardonneret.

Chardonnet, cherdronnet, chardronneret et cherdronneret se disent en pat. norm., pour chardonneret.

Chardonnet, dérivé de chardon, est l'anc. forme du mot:

Et la rue Paveegoire; Et la rue Saint Nicolas
Là bui-ge de bon vin de beire. Du chardonnet ne fut pas las.

Dit des Rues de Paris, v. 429.

Où, pas à pas, le long des buissonnets,

Allois cherchant les nids des chardonnets.

CL. MAROT, Egl. au Roi.

\* CHARDRON, v. CARDON.

CHARLEMAINE, Charlemagne.

La fist Joyeuse Charles maine apeler.

Roncisv., p. 111.

La Virge ot Loeis li pius,

Le filz au bon roi Charlemaine.

GAUT. DE COINSI, Ste-Léoc., v. 1746.

Jo sui de France nez , Jo ai num *Carlemaines*, Rollans si est mis nés. *Voy. de Charlem.*, p. 13.

CHARTON, charretier.

C'est un hareng, ce dit Renart, Car je trovai un *charreton*, Qu'en portoit un charretée.

Rom. du Ren., v. 4124.

Les genz des diz religieux avoient prins charretons, qui charioient par dessus l'escluse de leur estanc.

Charte de 1339, Duc., Carraterius.

\* CHATEL, avoir mobilier, troupeaux, meubles.

Chatel est resté, avec l'acception de biens meubles, dans la langue judiciaire des îles normandes, soumises encore à

l'ancienne législation coutumière de la province, de laquelle elles ont été détachées au commencement du XIII siècle.— Les assises de la Cour royale de Jersey se divisent toujours en Assises d'héritages et en Assises de chatels. Chattels, en angl., se dit encore aujourd'hui pour biens mobiliers.

Hors de ma maison t'en iras, Quer lessie as par felonnie. Et de tote ma conpaiguie; A montepleier mes chatex. Guil. de Norm, Best. div., v. 3321.

Jadis avint que le vilein Ballout sa fille par la mein , Et la livrout à son seignor, Jà ne fust de si grant valor. A faire idonc sa volonté, Anceis qu'il li eust el doné Rente, chatel ou heritage, Por consentir le mariage.

Conte des vil. de Verson, v. 167.

L'on trouve aussi, avec la même acception, catel et chetel:

Or n'a ne reube ne catel,
Or ne puet il trouver ostel.

Le chev. au Barizel, v. 577.

.... les borses de cuir Trop m'ont descreu mon chetel.

Dit du Mcreier, v. 19.

La forme catel est, des trois que nous venons de citer, celle qui tient de plus près au radical commun, catallum, mot de basse-latinité qui signifie bétail. Cattle en anglais a conservé cette acception.

CHENEL, petit chien.

Le suppliant respondit à icellui Laste que voirement il avoit fait forrar (haler) son chenet à ses chiens.

Let. de sièm. de 1469, Duc., Canis alanus.

Chenel est un diminutif du vieux mot chen, chien:

Vos li durrez urs e leuns e chens.

Chans. de Rol., p. 5.

On trouve aussi dans l'ancienne langue, le subst. fém. chene, chienne:

Bien est semblanz à la *chene*, Qui tote jor borbier borbete. Miracle de la B. V. M., v. 637.

Chen, pour chien, se dit encore aujourd'hui en pat. wallon, bourguignon et du Berry.

Chenin, chenine, qui tient du chien, de la chienne, ont aussi été usités dans la vieille langue:

Sont coars, pervers et chenins.

Rom. de la Rose, v. 20259.

E por l'ovre pesme e chenine,
Qui en France naist e racine.
Bin., Chron. de Norm., v. 23423,

\* CHÉRON, QUÉRON, CAIRON, CARON, charron.

Chéron et quéron s'emploient pour charron, en pat. norm.

Tu sais ben, Louis Frémin, chti'-là qu'étrivagne toujours aux dominos?—C'est-i Frémin l'cherron?—L'cherron, tout cont Darnetal.

E. DE LA BÉDOL., Les Norm., dans Les Fr.

peints par eux-mêmes, I, 137.

Quant à la forme caron, elle est encore usitée en pat. pic. En bas-lat. caronius, du lat. carrus, charriot:

Talis est usus forestæ Brotonniæ, quod omnes qui reddunt pro consuetudine forestæ avenas et gabas... possunt et debent capere... emundam desuper suam rotam et residuum gloerii, et lignifabri et caronnii... quando manovræ prædictorum operarium erit inde remota.

Charte de 1340, Duc., Caronnius.

Il est fait mention d'un Jehan le Caron, dans le Liv. des Jur. de St-Ouen de Rouen, f° 85. De caron, charron, est venu caronnerie, charronnage:

Le Coutumier des forêts, Bur, mentionne les ateliers de caronnerie et de hucherie.

L. Delisle, l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 317.

\* CHÉRUEL, v. QUÉRU.

CHEVREL, LECHEVREL, chevreau, le chevreau.

Du lat. capreolus, jeune chevreuil, dim. de caprea; par le changement régulier du p en v, comme dans avril, de aprilis; navet, de napus, etc.

Un present aturnad de pain, e de vin e de ses cheverels.

Les Rois, l. I, ch. NVI, p. 60.

Et li chevrel qui fu legiers.

BARB., Fabl. et Contes, II, 351.

\* Chivor, petite ciboule, tige de petit oignon.

Du lat. cæpe, oignon, par un intermédiaire cæpo, lequel a donné au lat. cæposus, qui produit des oignons. La substitution du v franç. au p latin, est expliquée sous le nom précédent; quant à celle de l'i à l'e ou æ, on la trouve dans ebrius, ivre; cera, cire, etc. Chivc est la forme norm. du mot cive; chivot, cibot, qui appartiennent aussi au pat. norm., en sont les diminutifs. Chive existe également en anglais, langue dans laquelle il semble d'origine normande.

Il vit porter les chives enpevrés.

Rom. du Ren., v. 16692.

Apres les quelz sortirent... vingt et cinq charrettées de pourreaux, d'aulx, d'oignons et de cibotz.

RAB., Pantag., 1. II, ch. II, p. 108.

On trouve civo dans le Liv. des Mét., d'Et. Boileau, p. 334 : Oingnons, poiriaus, naviaus, civos, qui viennent par eaue.

CHOPPIN, qui porte habituellement une chope.

La chope était une sorte de manteau ou de houppelande. Chope dit ici pour chape, du bas-lat. capa.

Et un vallet avec lui armé de haubergeon, de bacinet à camail, de gorgerette, de gantellez et chope, par dessus le haubergeon.

Ord. des Rois de Fr., IV, 67, année 1351.

Choppin pourrait peut-être encore signifier buveur de chopes, mot d'origine germanique, mais dont l'usage est fort ancien en Normandie:

Prestre, dy.

— Voulez que je dye?

A la guise de Normandie,

Je bef à vous de chipe en chope.

Mir. de Ste Gence.

\* CHOQUET, petit vase en terre cuite, servant à boire.

Choquet est le dim. d'un autre mot de patois choque, qui sert à désigner une tasse de plus grande capacité, ayant la même destination.

Ces deux mots doivent leur origine à l'habitude qu'ont les Normands, en réunion, de ne jamais vider leurs verres, sans les choquer l'un contre l'autre, autrement dit sans trinquer.

Selon M. Littré, le choc est le heurt contre une choque ou souche.

V. à ce sujet les noms suivants.

\* CHOUQUET, CHUQUET, CHOUCARD, DUCHOUCTIER.

Ces noms se rattachent à un radical commun choque, souche; en pat. norm. chouque ou chuque.

S'il y a plusieurs enfans représentant un decedé, iceux font une teste et *chocq* contre chacun de leurs oncles ou autres auxquels ils doivent succeder.

Coust. gén., I, 897.

En bas-lat, choca:

Sciendum tamen quod chocas quas eradicaverint pro novalibus faciendis.

Privilegium Petri abbatis S. Remigii Rem., anno 1219.

Chuquet et chouquet, sont des diminutifs de chuque et de chouque.

L'on trouve dans Cotgrave, chouquet traduit par block.

Pour cause d'une certaine busche ou chouquet.

Let. de Rêm. de 1381, Duc., Cheoca.

Comme a faisait ses jourolles,
Assise au pid d'un chouquet,
Sus la mousse et les paqu'rolles
Alle avait mis sen bouquet (baquet).

MÉT., Dict. Franco-norm., p. 84.

Chouque, pour souche, appartient aussi bien au vieil idiôme norm. qu'au patois:

Chascun d'eulx ont accoustumé prendre avoir le boy vert... et cellui dont l'en a osté sept piez de lonc devers le racheau ou chouque.

Charte de 1366, réglant cert. droits féodaux de la comm. de Pont-Saint-Pierre (Seine-Inf.).

Et si a une chouque à Noël en la haie des Autiex.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 125, vo.

Un pourpoint, un gredil, une espée, une chouque.

D. Fer., Muse norm., p. 46.

N'reste pas là comme une chouque.

E. de la Bédol., Les Norm.. dans Les Fr. peints par eux-mêmes, I, 174.

- \* CHOUAN, v. LEHUAN.
- \* CHOUCARD, V. CHOUOUET.
- \* CLARDOUET,
- \* CLARDOUIT , v. DESDOUETS. \* CLERDOIT ,
- \* CLOMESNIL, v. MESNIL.

## COCATRIX, crocodile.

Ydrus a non, si est moult sage, Ouer moult set bien fere demage Au coquatrix, que ele het.

Guill. DE NORM., Best. div., v. 1573.

Li cocatrix est beste fiere. Et maint ades en la riviere De ce fleuve que Nil a non.

Duc., Cocatrix.

En espagn. cocotriz se dit pour crocodile.

Parfois aussi on a donné le nom de cocatris ou d'œuf de coq, à un œuf avorté de poule, œuf sans écale, comme le sont ceux des serpents.

Cet œuf est regardé par la superstition populaire comme le résultat de l'accouplement d'un coq et d'une couleuvre.

- \* COIPEL, v. COYPELLIER.
- \* Coissin, Couessin, Coessin, coussin.

Coissin est la forme primitive de coussin, forme que le pat. norm. a conservée. En bas-lat. coisinus:

Paratur cathedra, si episcopus præsens sit, cum paliolo et coisino.

Ordinar. Ecclesiæ Lexoviensis (XIIIe siècle).

Sor un coissin tot plain d'estrain Se degratoit delez son feu...

BARB., Fabl. et Contes, III, 36.

Frere Jean luy bailla cinq solz, puis avec son bragmart lui fendit la coitte et coissin en deux, et par les fenestres mettoyt la plume au vent.

RAB., Pant., l. V, ch. xv, p. 484.

On trouve coissin, avec la même acception, dans le Diction. de Lacombe.

Gilles de Wes, dans sa Gram., traduit all one par les coissins, et Cotgrave, dans son Diction., coissin par cushion, pillow.

Coltée, coudée.

Rois fu Nabugodonosor; Une image fist faire d'or, Soisante coltées de haut tour, Et siz coltées out de laour.

WACE, Rom. de Rou, ms., p. 145, dans Lacurne, cité par Littré,

Coly, coulisse, herse.

Quant le suppliant fut hors de la bassecourt, aperceut Jehan Boulengier... à la barriere du colis.

Let. de Rém. de 1478, Duc., Colacius.

\* CONARD, COSNARD, mari dont la femme est infidèle.

Au propre, ces deux noms signifient qui a des cônes ou cosnes.

Cône est la forme norm, du mot franç. corne.

Colimachon bône, Montre-mei té cônes; Si tu n' lé montre pas J'vois t'lé coupas. Vieux refr. norm.

D'pis qu'il est si rustique, i vaut mux li coper Les *cônes* tout au ras, pour l'empêchi d'bouter. *Kim. Jers.*, p. 119.

Conard ou cosnard se dit pour cornard, mot qui n'est pas nouveau dans la langue:

S'est plus cornars qu'un cers ramés, Riches hons qui cuide estre amés. Rom, de la Rose, v. 4825.

Les confréries burlesques des conards, établies en Normandie au XVI<sup>e</sup> siècle, florissaient surtout à Rouen et à Évreux. Leurs chefs prenaient le titre d'abbés des conards. La mitre en tête et la crosse pastorale à la main, ils parcouraient les rues, durant le carnaval, accompagnés processionnellement par leurs affiliés, qui chantaient des couplets satiriques et bouffons. A Rouen, l'abbé était monté sur un char et à Évreux, sur un âne.

Un des personnages burlesques mis en scène par Jean Bodel dans le Jeu de S. Nicolas, porte le nom de Connard.

De même encore, en pat. norm., l'on dit cosnière pour cornière, pilastre qui fait l'encoignure d'une maison:

Le ruel (le ruisseau) qui part de devant l'us Rad. de Praeres, doit courre parmie le courtil Johen le Franc..... et venir à la cosnière de la meson Eudet.

Petit Livre rouge de l'Abb. de Troarn, cité par M. L. Delisle dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 110.

Conroy, troupe de soldats, ordre, rang.

Du lat. congrex, qui fait partie de la même compagnie, de

la même troupe. — Par la chute régulière du g, comme dans integra, qui a donné entière; peregrinus, pèlerin; magister, maître, etc., ce radical a formé conrex, d'où conrei, qui, comme nous allons le voir, est la forme normande du mot.

Desci qu'il voit venir le roi,

Deux mil armés en son conroi.

Partonop. de Blois, v. 2167.

De ce prendroi je bien conroi.

Dit de Narcisus, v. 200.

La forme normande, forme la plus ancienne, est, avonsnous dit, conrei:

> Ne tenent *conrei* ne bataille, Pur ceo vos di pur veir, senz faille. Bén., *Chron. de Norm.*, v. 1154.

E issent de la vile od merveillus cunrei.

Chron. de Jord. Fant., v. 1927.

CONVENANT, COUVENANT, convention, marché.

Du lat. conveniens, convenientis, part. prés. de convenire.

Et si vueil que tout maintenant, Soient tenu li convenant.

Dit des deux chevaux, v. 161.

Si vous aray en verité

Couvenant, foy et loyauté

Jusqu'à la mort.

Théât. fr. au moy. âge, p. 222.

En vieux dialecte normand, l'on disait covenant:

Si hom volt derainer covenant de terre vers sonn seignor.

Lois de Guill.

Ce mot est resté dans la langue anglaise avec l'acception de contrat, alliance.

COQUARDEAU, jeune sot.

Il n'a cervelle ne cerveau,
C'est pourquoy si haut crier j'ose
Qu'on mene aux champs ce coquardeau,
S'il veut rien faire de nouveau.
CL. MAROT, Métamorphose, I-III, 22.

Coquardeau, proud ass, bold goose, fond saucebox.

Corc., Diction.

V. le nom suivant.

COQUART, mari dont la femme est infidèle.

Que faictes-vous, meschant coquart?

Louis XI, Nouv. VII.

Lequel Duchesne respondit audit Bernart qu'il n'estoit point coquart.

Let. de Rém. de 1397, Duc., Bernarius.

Coquart s'est dit aussi pour niais, sot:

Garçon nice et coquart l'aloient apelant.

Bert. du Guesclin, 60.

Ne scey-tu pas bien, di, coquart, Que Clotilde, la nièce au roy... Théât. fr. au moy. âge, p. 613.

Enfin, une troisième acception a été donnée au mot coquart. L'usage de porter des panaches de plumes de coq sur le casque, remonte aux XIVe et XVe siècles; de là la dénomination de coquards ou cocards, donnée aux militaires qui portaient ces panaches, auxquels on donna le nom de cocardes.

Lorsqu'on remplaça les plumes par un nœud, on continua de l'appeler cocarde. Les élégants imitaient cette mode militaire, dès le XV° siècle, et portaient des plumes de coq sur leur bonnet. Aussi, Alain Chartier les appelait-il veaux coquards. Telle serait, suivant M. Chéruel (Dict. hist, des mœurs, coutumes, etc. de la France), l'origine de notre mot coquart.

Ne serait-ce pas à la mode des coiffures à la coquarde dont parle M. Chéruel, que s'applique le passage suivant de Rabelais:

Vestu d'une robe de couleur de roy, le bonnet à la coquarde.....

Pant., V. 16.

CORBEL, corbeau.

De hupe nos font turterele Et de corbet colon croisier. GAUT. DE COINSI, Ste-Léoc., v. 1186.

Ainz les mengierent li gaignon

Et li corbel et les corneilles.

La Bible au seignor de Berze, v. 426,

V. au nom Corbin.

#### \* CORBIÈRE.

On donne le nom de *corbières* à certaines parties du littoral des îles normandes de la Manche et de la baie du Mont-Saint-Michel:

En ce temps-là il y eut quelque grand navire d'Espagne, chargé de vins doux, qui se perdit auprez de la corbière.

S. DE CARTERET, Chron. de Jersey, ch. xII, p. 35.

Si nos corbières, ainsi qu'on l'a pensé, n'étaient que les juchoirs favoris du cormoran, rien ne serait plus naturel que de dériver corbière de corp, d'où la forme corb, corbeau de mer.

Mét., Diction. franco-norm., p. 338.

Corbière en vieux franç., indiquait un lieu fermé par des claies:

Bertran le choisi bien emmi une corbière.

Chron. de Dug.

\* CORBIN, corbeau.

Du lat. corvinus. Souvent le v du rad. se change en b dans le dérivé, comme dans courber, de curvare; Besançon, de Vesontionem; cabine, de cavus.

Corbin, avait cette signification dans la vieille langue :

Lor beaus vis clers e lor cors jenz Faiseient manger à mastins E à voutours e à corbins.

Bén., Chron. de Norm., v. 27532.

Il l'a conservée en patois norm. de Guernesey:

Ses gens l'ont mis au liet; déjà les *corbins* l'sentent, Et, fiers coumm'un ribet, l'chers hériquers s'lamentent. Rim. Guern., p. 3.

Il en est de même en patois du Berry.

L'on trouve dans Cotgrave, corbin, traduit par crow, et dans Sherwood, to croak, croasser, traduit par corbiner.

Le vieux mot corbin est resté franç. dans les mots bec-decorbin, petite pince effilée pour les ouvrages en fil de fer et canne à bec-de-corbin, canne dont la poignée a la forme d'un bec de corbeau.

\* COSNARD, v. CONARD.

Cosson, courtier, maquignon.

Bien savons com lor ordre va , Mestre coçon et marchéant Sont il certes et bien errant.

Bible Guiot, v. 1245.

Molt sont marchéant et coçon.

1b., v. 2066.

Cosson a, dans la langue mod., deux autres acceptions auxquelles il ne serait pas impossible que se rattachât notre nom. L'une s'applique à un insecte qui vit habituellement sous l'écorce des arbres, usés par le temps, et l'autre aux nouvelles pousses de la vigne, après qu'on l'a taillée.—Dans cette hypothèse, toutefois, il y aurait lieu d'établir que l'on trouve cosson avec ces acceptions dans l'anc. langue. Nous devons ajouter qu'au XVIIe siècle on trouve cosson usité dans le sens de mite, charançon. V. le Diction. de Cotgrave.

\* Costil, Costis, Côtis, Côty, Descostils.

Le vieux mot norm. costil signifie penchant d'une colline, petite colline.

Du bas-lat. costillum, dérivé lui-même de costa, côte :

Et unum costillum quod est inter masuram Muriel de Valle...

Charte de 1200, du Cart. de St-Lo, citée par M. L. Detisle,
dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 485.

Ge mot de pat. est usité dans toute la Basse-Norm., ainsi que dans les îles de Jersey et de Guernesey:

A bailler à fin d'héritage, la propriété appelée les Mouriers, en la paroisse St-Jean, avec environ 100 vergées de terre, dont 50 labourables, 8 en prairies et le reste en côtil.

Chron. de Jersey, du 5 sept. 1868, Annonces.

A la Hougue et au Vallet, Sus côti, dune ou falaise.

Dédicace des Fim. Guern.

On le rencontre chez un de nos vieux trouvères norm. :

Une faude veit de berhiz
E un grant parc, lez un costiz.

Ben., Chron. de Norm., 11, 434.

\* COSTREL, petit costre.

Costre, en vieux franç, signifiait sacristain ou trésorier d'une église.

Revint li costre à l'imagene el mostier. Vie de S. Alexis, str. 36.

Li costre i sonerent les sains (les cloches).

Partonop. de Blois, v. 10766.

On donne encore le nom de coutre, dans certaines parties de la Norm, au bedeau ou autres bas officiers d'une église:

Tandis que le vicuillar s'acoutre, Assistey du clerc et du coutre.

L. PRT., Muse norm., p. 28.

Les costeries ou offices de costres devaient avoir autrefois une certaine importance, si l'on en juge par cette citation empruntée au Gloss. de Ducange, au mot Custodia:

A telle condition que donnerois... la costerie, après le decès et trespas du seigneur de Wason costre.

V. au nom Cousteur.

\* Cottin, Cotin, chaumière.

Diminutif du vieux mot cote, cabane.

Cot a encore cette acception en anglais; d'où cottage, petite maison de campague.

Cote est un mot d'origine celtique: en kymri cwtt et en gaélique coite, cot, se disent pour chaumière. On rencontre encore le même mot, avec le même sens, en bas-lat. Ducange, en effet, définit cota: tugurium, latibulum. De cota est venu un autre mot bas-lat. coteria, association de villageois pour l'exploitation en commun d'un domaine seigneurial, à charge de cens, services et corvées. Le mot français coterie vient de là.

A un pastour s'accompaigna, En son cotin o lui entra.

WACE, Rom. de Rou.

Cotin en pat. norm. de Guernesey, sert à désigner la logette d'un veau :

Nos viaux réjouissant les r'gards , Fiers et nets dans leus cotins. Mir., Diction. franco norm , p. 282.

I n'faut pas faire le cotin d'vant que l'viau seit nai.

Prov. Guernes., cité par le même, ib., p. 143.

- \* COUESSIN, v. COISSIN.
- \* COUETIL, coutil.

On trouve dans le Diction. de Nicot, coitil ou coutil et dans celui de Cotgrave coiti ou coitis.

Ce vieux mot, que le patois norm. a conservé, est plus rapproché, que le mot franç. de leur radical commun couette, lit de plume, dérivé du lat. culcita, matelas, oreiller.

Yl lui envoya une barque de 60 tonneaux, toute chargée de vin de Gascogne, avecq plusieurs chartées de fines toilles de Normendie, sans les coitils et courtes-pointes, vesselles d'argent et autres présents et bribes.

S. DE CARTERET, Chron de Jersey, ch. 1911. p. 49.

Couette, que le Diction. de l'Acad. classe au nombre des mots surannés, est comme couétil, d'un usage universel en Norm.

Coulon, pigeon.

Du lat. columbus. Dans le passage du lat. au franç., souvent ol devient ou : c'est ainsi que absolvere a formé absoudre; solsequium, souci; pollicem, pouce; mollis, mou, etc.

Et fu simple comme uns coulons.

Rom. de la Rose, v. 1205.

Mais au coussin plume très blanche et pure D'un blanc coulomb, le grand ouvrier a mis. Съ. Макот, Chants divers, II, 32.

\* COUPEAU, COUPEL, sommet, faîte, cime.

Les mots de pat. norm. qui ont cette signification sont coupet et coupiau; ils servent le plus généralement à désigner la cime d'un arbre:

A sa lignotte, 'nn lignot, l'joli sire, Chantait matines, au coupet d'un bisson; Et la mouissette—i n'est qu'faire de l'dire— Sauticottant, écoutait sen mouisson.

Rim. Guern., p. 88.

Coupel, qui a formé plus tard coupeau, dérive du bas-lat. copellus, mot qui semble se rattacher au vieux mot coper, couper, lequel procède lui-même de cop, coup. Le copel ou le coupel d'un arbre serait donc ainsi le sommet coupé ou à couper de cet arbre.

De arboribus quas in nostro usu capimus, non habent copellos nec esmundas.

Charte de 1214, relative aux usages de la forêt d'Alençon.

Et doit avoir... xij deniers por semondre le pasnage et la moité des coupeax des arbres qui sont couppés ès devant diz bois por fere merrien.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 125, vo.

Le mot coupeau, resté français, est vieilli et aujourd'hui tout à fait inusité; on le rencontre cependant encore dans P. Corneille, pour désigner le faîte d'un arbre :

Tieus-y toi solitaire, et tel qu'un passereau, Qui d'un arbre écarté s'est choisi le coupeau. Imit. de J.-C., IV, 12.

Comme le mot coupeau, dans son acception générale, sert à désigner, non-seulement le sommet des arbres, mais encore celui des rochers, des montagnes, etc., l'on doit se demander si l'étymologie que nous venons de proposer reste acceptable.

Nous inclinons à le penser. Le sens primitif et restreint du mot copel a pu, avec le temps, prendre l'extension qu'il a eue depuis, par un oubli explicable et assez fréquent, de l'origine de ce mot. Quand on entendait dire le coupel d'un chêne pour désigner son sommet, on était naturellement porté à dire aussi le coupel de la tête, le coupel du côteau, pour indiquer leur partie supérieure.

Peut-être encore pourrait-on rattacher notre mot au lat. cuspis, pointe. L'on trouve d'ailleurs en haut-allem. kuppe, cime.

#### COURRIER.

Au moy. âge, le mot courrier n'avait pas le sens général que l'usage lui a donné depuis, celui de porteur de dépêches. Il servait à indiquer, soit l'officier de police d'un seigneur, soit l'intendant d'un évêque ou d'une communauté ecclésiastique, soit enfin un clerc ou bas officier d'une église.

Criée fust faicte au lieu de Dommaine, de par le courrier d'icellui lieu, que ung chacun alast curer et nettoyer le bealaige de la rivière dudit lieu.

Let. de Rém. de 1476, Duc., Corrærarius.

Le chapitre et ses *couriers* sont en droit d'arrester dans l'enceinte de l'eglise les bayles et mestraux qui ont negligé de faire payer les gens et les aultres revenus de l'eglise dans le temps marqué.

Ordon. des rois de Fr., III, 269.

Jehan Girard, clerc courier et habitué de l'eglise collegiale de Saint Julien de Brioude.

Let. de Siem. de 1458, Duc., Carsus.

\* COURTY, COURTIL, COURTILLET, DESCOURTILS, LECOURTILLER.

Le vieux mot courtil, conservé par le pat. norm., signifie petit verger, généralement avec jardin. Le nom Courtillet en est un diminutif et celui Lecourtiller indique un individu qui cultive ou habite un courtil. Ce mot vient du bas-lat. curtilis:

Cellulam S. Clementis una cum curtili in quo monachi ibidem Deo famulantes labores manuum exercere videntur.

Charte de Charles-le-Chauve, citée par Duc., au mot Cortis.

Curtilis est un diminutif de curtis, cour ou verger normand (V. plus bas au nom Lacour).

Dune mei ta vigne, si en frai curtil.

Les Rois, l. III, chap. xxi, p. 330.

E cheluy (le chemin) de Trouart par devers Saint Paer, doit venir per entre les champs e les *courtis* de la ville e caer es fossés des murs deu clos de l'abbeie.

> Liv. Rouge de l'Abb. de Troarn, cité par M. L. Delisle, dans l'Agric. en Norm au moy. âge, p. 110.

Ma chèvre est sauteuse : Un tour elle sautit Dans le courtit

Du Président.

Vieille chans, norm.

Qu'nou rime à s'n aise

Dans les jannets, par les courtis,

L'long d'la banque et sus les côtis

Ou les falaises l

Rim. Guern., p. 136.

#### \* Cousteur, Lecousteur.

Cousteur, se disait pour sacristain, clerc de paroisse; du lat. custos, par l'intermédiaire d'une forme custor.

Les tresoriers, prestres, clercs et cousteur de l'eglise parrochial S. Pierre de Coustances.

Charte de 1409, Duc., Costurarius.

En pat. norm. de Guernesey, l'usage de ce mot s'est perpétué:

Autouar de chu temps-là, l'coûteur de S. Pierre-Port, Sa clioquette à la main criait : « Messire est mort ! » Rim. Guern., p. 82.

V. au nom Costrel.

\* Couture, Cousture, Lacouture, Delacouture, Descoutures, Lecoulturier.

Couture, dans l'anc. langue comme en pat. norm. moderne, signifie champs cultivés, jardins.

Ce mot, dérivé du lat. cultura, forma coulture, puis couture. On le rencontre en bas-lat. sous les formes cotura, costura, coutura, mots que Ducange définit: « Ager cultus, Gallis, couture. » L'on trouve aussi dans le Dict. du vieux lang. franç. de Lacombe: « Couture, pour culture, cultus. »

Coutura quæ est juxta masuram Lesceline quatuor acrarum est, et valet quinque sext. frumenti.

Cartul. de l'Abb. Ste Trin. de Caen, fo 70 vo.

De même l'on disait coulturer pour cultiver:

Le champart de trois cent arpenz ou environ de terre, partie en fache (jachère) et partie coulturée.

Charte de 1323, Duc., Faicia.

La partie rurale la plus importante de la ville de Bernay (Eure), partie qui renferme encore de nombreux jardins, porte le nom de La Couture.

Une portion du quartier sud de la ville de Lisieux (Calvados), dit Quartier des Coutures, est divisée en trois rues : la rue Grande-Couture, la rue Couture-du-Milieu et la rue Petite-Couture. Il est de tradition à Lisieux qu'à une époque fort ancienne, ce quartier se composait de terrains cultivés.

Enfin, à Guernesey, ancienne dépendance, comme l'on sait, du duché de Normandie, un faubourg de la ville de St-Pierre, porte aussi le nom de La Couture :

Samedi soir deux individus furent surpris en flagrant délit, dépouillant des pommiers de leurs fruits, dans un jardin, à La Couture. Gazette de Guernesey, 9 sept. 1868.

Ajoutons encore que la rue Culture-Ste-Catherine, à Paris, a été ouverte dans un lieu dit La Coulture, ou La Cousture-Sainte-Catherine:

Fervaques... me pria de venir me promener avec lui derrière la Coulture-Sainte-Catherine.

D'AUBIGNÉ, Mêm., p. 482.

La belle Romaine, courtisane renommée du temps de Henry, logée en la Cousture de Saincte Catherine ...

REGNIER DE LA PLANCHE, l'Estat de la France sous

François II, p. 209. La Coutre.

Le mot couture, dans l'acception qui vient d'être signalée, est d'ailleurs fort ancien dans la langue :

> Li leus s'en va grant aleüre, Droit au jument par la costure.

> > Rom. du Ren., v. 7536.

COUVENANT, V. CONVENANT.

\* COYPELLIER, COIPEL, LECOISPELLIER, COISPEL.

En pat. norm. du XVIIe siècle, coipel se disait pour copeau :

Je n'en barois pas un morcel, Pas le mendre peti coipel.

L. Pet., Muse norm., p. 24.

En pat. norm. mod., coipeau, et en vieux fr., coispel, ont la même signification.

Un coispellier était donc un artisan qui, par l'exercice de son métier, faisait des coispeaux. L'on trouve dans Cotgrave le verbe coëpeller avec cette dernière acception (to chip wood).

Coispel, coipel viennent du bas-lat. coipellus:

Dictus Petrus ludendo posuit supra caput dicti juvenis unum modicum coipellum ligni, ipseque juvenis ipsum coipellum ad dictum Petrum projecit ludendo.

Let. de Rêm., de 1352.

Je fendray ceste souche en petis coypeaux.

Pals., Lescl. de la lang. fr., p. 704.

Cotgrave traduit notre mot coipeau par chip.

On appelle à Guernesey, couêpet, au plur. couêpiaux, la bouse de vache desséchée au soleil. Cette dénomination lui est donnée à raison de sa destination qui est la même que celle des copeaux, c'est-à-dire parce que, dans cet état, elle sert de combustible:

A teurt, pinche, attrape, aguigne, Vit sus l'brage à nos pourchiaux, Et s'causse (ah l la vieille indigne) D'ses bouzettes et d'ses couêpiaux.

Rim. Guern., p. 29.

# \* CRESPIN, crépu, qui a les cheveux frisés.

Du bas-lat. crispinus, dim. de crispus, frisé. L'e franç. prend souvent la place de l'i lat., comme nous l'avons vu au nom Ancelle.

Bauduin et Robiert Crespin freres, dits les Crespinois d'Arras.

\*Charte de 1292, Doc., Crispicapillus.

*Crépin* est encore aujourd'hui employé en ce sens dans le pat. norm. de Guerneseÿ:

Té qui fauchais la barbe grise
Des sacs-à-péchés d'sous l'église,
Et les mentons ner-émittais
Des malvârins des Quéritais,
Cher p'tit Cr'pin, ta barbe est faite,
Et la mort en rit, la maufaite!

Rim. Guern., p. 138.

# \* CRIBELLIER, qui fait ou vend des cribles.

Cribe reproduit la prononciation normande du mot crible. Si le mot franç. crible a pu former criblier, le mot norm. cribe a dû donner cribelier.

Il est à remarquer, à l'égard des mots dont la terminaison est ble, cle, fle, gle, ple, que les paysans norm. syncopent généralement l'l, dans la prononciation. D'où suit que noble, miracle, nèfle, épingle, peuple, deviennent, dans leur bouche, nobe, mirake, nèfe, épingue, peupe.

\* CRIQUET, grillon du foyer, insecte qui se retire dans les murs des foyers ou dans ceux des fours et fait entendre un petit bruit aigu, produit par le frottement de ses élytres l'un contre l'autre.

> L's oyous sufflair dans la poumare, Les vents éragis, les troublais? Quais flas ! quais rabats! l'grant u dâre, I nêve et nos viviers sont j'lais. Près d'vous, sus men bignon d'pavie, J'réponds au jargon du criquet, J'rime et j'laisse endêvair l'achie, Les daeux genouaix dret d'vant l'tronquet. Мет., Dict. franco-norm., p. 156.

M. L. Dubois (Gloss. du pat. norm.), rattache cette dénomination normande du grillon, à l'angl. cricket, qui a le même sens. C'est évidemment là une erreur: notre mot criquet a été non pas introduit par les Anglais en Normandie, mais, au contraire, il a été apporté au XIe siècle par les Normands en Angleterre, avec un grand nombre d'autres mots appartenant à leur dialecte et que l'on retrouve aujourd'hui, plus ou moins défigurés, dans la langue anglaise. Nous aurons l'occasion d'établir ailleurs que, sous ce rapport, c'est l'Angleterre qui est tributaire de la Normandie.

Criquet se dit aussi, en pat, norm., d'un homme faible et petit.

### \* CROOUET, crochet.

Croket, est la forme normande du mot, caractérisée par la substitution du k au ch, que nous avons déjà rencontrée dans les noms Capel, Caperon, Carbonnier, Cardon, et que nous retrouverons plus bas dans ceux de Deséquelles, Ducamp, Labrèque, Lecat, Lequen, Leliquerre, etc.

Croquet est un diminutif de croc, mot d'origine germanique et celtique. En angl. crooked, courbé.

Lequel bergier haussa un croquet qu'il tenoit en sa main, dont il rachassoit ses brebis.

Let. de Rem. de 1398, Duc., Croqum.

Croquet, accroquer, se disent encore aujourd'hui en pat. norm. pour crochet, accrocher:

Pendus à un croquet.

D. FER., Muse norm., p. 79.

Mei, qui n'erains rien, j'happe ma bayoune (bayonnette), Pendue ès rouâies (solives) à sen croquet, J'accroque, en jurant, la guenoune, J'lève le bras pour l'épistoquer (anéantir).

Rim. Guern., p. 99.

Parmi les notables commerçants de Paris, dans la 2º moitié du XVIº siècle, se trouvait un Nicolas Croquet :

Quels personnages sont-ce que les Canayes? Quels personnages que Nicolas Croquet, Jaquemin et tant d'autres que je ne nomme point...

REGNIER DE LA PLANCHE, Liere des Marchands, p. 432.

Cucu, coucou.

Ce nom de famille est assez commun en Normandie; seulement, comme il est, paraît-il, désagréable à ceux qui le portent, ils y ajoutent toujours un autre nom: c'est ainsi que nous avons les Cucu dit Larivière, les Cucu dit Lépine, les Cucu dit Launay, les Cucu dit Lubin, etc.

Cucu est la forme primitive du mot coucou; il dérive du lat. cucus, qui a cette acception.

Des oiseaux et du cucu.

MARIE DE FRANCE, Titre de la XXIIe Fable.

Qui au gieu mourra, je conclus, Sur lui chantera li cucus.

EUST. DESCHAMPS , Dict du Jeu de dés.

- Le nom de famille *le Cucu*, se rencontre en Normandie au XVe siècle:
- © Ce fut fait le samedi second jour de fevrier mil quatre cens cinquante neuf, presens Loys et Thomassin freres et Vincent le Cucu, tesmoings. Cartul. de Lis., fo 28.

Cucu et son synonyme coucou ont aussi été employés quelquefois dans l'ancienne langue pour désigner le mari d'une femme infidèle:

Il fut dit qu'on appelloit un homme marié cocu, qui avoit une femme impudique, d'un bel oiseau qu'on appelle le cocu, les autres l'appellent couquon, ainsi nommé de son chant; et pour ce que ce bel oiseau va pondre au nid des autres oiseaux, estant si sot qu'il n'en sauroit faire un pour luy; par antithese et par contrarieté, on appelle celui la cocu, au nid duquel on vient pondre, c'est à dire faire des petits.

BOUCHET, Serées, l. I, p. 275.

En pat. génevois, cocu et en catalan cucut, se disent encore pour coucou. Cogul, en provençal, signifie tout à la fois coucou et cocu.

CUVELIER, ouvrier qui fabrique et vend des cuves.

Cuvelier, vat-maker or tub-maker.

Cotg., Diction.

DAMOISEL, damoiseau.

Le nom Damoisel, du bas-lat. dominicellus, dim. de dominus, s'appliquait dans le principe à un petit ou jeune

seigneur. Plus tard, il désigna les simples écuyers et les aspirants à la chevalerie. Au XVII siècle, on appelait damoiseau un homme qui affectait la recherche des vêtements et une galanterie banale.

Leisseiz, fet il, lo dameisel.

Bén., I.om. dc Troie, v. 9052.

Et la roïne son anel,

A mis el doit au damoisel.

Floire et Blanceflor, v. 1001.

DANCEL, damoiseau, jeune homme.

Ce nom, comme on le voit, a le même sens que le précédent.

Por enorance del dancel,
Del duc Richard, le proz, le bel,
A là li dux sa cort justée,
Si a la Pasche celebrée.

Bén., Chron. de Norm., v. 11545.

Noguent of nun la dameisele, Gugemer noment le dansel.

MARIE DE FR., Gugemer, v. 29.

L'on disait de même dancele, pour damoiselle, jeune fille:

Lonc la rue de Seigne aval
Furent danceles e vassal
E citeeiu e marcheaut,
E autres genz de maint semblant.

BEN., Ib., v. 7684.

Dancel est le diminutif de dan ou damp, seigneur :

Ço est dan Richart de Luci ki tut le munde prise.

Chron. de Jord. Fant., v. 785.

Les reponses que le roy damp Johan de Castille eut ce jour.

FROISSART, Chron, III, 50.

- \* DAUGE, v. AUGER.
- \* Debieu, du biez.

Bieu, en pat. mod., se dit, comme dans l'anc. dialecte normand, pour biez, ruisseau ou canal latéral à une rivière, à laquelle il aboutit, et qui conduit l'eau à la roue d'un moulin.

De faire bieus, murs e fossez.

Bén., Chron. de Norm., v. 26711.

Le nom Dubief, très-commun en dehors de la Norm., correspond exactement à notre nom Debieu.

Ceux de *Durieu*, *Dudouet*, que nous allons rencontrer plus bas, ainsi que *Duruy*, *Desruisseaux*, appartiennent à la même famille.

DE BROGLIE, v. DUBREUIL.

- \* DECAISNE, v. LEQUESNE.
- \* DE FRÉMICOURT, v. FRÉMY.

DEGRIEU, v. GRIEU.

\* DE GROMESNIL, v. MESNIL

DE LA BARTHE, V. LABARTE.

- \* DELABORDE, DELABORDETTE, v. Borde.
- \* DELABRÈQUE, v. LABRÈQUE.

DE LA BRÉTÈCHE, V. LABRETESCHE.

- \* DE LA BRIÈRE, v. BRIÈRE.
- \* DELACOUDRE, v. LACOUDRE.
- \* DELACOUR, v. LACOUR.
- \* DELACOUTURE, v. COUTURE.

DELAFAVERIE. v. FAVIER.

\* DELAHOGUETTE, de la petite colline.

Hogue, hoge, en vieux dialecte norm., signifient colline; hoguette, hogette en sont les diminutifs.

De *heog*, hauteur, monticule, en ancien dialecte normannique de Shetland.

Esturent... el sumet de une hoge.
(Steterunt in summitate tumuli unius).

Les Rois, l. II, ch. II, p. 127.

En la commune de Moult, arrondissement de Caen, au bord de la route nationale de Paris à Cherbourg, on remarque à l'extrémité d'une longue colline, qui limite la plaine dite de Caen, du côté du Lieuvin, une surélévation au sommet de cette colline, formant une espèce de tumulus, connu dans la contrée, sous le nom de la Hoguette.

Le cap de la Hogue, ou de la Hougue, à l'extrémité N.-O. de la presqu'île du Cotentin (Manche), a emprunté son nom à la hogue, qui le termine.

En pat. norm. de Guern., hougue se dit encore aujourd'hui pour colline, et houguette pour petite colline:

Au coupé d'la hougue à mon père, Il y a un vier laurier fleuri.

Rim. Guern., p. 125.

Prai, cache et gardin, monts et vaux, Hougue et houguette.

Ib., p. 134.

En certaines parties de la Norm., hogu se dit pour hautain, arrogant.

\* DELAMASURE, v. MASURE.

DELANGLE, de l'ange.

Du lat. angelus, messager. Dans le passage du lat. au franç., l'e du radical est souvent syncopé, comme dans livrer, de liberare; ermite, de eremita; couvrir, de cooperire, etc.

Je croi que son saint lit n'atoschent

Fors seulement angle et puceles.

GAUT. DE COINSI, Ste Léoc., v. 2216.

Mès les *angles* de paradis Nous tramete le roi celestre.

Le Credo de l'Userier, v. 248.

\* Delanoe, Delanos, v. Lanos.

DELAPERRIÈRE, v. LAPERRIÈRE.

- \* DELAPLANQUE, v. PLANQUE.
- \* DELAQUERIÈRE, v. LAQUERIÈRE.
- \* DELAROQUE, v. ROQUE.

DELAROSIÈRE, V. LAROSIÈRE.

DELATOUCHE, v. LATOUCHE.

### DELAVARENDE, LAVARENDE.

Varende, garenne, du bas-lat. warenda.

Juraverunt etiam warendam infra istos terminos, sed in terra episcopi tantum.

Charte de 1160, citée par M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 380.

L'on a dit aussi garane pour garenne :

Tant se haste et tant s'esploite, Tant chevauche bois et garane, Qu'il est venuz à Theroane.

Rom. du Ren., v. 18215.

Cette prononciation, qui se rapproche davantage de celle de notre mot *varende*, subsistait encore au XVII<sup>e</sup> siècle, suivant le témoignage de Ménage, qui toutefois ne l'admet pas.

Quant à la substitution du v au g, elle a son explication dans le radical même du mot: war, prendre garde:

Wart l'om que l'om l'anme ne perde, que Deus rachatat de sa vic.

Lois de Guil.

Warder, pour garder, et varenne, pour garenne, se disent encore en pat. picard.

Ajoutons aussi warrant, mot anglais congénère, qui paraît avoir acquis définitivement droit de cité dans notre langue.

Dans un acte du XIVe siècle, du Cartul. de Lis., fe 13, figure un Thibaut de la Varende.

DELESSART, v. DESESSARDS.

- \* DEMELLIER, v. MESLIER.
- \* DEPLANQUE, v. PLANQUE.
- \* Dérain, Déraine, dernier, dernière.

Les vieux mots derain, deraine, que le pat. norm. a conservés, dérivent du bas-lat. deretranus, mot qui se rattache lui-même au lat. de retro.

Si te suppluy qu'en ton divin pretoire Nous vueille mettre à l'heur et jour derrains. J. Marot, V, 33

Jusquez à la desraine maille.

Les Pates ouaintes, p. 10.

Suivant les habitudes du pat. norm., l'e de la première syllabe est souvent syncopé dans la prononciation:

Le seul baisier qu' j'en aeus, che s'ra l' d'rain sus la terre!

Rim. Guern., p. 118.

J'ai ilo du bouan cidre quéru de l'année draîne qui vos rafraîchira un miot la garguette.

Rim. Jers., p. 53. (Dial. en prose.)

Derain appartient aussi en pat. picard, et deren au provenç.

\* DERÉNÉMESNIL, v. MESNIL.

DERREY, DESREY, faute, désordre, dommage.

Desrci est la forme norm. de l'anc. mot desroi. Le mot franç. desarroi, qui en est dérivé, a la même acception.

Del sacrefise pristrent à sei, par rustie et par desrei, plus que n'en out cumanded la lei.

Les Rois, l. I, ch. 1, p. 7.

Jusque Saul le premier rei,

Comme il fu de grant desrei

Vers David qui prodom fu.

Guil, de Norm., Be

Guil. DE Norm., Best. div., v. 73.

Derroi ou desroi était, avons-nous dit, la forme franç., laquelle se perpétua le plus longtemps dans la langue:

Quier moi, fait il, un palefroi, Bon et soef et sans derroi.

Partonop, de Blois,

N'i doit il avoir nul desroi.

Lay d'Arist., v. 109.

- \* DESBISSONS, v. BISSON.
- \* DESBRIÈRES, v. BRIÈRE.



- \* DESCAMPS, v. DUCAMP.
- \* DESCLOSAGES, des clos.

On appelle *clos* ou *closage* en Norm. un petit verger entouré de haies, avec ou sans habitation.

L'emmenèrent à bord de leur barque, nuds pieds et nuds jembes, tout nud sauf sa chemise, à travers clôsages, haye et buissons, pour autant qu'ils ne savoient pas le droit chemin.

S. DE CARTERET, Chron. de Jersey, ch. xviii, p. 52.

- \* DESCOSTILS, v. COSTIL.
- \* DESCOURS, v. LACOUR.
- \* DESCOURTILS, v. COURTY.
- \* DESCOUTURES, v. COUTURE.
- \* DESDEVISES, des bornes.

Devise, vieux mot essentiellement norm., toujours usité, sert à désigner une borne placée dans les champs pour marquer les limites de deux propriétés contiguës. Les devises sont enfouies dans le sol, aux trois quarts environ de leur hauteur et placées sur un lit de débris de tuiles et de charbon, qui, lorsque ces pierres sont déplacées accidentellement ou frauduleusement, fournit le moyen de retrouver la place qu'elles occupaient.

Le mot devise vient du part. fém. divisa, lequel fut employé substantivement en bas-latin:

Si inter compares vicinos utrimque sint quærelæ, conveniant ad divisas terrarum suarum.

Lois de Henri I, roi d'Angl., ch. Lvii.

Dans le passage du latin au franç., e est souvent substitué à i, ainsi que nous l'avons vu plus haut au nom Ancelle.

Les maisons et héritages de la ville et faux bourgs de Bayeux et partie de la banlieue, selon qu'elle est bornée par d'anciens marcs ou devises, sont tenus en franc aleu.

Cout. de Norm. Usages locaux de la vicomté de Bayeux, art. 2.

Devise, dans l'acception indiquée plus haut, se trouve aussi chez nos vieux trouvères norm.:

Ni aveit bare ne devise, Fors un haut mur de piere bise. Marie de Fr., Lai de Laustic, v. 37.

Kar entor les devisions, Qui parteient les regions, Par les termes, par les devises, Là ù les bodnes furent mises.

BÉN., Chron. de Norm., v. 8428

De même, dans l'anc. dialecte norm., l'on disait deviser pour diviser:

Puis ont la terre devisée Par amor et par compaignie, Si que chaseuns ot sa partie.

WACE, Rom. de Brut, v. 1302.

Les escuz pris, se sont montez Et lor conreiz ont devisez.

Ben., Rom. de Troie, v. 10991.

- \* DESDOUIS, v. DESDOUETS.
- \* Desdouets, Dudouet, Dudouit, Desdouis,—Beaudouet, Beauduit,—Clerdoit, Clardouet,

CLARDOUIT, — PASSEDOUET, BADOUET, DOISNARD, DOUESNEL, DOUÉTIL.

Tous ces noms se rattachent aux mots douet, doit ou duit, qui, dans l'anc. dialecte norm. comme en pat. mod., signifient ruisseau, petit cours d'eau.—Cotgrave traduit douet par brooke, spring.

En bas-lat. doitus, du lat. ductus, aqueduc:

Unam pechiam terræ integram, sicut se præportat in longum et latum, cum gardigno, quod est juxta dictam terram Laurentii Abat la Pie... usque ad doitum Huelot.

Charte de 1273, du Cartul. de St-Wandrille, II, 1707.

Ce mot, sous sa double forme doit ou douit, se rencontre fréquemment dans les chartes normandes. Nous n'en citerons que deux exemples, empruntés à l'un des savants ouvrages de M. L. Delisle:

E le doi d'Estaillant se doit reparer de v piez de ley, juqus à la tonnelle des murs de l'abbeie.

Reg. de l'abb. de Troarn, cité dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 110.

Toutes et quantes fois que mestier en seroit... doivent curer le douyt.

Terrier prim. de Montebourg, ib., 524.

On le trouve aussi chez nos plus anciens écrivains norm. :

El jur que tu en istras e le *duit* de Cedron passeras , bien le sace que tu i murras.

Les Rois, 1. III, ch. 11, p. 232.

Hal convoitise desloiaux l Tu es la dois et la fontaine.

Tu es rachine de tos maux , Molt est covoitise vilaine.

Le roi Guil. d'Angl., daus les Chron. anglo-norm.

de M. Francisque Michel, III, 75.

Des deux formes du mot, douet est celle qui est le plus généralement usitée en Normandie; l'autre, douit, est au contraire la seule employée en pat. norm. guernésien, suivant M. Métivier (Diction. Franco-norm.).

Sous l'glajeur j'avons berouannai, Nos daeux, dans l'douit d'nos gens.

Rim. Guern., p. 36.

\* DESÉCACHES, des échasses ou des jambes de bois, c'est-à-dire béquillard.

En pat. norm. écache se dit pour échasse. En vieux franç., escache, jambe de bois; en vieil angl. scatches, échasses (Cotgrave); en angl. mod., skate, patin; en holland., schaats, patin et échasse.

Wistaces se fist escachier (faire une jambe de bois); Sa jambe ot liée à ses naches (1), Mot bien sot aller à escaches.

> Eust. Le Moigne, cité par M. Métivier, dans son Dict. Franco-norm., p. 187.

L'on donne encore aujourd'hui à Guernesey, suivant le même, le surnom d'escachier, au boiteux qui a le pied coupé.

(1) Nages, naches, dans la vicille langue, signifiaient fesses; du lat. nates:

Li reis Annon... fist colper lur vestures très par les nages.

Les Rois, 1. II, ch. x, p. 152.

Je vous eschaufferai les naches,

Rom. de la Rose, v. 20933.

Nache est encore usité aujourd'hui en patois normand, comme terme de boucherie, pour désigner la fesse de bœuf,

La métathèse, par suite de laquelle échasse est devenu écache, n'est pas rare en pat. norm. : on en trouve de semblables dans affluber, blouke, que ce pat. substitue à affubler, boucle.

## \* DESÉQUELLES, des échelles.

Equelle, en pat. norm. (esquelle, en vieux dialecte), se disait pour échelle. Du lat. scala. En angl. scale.

Dans le passage du lat. au franç., beaucoup de mots dont les radicaux commencent par sc, se sont modifiés par la prosthèse de l'e et la syncope de l's. C'est ainsi, par exemple, que sciurus a formé escureus, puis écureuil; seutum, escu, puis écu; etc.

Quant au changement de l'a du rad. en e, il est aussi assez fréquent; nous citerons entre autres, nasus, qui a formé nez; Armenia, hermine.

Ainsi passe toutes les esquielles, Les darrains, les premiers.

Rom, de Rob, le Diable,

Ceulx qui ont pressouer doivent avoir esquelles, tasseaux, gattons et hardeaux.

Cout. de la for. de Vernon, cité par M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 374.

Tu recloüais les bans, tu dreichais les esquelles. Fer., Muse norm., p. 316.

L'on dit de même en pat. norm. équelette pour échelette et équelon pour échelon.

Desessards, Lessart, Delessart.

Le vieux mot essart, du bas-lat. exsartum, signifie champ défriché. Essarter, défricher, est resté dans la langue.

Toute la gent de la paroisse
I coururent de toutes pars,
Et par buissons et par essars.

Dit de Constant Duhamel, v. 934.

Item pevent cueillir la veille de Nostre Dame, my aoust, nonne sonnée, en la dicte forest, ès essars en taille et en dessens...

Cout. de la forêt d'Évreux, cité par M. Delisle, dans l'Agric, en Norm, au moy. âge, p. 379.

Essart, par métaphore, s'est dit aussi pour carnage:

Si vos di bien que li bastart I font de cels de l'ost essart.

Bén., Rom. de Troie, v. 14435.

\* DESFONTENELLES, des petites fontaines.

Fontenelle est en effet un diminutif de fontaine.

Fontaine dérive du bas-lat. fontana, mot qui se rattache lui-même à l'adj. lat. fontanus, de source.

On trouve dans la vieille langue fontenelle, fontanelle, fonteniele:

Lez un vergier, lez une fontenelle Siet la fille à roi.

LE GRAND D'AUSSI, Fabl. et Contes, I, 277.

En un vergier lès une fontanelle.

Romancero françois, p. 37.

Denz le ruissel d'un fontenil.

Bén., Chron. de Norm , v. 31224.

Olivier, car descend lès cele fonteniele.

Ficrabras, v. 99

Fontenelle se rencontre encore aujourd'hui dans le pat. norm. de Guernesey:

Une font'nelle vive y coule.

Rim. Guern., p. 85.

Avons-nous besoin de rappeler qu'un des hommes dont se glorifie la Normandie, a illustré le nom de Fontenelle?

\* Desganière, contrefaiseur, qui imite quelqu'un par moquerie pour lui donner du ridicule.

Le nom Desganière paraît dérivé du verbe de pat. norm. déganner contresaire. La désinence de ce nom qui semble féminine, peut être masculine et s'expliquer comme celle des noms Lampérière, Leliquerre, que nous trouverons plus bas. V. ces noms.

Y te faudra faire à la courtisanne, Dessus su pis brouir coume un esclair, Et y endurer qu'un checun te deganne.

D. FER., Muse norm., p. 173.

Déganner a pour radical le bas-lat. gannare, se moquer, qui a donné au provençal le verbe ganhar, railler:

Qui de son dan ri fadamen e ganha.

Leys d'amors, fo 118, cité par Rayn., Lex. rom., III, 421.

Gannare est lui-même, semble-t-il, une corruption du lat. gannire, gronder, se plaindre, gémir.

Quant à la prosthèse du préfixe de, elle est fréquente en dialecte norm.; nous nous bornerons à citer les verbes décesser, et déteindre:

S'onc m'aimastes, or i pareise, Ne voil que vostre amor desceise.

Bén., Rom. de Troic, v. 13479.

De nos brutalités

Destaignons ceste mesche.

J. LEHOUX, Noels, p. 66.

C'est encore du même radical gannare, qu'est venu le verbe enganer, tromper et le subst. enganerie, filouterie:

Bien voit qu'il l'ont traïe et qu'il l'ont enganée.

Berte aus grans piés, p. 27.

J'en éusse aussi bon marchiet, Che me sanle, en l'engancrie.

Théât. fr. au moy. âge, p. 89.

L'une des rues de Caen, la rue de l'Engannerie, a emprunté son nom à ce vieux mot, et signifie ainsi rue de la Filouterie.

Rejanner et rejongler ont en pat. picard, la même acception que notre verbe déganner.

\* DESGARDINS, V, GARDIN.

DESGENETAIS, des genêts.

Genetais, s'est dit pour genêts, du lat. genista, par le changement régulier de l'i en e, comme nous l'avons déjà vu au nom Ancelle.

Ce n'est pas viande preste que lievre en genestai.

LE ROUX DE LINCY, Livre des Prov, I, 176.

Le 2 mai 4388, les religieux de Montdaie exposent que leur fiesseme de la Haie d'Aiguillon « est de petite valeur, car elle est près des forets du roy et toute plaine de feugières et de geneitais. »

L. Delisle, l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 288.

Genesta, en provençal, se dit encore pour genêts.

DESMAIZIÈRES, v. MÉZIÈRE.

\* DESMAZURES, v. MASURE.

DESMORTREUX, v. MORTREUX.

- \* DESMOTTES, v. MOTTE.
- \* DESMOUSSEAUX, v. MOUCHEL.
- \* Despériers, v. Périer.
- \* DESPERROIS, v. PERRÉ.
- \* DESPLANQUES, v. PLANQUE.

## \* Desplantes.

Plante, en pat. norm., se dit tantôt pour haie vive, tantôt pour jeune arbre provenant de semis (en bas-lat. plantica, plantula, du lat. planta), tantôt enfin pour pépinière, du lat. plantarium:

Plantarium, seminarium, Gallice pépinière, alias plante.

Duc., Planta.

Et pour ce que le dit curé avoit nagueres fait clorre ledit jardin à (au moyen de) une plante, iceulx preneurs luy permistrent poier, ctc.

Acte de 1451, du Cartul. de Lis., f° 4t.

Plantier, en prov. signifie pépinière.

DESPROVOSTIÈRES, v. PROVÔT.

DESREY, v. DERREY.

- \* Desroques, { v. Roque
- \* Desroquettes,

DESVEY, DÉVÉ, LEDESVEY.

Desvé, dans la vieille langue, signifiait fou, réveur :

Si grant doel ad, por poi qu'il n'est desvet.

Chans. de Fol., p. 233.

Le sens pert et devient desvez.

Cast. d'un père à son fils, Conte XVIII, v. 51.

D'où, desver, devenir fou; desverie, trouble, agitation, et desvéement, follement:

Cedar vit son cosin navrer, Bien quide morir et desver.

Bin, Rom. de Troie, v. 2559.

Et orreiz. . . . . . . . . . . . La desverie et la dolor, Qu'elle fist d'Ector son seignor.

ID., ib., v. 390.

D'une dame tant l'enflama Que si *desvéement* l'ama Et si durement, par saint Pou , Qu'à Nostre Dame pensa pou.

Miracle de la B. V. M., v. 23.

De desver, par l'addition du préfixe en, est venu notre verbe endêver, mot vieilli et depuis longtemps banni de la langue littéraire, mais qui est toujours employé, dans les campagnes, en Normandie, aussi bien qu'à Jersey et Guernesey:

Nos guerouins, si souples naguères, F'ront endêver nos ménagères.

Rim. Guern., p. 138.

\* DÉTOURBE, DÉTOURBET, dérangement, incommodité.

Détourbement et détourbier avaient, dans l'anc. dialecte et ont conservé dans le pat. moderne, cette signification; de même, détourber se disait et se dit encore pour déranger, troubler.

Ces mots s'écrivaient destourber, destourbement, destourbier; du lat. disturbare et du bas-lat. disturbium, corruption du lat. disturbatio (1); ils font partie de ceux que les compagnons de Guillaume-le-Bâtard importèrent en Angleterre, lorsqu'ils firent la conquête de ce pays; on les y trouve encore sous les formes disturbance, disturb.

Il le desturbad el veage.

Les Rois, ch. xv. p. 53.

Tut à leisir et seinement Onques n'eurent desturbement.

> Chron. de Geof. Gaimar, dans les Chron. anglonorm., de M. Francisque Michel, I, 19.

Sans... lui mectre, faire ou donner aucun destourbier ne empeschement.

Acte de 1452, du Cartul, de Lis., fo 15.

En pat. norm. de Guernesey, l's des radicaux est conservé:

Partout où l'malvârin ira, Les gens v'là qui destorbera.

MÉT., Dict. franco-norm., p. 175.

(4) Le changement régulier de l'i lat. en e franç, a été expliqué plus haut au nom Ancelle.

ll y a des peurves dans l'herbier, Ch'est pour tous un grand destorbier. Mét., Diction. franco-norm., p. 175.

Dans le patois de la Normandie proprement dit, cette lettre ne se retrouve plus:

Men parent s'en vint me détourber.

D. Fer., Muse norm., p. 172.

Qui choppe s'avanche, qui tumbe s'détourbe.

Dict. norm.

Dévé, v. Desvey.

\* DEZAILLÉ, déchiré, déguenillé.

Dezaillé est le part. passé du verbe norm. dezailler, déchirer, détruire, arracher; du bas-lat. dessillare.

Le suppliant et baisselle ou chamberiere dudit hostel dessaillerent et ouvrirent ledit escrin.

Let. de Rém. de 1406, Duc., Dessillare.

L'on trouve dans Cotgrave desalier, avec le sens de délier, détacher, dénouer, débander.

- \* DIGARD, fabricant d'éperons.
- \* DIGUET, petit morceau de bois dur, taillé en pointe, destiné à aiguillonner les ânes.

Digard a conservé à Guernesey, suivant M. Métivier (Diction. franco-norm, p. 177), le sens qui vient d'être indiqué.

Quant au mot du pat. norm. diguet, il est le substantif du verbe diguer, usité aussi en ce pat., pour aiguillonner.

Diguer, donner de l'éperon, est encore employé en franç. comme terme de manége. Le fréquentatif digonner est dans Cotgrave, qui le signale comme mot normand.

P'tit diguet fait avanchi grand one.

Dicton norm.

#### DINGREMART, DINGREMONT.

Nous nous sommes demandé si ces deux noms ne pouvaient pas se rattacher au vieux mot *ingremance*, nécromancie, magie.

Si disoient par ingremance
Trestout lor bon et lor enfance.
Floire et Blanceflor, v. 585.

Celuy an mesmes, fut prins un moyne... qui voult ronouveller une doctrine de ingromence qui avoit esté condampnée pieça devant.

Chron. de Jean de S. Victor (continuation), dans le Rec.

des hist. de Fr., t. XXI, p. 681, à la note.

Docaigne, de peau de chien.

Ocaigne, dogs leather or a dogs shin well dressed.

Corg., Diction.

Dogges-leather gloves, gans d'ocaigne.

Sherwood, Diction.

V. au nom Caignon.

DOISNARD, v. DESDOUETS.

DONNET, DONNÉ, LEDONNÉ.

Donné, dans l'anc. langue, a eu deux acceptions. Il s'est dit pour bâtard:

Et avoit en son hoste un sien donné, dit le bastard de Chauvigny.

Duc., Donati.

D'un autre côté, il a servi à désigner un soldat invalide, dont on mettait l'entretien à la charge de certaines abbayes:

Ordonnant aux abbés de donner aux stropiats pension annuelle pour le reste de leur vie; et dure ceste institution jusques aujourd'hui, que l'on appelle ung donné, qui se court et se brigue, quand il vacque.

Carloux, Mém. de la vie de F. de Scepcaux, III, 9.

### \* DOUBLIER, grande nappe.

En bas-lat. doublerium:

Sumptoque prandio, dictus et Dominus Dux, tanquam Baro et Dominus Radesiarum, habuit doubleria, mapas et manutergia, quæ fuerant extensa in dicto prandio.

Acte de 1383, Duc., Doublerium.

Doublier, du verbe duplicare (duo plicare) (1), signifie littéralement nappe doublée ou pliée en deux; c'est, en effet, presque toujours ainsi que le doublier est employé dans nos campagnes.

Ce mot appartient à l'ancienne langue et au pat. mod.

xxij paires de draps à lit, iiij doubliers, i nappe pour les freres, iiij nappes pour les sergenz...

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans l'Agric, en Norm. au moy. âge, p. 724.

(1) Le p latin se change souvent en b dans le dérivé franç. V. plus bas au nom Lubin.

Et ne firent ses genz d'armes nul mal, dout il leur desplesoit bien, et s'alerent logier hors de la ville; et les rues par les quelles ilz passoient parcez de biax doubliers, de pain, de vin; et bevoit qui voulloit boire.

P. Cochon, Chron. norm., p. 433.

La table on zi arunit avec deux ais d'érable, Où un des draps du lit servit de doublier.

D. FER., Muse norm., p. 176.

Nos vieux poëtes ont aussi fait usage de ce mot :

..... Mandent les eschés, si s'asient au ju.
On les a aportés en un doubtier velu ,
De pene de fenis menuement cousu.

Rom. d'Alex., f° 128 v°.

Blans doubliers sor haus dois (dais) dorés.

Partonop. de Blois, v. 4486.

\* Douesnel, \* Douétil.

\* Douté, redouté.

Douté est le part. passé du verbe douter, craindre, appréhender, lequel appartient à l'anc. dial. et s'est perpétué dans le pat. norm. moderne.

Du lat. dubitare, qui, entre autres acceptions, a celle qui vient d'être indiquée:

Et dubitant homines serere atque impendère curas.
Virgile, Georg., II, v. 433.

Mult est vassal Carles de France Gulce!
Li amiralz il ne l'erent ne ne dute.
Chans. de Rol., p. 300.

Et tos les doute et tos les croit, Tos sains et totes virgenes aime, Tous deprie, si qu'ele doit. Seinte Margerite reclaime, Le roi Guill. d'Angl., dans les Chron. anglo-

norm. de M. Francisque Michel, III, 57.

Le verbe angl. to doubt a conservé aussi le sens de craindre.

# \* Douvenou, d'où venez-vous?

Il ne nous a pas paru déraisonnable d'admettre que le nom Douvenou ait pu, dans le principe, être appliqué, comme sobriquet, à un individu ayant l'habitude d'employer la locution « d'où v'noûs? » pour « d'où venez-vous? »

Cette forme contractée est, en effet, des plus communes en pat. norm. Tous les jours l'on entend dire aux habitants de la campagne: étoús, pour êtes-vous; avioús, pour aviez-vous; aimoûs, pour aimez-vous, etc.:

L'creirioùs, ma chère?

Rim. Guer., p. 46.

Etous l'sien qui deit v'nir ou d'vons-ju en attendre un autre? MET., Saint Matthieu, ch. xI, v. 3.

On en trouve plusieurs exemples chez nos plus anciens poëtes normands; nous n'en citerons que deux:

N'i ad celui ne die : @ Rendé-us hastivement. . Cil dunc se rendi par mult grant marrement, Chron. de Jord. Fant. v. 1884.

> A ve-us (1) uncore esgardé, Quis ne veu ne porpensé...

> > Bén., Chron. de Norm., v. 17802

(1) La rencontre de la voyelle finale avec la voyelle initiale formant un hiatus, la première s'élidait, de sorte que rendé-us, avé-us se prononçaient rend'us, av' us ou plutôt rend'ous, av'ous. L'u en effet, comme on le sait, se prononcait généralement alors ou.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Théod. de Bèze autorisait encore cette façon de parler: « Il est d'usage, dit-il, d'employer l'apostrophe dans certaines locutions: a'vous, sa'vous, pour avez-vous, savez-vous. »

M'avous osté vos dons et vos joyaux?

Le Miroir de l'âme pécheresse, p. 35.

Sçav'ous respondre Dominus?

— Par ma foy, je ne congnois nulz.

Test. de Pathelin, p. 198.

\* Drugeon, rejeton, pousse surabondante sur la tige d'un arbre.

Le mot de pat. norm. drugeon se rencontre, avec l'acception qui vient d'être indiquée, dans Cotgrave, qui le définit : « little branch, twig, sprig. »

Cotgrave donne aussi les dérivés drugeonnement, drugeonner, drugeonneux.

\* Dubisson, v. Bisson.

Dubos, Lebos, Dubosc, Portebosq.

Bosc et bos, en vieux franç., se disaient pour bois. Nous avons vu plus haut, au nom Boscain, que bosc était la forme la plus généralement adoptée en dialecte norm. Bos se rencontre fréquemment aussi dans la vieille langue:

Li rois su du bos repairiés.

MARIE DE FR., Lai de Lanval, v. 309.

Et l'endemain revois au bos.

De l'Asne et du Chien, v. 29.

DUBREUIL, DE BROGLIE, du bois.

Ge nom est, comme l'on voit, de la même famille que le précédent. Breuil vient du bas-lat. broilus :

Nolumus ut liber homo ad nostros broilos operari cogatur.

Capitul., anno 821.

Ens en un bruill par sum les puis remestrent.

Chans. de Rol., p. 63.

Demanda li ki ele esteit, En cel broil sule que faseit.

WAGE, Rom. de Rou, I, 291.

Sire, en ce breuil arrier l'avons laissié.

Rom. a'Alex.

Plusieurs communes de Normandie portent le nom de Le Breuil.

Broglie, du bas-lat. brogilus, a le même sens et quelquesois aussi la même prononciation que breuil:

Lucos nostros quos vulgus brogilos vocat.

Capitul., anno 800.

L'on sait qu'il existe dans le département de l'Eure, arrondissement de Bernay, un bourg de ce nom, berceau de l'illustre famille de Broglie.

DUBUC, DUBUS, du buste.

Buc et bus existent dans la vieille langue, avec l'acception de tronc du corps.

Desur le buc la teste perdre en deit.

Chans. de Rol., p. 277.

Lor vont trencher les chés des bucs, Set cens lor en unt mort e plus. Bén., Chron. de Norm., v. 2243.

Et trespassant li a le chief du bus sevré. Fierabras.

Et mainte teste i fist du bu sevrer.

Gar. le Loher., p. 13.

La formation des noms Dubuc et Dubus est aussi admissible que celle de Delœil, Debras, etc., noms bien connus.

Buc se disait encore pour buste, aux XVII<sup>e</sup> siècle. ♥. le Diction. de Cotgrave.

\* DUCAMP, DESCAMPS, ROUCAMPS, CAMPION, CAMPIN, CANTREL, CANDAVEINE, CANDAVOINE.

Tous ces noms sont dérivés de camp, champ, du lat. campus. Camp, dans cette acception, se rencontre aussi bien en pat. moderne que dans l'anc. dialecte:

Por ceu que les hommes n'osoent apporter leur garbes des camps à la ville, devant qu'eles fussent contées.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 69 ro.

Un ferlampié, qui va par camps, Crôllant la tête et s'éloquant.

Rim. Guern., p. 75.

Les noms Campin et Cantrel, paraissent exprimer un sens équivalent à ceux de Ducamp ou Descamps.

Dans un compte du XIII<sup>o</sup> siècle, cité par M. L. Delisle (Agric. en Norm. au moy. âge, p. 675), figure un Robertus de Campis. De Campis nous paraît ici la traduction du nom Descamps.

Quant au nom Campion, il s'est dit dans le principe pour champion, homme qui combat en champ clos:

Ne s'esmait nuls pur cest campiun; jo ki suis tis serfs, m'i cumbaterai.

Les Rois, 1. I, ch. xvII, p. 65.

Cuntre paiens fut tuz tens campiuns.

Chans. de Rol., p. 187.

La forme norm. camp, qui a donné au français camp, lieu où une armée dresse ses tentes, camper, campagne, etc, se rencontre dans un des plus anciens monuments de notre langue:

Qui ad aver campestre ...

Lois de Guill.

DUCAMPART, du champart.

Ce nom appartient à la même catégorie que ceux qui viennent de nous occuper. Campart, du lat. campi pars, est en effet la forme norm. du mot champart, par lequel on indiquait une certaine portion des fruits que le seigneur percevait sur le fonds donné à cens.

L'en en lieve moute et campart Et la diesme est de l'autre part.

Conte des vil. de Verson, v. 125.

Je Robert Tybout... ai donné... trois acres de terre et une vergie à campart et à vileine que j'avois.

Charte de 1290, du cartul. de St-Wandrille, Duc., Villenagium.

- \* DUCHOUCTIER, v. CHOUQUET.
- \* DUDOUET, v. DESDOUETS.

DUFAY, de l'écurie, de l'étable.

Les Anglois eurent cognoissance des François par leurs chevaux, qui entrerent au fay des chevaux desdits François.

FROISS., Chron., 1ce p., ch. 277.

DUFAYEL, FAYEL.

Du lat. fides, foi, en dial. norm. fei (1), par l'intermédiaire du dérivé fidelis, est venu féal, homme qui a engagé sa foi. Féal est donc une forme norm.; la forme franç. eut dû être foyal (V. plus bas au nom Lerey); et feal, par métathèse, a forme fael, mot duquel procedent les deux noms qui nous occupent. L'y dans ces noms est une lettre euphonique.

Nostre amie et faelle Adeline, la mareschaude de Nevers. Charte de 1250, Duc., Fidelis.

... Diex hom.

Par qui tuit li fael auront redemption. Dispute du juif et du chrétien, dans Lacurne, cité par Littré.

DUFEUGUERAY, v. FEUGUERAY.

\* Dugardin, v. Gardin.

DUGRIPON, V. GRIPON.

DUHAMEL, V. HAMEL.

\* Dumesnildalée, { v. Mesnil. \* Dumesny,

Dumoncel, du monceau.

(1) Serveie le par feid e par amur.

Chans. de Rol., p. 315.

Cette forme subsiste encore en patois moderne:

I n'ont pas, par ma fci, le quart tant de caquet. Rim. Jers., p. 14.

Le vieux mot moncel a pour radical le lat. monticellus, petit mont.

Jeterent pierres sur lui, si que il i out un grant muncol.

Les Rois, l. III, ch. xviii, p. 187.

Sous son chief d'erbe ung grant moncel.

Rom. de la Rose, v. 3688.

En provençal, moncel est encore usité. En pat. norm. mod. l'on dit mouceau, mouciau, mouchiau, mouchet, moucet et quelquefois aussi monciau.

V. au nom Mouchel.

\* DUMOUCHEL, v. MOUCHEL.

DUMOUSTIER, v. MOUTIER.

\* Duperré, · \* Duperreux, } v. Perré.

DUPRAT, v. PRAT.

DUPUTEL, v. PUTEL.

\* Duquesney, \* Duquesney, \* Duquesnois, v. Lequesne.

\* Durieu, Duriez, du ruisseau.

Rieu s'emploie quelquefois en pat. norm. pour ru, petit ruisseau; il dérive de rivus, qui, dans le langage populaire, était devenu rius, prononciation que blâme l'Appendix ad Probum. La chute du v et le changement de us en cul se remarquent de même dans aïeul, de avius, qui, dans la basse latinité du Ve siècle, s'est dit aussi pour avus.

Lonc le *rieu* de la fontaine Trovai Robin esplouré, Ki trop grant duel demenoit.

Théât. fr. au moy. âge, p. 32.

Comme my devanchier eussent mis ou fait mettre une huche à mettre poison (poisson) en un *rieu* de Somme, courant entre le Vigmieul et le *rieu* du passage.

Charte de 1336, Duc., Riale.

En pat. norm. guernésien l'on dit rué, et en provençal le vieux mot riu est toujours usité; rieu l'était encore en français, au XVIIe siècle. V. le Diction. de Cotgrave.

Rieu est aussi la dénomination d'un filet que l'on tend par le travers des courants d'eau.

V. au nom Ruau.

DURONCERAY, v. LARONCHE.

\* Duros, v. Rots.

DUROSEL, v. ROSEL.

\* Dussaulx, Dussaux, du saule.

Saux se dit pour saule, en pat. norm. aussi bien que dans l'ancienne langue. On y rencontre aussi la forme sâs. Ces deux formes sont d'origine germanique; selon Diez, elles viennent de sala, contraction de l'ancien haut-all. salahha.

Fist large et grant provision de charbon de saulx.

Louis XI, Nouv. VII.

Et d'un costé auras la grand closture De saulx espais, où pour prendre pasture, Mouches à niel la fleur succer iront, Et d'un doux bruit souvent t'endormiront.

CL. MAROT, Egl. au Roy.

Seul, à l'ombre des saux, au pid du vier fossai, Quand la pavie et l'ros creissaient au Prai-Troussai. Mér., Dict. Franco-norm., p. 442.

Le frêne au saulx les bras y tend, Du saulx les catons jouent au vent.

Rim. Guern., p. 165.

DUTEIL, du tilleul.

Teil, dans l'anc. langue, avait le même sens que le mot fr. tilleul.

Teil vient du lat. tilia, par le changement régulier de l'i lat. en ei franç., comme dans teinture, venant de tinctura; seing, de signum; feindre, de fingere, etc.

De teil vint le diminutif teilleul, mot qui subsiste encore en pat. norm., et teilleul se transforma en tilleul, qui seul est resté dans la langue. C'est ainsi que le lat. auris n'est représenté en franç. que par son diminutif auricula, qui a formé oreille.

> Un chapon manga tot descuit, Enmi les chans, desoz un teil.

> > Rom. du Ren., v. 23108.

L'escorche du teil pour les gros cordages.

Dumoulin, Hist. gén. de Norm., p. 7.

Un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortain (Manche) s'appelle Le Teilleul.

En provenc. theilh.

DUVERNEY, v. VERNEY.

\* ECALLART, LÉCALLART, ECHALARD.

Echalard, en pat. norm., se dit pour échalas. Ecalard est le même mot, sous une autre forme norm. Quant au nom Lécallard, il s'est dit primitivement pour l'écalart, l'échalas.

Les noms Ecalart, Echalard reproduisent vraisemblablement la forme primitive du mot échalas, qui devait être escalart ou eschalart et qui se rattache à carratium, mot fort ancien dans la basse latinité:

Si quis palum, quod est carratium, de vite tulerit.

Lex Longobard.

L'Eschallart est le nom d'un tabellion de Lisieux au XVe siècle.—V. le cart. ms. de Thom. Basin, évêque de Lisieux, passim.

L'r du radical se retrouve dans le mot de pat. norm.; il subsiste aussi dans le mot picard correspondant, écarats.

Ernou, mari dont la femme est infidèle.

January Edward

Or me doi je bien esbahir

Qui ore aurai non sire Ernous;

Cest seurenon ai je pour vous.

Rur., Dou secret, et de la fame au chev., v. 634.

Suis je mis à la confrairie Saint Ernol, le seigneur des cous (des maris trompés). Rom. de la Rose, v. 9167.

ESPINOIS, (DE L'), du lieu planté d'épines.

Du lat. spinosus.

Espinoye, thicket, grove or ground full of thorns; thorny plot.

Cots., Diction.

Chacune (maison) ert en un espinois, Com les maisons de Gastinois.

BARB., Fabl. et Contes, III, 31.

## Essillard, dévastateur.

Essillard dérive du vieux verbe essillier, ravager, détruire; du lat. exsilire, s'élancer vers, fondre sur.

Seignors et dames, genz nobire, Boche d'ome ne porreit dire La summe de l'umilité Ne la douçor ne la pitié Que nostre sire fust por nos, Quant de son chier sanc precios Nos raient et nos rachata, En la batalle que fete a Où il a enfer despollie Et confondu et essiltie.

Guill. DE Norm., Best. div., v. 3230.

Bien avoit sor lor teneure

Quatre vingt livres à usure

Qui moult les destraint et escille.

La houce partie, v. 113.

D'où le subst. eissil, ravage:

La merveillose effreison Ot e l'eissil e la rapine Que fait la genz ultre marine

BEN., Chron. de Norm., II, 409.

EUVRARD, ouvrier.

Euvrard, celui qui œuvre.

Euvrer s'est dit, en esset, pour ouvrer, travailler, du lat. operari:

Le sage œuvre, quand il œuvre, par toutes les vertus ensemble.

Montaigne, Ess., II, 125.

De même, l'on a écrit euvre pour œuvre :

Je ne vos puis mie nomer tous ceus qui furent à ceste euvre faire, mès je vos en nomerai une partie des plus maistre chevetains.

VILLEHARDOUIN, ch. LVII.

Les noms Evrard et Ouvrard ont la même origine.

EVE.

Ce nom peut se rattacher à deux origines et reproduire, soit le nom de la femme d'Adam, la mère du genre humain, soit le vieux mot franç. eve, eau. Nous n'avons à nous en occuper ici que dans cette dernière hypothèse.

Aqua a formé aqva, par le changement de l'u en v, changement que l'on trouve dans Lucrèce, qui emploie tenvis, genva, pour tenuis, genua. Et aqva, réduit à ava, a donné eve, par la substitution très-commune de l'e français à l'a latin, signalée précédemment au nom Deséquelles.

E s'il a en arere larecin amendé, alt à l'ewe.

Lois de Guill.

Quant sei li prent, si cort adès

A cel flouve, de l'eve beit.

Gull. de Norm., Best. div., v. 240.

Evé, pour mouillé, et eveux pour aqueux, se disaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle,—V. le Diction, de Cotgrave.

\* EVETTE, abeille.

Dunt altresi cum les ewettes

De lur diverses maisonnettes

Jettent essains granz e pleniers,

U mult en a nunbres e milliers.

Bén., Chron. de Norm, v. 335.

Le patois normand a conservé, avec le même sens, avette, diminutif d'une forme ave, dérivant du lat. apis, par le changement fréquent du p en v, signalé plus haut au nom Chevrel.

Avette appartient aussi à l'ancienne langue:

Le petit enfant Amour
Cueilloit des sleurs à l'entour
D'une ruche, où les avettes
Font leurs petites logettes.
Ronsard.

Les menageres avetes
Font ça et là un doux fruit,
Voletant par les fleuretes
Pour cueillir ce qui leur duit.
A. de Baïf, Du printemps.

Dans un acte du commencement du XIVe siècle, cité par M. Delisle (L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 145), figure un individu appelé Jehen Evete.

Fabre, Favre, Fèvre, Faivre, Feuvre, Lefebvre, Lefébure.

Tous ces noms dérivent du lat. faber, ouvrier, artisan. Le changement du b latin en v français a été expliqué plus haut au nom Corbin.

Nuls fevres forjanz ne pout estre truvez.

Les Rois, l. I, ch. xm, p. 44.

Boens fevres e boens ferreors.

WACE, Rom. de Rou, v. 11611:

Les feuvres traittent ce qui appartient aux feuvres, mais nous escrivons ordinairement des poëmes, autant les indoctes que les doctes.

Du Bellay, Œuvres, p. 37.

Une des plus anciennes rues de Lisieux (Calvados) porte le nom de rue aux Fèvres. Il y avait aussi à Paris une rue du même nom, aujourd'hui disparue, par suite des démolitions faites dans la Cité. Ce mot se retrouve en franç. dans orfévre, auri faber. Fabre, en provençal, se dit toujours pour forgeron, ouvrier, et il conserva cette acception en français jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Voir le Diction. de Cotgrave.

FABVIER, v. FAVIER.

\* FAFIN, plaisant, goguenard.

Du verbe de pat. norm. fafiner, plaisanter.

Ch'est pour vair sans fafiner, Le mireux d'une demoiselle. Fer., Muse norm., p. 468.

FAIVRE, v. FABRE.

\* FAUCHET, FAUQUET, FAUCHON, FAUCILLON.

Fauchet, fauquet et faucillon désignent en pat. norm. un même instrument, une sorte de large et lourd couperet, employé habituellement à couper les bois taillis, le bois de fagot, à émonder les haies et les arbres, etc. Fauchon se dit pour petit fauchet.

L'on disait des prêtres, qui, avant le Concordat, avaient été consacrés par l'abbé Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, qu'ils avaient été faits à coup de fauchet, voulant exprimer par là que cette consécration était irrégulière.

Un fauchet de fer à taillant.

Let. de Rém. de 1377, Dvc., Falcetus.

Four deux faulquets achatés en Auge, 6 s.
PLUQUET, Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin, p. 42.

Misericordes et fauchons, Et bracheus et bouclers roons.

Rom. de Cléomades, cité dans la Chron. des ducs de Norm., II, 450, note i.

Le suppliant print un... bouge ou faucillon long enmanché.

Let. de Rém. de 1425, Duc., Bougius.

I s' villianne les paures dets à grands coups d' faucillon. Rim. Guern., p. 12.

FAUQUE, faucon.

En vieux franç. fauc, du lat. falco, par l'apocope de l'o et le changement de ol en au (v. au nom Caudron).

Puis redevalent plus isnel

Que ne vole faucs n'arondel.

Bén., Chron. de Norm., I, 154.

Parmi les seigneurs normands qui, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, furent déclarés libérés par Jean-sans-Terre des dettes usuraires contractées par eux envers les Juifs, lors de leur départ à la 3<sup>e</sup> Croisade, il s'en trouvait un du nom de Guillaume Fauke. L'orthographe primitive de ce nom paraît être celle-ci.

# \* FAUQUEUX, faucheur.

Fauqueux a cette acception en pat. norm.

Ce mot dérive du verbe fauquer, faucher, usité dans le même pat, et que l'on trouve aussi dans l'anc. langue. Fau-

quer se rattache lui-même au lat. falcare. Quant au changement de al en au, voir ce qui est dit au nom précédent.

ij deniers por le pré fauquier.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 76, ro.

Pour avoir fauqué l'avoine de Desville, contenant iiij acres et demi, pour ce paié, le premier jour d'aoust, xxxvij sous vj deniers.

Compte de 1447, cité par M. Delisle, dans l'Agric.

en Norm au moy. âge, p. 308.

Le même nom se retrouve ailleurs sous les formes Faucheux, Lefaucheux.

FAUVEL, âne.

Et ce que je di de morele Et de fauvel et de fauvele Et de liart de morel, Dige de vache et de torel. Rom. de la Rose. Fauvel atrait à sa part
Par son engin le regnart...
Fauvel le sert au mengier,
Au lever et au couchier.

JUBINAL, Fablianx, II, 91.

L'on rencontre dans l'ancienne langue l'adj. fauve, employé pour sournois; le subst. fauvain, pour hypocrisie, et le verbe fauvoier, pour tromper:

Fuiés, mauvais chevalier fauve!

JEAN BODEL, Le jeu de S. Nicolas.

Partout ès cuers fauvain et ghille A mis Renart.

Renart le Nouvel. v. 1257.

Qui or a son amie, qu'ele ne le fauvoie.

Chans. des Saxons, I, 103.

L'auteur du Roman de Fauvel explique ainsi l'origine de Fauvel:

Or est-il temps que le mistere De Fauvel plus à plain apere, Pour savoir l'exposicion De lui et la descripcion. Fauvel est beste apropriée Par similitude ordenée A senesier chose vaine Barat et fauseté mundaine : Aussi par ethimologie Pués savoir ce qu'il senefie. Fauvel est de faus et de vet Compost, car il a son revel Assis sur fausseté voilée Et sus tricherie mielée.

F' iij, ro, v. 27.

### FAVIER, FABVIER, DELAFAVERIE.

Favier et fabvier ont dù, dans le principe, indiquer la profession d'un individu cultivant ou vendant des fèves, et Delafaverie, une résidence proche un champ planté de fèves; en bas-lat. favateria, du lat. faba, fève.

Souvent dans le passage du lat. au franç., le b du radical se change en v dans le dérivé. V. la note 1 au nom Bibet.

Les noms de commune dérivés du même radical, faba, sont très-communs en Normandie; nous citerons entre autres Favières, Faverolles, Le Favery, etc.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, favière servait encore à désigner un champ de fèves (V. Cotgrave), et favieira en provençal conserve toujours cette acception. V. RAYN., Lex. rom., III, 287.

### FAYEL, V. DUFAYEL.

\* FEMME, FILS, FILLE, VEUVE UN TEL, pour femme, fils, fille, veuve de un tel.

Dans leurs relations ordinaires de voisinage ou d'affaires, quand les paysans normands ont à parler de la veuve d'un individu appelé, par exemple, Thibert, ils disent la veuve Thibert, aussi bien si cette femme est d'une condition égale

à la leur, que si elle appartient à une classe inférieure. Il en est tout autrement, il est vrai, si cette personne est d'une condition plus élevée; dans ce cas, ils l'appellent madame veuve Thibert ou simplement madame Thibert. Mais, en cela, ils se trouvent entraînés par un sentiment de convenance bien explicable, à se conformer aux usages modernes.

Ce mode d'appellation, qui est resté dans les habitudes judiciaires et administratives de toute la France, paraît avoir été emprunté aux campagnes, au sein desquelles la tradition orale l'a universellement perpétué, depuis l'époque fort ancienne, où il fut introduit dans l'usage.

Dans notre vieille langue, en effet, les rapports de possession s'indiquaient souvent sans la particule de. C'est ainsi qu'à l'époque où elle commençait à se former, comme aujourd'hui encore, l'on disait hôtel-Dieu, filles-Dieu, fête-Dieu, pour hôtel de Dieu, filles de Dieu, fête de Dieu, et que l'on dit encore Cours-la-reine, pour cours de la reine; Château-Thierry, pour château de Thierry; La Roche-Guyon, pour la roche de Guyon; La Ferté-Vidame, pour la forteresse du vidame; La Chapelle-Yvon, pour la chapelle d'Yvon; Le Mesnil-Mauger, pour la demeure de Mauger, etc.

Li serf son pedre qui la maisniede servent Lor lavedures li getent sor la teste.

Vie de S. Alex., str. 53.

Morz est Turpins, le guereier Karlun.

Chans. de Rol., p. 187.

Sumes en cest païs venuz Par la Deu grace.

MAR. DE FRANCE, Le Purg., v. 1715.

Beneuré li net en la veie, chi vunt en la lei nostre segnor.

\*\*Liber Psalm., p. 183.\*\*

Vous... avez lessié l'abit vostre pere et vostre mere et estes vestu de plus riche camelin que le roy n'est.

Joinv., Hist. de S. Louis, p. 8.

Emperere, je te fas savoir Que quanque j'ay soussert de paine, Ce n'est pas par vertuz humaine Ne par falace d'anemi, Mais par l'aïde mon ami Jhesu Crist, mon Dieu, et par foy.

Mir. de S. Ignace.

Robin, par l'ame ten père, Ses-tu bien aler du piet ?

Li Gieu de Robin et de Marion.

Les dénominations fille Michel, femme Benoît, etc., constituent des archaïsmes semblables à ceux que nous venons de citer.

Si des doutes pouvaient exister à cet égard, les exemples suivants les dissiperaient probablement :

David... li mandad que devant li ne venist, devant ço que il li menast Micol la fille Saul ki out ested femme David.

Les Rois, l. I, ch. 111, p. 130.

Er li fius Ider i fu mort.

WACE, Rom. de Brut, v. 12588.

G'irai arier parler au fil Garin.

Gar. le Loher.

Et la femme Charlon qui de Bloiz fu nommez, Et si enfant ausi qui en furent remez.

Chron. de Dug., v. 6456.

Porte moi cest mesaje à la fame Raimont, Quant tu repaireras, si auras loier bon. Parise la Duchesse, v. 63.

FERRAND, gris, qui grisonne.

Du lat. ferream. L'on trouve ferrea dans Pline et dans Stace, avec le sens de couleur de fer.

> Se defendi sur le destrier ferrant. Chron. de Jord. Fant., v. 1852.

Jà n'i aurez, ne sai je bien, Home si viel ne se flori, Ne se vielle fame autresi,

Tant soit chenue ne ferranz Ne viegne... Fabliau de Coquaigne, v. 154.

### FERTEY, FERTÉ, fortification.

Du lat. firmitas est venu fermeté, qui, en vieux franç., signifiait lieu fortifié. Le changement de l'i lat. en e franç. a été expliqué plus haut au nom Ancelle.

> Dunt il refirent les cloisons, Les chasteans e les fermetez. BEN., Chron. de Norm., v. 7085.

Ne en chastel, ne en cité, Ne en tour, ne en fermeté. La Bible au seign. de Berze, v. 523.

Fermeté, par contraction, a formé ferté:

Le siege a mis environ la ferté.

Gar, le Loher.

Je vous croisterai forment vos heritez, De deux chastiax et de quatre fertés. Rom. d'Aubry.

De là les noms de villes ou de communes: La Ferté-Macé, La Ferté-Bernard, La Ferté-Milon, La Ferté-Gaucher, etc.

<sup>\*</sup> FRUGÈRE, fougère.

Du bas-lat. filgeria, que l'on trouve dans un texte du XI• siècle, et qui se rattache au lat. filicem, par le changement de il en eu, que l'on rencontre, par exemple, dans eux, dérivé de illos; cheveu, de capillus.

Feugère appartient à l'ancienne langue et au patois :

Voire ne su mi fugère Ne fugere ne su pas voire (1).

Rom. de la Rose.

« Laisser aller le chat au fromage » se dit des bergeretes qui se laissent quelquefois tomber sur la feugère.

Moisant de Brieux, Des orig. de quelques cout. anc., p. 59.

Et desja notte four no caufet de feugère,
D. Fer., Muse norm., p. 37.

Raoul II, baron de Fougères, mort en 1196, est dénommé par Jordan Fantosme, dans sa Chronique, Raül de Feulgière:

De Raül de Feulgiere ferai mes volentez.

v. 228.

## \* FEUGUERAY, DUFEUGUERAY.

Feugueray et feugière, servent à désigner en pat. norm. et aussi dans l'ancienne langue, un lieu plein de fougères.

Juxta lo feugerey Stephani de la Busserendi.

Contrat de 1317, Duc., Feugeria.

(1) Feugère a été longtemps employé dans le sens de verre, en ce que primitivement l'on faisait usage pour la fabrication du verre, de la potasse extraite des cendres de la fougère :

N'y estoient trouvez que beault verres et esguieres de verre et feugiere.

JEAN DE TROYE, Chron., 1478.

Mais il y a un feugueray, Qui est l'orée (l'entrée) d'une vallée, Où j'ai maincte fois boutée Ma charrue jusqu'à la ray.

> Anc. chans. norm., la 6º de celles recueillies par M. Dubois à la suite de son édit, des Vaux-de-Vire d'O. Basselin.

Dedans une feugiere grant moult durement Là se couchent François malicieusement.

Chron. de Dug., II, 316.

Feugueray se rencontre aussi avec cette acception dans le pat. norm. de Guernesey.

# \* FEUGUEROLLES, petite fougère.

Feuguerolle est le diminutif de feugère.—V. au nom Feugère. Feugerolle était l'orthographe primitive du mot.

Fèvre, v. Fabre.

# \* FIQUET, petite fiche.

De même qu'en franç. fiche a formé fichet, de même en pat. norm. fique, qui a le même sens, a donné fiquet. Fique et fiquet sont les subst. du verbe fiquer, ficher, enfoncer par le bout ou par la pointe.

Ce verbe, qui existe dans l'anc. dial. et dans le pat. norm. mod., vient du bas-lat. ficare, corruption de figere:

Et si vellet eos vel eas in manibus cum fune tenere ad pascendum, debeat ficare palum et eas capras et hircos ligare cum illo fune ad palum.

Duc., Ficare.

Le fier de sa lance ot fait en tierre ficquier.

Chron. de God. de Bouill., v. 31452.

Tu estois le premier à dreicher l'establie, A bien fiquer un clou...

D. FER., Muse norm., p. 315.

FLAGEUL, flûte.

Flageul et flajol étaient employés en ce sens dans la vieille langue. De flatus, soufie, est venu en bas-lat. flautus, flûte et le dim. flautiolus; d'où le provenç. flaujol (1), l'ancien franç. flajol, et le franç. mod. flageolet.

J'ai de bons slageus à pastor.

Dict. du Mercier, v. 63.

J'oi Robin flagoler Au flagol d'argent.

Li Gieu de Robin et de Marion, p. 6.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, flageol était encore usité en pat. norm.:

Tou checun de sen flageol resveille...

D. Far., Muse norm., p. 159.

Le mot simple flageol est sorti de la langue; le diminutif flageolet seul y est resté. V. pareille remarque aux noms Duteil, Laloë.

- \* Floquet, petite touffe de laine, de soie, etc.
- (1) L'i du rad, latin devient souvent j dans le dérivé franç.: c'est ainsi que de Hieronymus est venu Jérôme; de pipionem, pigeon; de abreviare, abrêger, etc.

Du haut pendent mille petits floquets.

Hist. Macar., I, 65.

Floquet de poils.

Cotg., Diction.

Le mot de pat. norm. floquet, est un diminutif du vieux mot floc, flocon, du lat. floccus.

Floc de laine, lock or flock of wool.

Сотс., 16.

Trempant en huile bouillante un floc de laine, attaché au bout d'une esprouvette.

Amer. Paré, XI, 16, dans Littré.

### \* FOACHE, FOUACHE, MORFOUACE, FOUASSIER.

Fouache et fouesse se disent en pat. norm. pour fouace, espèce de gâteau, ayant la forme d'un petit pain rond. La fabrication de la fouace est très-ancienne en Normandie, particulièrement à Caen et dans les campagnes des environs. Fouassier indique la profession de celui qui fait ou vend des fouaces. Ce mot se trouve dans le Diction. de Cotgrave (cake maker).

Fouache et son dérivé fouassier se rattachent au lat. focacia, forme fém. de l'adj. focacius, cuit au foyer. La chute du c se rencontre de même dans louer dérivé de locare; jouer, de jocari; mendier, de mendicare, etc. Quant au changement du c lat. en ch, il est des plus communs en dial. norm.

Il est ordonné que tous les boulangers de Rouen fassent de bon pain blanc, comme mollet, fouache, pain de rouelle...

Ordon. d'oct. 1508.

.... ma partie a pris une fouache Dans son bissac.

D. FER., Muse norm., p. 86.

\* Foenard, pêcheur à la foëne.

Foënc, en pat. norm., sert à désigner une sorte de trident, à branches barbelées, souvent plates et très-rapprochées, employé à la pêche en rivière.

Ce mot, dérivé du lat. fuscina, trident, appartient aussi à l'anc. langue:

Et foines dont l'en prent anguilles.

Dict. des Fèvres dans les Jongl. et Trouv. de M. Jubinal, p. 134.

Un baston nommé foyne dont on a accoustumé de tuer poissons en eaue.

Let. de Rém. de 1447, Duc., Fuscina.

\* Foisil, fusil, petit outil d'acier avec lequel on bat le silex pour allumer l'amadou.

Du bas-lat. focile, qui se rattache lui-même au lat. focus. Le changement de l'o lat. en oi franç., se rencontre de même dans chanoine, de canonicus; poison, de potio; voix, de vocem; gloire, de gloria, etc. Ce mot de patois normand tend à disparaître, par suite de l'usage, aujourd'hui universel, des allumettes dites chimiques.

Foisil et challoux (cailloux), ad faciendum novum ignem, si opus fuerit.

Duc., Fugillus.

Maint assaut i ont fait et maint estour novel,

Mais tout ce n'i valu la monte d'un fuisel.

Chron. de Dug., v. 21254.

De venerie i a ostius, Li canivés et li fuisius.

Partonop. de Blois, v. 5065.

En prov. fozil; en it. focile, ou fucile.

\* FORMAGE, fromage.

Le mot franç. est une corruption, par métathèse, du vieux mot formage, dérivé du bas-lat. formaticum, objet auquel on a donné une forme dans un moule. Formaticum remonte très-haut dans la basse latinité.

Ces furmages presenteras al cunestable.

Les Rois, l. I, ch. xvi, p. 63.

Item cire environ viij livres, item formages lv.

Invent. de 1307, cité par M. L. Delisle, dans
VAgric. en Norm. au moy. dge, p. 725.

Formage, pour fromage, se dit encore en pat. norm. guernésien:

N'me pâle plus d'formage et d'galettes. Kim. Guern., p. 2.

Une des rues de la ville de Caen porte le nom de rue aux Formages.

\* FOUACHE, v. FOACHE.

Foubert, fou, insensé.

Nous avons trouvé un foubert, Si l'ai en covent à amer.

Uns miracles de N. D., v. 298.

Ce nom peut aussi avoir été emprunté au calendrier et

être une corruption de celui de Fulbert, saint qui illustra le siége épiscopal de Chartres au commencement du XI° siècle.

FOULQUE, FOUQUE, FOUCAULT.

Foulc et fouc se disaient en vieux franç. pour troupeau. En prov. folc, en angl. flock.

Cume ço oïd David, el desert que Nabal fist tundre sun fulc. (Cum ergo audisset David in deserto quod tonderet Nabal gregem suum).

Les Rois, l. I, chap. xxv, p. 96.

Legiers estes et grans et fors, Sauriez garder un fouc de pors.

Le cortois d'Arras, v. 513.

Le nom Foucault semble une forme diminutive de fouc.

Au même rad. fouc, se rattache le mot de pat. norm. foucade, par lequel on indique, au propre, la course désordonnée d'une troupe de moutons, de bœufs, etc., espèce de panique et d'effarouchement dont la cause n'apparaît pas, et, au figuré, une action irréfléchie ou un coup de tête.

Un autre mot du même pat. effouquer, qui se dit pour effaroucher, faire fuir, en parlant des animaux, semble aussi dériver de notre mot fouc. On trouve dans la vieille langue avec la même acception deffouquier et adesfouquier:

Les quelles bestes s'estoient deffouquiées ou separées des autres et demourées aux champs comme espaves.

Let. de Rém. de 1446, Duc., Defuga.

Laissiez nous assaillir et François commencier

Et tenons nos conrois sans nous adesfouquier.

Chron. de Dug., v. 5875.

Le nom Foulques a été porté par plusieurs personnages

historiques, entre autres, par l'archevêque de Reims, Foulques, chancelier de France, qui vivait au IX siècle.

On donne aussi le nom de foulque à la poule d'eau.

## \* Fourquié.

Ce nom reproduit le part. passé du vieux verbe, conservé par le pat. norm., *fourquer*, fourcher, se diviser comme fait une fourche; par allusion probablement à la longueur excessive des jambes de l'individu qui le premier le reçut.

> Tant qu'à une voie vint U a forkent set cemin.

> > Aucasin et Nicolette, dans les Fabl. et Contes de Barbazan, I, 399.

Le chemin de larruelle de Candueulle, en l'entrée de vij piez, et puis se forque en ij, et en va l'un à la croiz Viart et l'autre à l'Espinete.

Reg. de l'Abb. de Troarn, cité par M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 110.

On trouve dans le Diction. de Cotgrave le fourc d'un arbre, d'un chemin, d'unc rue, des doigts.

La forme norm, a prévalu en franç, dans le verbe bifurquer, qui au XVI<sup>e</sup> siècle s'écrivait encore bifurcher:

Parvenue environ le milieu du coulde, ceste artere se bifurche en deux insignes et notables rameaux.

AMBR. PARÉ, IV, 23, dans Littré.

La même remarque s'applique au mot bifurcation.

Pour justifier encore le sens que nous venons de donner au nom Fourquié, ajoutons qu'en pat. norm. on appelle fourquet la partie du corps qui est entre les deux cuisses.

Fourque, du lat. furca, se dit aussi pour fourche en pat. norm. Ce mot se trouve encore dans la langue anglaise, sons la forme fork.

J'attrappe une fourque et, palfrandine! J'la li pique à travers l'aileton.

Rim. Guern., p. 101.

On le rencontre pareillement dans l'ancien dialecte:

Ont les ostages amenés Et as forques les ont levés.

WACE, Rom. de Brut, I, 147.

N'i aveit el païs ne vilain ne corbel N'alast Flamens destruire à furke e à fleel. Chron. de Jord. Fant., v. 1081.

Nous citerons trois autres mots de pat. norm. de la même famille:

1º Fourku, fourchu, du lat. furcosus, en angl. forked.

Le petit menton fourqu, avec les deux jos rouges.

D. Fer., Muse norm., p. 36.

2° Fourquesière, sourche à deux dents et à long manche, qui sert à élever les gerbes et les bottes de soin, lorsqu'il s'agit, soit de les transporter, soit de les entasser dans les bâtiments de la ferme.

Le cuidant ferir parmi le corps d'une fourquestere qu'il avoit.

Let. de Rém. de 1382, Duc., Furcarera.

3. Et fourquette, fourchette.

Icelui Gerard, qui tenoit une fourquette en sa main...

Ib., Branchia.

FRARY, v. FRÈBE.

\* Frémy, Frémin, Fréminot, de Frémicourt.

Frémi, en pat. norm., comme dans l'anc. langue, se dit pour fourmi.

Il est resté masculin dans quelques contrées de la Norm. On le rencontre aussi de ce genre en vieux franç. Du temps de Chifflet, il était des deux genres (v. sa Gramm., p 246). C'est ce qui explique la désinence masculine des noms Frémin et Fréminot.

Et Anglois sont venu aussi dru que fremy:
Bien furent.vi. contre ung li Anglois je dy.

Chron. de Dug., II, 316.

Il me disoit qu'il n'a dormy Depuis quatre ou cinq jours en ça, Et qu'il n'a si gros qu'un frémy, Le cueur ne les boyaulx.

A. DE LA VIGNE, Farce du Munyer, p. 256.

Qui a veu sortir de leu trous
Des fremis quand no z'y farfouille,
Et ainchin fremillest devant nous
Les soudars allant à La Bouille.

D. FER., Muse norm., p. 381.

Frémin et Fréminot, nous a-t-on dit, ne peuvent-ils être, par métathèse, Firmin et Firminot? Cette hypothèse nous a paru très-admissible, et par ce motif nous l'indiquons ici. La métathèse serait semblable à celle qui, de fermer (du lat. firmare) a fait fremer, dans beaucoup de pat.

# \* Frère, membre d'une frérie.

Outre son acception ordinaire, le mot frère a conservé, en Normandie, celle que nous venons d'indiquer. Il est possible que le nom Frère se rattache aussi bien à l'une qu'à l'autre; mais il suffit qu'il puisse se lier à celle que nous proposons

concurremment, pour qu'il y ait lieu d'expliquer ici cette dernière acception.

On donne en Normandie le nom de fréries ou de charités à des confréries établies pour rendre les derniers devoirs aux morts.

Ces corporations d'origine fort ancienne (1), sont encore en plein exercice dans tout le Lieuvin. Chacune a ses statuts particuliers, ses priviléges, ses insignes, sa bannière, et souvent la disposition exclusive d'une chapelle dans l'église. Les charités se composent généralement de quatorze frères: un échevin, un prévôt et douze servants; elles ont en outre pour auxiliaires un clerc et un crieur. Dans quelques paroisses, après l'inhumation, elles célèbrent auprès de la fosse et sans le concours du clergé, certaines cérémonies traditionnelles, accompagnées de chants religieux.

En bas-lat. frateriæ et caritates.

Nobis fuit humiliter supplicatum, quod eisdem concedere dignaremur, ut quosdam redditus dudum quibusdam caritatibus seu confrateriis, quæ in dicta villa fiebant, debitos tenere possent.

Charte de Phil.-le-Bet, de 1312.

Cy ensuivent les estatuts et ordonnances à la confrarie et carité

(1) « L'origine des Charités, dit M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 732, doit remonter au moins au XII° siècle, époque où nous trouvons au Roncerei, à St-Pierre-du-Breuil, à Grandchamp et au Sap, des confréries de cette espèce, dont les membres étaient en communion de prières avec les moines de St-Evroul.

De son côté, M. Sainte-Marie Mevil, dans l'intéressante notice qu'il a publiée sur les Chartes de la Charité de N.-D. de la Couture, de Bernay (Eure) (Biblioth. de l'Ec. des Ch., 4° sér., t. 1), écrit : « L'origine des Charités est à peu près inconnue. Quelques-unes prétendent remonter à une très-haute antiquité, et, si nous en croyons la tradition, l'une d'elles, la Charité de Saint-Martin de Landepereuse (arrondissement de Bernay), aurait été fondée en mars 1080, par les sires de Theyray. »

ordonnée et establie en l'eglise de Nostre Dame de la Coulture de Bernay, en l'honneur de la glorieuse vierge Marie et de la benoite Trinité, par le Prevost, esquevin, serviteurs et freres d'icelle carité.

> Préambule des Stat. de la Char. de N. D. de Cout. de Bernay, du 12 août 1406, publiés par M. Sainte-Marie Mevil, loc. cit.

Tous les obits, rentes de messes, de luminaires de fraternitez ou confreries furent vendus aux uns et aux autres, par le prix de 16 escuz le quartier de froment.

S. DE CARTERET, Chron. de Jersey, ch. xxvi, p. 74.

Le nom de famille *Carité*, fort commun dans le Lieuvin, se rattache probablement à l'ancienne dénomination donnée aux *charités*.

Dans la vieille France, on appelait fraries (du lat. fratria, tribu, collége, corporation) les associations de divers corps de métiers:

Gilot de la frarie des drapiers dist à Lochon, de la frarie des tanneurs...

Duc., Frateria.

L'on trouve, dans l'ancienne langue, s'afrarir pour se promettre une fraternité mutuelle :

En tel fourme Frere Menu Avoient parlement tenu, Tant que il se sunt accordé,

Entrebaisié et afié Et afrari par sierement. Rom. du Ren., v. 7467.

Le nom de famille norm. Frary, a peut-être aussi pour origine le mot frarie, employé pour frérie.

Jamais une frérie ou charité normande ne se réunit pour une inhumation, sans qu'à la suite il y ait un festin, avec libations plus ou moins prolongées.

L'idée de frérie et celle de festin sont tellement inséparables, qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les deux mots paraissent avoir eu une acception identique : Les loups mangent gloutonnement.
Un loup donc, étant de frairie,
Se pressa, dit-on, tellement
Qu'il en pensa perdre la vie.

La Font., le Loup et la Cigogne, III, 9.

# \* Fretté, emmaillotté, serré dans la frette.

Fretter, comme frette, ont, en pat. norm., une acception particulière, différente de celle que ces mots expriment en français. On appelle frette en Normandie un large et long ruban ou des linges auxquels cette forme est donnée, avec lesquels on serre les langes autour d'un enfant. Fretter, c'est faire usage de la frette. Ce verbe, en vieux franç., signifiait entourer de bandes:

La hanste est de pumier, fretée, Ne puet brisier tant est bendée.

Partonop. de Blois, v. 3007.

Fretté ne peut-il être aussi ferté (V. plus haut au nom  $F\epsilon rt\acute{e}$ ), par métathèse? Cette hypothèse nous a été proposée. Nous hésitons à l'admettre, parce que fretter, dans l'acception précitée, est d'un usage général en Normandie, et qu'il paraît plus probable que le nom Fretté a dû, par analogie, s'appliquer dans le principe à un individu ayant l'habitude de se serrer dans ses vêtements; parce qu'enfin ce nom, écrit avec deux t, reproduit exactement le part, passé du verbe fretter.

# \* Freulard, Freulet.

Ces deux noms paraissent dérivés du verbe pat. normand freuler, frôler, toucher légèrement en frottant.

Freulard serait ainsi l'adj. de ce verbe, et Freulet en reproduirait le part. passé, avec la prononciation normande. En pat. norm., en effet, l'e fermé des terminaisons se change toujours en e ouvert et se prononce ai: députai, santai, bontai, etc.

> Ten grand nom sera portait Loin dans la postéritait.

> > Rim. Jers., p. 20.

Dans l'ancien dialecte, la langue écrite était même souvent d'accord à cet égard avec la langue parlée :

Plaiz de *blet*, plaiz de moutes, Plaiz de defautes, plaiz de toutes.

WACE, Rom. de Rou.

Neies Robert li archevesques Otrei en fist, o les evesques, Sor qui esteit sa poestei, Qui en la chartre sunt nummei. Quant el fu faite et acheveie A seint Michiel l'a presenteie Li dux Richarz honestement.

GUILL. DE ST-PAIR, Rom. du Mont S. Mich., v. 2426.

Quand, par exemple, l'on entend dire à un paysan normand: « Moussieu l'curet a-t-i dinet? » l'on est naturellement porté à penser que c'est là une prononciation vicieuse et toute moderne. Aujourd'hui, sans aucun doute, elle est vicieuse, mais l'on voit, par les deux citations qui précèdent, qu'elle n'est nullement moderne et qu'elle existe dans le dialecte normand depuis plusieurs siècles. Il serait facile de multiplier les exemples à l'appui de notre appréciation, mais le cadre et l'objet de cette étude ne le comportent pas. Nous comptons en fournir ailleurs une justification plus complète.

### \* FREULON, frelon.

En pat. norm., freulon et foulon se disent pour frelon. Notre nom Freulon vient probablement de freuler, frôler, verbe du même pat., dont il est parlé aux noms Freulard et Freulet qui précèdent. Fraeulair, dans la même acception, existe aussi en pat. norm. de Guernesey.

### \* FRITIER, fruitier.

Frit, pour fruit, et fritier, pour fruitier, s'emploient journellement en pat. norm.

... Exceptée la diesme deu Voacre qui est au Saint, et la diesme des blez qui creissent eu fieu qui fu monsieur Renaut de Saint Valeri... et de touz les friz desus diz.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 65, ro.

Le frit de me n'amour.

L. Per., Muse norm., p. 27.

Quai plaisi d'glanair les poummes! L'soleil fait bel ès côtis. Et l'frit qui rejouit les hoummes Pleut sur l'herbe des courtis.

> Rim. Guern., citées par M. Métivier, dans son Dict. Franco-norm., p. 256.

Du mot norm. frit est dérivé le verbe franç. effriter, rendre la terre stérile. Ce verbe est en effet formé du préfixe ef pour es, exprimant un sens privatif, et de frit. L'ancienne forme française est effruiter:

Le vent effruite la terre et nuist as flors.

Psautier, fo 94, dans Littré.

Nous avons rencontré une syncope similaire, aux noms Bisson et Brière.

FURON, furet.

Furon vient du bas-lat. furo, diminutif de fur, voleur. Du reste on trouve furo, pour furet, dans Isidore de Seville.

Furron, une beste qui prent conilz es terriers.

Duc., Furo.

GABRIE, raillerie, hâblerie, moquerie.

Gaberie avait cette acception dans l'anc. langue :

Lunges fu puis, par Normendie ,

Retraite ceste gaberie :

« Sire muine, suef alez ,

Al passer planche (passerelle) vus gardez. »

WACE, Rom. de Rou, v. 5664.

Aucuns i a qui fabliaus conte, Où il ot mainte gaberie.

BARB., Fabl. et Contes, III, 268.

Gaberie est le substantif du verbe gaber, se moquer :

Vos vos gabės, je eroi, de moi. Gabės me vos ? Ne me celės.

Le Roi Guill., p. 88.

D'où encore gabere ou gabeur, trompeur, railleur :

Di va, fet il, es-tu gabere?

Rom. du Ren., I, 12.

Socrates avec son nez de gabeur.

CAMUS DU BELLEY, Diversités, I, 12.

<sup>\*</sup> GAIGNEUX, V. GANGNEUX.

<sup>\*</sup> GAIL, v. LEGUAY.

GAINON, v. CAIGNON.
GALERON, v. GAUTRON.

# \* GAMBU, GAMBIER, GAMBARD, GAMBET.

Ces quatre noms sont dérivés de gambe, jambe.

Gambe appartient au pat. norm., en même temps qu'à l'anc. dial.; il vient du lat. gamba, jarret:

Post quod admonitus injuria, tollit altius crura, et in flexione geniculorum atque gambarum, molliter vehit.

VEGETIUS, lib. I, Veterin., cap. 56, de equo.

Piez ad copiez e les gambes ad plates.

Chans. de Rol., p. 127.

Par les gambes liez à munt, Li un pendeient cruelement. Marie de France, Purgatoire, v. 1082.

J'avais de biaux gartiers de laine Rouges et verts, Qui me ballest avaud les gambes, Jusqu'aux mollets.

> Anc. chans. norm., citée par M. Dubois, dans son édit. des Yaux-de-Vire de Basselin, p. 232.

La gambe fine et l' pid mignon Portent terjoûs joli soupçon.

Мет., Diction. franco norm., p. 248.

Gambet, en pat. norm. de Guernesey, signifie croc en jambe; jambette, en vieux franç., avait la même acception.

L'on dit aussi en pat. norm., comme l'on disait dans l'ancienne langue, gambette pour jambette :

Quand sa gambette est gourde, L' pid i faut li grattair.

Rim. Guern., p. 164.

Si soulevas ton train La cemise de blanc lin, Et ton peliçon ermin, Tant que ta gambete vis.

Aucasin et Nicolete, Barb., Fabl. et Contes, I, 391.

De même encore le patois a conservé les formes engambée ou agambée, pour enjambée; engamber ou agamber, pour enjamber, formes que l'on rencontre aussi dans l'ancienne langue:

Et li enfes li dist : Or dittes vo pensée ;

Mais ne vos aprociés de moy plaine angambée.

Le chev. au Cygne, v. 1919.

Je agamberay oultre ce ruysseau, je te gaige ung gros.

PALS., Lesel. de la lang. fr., p. 735.

Le franç., de son côté, a conservé gambader, gambades, gambiller.

Les mots angl. gambol et gambrel sont probablement des mots d'origine normande.

# \* GANGNEUR, LEGAGNEUX, GUESNIER, GAIGNEUX.

Le premier de ces noms, *Gangneur*, est dérivé du verbe de pat. norm. *gangner*, gagner, et, comme le second, signifie celui qui gagne.

Qu'est qu'ou gangnis, bouannes gens...

Rim. Jers., p. 2.

Gangner paraît être une corruption, par la syncope de l'i, de l'ancien verbe gaingner, tirer profit:

Voulons qu'il soit publiquement crié que chascun... puisse prendre, gaingner et piller sur les ennemis du royaume.

Ordon. des rois de Fr., III, 139.

En vieux franç., l'on trouve gaigneur, pour laboureur; gaaigner et gangner, pour cultiver, et gangnerie, pour métairie:

Jaques Lobet... gaigneur ou laboureur.

Let. de Rêm., de 1418, Duc., Gaagneria.

La terre est morte e eissillie, N'est arée ne gaaignie.

BÉN., Chron. de Norm, v. 4901.

Une terre qui souloit estre brayère et n'a guaires l'a l'en encommencée à gangner.

Let. d'amortiss. de 1412, Duc., Gaagneria.

Icellui Jehan avoit certaine maison... joignant une petite gangnerie ou metairie.

Let. de Rém. de 1482, ID., Ib.

Il est donc à présumer que nos trois noms Gangneur, Legagneux et Guesnier (qui probablement s'écrivit tout d'abord gaaignier), signifient cultivateur et le cultivateur. Quant à Gaigneux, dit pour gaigneur, ceci ne paraît faire aucun doute.

Gagner et ses dérivés gain, gagneur, se rattachent au baslat. ganare, acquérir, tirer profit par le travail.

# \* GARDIN, DUGARDIN, DESGARDINS, GARDINIER.

Gardin, gardinier s'emploient en pat. norm. pour jardin , jardinier.

On rencontre en bas-lat. gardignum pour jardin:

In gardigno abbatiæ S. Vandregesili.

Cart. de l'Abb. de S. Wandrille, I, 832.

La forme gardin est commune à la vieille langue et au patois:

Fols est ki sour chemin

Comence soun gardin.

LE ROUX DE LINGY, Livre des Prov., II, 469,

Item le seauf qui part de devant le mostier de Saint Gire, aval le gardin as Restouz.

Reg. de l'abb. de Troarn, cité par M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 110.

Hellas! pourquoy ne prenoy je la voye De me n'aller au travers des gardins.

> Anc. chans. norm., la 9° de celles recueillies par M. L. Dubois, à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire de Basselin, p. 167.

Tu vas dans ces gardins jouer au cochonnet.

D. FER., Muse norm., p. 314.

La langue anglaise a vraisemblablement emprunté au dialecte normand, non-seulement notre mot gardin, qu'elle écrit garden, mais encore deux de ses dérivés: gardiner, jardiner, et gardinier, jardinier, qui, dans cette langue, ont formé to garden et gardener.

## GARNIER, grenier.

Garnier s'est dit par métathèse, pour granier, mot qui subsiste encore en provenç. avec le sens de grenier. Du reste, le nom Granier est aussi commun dans le midi de la France que l'est en Normandie le nom Garnier; tous deux ont une acception semblable. La forme la plus exacte est granier, laquelle dérive du lat. granaria greniers.

Cependant la forme garnier se rencontre aussi dans l'anc. langue:

L'autre monta, comme elle luy dist, et se vint trouver en ce petit garnier, qui estoit d'ancien edifice, tout desplanché et pertuisé en plusieurs lieux.

Louis XI, Nouv. XXXIV, p. 172.

V. plus bas au nom Guernier.

\* GAST, dégât.

Gast, en ce sens, appartient tout à la fois à l'ancien dialecte norm. et au pat. mod. de Guernesey:

Od si fait gast, od tel oecise Ert la terre si à dol mise Que n'i aveit riens que mangier, Que home n'i osout gaaignier.

Bén., Chron. de Norm., v. 22766.

Parquoy dom Fernand... commença le gast au territoire parmesan.

FR. DE RABUTIN, Guerres de Belgique, l. I, p. 527.

La soudarderie fait l' gas.

Rim. Guern., p. 59.

En pat. picard, gast signifie aussi ruine, dégât; ce mot, avec la même acception, subsistait encore dans la langue au XVII<sup>e</sup> siècle. V. le Diction. de Cotgrave.

Gast est le substantif du vieux verbe gaster, ravager, du lat. vastare. Souvent, dans le passage du lat. au franç., le v du radical se change en g dans le dérivé. C'est ainsi, par exemple, que de servientem est venu sergent; de Vasconia, Gascogne; de vagina, gaîne, etc.

Carles li magnes ad Espaigne guastede.

Chans. de Rol., p. 62.

Or chevalche li cuens Phelipe ovoc sa grant cumpaigne Et guaste Normendie.

Chron. de Jord. Fant., v. 120.

GASTINE, GATINE, GATINEL, VATINE, désert, terre inculte et délaissée.

Ces quatre noms sont de la même famille et ont la même origine que celui qui précède.

Ils dérivent du bas-lat. gastina:

Rex Balduinus militibus Templi... contulit gastinas, cum omnibus pertinentiis suis.

Charte de 1184, Duc., Gastina.

Uns huem mest en la gastine de Maon. - Erat autem vir quispiam in sotitudine Maon.

Les Rois, l. I, cti xv, p. 96.

Li plus de France estoit gastine, De bos plaine et de sauvegine.

Partonop. de Blois, p. 56.

\* GATE, jatte. \* GATTIER, qui fait ou vend des jattes.

Le mot de pat. norm. gate, qui, comme on va le voir, existe aussi dans l'ancien dialecte, vient du bas-lat. gatta, dérivé lui-même du lat. gabata.

Duas fagos, contra Natale, ad faciendos alveos, et unam tiliam, contra Pascha floridum, ad faciendas gattas.

> Concession de Robert de Leicester, faite au XIIe siècle aux moines de Lire (Eure), citée par M. Deliste, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 373.

Une grant gate demenda, Sur une taule l'adenta.

Si i a marcheanz de lin, De mueles, de fer à molin, . . . . . . . . .

MARIE DE FRANCE, Fable, 46. Hotes et vans et escueles. Et de gates et de foisselles. Le dict des Marcheanz, p. 163.

Pour bien, i n'avait qu' sa cahutte, L' gardin et l' clos, ah! quai racouin! Bachin, paîle et marmite, une gatte, un broc, une jûte, Une frumine, un bignon, un liet d' chiques et d'étrain. Rim. Guern., p. 86.

En pat. norm., le contenu d'une jatte s'appelle une gattée, et une petite jatte, un gatton.

GATINE, v. GASTINE.

GAUTIER, bûcheron.

Gautier dérive du vieux mot gaut, forêt, lequel est d'origine gauloise :

Gau lingua gallica sylvam sonat.

Altaserra, Rer. aquit., p. 134.

Dont venez vous si seule parmi ce gaut feuillu?

Berte aus grans piés, LI.

Audigier ne volt faire noces en pré, En bois ne en rivière, n'en gaut ramé. BARB., Fabl. et Contes, IV, 232.

De gaut est dérivé gautier, comme de gant, clou, lait, argent, etc., sont venus gantier, cloutier, laitier, argentier, etc.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, on donna le nom de *Gautiers* à des bandes de paysans normands, qui, dans le principe, prirent les armes pour se protéger et finirent par se ranger du parti de la Ligue. Ils furent réduits en 1589.

Il nous a été objecté que le nom français Gautier n'était autre, sous une forme légèrement différente, que le prénom allemand Walter (en bas-lat. Walterius), et que le nom français était donc ainsi d'origine germanique. Sans nier que Walterius ait pu quelquefois, dans d'anciens textes, être la traduction de Gautier, nous ne persistons pas moins à penser que ce dernier nom a dû quelquefois aussi se rattacher au radical indiqué plus haut. Nous croyons en trouver la preuve dans l'existence du nom le Gautier, que l'on rencontre en effet dans un acte du 7 janvier 1451, du cartulaire de l'évêché de Lisieux, f° 118. La particule le n'a précédé, dans le principe, le mot gautier que parce que ce mot offrait un sens parti-

culier. On a appelé un bûcheron le Gautier, comme on a dénommé, par exemple, un homme de petite taille le Gourt; un ouvrier, le Febvre; un conducteur d'ânes, l'Asnier, etc. Si Gautier, dans le cas qui nous occupe, n'avait été qu'un prénom sans signification déterminée, comme Jean, Guillaume, etc., on ne l'eût pas fait précéder de l'article le.

V. le nom suivant.

GAUTRON, bûcheron.

Ce nom a le même sens et aussi la même origine que le précédent.

Sa formation s'explique comme celle des mots bûcheron, vigneron, charron, dérivés de bûche, vigne, char.

On trouve aussi gal pour gaut, dans la vieille langue:

Parcoi naqui je duc dedans ce gal ramé.

Parise la Duchesse.

Le nom Galeron a peut-être le même sens que ceux de Gautier et Gautron, en le rattachant à la forme gal.

- \* GAY, v. LEGUAY.
- \* Gencey, bien tenu, gentil.

Ce nom est dérivé du part. passé du verbe norm. *gencer*, lequel représente, par aphérèse, le verbe franç. agencer, et signifie comme lui, arranger avec soin, rendre *gens*.

Gens, en effet, était quelquesois employé dans l'anc. langue pour gentil:

Où Troylus li gens, li proz, D'anbedous parz les venqui toz.

BEN., Rom de Troie, v. 848.

Nommer le puis, c'est li plus gens.

Lai d'Ignaurès, p. 11.

Dans la grammaire de Gilles du Wey, p. 947, l'on trouve to dresse, traduit par notre verbe gencer, que l'on rencontre pareillement dans la Légende de Faitfeu, p. 4:

> Recognoissez les dictz de nostre maistre, Et vous gencez pour lou remede y mettre.

Comme il est en patois normand:

A n'avet, comme anten, sen sein si bien gencé. D. FER., Musc norm., p. 297.

GÉNEVOIX, Génois.

Les Genevois commencerent à sonner leur assault de trompetes et gros tabourins.

JEAN D'AUTON, Ann. de Louis XII, p. 121.

L'an 1336, sur ce que Jehan de Flours, procureur ou commissaire sur le fait de la marque donnée contre les Genevois...

Duc., Solidata.

\* Génisson, jeune taureau.

Ce mot de pat., que nous n'avons pas rencontré dans l'ancien dialecte, est d'un usage universel en Normandie.

Il s'emploie fréquemment aussi, pour sot, niais. On prononce j'nisson.

Dans la nuit du 3 novembre, un genisson de 18 mois est sorti d'un herbage appartenant à... Lexovien, 11 déc. 1872.

## \* GIFFARD, joufflu.

Du vieux mot giffe, joue. Giffard est l'adj. de ce mot; seulement en Normandie, giffe, et ailleurs gifle, ne signifient plus joue, mais bien soufflet ou tape sur la joue:

N'i a torke-pot ne giffarde (1), Tant ait desous poure fardel , N'ait cuevrechiés, manche ou hardel. Miracle de la B. V. M., l. I.

Giffard, arde, chuffie, full-cheekt, swollen or puft up, in the face, and throat.

Corg., Diction.

L'on rencontre giffe et gifle pour joue; mais la forme normande giffe, conservée dans le patois, paraît la plus

Craissins qui dort sur les roisoles,

Qui borse a dure et giffes moles...

GAUT. DE COINSI, Ste Léoc., v. 1093.

Les vents Eure, Note et Zéphire, S'éboussent, mais non pas de rire, Oui bien à force de sousser, Ce qui sait leurs gistes enser.

SCARRON, Virg. trav , l. II.

En pat. bourguignon, giffle signifie encore joue, et en pat. genevois, gifflard s'emploie pour joufflu.

# \* Gigon, grosse jambe.

Gigon est l'aug<mark>mentatif de gigu</mark>e, jambe.

Gigot et gigotter, qui ont la même origine, sont restés français.

# (4) Maritorne joufflue.

ancienne:

En pat. wallon, gigoner s'emploie pour gigotter, et en pat. norm., giguer se dit pour ruer.

GILLAIN, GUILLAIN, fourbe, trompeur (V. le nom suivant).

Tout juent de la fauve asnesse Et de ghillain sa compaignesse.

Ren. le nouv., v. 885.

De même, l'on disait ghille, pour fourberie, ruse :

Là fu occis par tele ghille, Li quens Engorrans d'Abbeville.

PHIL. DE MOUSKES.

Si vous donrai trestout sans ghile.

L'ord. de chev., v. 345.

Guillain, comme ghille, dérive du verbe guiler, tromper, abuser.

Il en guila bien deux cent mile. Puis ont trouvé mainte autre guile Li truant, qui convers se font De Saint Antoine.

Bible Guiot, v. 1940.

Entre eles troi Jhesus jurerent
Que icele l'anel auroit
Qui son mari miex guilcroit.

Barb., Fabl. et Contes, III, 220,

GILLE, fourberie, mensonge.

Ce nom est de la même famille que le précédent. Nous venons de voir, en effet, au nom Gillain, ghile avec l'accep-

tion assignée à gille. Sous des formes légèrement différentes, ces deux mots ont donc un sens identique:

Mais le begins , li pappelars , Qui plus seit *gille* que renars... GAUT. DE COINSI, Ste Léoc., v. 1395.

Se jou ai nule gille aprise.

Du prestre c'on porte, v. 969.

Et de même que nous venons de voir, guiler, de ghile, employé pour tromper, nous trouvons giler, de gille, usité dans la même acception:

Ki bien le sert d'entier corage Que li deables, qui tout gile, A tousjours a tel avantage, Giler nel puet par nule gile. Miracles de la B. V. M., l. I.

Il est inutile d'ajouter que Gille peut aussi se rattacher au nom de Saint Gilles. Gilles, dans ce cas, est une corruption de Egidius.

#### GILLOTIN.

On donnait le nom de *gilotins* aux écoliers pauvres qui occupaient une partie de l'ancien collège Sainte-Barbe. Ce nom leur venait de leur bienfaiteur, l'abbé Gilot, qui avait fondé des bourses dans cet établissement, pour leur entretien.

GODIN, brigand, routier.

Pour doubte des malfaiteurs, pillars, larrons et murtriers appelés godins ou brigans de bois.

Lct. de Rém. de 1377, Duc., Gualdus.

En pat. norm. de Guernesey, godin signifie gai, joyeux:

I r'venait, fier et godin, d'la banque,
Car il est, l'cher éfant du baté,
J'l'oyais mettre sa main sus la clenque.
Dès que j'l'oyais, oh! l'œur me battait.

MÉT., Dict. franco-norm., p. 134.

Enfin, l'on trouve dans Cotgrave godin pour beau, mignon, joli; d'où le diminutif féminin godinette, jeune ouvrière coquette et de mœurs légères:

Avez-vous point vu entrer
Naguères une godinette,
Qui vient rire, esbattre, danser?
Coquillant, Botte de foin.

GODON, goulu, ivrogne.

Tel est le sens que Cotgrave donne à ce mot (filthy glutton, swiller). N'y peut-on point rattacher les termes populaires godaille, godailler, godailleur?

L'on désignait en France, au XVe siècle, les Anglais sous le sobriquet de godons:

Nul n'est de nous, qui ne desire De combattre et ocir les godons.. Wist. du siège d'Ort., v. 4741.

Ne craignez point à les battre,

Ces godons, panches à pois;

Car ung de nous en vault quatre,

Au moins en vaul-il bien troys.

O. Basselin, Vaux-de-Vire.—Étude sur Basselin
de M. Gasté, p. 14.

Au XVIIe siècle, Ferrand leur donnait le nom de godenos:

No ne vet pus ces goinfreux d'alloyaux, Ces godenos, dragleux de vin par siaux. Muse norm., p. 463.

Gorron, jeune porc.

Deux jeunes cochons ou gorrons.

Let. de Rém. de 1418, Duc., Gorrinare.

Gorron, sheat or little young hog.

Cots., Diction.

GOT.

Gots est la première dénomination sous laquelle les Normands furent connus:

Pour l'augmentation et restauration d'icelle (l'abbaye de Lagny) qui auroit esté auparavant destruite par les *Gots* et Wandres. *Charte de* 1521, Duc., *Goti*.

V. au nom Bigot.

\* Goulard, Goulin, Gouley, Gougoule, Lan-Goulant.

Ces cinq noms dérivent de goule, qui se disait pour gueule dans l'ancienne langue, mot que le pat. norm. a conservé; avec cette explication toutefois que, dans ce pat., goule sert à désigner non-seulement la bouche des animaux, mais aussi et plus souvent peut-être celle de l'homme. Du lat. gula, gosier, gorge, cou.

Goulard s'est dit pour goulu, glouton:

Goulard, ravenous, greedy.

COTG., Diction.

Le nom Gouley a probablement été employé dans le principe pour désigner un individu ayant une grande bouche. Goulin et Gougoule semblent des diminutifs de goule; seulement Gougoule offrirait un sens plus restreint, identique à celui exprimé par goulot et goulette, deux autres mots de pat., desquels nous allons indiquer l'acception plus bas. Enfin, Langoulant s'est dit pour l'engoulant, participe présent du verbe engouler; celui qui saisit avidement et engloutit dans sa bouche ce qui lui est offert.

Goulée, goulet, goulot, goulu, engouler, etc., sont autant de mots conservés par le franç., de l'ancien dialecte, auquel l'anglais lui-même a emprunté gullet, gosier, gorge.

Ausi cum dessevra Sanson Par force la gule (1) al liun, Desseverrai lor amassée; Jà lor serra l'ire mostrée. Bén., Chron. de Norm., I, 408.

Maintenant li autre peisson Si se lancent a moult grant foule Trestuit ensemble ens en sa goule, Por l'odor qui boene lor semble, Et cil les transglout ensemble.

Guill. DE Norm., Best. div., v. 2137.

Drès iau matin, quand je m'esveille J'ouvre la *goule* avant les oils; Et j'ai recours à ma bouteille, Qui me rend le teint si vermoils.

> Anc. chans. norm., citée dans le Journ. des sav. de Norm., p. 749.

Hen, dis don, tei, qu'es leu champion, T'as la goule à sec : mouille, Blaise. Coup-d'æit purin, p 32.

(1) Dans les mots d'origine lat., u, au XIIe siècle, se prononçait ou.

On dit encore en pat. norm.:

1. Goulot et goulette, pour bouche d'enfant ou de femme :

Pense à ten rion (sillon), Judith!

Goulo charmant.

A flieur de bras,

Fais ta vieillotte et n'ris pas tant,

Houras!

Refrain d'une chanson guernesiaise citée par M. Fr.-Victor Hugo, dans la Normandie inconnue, p. 102.

2. Gouliafre ou goulafre, pour glouton :

La cité de Marceille, gardée de rigueureuse justice, ne seuffre nullement que *gouliars* de bouche, aportans paroles vagues, entrent à leurs mengiers.

> Christ. De Pisan, Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles, ch. xxix.

3. Goule-fine, pour gourmet, friand, qui recherche les bons morceaux.

Nous citerons encore, à propos du mot goule, deux locutions métaphoriques, très-expressives, empruntées au pat. norm.

L'une est : « Faillira (il faudra) que la goule du juge en pête », c'est-à-dire on plaidera à outrance, sans concessions d'aucune sorte.

Et l'autre : «  $\Lambda$  goule démachonnée », en ouvrant la bouche démesurément :

Et dans chut'mode par yis adoptée, Faisait des heurl's *à goule démachonnée*. *Rim. Jers.*, p. 111.

Enfin, l'on appelle quelquesois un bavard insupportable, un badlagoule (bat de la goule):

1 vet sus l'pavai, l'badlagoule.

Rim. Guern., p. 93.

GOUPIL, LEGOUPIL.

Goupil, du bas-lat. vulpeculus, diminutif de vulpis, signifiait en vieux franç. renard :

C'est goupil, qui tant sait mal art, Que nos ci appelon renart.

Guill. DE NORM., Best. div., v. 1275.

iij convertours forrez, ij de counnis (lapins) et i de goupils, iiij cortes pointes.

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans l'Agric. cn Norm. au moy. âge, p. 724.

GOUYER, sorte de serpe.

Icellui Mathe print un gouyer et en frappa ledit Pissoul deux cops sur la teste.

Let. de Rêm. de 1444, Duc., Goia.

GRAFFARD, greffier, scribe, secrétaire.

Du bas-lat. grapharius.

Guillermus Rochetel, Dominus de Sassy, ejusdem christianissimi regis consiliarius et status regni a secretis, ut etiam dicte ordinis S. Michaelis ab actis seu grapharius.

Actes de Rymer, XV, 231.

Dérivé de grafare, qui s'est dit aussi en bas-lat. pour écrire :

Nam si prælati fuerint justique probati,

Tunc bene servantur, hic quæ normaque grafantur.

Statuts des chanoines rég. de St-Augustin, art. 49,

Duc., Grafare.

V. le noms suivants.

GRAFFIN, GREFFIN.

Les noms Graffin et Greffin semblent reproduire les diminutifs des vieux mots grafe, graife, style ou poinçon pour écrire sur la cire; du lat. graphium, qui a la même acception. En provenç., graphi.

Et si l'frai de Jerusalem cume fait l'ai de Samarie e del lignage Achab, si la destruirai e abaterai, e aplanirai si cume l'um sult planier tables de graife. (Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ et pondus domus Achab; et delebo Jerusalem sicut delere solent tabulæ: et delens vertam et ducam crebrius stylum super faciem ejus.)

Les Rois, l. IV, ch. xxi, p. 420.

Un grafe a trait de son grafier.

Floire et Blanceflor, v. 787.

Le mot franç. greffe, dans sa double acception, est dérivé de notre vieux mot graife. D'une part, de la signification de style à écrire, on a passé à celle du lieu où l'on écrivait; et d'un autre côté, de la signification du poinçon avec lequel on greffait, on est venu à désigner l'opération par laquelle on entait une petite branche sur un arbre.

V. le nom précédent.

# \* Grancher, Legranché, Granger.

Grancher et granger se disaient en vieux franç. pour métayer, fermier qui cultive une propriété, à condition d'en partager les produits avec celui auquel elle appartient.

Ces substantifs dérivent de granche ou grange, qui, dans l'anc. langue, servaient à désigner non-seulement le bâtiment où l'on déposait et où l'on battait les grains, mais encore la métairie elle-même, dont le bâtiment n'était qu'une dépendance.

Certaine maison des appartenances de ladite granche, en laquelle estoit le bouvier.

Let. de Rém. de 1397, Duc., Mitarius.

Le metaier est ainsi appelé en France de metairie; et en Dauphiné, granger, de grange; l'un et l'autre edifice, au dit païs, signifiant une mesme chose, bien qu'en France la grange ne soit que partie de la metairie.

OL. DE SERRES, 61, dans Littré.

Granche, est l'ancienne forme normande de grange, forme qui se trouve encore dans le pat. moderne.

En bas-lat., granchia, qui se rattache au lat. granum.

Nicholaus quidem inveniet granchiam rationabilem et sufficientem ad reponendas et servandas decimas de Withoe, in terra sua ante ecclesiam, ubi granchia esse solet.

Accord de 1205, esté par M. Delisle dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 312.

Porter les doivent à la granche.

Conte des vil. de Verson, v. 51.

Ch'étet dans une granche.

D. FER., Muse norm., p. 204.

\* Grantmesnil, v. Mesnil.

Gravelle, sable.

Gravelle est un diminutif du vieux mot grave, sable, qui a donné à la langue grève, terrain sablonneux au bord de la mer. Le rivage où l'on fait sécher, à Terre-Neuve, les morues au soleil, s'appelle encore la grave.

Teus sunt les peines enfernaus E les meseises e les maus, Que nuls nes porreit anumbrer Plus ke gravele de la mer.

MARIE DE FR., Le Purgatoire, v. 1411.

Harenc selerenc, verre... gravele, yvoire, peaus de morine ne doivent rien.

Cout. de la vicomté de l'Eau de Rouen, art. xix.

Dix coffres faites apporter,

Qui soient bien bendé de fer;

De gravele les fai enplir

Et pense tost du revenir.

Cast. d'un père à son fils, Conte XIII, v. 67.

En angl. et en pronvenç., gravel se dit encore pour sable.

# GRAVEREND, collecteur d'impôts.

Du bas-lat. graveringus:

Eodem tempore Amalricus Ebroïcensis comes animi nimiam amaritudinem gerebat, quod præpositos atque *graveringos* in terra sua nimium furere videbat. Insolitas enim exactiones imponebant, ac prolibitu suo judicia pervertebant.

ORDERIC VITAL, I. XV, p. 876.

Venir a fet de cest païs Tous ses privés et ses baillis, Ses graverens et ses viscomtes.

WACE, Rom. de Rou.

Faimes que teus seit mès li tens, Que sor nos n'ait plus *graverens*. Bés., Chron, de Norm., v. 26719.

# L'impôt s'appelait graverie:

 \* GRAVEY, marqué de la petite vérole.

Gravé a cette acception en pat. norm., mais nous ne l'avons trouvé employé en ce sens dans aucun ancien texte.

GREFFIN, v. GRAFFIN.

GRIEU, DE GRIEU.

Grieu, dans la vieille langue, signifiait Grec:

Si par fu granz li poignéiz, Li chaples et li hurtéiz, Que C. des *Grieus* i abatirent Ocis, et M. en mehaignierent.

Bén., Rom. de Troie, v. 15631.

Qant Griu orent Troie conquise.

WACE, Rom. de Brut, I, 1.

Il cuiderent que cil fuissent Grieu.

VILLEHARDOUIN, 202, p. 86.

Grieux a eu aussi dans l'ancienne langue le sens que l'on donne encore quelquesois en franç, au mot grec, celui de filou, escroc:

Grieux, villain, thief, rasca!.

Cotg., Diction.

\* GRIGNON, qui est d'humeur revêche.

Ce mot de pat. moderne semble une corruption du vieux mot gringnos, que l'on trouve avec cette acception dans Bénoît de Sainte-More:

Mult est li deables gringnos E mult par est achaisonos.

Chron. de Norm., v. 25666.

Le même mot se rencontre en provençal, sous la forme grinos, que M. Raynouard traduit par affligé, morne, triste, saisi.

La femna dis tota grinosa:

Ar fay, senher, so que te play.

Vie de S. Honoral, citée Lex. Rom., III, p. 511.

\* GRIMARD, qui a l'habitude de grimer.

Grimer, en pat. norm., signifie griffer, égratigner; de l'anc. haut allem. grim, colère, irrité.

Nou dirait qu'ou n'peut faire de ma; Mais qu'nou la prenne à la r'hours pé, Ou sort ses griffes pour vos grimer.

Rim. Jers., p. 95.

Pensais, bouanes gens, quai tersaut Quand la garce vit paraître Missis Stoute et sen bouan maître, Un gros cat pus neir que blanc, Qui la grimait jusqu'au sang.

Rim. Guern., p. 67.

L'on dit de même grimure pour égratignure.

\* Grinchard, qui *grinche*, mot à peu près équivalent au terme popul. *grincheux*, c'est-à-dire revêche, maussade, d'humeur intolérable. Du verbe du pat. norm. grincher, grincer.

J'ha vîmes, auve ses longues dents grinchies, Accluquie sus le p'tit bignon; Et, j'n'en mens miette, à sa brachie, A t'nait un cat et un guenon.

Rim. Guern., p 99.

La forme normande se trouve aussi dans l'anç. langue :

Je congnoys ung fol qui veult tellement gryncher ses dens quil bailleroit paour a ung homme.

Pals., Lescl. de la lang. fr., p. 501.

GRIPON, griffon.

DUGRIPON, du griffon.

Du lat. grypus, dérivé lui-même du grec γρὺψ, vautour.

. . . . . . . un gripon,
En son le mont estoient si faon.

Agolant, v. 206.

Le verbe fr. gripper, saisir avec la griffe, subtilement, vient de là.

On trouve aussi dans Justin *grypus* avec le sens qui a le nez aquilin; du grec γρυπός, dont l'acception est la même.

Peut-être encore gripon s'est-il dit pour voleur. L'on rencontre en effet dans l'ancienne langue, grip, avec le sens de rapine, violence (V. le Diction. de Cotgrave). Un oiseau qui

ne vit que de rapine est désigné, en termes de fauconnerie, sous la dénomination de « oiseau de grip. »

# \* Groisellier, groseillier.

Le pat. norm. a conservé les formes anciennes groiseillier pour groseillier, et groiseille pour groseille.

Barbier, or vienent les groiseles, Li groiselier sont boutoné.

RUTEBEUF, 215.

Pour avoir ceuilly et esrachié des groesselliers par le commandement de mon dit seigneur.

> Compte de Deville de 1488, cité par M. Delisle, dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 505.

Sais-tu chu qu'ch'est que l'mariage?

Une lot'rie à blancs tiquets,

Un guerouaisillier sauvage,

Tout couvert de longs piquets.

Bin. Guern.

Rim. Guern., p. 11.

De moy, pauvre, je veuil parler; J'en fuz batu, comme à ru telles, Tout nud, jà ne le quiers celer. Qui me feit mascher ces groiselles, Fors Katherine de Vauselles?

VILLON, OEuv. poét., p. 46.

Mais si vous cueillez des groyselles, Envoyez m'en. . . . . .

MAROT.

La forme guernésienne du mot est guerouaisé, guerouaisiau : Vient-i des peis sus nos épines, De gueronaisianx sus nos cardons? Mét., Dict. Franco-norm., p. 257.

Dans sa Gramm., Gilles du Wey traduit gose berrys par groiselle (p. 912) et gowsbery tre par groiselier (p. 914); ces mêmes formes se rencontrent dans Cotgrave.

#### \* GROULARD.

Ce nom dérive du verbe de pat. norm. grouler, lequel a deux acceptions en Basse-Normandie:

Grouler et crouler signifient roucouler;

Grouler, égrouler, dégrouler se disent pour crouler.

L'on trouve en vieux fr. croller et grouler dans le sens de remuer, s'agiter :

Vante l'oré et la rainme (ramus, branche d'arbre) crollet; Ki s'antrainme souef dormet.

Le Roi Guill., p. 142.

Et li sires s'el regarda, Ireement le chief crotta.

BARB., Fabl. ct Contes, III, 237.

Ipse multotics videbat eam grollantem capite, tanquam insanieutem.

Duc., Grollare.

Ilz ont groulé par dessus ma teste despuis trois heures au matyn.

Palsg., Lescl. de la lang. fr., p. 698.

Il est certain que le verbe de pat. norm. grouler ou crouler, qui signifie roucouler, dans certaines parties de la Normandie, avait là, comme ailleurs, le sens de remuer, déplacer.

Crouler a conservé cette acception en patois normand de Guernesey:

Tu avais six dents, ma paure vieille.

—Vère! mais la touss fit volair,

L'aute matin, les daeux pus belles:

Daeux neires qui soulaient craoulair;

Je l's ai crachies dans la v'nelle,

Et l'restant à men pas d'hus.

—Tousse et crache: i n'y en a pus l

Rim. Guern., p. 8.

Comme, lorsque le pigeon roucoule, il piétine et s'agite, il est arrivé, par une méprise très-concevable, qu'on a appliqué au roucoulement de l'oiseau, une qualification qui appartenait au mouvement qu'il se donne en roucoulant.

Nous devons même ajouter que le mot groulard se rencontre dans Cotgrave, comme dénomination du traquet, oiseau qui, comme on sait, imprime à ses ailes, ainsi qu'à sa queue, un mouvement presque continuel. Il y a lieu de faire remarquer toutefois qu'on trouve aussi, en patois picard, grouler, avec l'acception de gronder, et growl, en anglais, avec le même sens.

L'on donne en Basse-Normandie le nom de grouleurs ou crouleurs aux amateurs ou marchands de pigeons.

Notre nom de famille Groulard a eu probablement dans l'origine une acception semblable.

Cependant, un autre sens nous a été proposé. Rattachant ce nom au verbe grouiller, ce nom pourrait aussi, nous a-t-on dit, signifier un homme qui grouille, qui remue, qui s'agite, peut-être, par suite, tapageur. « La tête me grouille-t-elle déjà? » demande Madame Jourdain dans le Bourgeois gentilhomme (Acte III, sc. 5): la tête me branle-t-elle déjà?

Grouiller comme crouler, dérivant des anciens verbes croller ou grouler, l'explication proposée ne nous paraît pas inadmissible; et, à ce titre, nous la soumettons au choix des philologues. \* GROUT, GROUX, chien .- \* GROUET, petit chien.

Si l'eussiez abandonné A une garce, et tout doné, S'ele vous veoit au desous, Plus vil vous auroit que un grous. La Bourse pleine de sens, v. 405.

D'où le mot grousser, gronder comme le font les chiens. Du bas-lat. groussare. En angl. grumble.

Et si de hoc ipsi habitatores, aut ipsorum aliqui loquerentur vel groussagent, quod ipsos egregie verberarent.

Let. de Rêm. de 1358, Duc., Groussare.

Icellui Wyet respondi que il n'y avoit compaignon qui se en courrousast et que se il en vouloit grousser, il en groussast.

Autres de 1404, Id., Ib.

Aucun de ses familés groussoient de ce que il fesoit si larges aumosnes et que il despendoit moult.

Joinv., Hist. de S. Louis, ch. 381.

Grousser se trouve aussi en ce sens, dans le Diction. du vieux lang. de Lacombe.

En pat. de Guernesey, l'on dit grouner, et en pat. de Jersey, gronner:

> Quand j'grounais, triste chant'plieure. Rim. Guern. Dédicace.

Dites-mei, n'y fait-i pon milleu, Que d'aveir mâtée endreit sei, Une femme, ofutche à vos gronner? Rim. Jers., p. 94.

V. les noms suivants Groussard et Grusse.

# \* GROUSSARD, grondeur.

L'étymologie de ce nom est indiquée au mot précédent, Grout.

GRUSSE, chienne, et, par métaphore, femme débauchée (1).

Grusse est le fém. du subst. grus, chien.

Grus, grusse sont les formes écrites primitives de ce subst., qu'on prononçait alors grous, grousse, et qui plus tard ont fini par s'écrire comme elles se prononçaient.

Le nom de fam. *Grusse*, reproduit donc exactement la forme féminine du subst. dont il s'agit.

V. plus haut au nom Grout.

L'on trouve le mot *gousse*, forme altérée par la syncope de l'r, de *grousse*, dans le Gloss. franç. de Ducange, comme dénomination d'une espèce de chiens.

Icellui Girart appella la suppliante deux ou trois foiz grus, grus; et pour ce qu'elle n'entendoit pas que c'estoit à dire desdites paroles, demanda audit Girart que c'estoit à dire; lequel Girart lui dist que c'estoit à dire ribaude, en l'appellant par pluseurs foiz grus, ribaude, grus, ribaude.

Let. de Rêm. de 1415, Duc., Grus.

# \* Guerbette, petite gerbe.

Guerbette est le diminutif de guerbe, mot normand, qui se dit pour gerbe.

(1) De même encore dans la vicille langue, le nom de lisse ou lisce (lice, chienne) était quelquefois donné aux prostituées:

Pute mauvese, vil lisse abandonée.

Bat. d'Aleschans, v. 3041.

Fils de lisce.

Duc., Filius,

Du bas lat. guerba:

Queritur N. quod Tycius injuste exigit ab eo servicium secandi guerbas suas ratione feodi sui, quod tenet de eodem.

Codex legum Norman., VII, 372.

A Guillaume le Maire, sergent de Deville, pour avoir fauqué et lié xiije guerbes d'avoine au cloz de Desville.

Compte de 1447, cité par M. Delisle dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 308.

No ly foulet coume guerbe, à leu tas.

D. Fer., Muse norm., p. 371.

L'on dit de même en pat norm. guerbée, pour gerbée, et guerber, pour gerber :

Pour guerbair, au vrai terme, Vot' blai, v'chin un gaillard, Ou pour bâtir, solide et ferme, Un tas dans vot' haugard.

Rim. Guern., p. 127.

## \* GUERNIER, grenier.

Guernier, en ce sens, appartient tant au pat. mod. qu'à l'anc. langue.

Il dérive du bas-lat. guarnerium, qui est lui-même une corruption du lat. granaria. Le changement de l'a lat. en e franç., a déjà été expliqué précédemment au nom Deséquelles.

Duos modios et dimidium avenæ annui redditus, in guarneriis ipsius domini regis apud Crispiacum.

Charte de 1267, Duc., Guarnerium.

Après, il deivent la corvée : Quant il aront la terre arée, Querre vont le blé au guernier; Semer le deivent et hercier, Chescun un acre en sa partie.

Conte des vil. de Verson, v. 135.

Cil qui avoient les guerniers,

Vousisent bien qu'il (le blé) fust plus chiers.

Chron. de S. Magloire, v. 191.

A Perrin Moon pour une journée à vanner au guernier, 12 d.

Proquet, Pièces pour servir à l'hist, du Bessin, p. 40.

V. au nom Garnier.

\* Guernon, moustache. - \* Blanguernon, blanche moustache.

Du lat. grani, moustaches, par un intermédiaire grano.

Là fu Hardre o le guernon fleuri.

Gar. le Loher.

Adonc commença à fronchier Et ses guernons à delechier.

Rom. du Ren., v. 943.

L'on trouve aussi dans la vieille langue, avec la même acception, grenon, qui tient de plus près au rad. grani. Quant au changement de l'a lat. en e franç., on l'a expliqué plus haut au nom Deséquelles.

Floires en face n'en menton
N'avoit ne barbe ne grenon.

Floire et Blanceflor, p. 95.

Vos i mentés par les grenons, Fait ele...

BAR., Fabl. et Contes, III, 443.

Les deux formes, guernon et grenon, subsistent encore en pat. norm.

GUESNIER, v. GANGNEUR.

\* GUESTIER, qui a des manières affectées ou qui joue l'homme important.

Guestier et gestier s'emploient dans ces deux sens en pat.

L'on dit de même guestes ou gestes, pour exprimer de faux semblants ou des prétentions ridicules. En angl., jest, facétie, raillerie, et jester, mauvais plaisant, farceur:

> Dame, les vilaines gestes qu'a fait, F'raient tournair l'cidre dans l'émet.

> > Rim. Guern., p. 76.

Sa mère, en haussant les épaules, prétendait que tout cela c'était des gestes.

G. Flaubert, Madame Bovary, II, 387.

Guestier, nous a-t-on dit, n'aurait-il pas pu aussi être employé pour guestrier, qui s'est dit en vieux franç. pour désigner un ouvrier qui fait des guêtres? Cette seconde hypothèse nous semble d'autant moins inadmissible, que, suivant les habitudes traditionnelles de la prononciation normande, l'ancien mot guestre, guêtre, devait perdre l'r dans la langue parlée, comme il arrive encore, en pat. moderne, pour tous les mots dont la désinence est tre, ce qui fait que l'on dit ête, prête, hête, etc., pour être, prêtre, hêtre, etc.

GUETTIER, qui fait le guet, sentinelle.

De l'ancien haut allem, whata,

Et dist li peres: Nul gaitier N'y porroit valoir un deuier. Cast. d'un père à son fils, Conte XI, v. 147.

V. au nom Laguette.

\* Guichon, vase à boire en terre cuite, en bois ou en fer blanc.

Telle est l'acception du mot en pat. nor m.

Pour deux douzaines de guichons pour bere, 2 s.

Pluquet, Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin, p. 42.

Et au lieu de nouos pâler de guichons et d'torchons, Il airait deu nouos dire quique chose de ses Mârons.

Rim. Jers., p. 12.

GUIGNARD, celui qui guigne, au jeu appelé en Normandie, guigne-muche ou guigne-muchette et en franç. cligne-musette, dénomination moins exacte. V. plus bas au nom Lamusse.

A ce jeu, l'on dit du joueur, placé de manière à ne pas voir les autres, au moment où il se cache, qu' « il guigne. » On trouve en vieux franç., guigner dans le sens de porter un masque:

Cous tes manches, tes cheveux pigne,
Mais ne te farde, ne ne guigne.

Rom. de la Rose, v. 2280.

D'où l'on serait porté à croire que le jeu de guigne-muchette ressemblait à celui de collin-maillard, dans lequel le joueur qui cherche les autres porte un bandeau sur les yeux. Autrefois, peut-être, ce bandeau était-il remplacé par un masque, sans ouverture à la hauteur des yeux.

On donne aussi le nom de guignard à une espèce de petit pluvier.

GUILLAIN, V. GILLAIN.

Guyon, conducteur, guide.

Du bas-lat. guido, guidonis. La chute du d du radical s'explique régulièrement, comme on l'a vu plus haut, au nom Béneois.

Quant il vint en une valée, Que li guion li ont mostrée. Wace, Rom. de Brut, v. 3037.

Guion est le subst. du verbe guier, guider.

Cume si se sentid blecied, cumandad erranment à celi ki le curre quiout, que il le menast hors del ost.

Les Rois, l. III, ch. xviii, p. 339.

Richard li velz les guierat el camp.

Chans. de Rol., p. 254.

Au moyen âge, on donnait le nom de guionage, en baslat. guionagium, à l'office féodal de guide:

Ego Radulphus Viromand. comes et Aelidis uxor mea, concessimus et donavimus ecclesiæ B. Medardi de Capi, ad luminaria facienda singulis annis, 10 sol. in conductu mercatorum, quod dicitur vulgo guionagium.

Arch, de S. Martin-des-Champs, Duc., Guiare.

## \* HAIN, HAIM, hameçon.

Du lat. hamus. L'épenthèse de l'i a lieu de même dans main, dérivé de manus; pain, de panis; faim, de fames, etc.

Hain, en ce sens, se trouve dans l'ancienne langue, où il a persisté jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle (V. le Diction. de Cotgrave), et est toujours usité en pat. norm.

Mais quant la mors l'ot pris à l'ain,

Tost fu au torment ki ne faut.

Rom. de Mahomet, v. 316.

Amors m'a souspris à son ain.

BARB., Fabl. et Contes, IV, 338.

Il avaient, par la coue, mins chu peisson sus m'n hain.

Rim. Jers., p. 14.

## HALBIQUE.

Le hallebic était, au moyen âge, un impôt qui se levait sur le poisson de mer.

Nous faisons sçavoir... que comme à la supplication et complainte de plusieurs marchands de poissons de mer confluans à Paris des parties de dessus la mer, sur ce qu'ils se douloient d'une fausse coustume estant à Paris, appelée hallebie, par la quelle les marchands establiers, rabatoient à la fois douze solz, à la fois dix, à la fois huit, selon leur volenté.

Ordon. des Rois de Fr., II, 586.

HALBOUT, HALLEBOUT, cri pour faire courir sus sur quelqu'un.

Comme aucuns d'iceulx compaignons eussent crié à haulte voix : Hallebout! Hallebout! sur les varlez de S. Denis.

Let. De Rêm. de 1395, Duc., Hallebout.

#### HALOT, bûche.

Icellui Pierre pris lès une cheminée une busche à mettre au feu, nommée halot, que il trouva.

Let. de Rém. de 1395, Duc., Halotus.

Pour passer temps comme il avoit de coustume, se mist en contrepoix entre deux haloz sur une balochouère,

Louis XI, Nouv. LXXXII, p. 351.

L'on trouve dans la vieille langue *hasle*, pour desséché; or *halot* semble une forme diminutive de ce mot et signifie littéralement morceau de bois desséché:

Forsque pain noir, dur et hasle
Tout muisi et tout très sale.

RUTEUEUF, II, 173, dans Littré.

## HAMEL, DUHAMEL, HAMELET.

Hamel s'est dit pour hameau, et hamelet, diminutif de ce mot, pour petit hameau.

Auquel hamel, il n'y avoit que six mesnagiers.

Let. de Rém. de 1389, Duc., Mesnagium.

La premiere piece contenant demye vergie ou environ en gardin, nommé la Court aux Bauldris, assise en la parroesse de Saint Jaque de Lisieux, eu hamel de Glatigny.

Sentence de 1452, du Cartul, de Lisieux, fº 54.

Lez nosmes de toutes les villes et hamlets.

Ordon. d'Édouard-le-Vieux.

En passant par un hamelet, l'on y sonnoit au sacrement.... Il s'advisa qu'il descendroit audit hamelet pour veoir Dieu en passant.

LOUIS XI, Nouv. LXXIV.

En bas-lat. hamellum et hamelettum:

Item rector dicte ecclesie percipit omnem decimam et altalagium, excepto quodam hamello, qui vocatur Valieres.

Table des Bénéfices du dioc. de Coutances, fo 5.

Simul cum membris, hamelletis, pratis, pascuis, etc.

Charte de 1360, de Jean de Montfort, duc de Bretagne.

De l'anglo-saxon ham, demeure. En angl., hamlet se dit encore aujourd'hui pour hameau, petit village.

# \* HARDEL, jeune garçon, rustre.

Hardel est la forme primitive du vieux mot hardeau, comme oisel, par exemple, est celle de oiseau. Hardeau avait dans l'ancienne langue l'acception qui vient d'être indiquée. V. le Diction. de Cotgrave. De même, l'on disait hardelle, pour jeune fille:

Laquelle Jehanne eust deslengiés les dittes trois jeunes filles, pour ce qu'elles mengeoient du fruit de la ditte Jehanne... et leur dist que elle les feroit batre, en les appellant sanglantes hardetles.

Let. de Rém. de 1397, Duc., Hardellus.

La même forme féminine se rencontre encore aujourd'hui en pat. norm. de Jersey, où *hardelle* se dit d'une jeune fille, d'une servante:

Tu sais ben qu'à not' hardelle, Qu' les garçons trouvent si belle, I fallait quiques ribans, Pour sortir oy les z'éfants.

Rim. Jers., p. 79.

\* HARDOUIN, provocateur.

Du verbe hardoier, harceler, provoquer, lutter.

Et furent mult *hardoié* de la gent de la terre et des Griex.

De Villehardouin, 207, p. 89.

Lesquels en hardoyant l'un contre l'autre, icelui suppliant donna audit Cerchemeau d'un petit coustel par le ventre.

Let. de Rém. de 1416, Duc., Hardimentum.

En pat. norm., l'on donne le nom hardouine à une vieille entremetteuse.

Hardoyer paraît une forme fréquentative du vieux verbe harier, quereller. V. au nom suivant.

#### HAREL, querelle.

En 1382, l'on donna le nom de harelle à une sédition qui éclata à Rouen, à l'occasion des impôts que les oncles de Charles VI avaient nouvellement établis (1). Le peuple soulevé égorgea les collecteurs d'impôts. Le jeune roi vint à Rouen et, après avoir réduit les séditieux, supprima la commune de Rouen et remplaça par un bailli royal le maire qu'élisaient les bourgeois.

Harelle est le substantif du vieux verbe harier, quereller ; en angl. harry:

Jamays ne vis homme aynsi harier sa femme.

Palse, Lescl. de la lang. fr., p. 543.

(1) Ce mot appartenait encore à la langue franç, au XVIIe siècle,

Harelle, popular commotion.

Corg., Diction.

Nous sommes mors, ame ne nous harie.
VILLON, Epit., p. 102.

D'où encore:

1. L'ancien adject, hareleux, querelleur:

Lequel sergent dist que c'estoit grant dommage que les dis de Dieppe n'avoient les testes coppées..., qu'ils n'estoient que hareleux, traitres, rebelles à nous et faux mailliés.

Let. de Rém, de 1397, Duc., Malleti.

2. Et haria, mot de pat. qui signifie difficulté, vacarme.

Un grant haria caria.

Coquillant, Enqueste d'entre la simple et la rusée.

La forme masculine du nom qui nous occupe, ne nous paraît pas devoir faire rejeter le rapprochement étymologique proposé par nous, entre ce nom et le subst. fém. auquel nous le rattachons.

Le nom primitif Harelle a parfaitement pu devenir Harel. Pour un acte de baptême ou de naissance, un père illettré indique son nom Harelle et le curé ou le maire écrit Harel, et voilà une nouvelle génération qui change de nom. Soit incurie, soit ignorance, on voit souvent des frères écrire leur nom d'une manière différente. Nous pouvons citer une famille dont le nom patronymique primitif était Delareue; plus tard ce nom est devenu Delaroue et aujourd'hui c'est Delarue.—Des altérations de nom semblables ou analogues, fourmillent, surtout dans les campagnes.

HAROU.

Le cri ou clameur de Haro ou de Harou était, dans les anciennes coutumes de Normandie, un appel solennel à la

justice et à la protection. On le fait dériver de Ha! Rou! comme si on eût invoqué la mémoire de Rollon (appelé alors Rou), le grand justicier, fondateur du duché de Normandie. La clameur de Haro est encore en usage actuellement dans les anciennes îles normandes de Jersey et de Guernesey.

Cis rois iert Rous; pour ce crioient
Normans que en son tans fuioient
Droit vers Chartres comme garous
De toutes parts: ha, Rous! ha, Rous!
GUILL. GUIART, v. 4721.

Harou! harou! le segretain

Enmaine à force mon polain!

BARB., Fabl. et Contes, I, 268.

Arou! arou! arou! j'enrage.

Je sens en mon cueur telle rage

Que je ne say que devenir.

Mist. du siège d'Orl., v. 13686.

Et le doit délivrer de fouage et d'erbage et de harou et le doit delivrer de totes costumes.

L. Delisle, l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 214.

HAUBRÈQUE, v. LABRÈQUE.

HAULARD, marchand, homme qui fréquente la balle.

Du vieux franç. haule, halle, qui semble lui-même se rattacher au lat. aula, cour.

Chacun des habitans vendant par destail sel ou marchié le samedi, desoubz nostre haule ou en nostre place.

Ordon. des rois de Fr., III, 660.

HAUTON, résidu du vannage.

En bas-lat. hauto:

Recognovit... vendidisse bene et legitime supradictæ Compendiensi ecclesiæ hautonem et rehautonem.

Charte de 1239, Duc., Hauto.

Nous avons vendu tout le hauton... de nos et de no maisnie, quant on vane.

Autre de 1253, Id., Gruinum.

En pat. pic., on donne le nom de hotons aux épis coupés et battus, dans lesquels il reste encore du grain.

HAVARD, celui qui était soumis au droit de *havage* ou celui qui l'exerçait.

Le droit féodal de havage consistait à prendre dans les marchés autant de grain que la main pouvait en contenir. — V. Ducange.

Du vieux mot havée, que l'on trouve dans Cotgrave, avec ce sens de poignée (gripe, handful).

\* HAVET, instrument de cuisine en fer, ayant par un bout la forme d'une fourche à deux dents et par l'autre celle d'un crochet.

Outre cette acception, havet et ravet ont encore en pat. norm. celle de clou à crochet.

Dans le premier sens, on trouve en bas-lat. havetus:

Dicti officiales nostri jura et utilitates habent et consueverunt habere in die coronationis nostræ... cocus vasa, scilicet calderias, calderonos, havetos et cæteras res ad coquinam pertinentes.

Arr. du Parl. de Paris, du 23 fév. 1344.

Havet, dans le sens de crochet, se rencontre aussi en vieux franç.

Leur ancres ont getées li maronnier briefment, A grans havès de fer, qu'il getent rudement. Baud, de Seb., VII, 16.

> Et je lui donnai du havel, Si durement, que le cervel Li fis espandre par la voie.
>
> BARE, Fabl. et Contes, IV, 470.

Palsgrave, dans sa gramm., traduit gryppel a hoke par notre mot havet, et Cotgrave, dans son Diction., little hook, par le même mot.

## \* HAVRON, folle avoine, avoine sauvage.

On a rattaché le mot de pat. haveron, au lat. avena, par un intermédiaire supposé aveneron; d'où, par contraction et avec la prosthèse de l'h, serait venu notre mot havron. Cet intermédiaire n'est point fictif: on le rencontre dans l'ancienne langue, particulièrement dans Cotgrave, où se trouvent les deux formes aveneron et haveron, qu'il définit par wild oats.

### \* HAY, HAYS, HEY, HEC, LEHEC.

Hai et hec servent à désigner en pat. norm. la partie inférieure d'une porte coupée en deux, ou encore la petite porte, susceptible de déplacement, à claire-voie, que l'on place, durant le jour, à l'entrée des habitations dans les fermes, pour empêcher les volailles et les animaux de basse-cour d'y pénétrer. En angl. hatch, porte coupée. Le suppliant estoit à son huis appoié sur son hec, qui fait aussi que demi closture d'un huis.

Let. de Rem. de 1367, Duc., Heket.

Ilz alerent ensemble heurter au hec de l'uis de l'ostel dudit Obery, du quel hec ils rompirent un ais ou deux.

Id., 1b.

En esset, la daunaie (damnée), laie trie Avait passai coumme un éclair A travers *hecq*, us et usserie, Clenque et serraeure et taroué d'sfer.

1.im. Guern., p. 98.

Hébert, Herbert, hôte, celui qui reçoit l'hospitalité.

Ces deux mots nous paraissent les substantifs du verbe héberger, que l'on rencontre dans l'anc. langue sous les formes erberger, erbregier, herbegier:

Jo cuit qu'il vous herbergera.

Floire et Blanceflor, v. 4350.

Herbregiez moi par charité , Si ferez honor et bonté. Dit du bouchier d'Abbeville, v. 63,

A son hostel va herbegier.

Marie de France, Lai de Graelent, v. 502.

Peut-être aussi pourrait-on admettre que Hébert, comme Herbert, est une corruption du nom Herbert.

## \* HENNEQUIN, diable.

En pat. norm., l'on appelle souvent hannequin un enfant indocile et tapageur.

Hennequin et Hellequin étaient, au XIII<sup>e</sup> siècle, des noms que l'on donnait au Diable. La maisnie Hennequin ou Hellequin signifiait la famille du Diable, le Diable et ses suppôts. En angl. hell-kite, suppôt des enfers.

Il vit que c'estoit ung roi qui avoit avec lui grant compaignie de toutes gens, et les apeloit en la mesgnie Hennequin, en commun langage.

Chron, de Norm., II, 337.

Je cuids que c'estoit Hellequin Et tuit li autre sa mesnie, Qui le suivent toute enragie.

Rom. de Fauvel.

Par eux (les avocats) ont perdu heritage Et desfait maint bon mariage Et mal fait por un pot de vin; Il s'entrepoilent com mastin: C'est la mesnie Hellequin.

Le Mariage des filles au diable.

\* Héquet, ridelle, côté d'une charrette en râtelier.

Peut-être encore ce nom représente-t-il un diminutif de hec, porte coupée en deux. L'on trouve heket, en ce sens, dans Ducange.

V. plus haut au nom Hay.

\* Héreng, hareng.

Du mot norm. hérang, hareng, paraît être venu le mot angl. herring, qui a la même acception.

Chascun coquet de herenc.

Duc., Caquus.

Il avoit un sien cambrelenc, Qui le dos d'un salé hierenc Aimoit miex molt c'un luc refait (gros brochet). Dict. du Prestre c'on porte, v. 755.

Le peisson, qui avait tet par la coue attrapet,
Etait, le creirious, un héran tout salet.

Rim. Jers., p. 18.

HERBERT, v. HÉBERT.

\* HERCHE, herse.

Herche est la forme normande de herse.

Ceuls qui n'ont que i cheval deivent ij corvées de herche en l'an.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° xv, v°.

De charretes de brenieux , pelles , lattes, fust de bast , herches , moulins à bras et allecteurs à moulin, 2 d.

Pluquet, Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin, p. 49.

D'où le verbe hercher ou herehier, herser:

Ceux qui n'ont point de voiture doivent herchier une vergie de terre avant Noël et une autre après, au plaisir du seigneur.

Charte de la seigneurie de Rosel (ile de Jersey),
de l'année 1638.

HERGAULT, espèce de vêtement.

Un hergaut à femme, de burnete, fourrée de connins.

Let. de Rèm. de 1354, Duc., Hergas.

Je leur fiz tailler cotes et hargaus de vert, et les menai devant le roy.

John., Hist. de S. Louis, 261.

- \* HÉRICHON, hérisson.
- \* HÉRICHEY, LEHÉRICHER, hérissé, le hérissé.

Ces trois noms, comme herche, nous fournissent des exemples, de l'une des formes ordinaires du dialecte normand. Cette forme, que le pat. moderne a fidèlement conservée, consiste dans la substitution du ch à l's double ou à l's simple:

Les borcs esprit et aluma ,

La vile art toute et les mesons ;

Murs abati et herichons (barrières garnies de pointes de fer).

Wace, Rom. de Rou.

\* HERPIN, LEHERPEUR.

Ces deux noms dérivent du verbe herper, prendre, attraper, saisir fortement.

Herpin, en pat. norm., se dit pour voleur; le nom Leherpeur semble avoir la même acception.

Le verbe norm. herper, comme le franç. moderne harper, paraît se rattacher à une forme fictive harpare, contraction de harpagare, voler.

Herper, to grasp, snatch, catch, clinch greedily; to gripe, hook, etc.
Corg., Diction.

Brissac void le petit navire Reaumont herpé avec le vice-amiral, et à chasque main abordé de cinq.ou six navires ou gallions.

D'AUBIGNÉ, II, 467, dans Littré.

Osi l'est dit ainchin par sentenche des cieux,

Qui deit su lé crétians se herpé furieux.

L. Petit, Musc norm., p. 12.

J' l'aurions herpé, j'aurions tapé sus lui, tant que j' l'aurions saigné.

E. DE LA BÉDOL., Les Norm., dans Les Fr. peints par eux-mêmes, I, 155.

Il pourrait encore se faire que le nom Leherpeur signifiât le harpiste, attendu que herpe s'est dit pour harpe :

> C'estoit la chançon et la herpe, Dont la saincte femme le berse.

Eust. Deschamps, Miroir de mariage, p. 121.

## \* HETTIER, gai, gaillard.

Tant comme dure le creissant, Sunt il moult hetié et joiant. Guill. DE Norm., Best. div. v. 1879.

Au tens nouvel Que cil oisel Sont hetië et gai. PERRIN D'ANGECOURT, Pastourelle.

N'escoit reveleux ne huitiez. Dit des deux chevaux, v. 92.

Quar haiticz est et sanz anui. Du provost à l'aumuche, v. 40.

Haitié, hétié sont le part. passé du verbe haiter, plaire :

Fille, il me plaist : venez-ent, puis Qu'ainsi vous haitte.

Théât. fr. au moy. âge, p. 328.

Ce verbe subsiste encore en patois :

Rien qu'ale ichi-bas ne me haite : Ch'est men pain, men vin et men ros.

L. PET. , Muse norm. p. 16.

Du vieux mot hait, gré, plaisir, satisfaction; du scandinave heit, vœu, souhait:

> N'en devalent, n'à cus ne vait Nus qui lor dunt confort ne hait. BEN., Chron. de Norm., III, 25.

Se j'ayme et sers la belle de bon haict. VILLON, OEuv., p. 83.

Les mots français souhait, souhaiter viennent de là.

HEUZEY, housé, botté.

Li menestreil trestuit huczei, S'en vindrent droit à l'espouzei. RUTEBEUF, Charlot le juif, v. 61.

Dérivé de hueses ou heuses, bottes :

Et de ses hueses emboées, Qui grandes estoient et lées.

PHIL. DE MOUSKES.

La métathèse qui fait de heuzé, huezé, et de heuses, hueses, se rencontre très-fréquemment dans l'ancienne langue : c'est ainsi que l'on trouve muete, pour meute; pueple, pour peuple; muele, pour meule; dueil, pour deuil; puet, pour peut, etc.

Heuses sont faites pour soy garder de la boe et de froidure, quand l'en chemine par pays et pour soy garder de l'eaue.

Duc., Osa.

Heuse s'est dit aussi pour jambe ; de là le surnom de Gourte-Heuse donné à Robert II , fils aîné de Guillaume-le-Conquérant.

HIAUME, heaume, sorte de casque qui protégeait la tête et le visage.—\* HYAUMEY, qui porte le heaume.

Tost, biaus oncles, ses hiaumes est jà mis.

Gar. le Loher., I, 173.

Et Charnaiges tel li repaie Que le hiaume li a percié. Bat. de Karesme et de Charnage, v. 389.

L'ancienne rue de la Heaumerie, à Paris, portait dans le principe le nom de rue de la Hiaumerie:

Au desous siet la *Hiaumerie*, Et assez près la Lormerie.

Dit des rues de Paris, v. 396.

Le nom Hyaumey se rattache peut-être encore au mot hiaumet, qui, en pat. norm., sert à désigner un piège pour prendre les oiseaux en temps de neige et qui doit probablement sa dénomination à la forme conique de ce petit engin.

#### HOBEY.

Ce nom paraît reproduire le part. passé de l'ancien verbe hober, sortir.

En la vile entrent à grant presse
Li fourrier, qui, ainz qu'ilz en hobent,
L'ardent de touz poinz et desrobent.
Guill. Guiart, v. 1901.

Ils ne hobent de leurs maisons, Là jouent en toutes saisons.

VILLON.

- \* HOMQUAIN, v. LEQUIEN.
- \* HOULBRÈQUE, v. LABRÈQUE.
- \* Houllier, Hollier, débauché, vaurien.

Et li houlier de la meson

Dient : ça vien, Mabile, escoute...

Dit de Boivin de Provins, v. 84.

Où est vostre houllier? Je voue à Dien, si je le trouve, il aura mal finé et vous aussi.

Louis XI, Nouv. XXXIV, p. 173.

Ilz prindrent ladite houllière ou macquerelle en une voie ou sentier.

Let. de Rém. de 1372, Duc., Hullæ.

Tant le batent, froissent et fierent, Et tant forment le lesdangierent, Et si li ont fait fiancer Que jamais ribaut ni holier, Ne jugleor n'aporteroit N'ome qui à dez joeroit.

BARB., Fabl. et Contes, III, 294.

En pat. norm. de Guernesey, houlette se dit pour prostituée. Au XVII<sup>e</sup> siècle, houlier avait encore, en pat. normand, l'acception précitée:

Tayault, houlier, avaleur de courée, Ne donnez rien à st'âme-là damnée. D. Fer., Muse norm., p. 101.

\* Hourdet, sali, souillé.

Ce nom est formé du part. passé du verbe norm. hourder.

Mais velà, c'est Ribon-Ribaine, Qui de Pates-Ouaintes se hourde, Pour me tenir la main si gourde, Que homme vivant ne la deslye.

Pates-Quaintes, p. 20.

On trouve ordoier avec la même acception:

Le throne de netteté et de gloire incomparable, a volu ordoier et souiller par tes escrips.

G. CHASTELLAIN, Expos. sur la vérité mal prise.

Hourder, comme ordoier, paraît dériver de ord., sale.

Lor vie est orde comme ordane.

GAUT. DE COINSI, Ste-Léoc., v. 850.

Le franc. a conservé ordure, ordurier.

Les mots français hourder et hourdis pourraient bien aussi avoir la même origine. On appelle hourdis, en Normandie, une espèce de mortier, fait d'un amalgame de terre et de foin, destiné à former, soit les planchers, soit les cloisons établies sur lattis. Or, l'on sait que l'emploi de ce mortier a pour effet de salir singulièrement les mains et les vêtements des ouvriers qui en font usage.

En pat. norm., hourdeur se dit de l'ouvrier qui prépare et emploie le hourdis:

A Jacques Demauly, hourdeur pour une journée à hourder, 20 d.

Pluquet, Pièces pour serv, à l'hist, du Bessin, p. 41.

L'on trouve aussi en bas-lat. hurdator, pour hourdeur :

Robertus hurdator pro perchis et cleis et hurdeicio, 11º et 121 l. et 22 s. Compte de 1202, Duc., Hurdicium.

\* HOUYVET, habitant du Bocage, selon M. Louis Dubcis (V. son Glossaire) ou Bas-Normand, selon Moisant de Brieux (V. Les Orig. des cout. anc., etc., p. 6). Enfin, M. de La Bédollière, dans Les Français peints par euxmêmes, II, 169, donne encore plus d'extension à cette dénomination: il l'applique à tous les Normands qui habitent la rive gauche de la Seine.

Je laisse cha à faire à messieurs les ouyvets.

D. Fer., Muse norm., p. 97.

Hue, œuf.

Le nom Hue, très-répandu en Normandie, se rencontre fréquemment dans les vieilles chroniques de cette province.

Hue, Huez, Huun, Huon, Huge, Hugue, Hugon, Hugun, Hugo, etc., reproduisent en réalité un même nom, sous des formes différentes.

Ainsi, pour ne citer que la Chronique des ducs de Normandie, de Bénoît de Sainte-More, on y voit que le chef de la 3º race des rois de France, y est appelé Hue Capel, Huez Capez, Hues Chapez, Huun Chapet, Huun Capet; que Hugues le-Grand, duc de France, y est même nommé, tantôt Hugon, tantôt Huun le Maigne, etc.

Si donc nous étions obligé d'assigner au nom Hue une origine historique, on voit qu'elle serait toute trouvée.

D'un autre côté, comme il arrive aussi que les noms patronymiques, sont quelquefois empruntés au calendrier, nous admettons qu'il peut se faire que ce nom reproduise simplement celui de saint Hues, 6° abbé de Cluny, que la chronique de Bénoît désigne également sous le nom de saint Hugues.

Ceci soit dit en réponse à une objection qui nous a été faite touchant le sens que nous donnons au mot hue, devenu nom de famille, objection qui serait parfaitement fondée si nous nous étions proposé d'étudier l'origine des noms de famille, à un autre point de vue, que le point de vue purement philologique.

Nous disons donc que hue, dans la vieille langue, s'est dit pour  $ext{wuf}$ , et que, dans cette acception, il a pu aussi être appliqué, comme sobriquet, à un individu et former plus tard, son nom patronymique.

L'on trouve hüe en effet employé en ce sens dans des Lettres roy, de 1330:

Toutes manieres de vivres, de chars et de poissons, de poulailles et de volailles, de hües et de formaiges.

Ordon. des rois de Fr., II, 50.

Nous rangeant à l'opinion exprimée par dom Carpentier (Duc., Auca, I, 477), nous avions pensé tout d'abord que hües, dans ce passage, était dit pour oies. Ce qui nous portait d'ailleurs à admettre cette opinion, c'est que nous trouvions aussi dans l'ancienne langue huet, employé avec le sens de oison, niais, sot (V. le nom suivant), et que nous considérions ce mot comme un diminutif de hue.

Mais un savant philologue, qui nous a donné le texte du passage cité plus haut, texte que Carpentier n'a pas reproduit, assigne avec plus de raison au mot hue, le sens de œuf, et il fait remarquer que « l'h ne fait point obstacle, pas plus que dans l'espagnol huevo (œuf), ou dans le français huit, de octo. On disait un uef, des ués, comme un buef, des bués. »

Ajoutons enfin que d'autres anciens textes nous donnent encore hue avec le sens de œuf :

Si s'est li vileins purpenssez

Que li hues n'iert plus gardez.

Marie de France, Fable 75.

Dou lait aurez qui ert sans hues boillis.

Chanson de Gaydon, v. 6988.

Une autre version de la *Chans. de Gaydon*, postérieure à l'œuvre qui vient d'être citée, substitue œuf à hues, ce qui détermine bien le sens du mot. Une note qu'on lit, p. 347, nous apprend qu'au moy. âge, les œufs ajoutés au lait faisaient une friandise

HUET, oison et par métaphore niais, sot.

Huet est un diminutif de la forme écrite primitive de ue, oie (1).

L'un est un vieux resveur Normand,...
L'autre un huet de sotte grace.

CL. MAROT, Epitre 56-I, 551.

Je consens estre appelé huet.

COTGRAVE.

Et à Rouen y eut un autre docteur en theologie, qui... en preschant dit que s'il ne le sçavoit monstrer (que la Vierge était engendrée en péché originel), qu'il vouloit qu'on l'appellast huet. Et, au contempt de ce, quant on voyoit aucun de ladite religion (des Frères Prêcheurs), on les appeloit huets.

Hist. de Charles VI, année 1387, Duc., Hugo.

Huet est aussi la dénomination de la chouette noire , que l'on appelle encore huette ou hulotte.

# \* HUIGNARD, grondeur.

Miserablement son temps passoit avecques son très maudit mary, le plus suspessonneux hoignard que jamais femme accoinstast.

Louis XI, Nouv. XI, p. 48.

Du verbe hoigner, hoingner, huigner ou wingnier, crier, pleurer bruyamment, murmurer, se plaindre:

(1) Ue se prononçait oue. Par l'influence de la langue parlée, la forme oue s'introduisit dans la langue écrite.

Ne que une oue à gorgueter S'ele eust mengié un grain d'orge. BARB., Fabl., et Contes, IV, 266. Eudroit moy tu fais cignes les oucs.
MAROT, II, 380.

Ne li chaut gaires s'ele hoingne, Moult bien entend à sa besoigne. BARB., Fabl. et Contes, IV, 273.

Ensi dist, mais molt s'esmervelle

Dont il ne les ose resquinier,

Usler, ne braire ne wingnier.

Du Prestre c'on porte, v. 1049.

Pour ce que la charrete du dit exposant pignoit, ce qui est à dire, selon le langage du pays, *huignoit* (criait), le dit Colin lui dist qu'elle avoit bien mestier de oindre.

Let. de Rêm. de 1386, Duc., Hugnare.

D'où le mot hoigne, murmure, plainte :

Hoigne, grumbling, muttering, murmuring, repining, whining. The normand town Valoignes hath been surnamed la hoigne, because the inhabitants thereof are by nature very litigious.

Corg., Diction.

Le verbe huignier existe dans la langue angl. sous la forme to whine, se plaindre.

En pat. norm. l'on dit houiner :

Le malhureux, il était changi en varou, quai! méconnaissable, i houinait...

E. DE LA PÉDOL., Les Norm., dans Les Fr. peints par eux-mêmes, I, 155.

Jamais butor à jeun, qui n'vet Rien au fond du vervat, n'a fait Tant d'brit : i heurle, i houine, i buille. Ме́т., Diction. Franco-norm., p. 55.

\* Hus, Lehu, porte, la porte.

Porte, Laporte, Delaporte, Desportes, etc., sont aussi des noms de fam. très-répandus en Normandie et ailleurs. Hus, us, du lat. ostium, par le changement régulier de l'o at. en u franç. comme dans mûre, dérivé de morum; fur, de forum; tuf, de tofus, etc., sont les formes normandes du vieux mot huis et ont la même acception.

En l'entrée furent dous us petiz...

Les us furent d'olivier, e pourent ensemble clore e ensemble uvrir.

Les Rois, l. III, ch. vi, p. 249.

Bruisier mes us e mes clostures.

BÉN., Chron. de Norm., v. 10430.

Nos v'là au pid d'notre hus.

Rim. Jers., p. 64.

Frumais brâment votre us ès trach'-picagnes.

Rim. Guern., p. 71.

De là plusieurs autres mots de pat. norm. très-usités :

1. Hussier (préposé à la garde du hus), huissier; d'où l'angl. usher.

En bas-lat. usserius:

Item, ordinamus fore in nostro hospitio deputatos, unum porterium, unum usserium aulæ...

Ordon. de Humbert II, de l'année 1336.

Item, assavoir est que les hussiers de salle, si tost comme l'en aura crié: • Aux Queux », feront vuider la salle de toutes gens fors ceus qui doivent mengier.

Ordon. de 1317 du roi Philippe.

## 2. Husserie, huisserie.

Hurtout as usseries des portes.

Les Rois, I. I, ch. xx1, p. 85.

En effet la daunaie laie trie Avait passai coume un éclair A travers hecq, us et uss'rie.

Rim. Guern., p 98.

3. Husset, guichet d'un tonneau.

Huisset, avec le sens de guichet, petite porte, se trouve dans le Rom. du Mont S. Michel (V. au Gloss.).

4. Et contre-hus (l'on prononce contru), partie inférieure d'une porte coupée en deux; le haut pouvant s'ouvrir, tandis que le bas reste fermé.

Le contre-hus se rencontre à l'entrée des boutiques, et le hai ou hec à celle des maisons de fermier (V. plus haut au nom Hay).

Souvent, comme pour le hai, au devant de la porte entière, est une autre petite porte, atteignant à moitié environ de la hauteur de la première. La petite porte, quelquefois à perpétuelle demeure, quelquefois susceptible d'être enlevée à volonté, est celle à laquelle s'applique plus exactement la dénomination de contre-hus. Toute la journée généralement cette porte est fermée, tandis que la grande porte reste ouverte.

Le contre-hus était parfois appelé en franç. huis-coupé:

Ces reglements portent que les marchands de vin ne peuvent vendre en détail qu'à huis-coupé et pot renversé.

Correspond de Colbert, II, 168.

\* JAME.

Ce nom a deux acceptions différentes dans la vieille langue. Dans l'une, il s'est dit pour gemme, pierre précieuse; du lat. gemma.

L'aornement de vostre corone, c'est des jammes et des pieres preciouses.

S. BERNARD, 572, dans Littré.

Dessus elle, gist une lame Faicte d'or et de sassirs bleux ; Car sassir est nommé la jame De loyaulté, et l'or eureux.

CH. D'ORLÉANS, Ballade, 70, ib.

Dans la seconde acception, qui est particulièrement du domaine du pat. norm., jame signifie résine, poix:

Poix rafine, que aucuns nomment jame.

Let. de Rémis. de 1447, Duc., Gema.

A toute âme i faut quique âme,

Et l'amour en est la jâme.

Mér., Diction. Franco-norm., p. 299.

JAMELIER, ouvrier qui fabriquait des jougs.

Jamel, dans la vieille langue, signifiait joug ou pièce de bois servant à l'attelage des bœufs et des vaches:

Tres ben le batent a fuz e a jamelz.

Chans. de Rol., p. 313.

\* JENNEQUIN, v. LEQUIEN.

Jouenne, jeune.

Du lat. juvenem, par la syncope régulière du v, comme dans paon, de pavonem; oncle, de avunculus; pluie, de pluvia, etc.

Une jouene noble mescine.

WACE, Rom. de Brut, v. 9883.

Sovent s'aloient amassant Les joenes gens à cele place. GAUT. DE COINSI, Du varlet qui se marie à N.-D., v. 16. Les noms de famille *Jehenne*, *Johanne*, *Joanne*, etc., qui semblent avoir quelque analogie avec notre nom *Jouenne*, ont un radical différent, le nom lat. *Johannes*.

Jouvencel, forme ancienne de jouvenceau.

D'une forme fictive juvencellus, dim. de juvenis.

E fud li juvencels, russas (roux), mais mult esteit de bel semblant.

Les Rois, 1. I, ch. xvri, p. 66.

De la maison le hus ferma, Les clés au jouvencet bailla.

Cast. d'un père à son fils, Conte XIV, v. 55,

LABARTE, DE LA BARTHE.

Barte, dans la vieille langue, s'est dit pour bosquet, buisson. Du bas-lat. barta.

Barta hoc est silva.

Charte de 1080, Duc., Barta.

Iceulx Gerault et Anthoine, pour mettre leur male voulenté à effet, se transporterent en certain bois ou bartes.

Let. de Rém. de 1401, Id., ib.

LABORDE, v. BORDE.

\* Labrèque, Delabrèque, Haubrèque, Houlbrèque, Lebréquier, Bréquais.

Tous ces noms ont pour rad. le mot de pat. norm. brèque, brèche; l'angl. breach a la même acception. Ce mot est

d'origine celtique et se rattache au kymrique brêg, rupture. En bas-lat. breca:

Item memorandum est quod tenentes nostri propinquiores vicini debent levare brecas culturarum in Tostes, post seminationem.

Cout. de Tostes, dans le Cartul. de l'abb. de Préaux, dioc. de Lisieux.

Tout biau, tout biau, tireus, tu dépens' trop en sièques : La:sse moy retoupé pu de chen mille brèques.

L. PET., Muse Norm., p. 10.

Nou s'entre-aigue à montair les brèqu's.

Eim. Guer., p. 19.

LABRÉTESCHE, DE LA BRÉTÈCHE.

Le mot brêtèche, dans l'anc. langue, servait à désigner une tour en bois, susceptible de déplacement, destinée à protéger les abords d'une place.

> Dardanides la porte ot non; N'i ot bretesche ne danjon, Mès tors de marbre granz et lées. Bén., Rom. de Troic, v. 7641.

Et les bretesches, haucier et esbaudir.

Gar. le Lokér., I, 144.

\* Labsolu, l'absous.

Du lat. absolutus.

Elle, cuydant estre absolue et avoir remission de tous ses pechez...

Louis XI, Nouv. LXVIII, p. 304.

Le mot absolut se rencontre en pat. norm. dans la dénomination que l'on donne, dans le Lieuvin, à une foire annuelle

qui se tient à Lisieux, le jeudi de la Semaine sainte et que nos cultivateurs appellent la feire du jeudi absolut.

Cette appellation fort ancienne vient de ce qu'autrefois les fidèles recevaient, particulièrement le Jeudi saint, l'absolution pour la communion pascale.

Telle est aussi à ce sujet l'opinion de Ducange: « Feria nempe quinam ante Pascha, qua pœnitentes absolvi solebant. »

Nostre sire Diex... lor dist li jeudi asolut, le soir devant sa passion : Vraiement vous di : vous plourerés, mès li monde aura joie...

Sermon cité dans les Orig. litt. de la Fr., p. 399.

Le jour du jeudi d'absols, le vendredi de crois courée, le samedi de Pasques et le dimence de la grant Pasque, firent li Sarrasins ausi grans assaus à nos lices.

J.-J. SARRASINS, Mem. p. serv. à l'hist. de Fr., I, 378.

Un jour de jeudy absolut, preschant de l'aigneau pascal, quand ce vint à parler de le manger de nuict...

MARG. DE NAV., PHept., Nouv. XI, p. 124.

#### \* LACAINE, la chaine.

Kaîne, chaîne, se rencontre aussi bien en patois moderne que dans l'ancienne langue. Ce mot dérive du lat. catena.

Dans le passage du lat. au franç, souvent le t du radical est syncopé, ainsi que nous l'avons déjà noté au nom Boille; d'où kaene, puis kaine.

Guenes li fels, en caienes de fer, En la citet est devant le paleis.

Chans de Rol., p. 312.

Les kaines qui estoient entor leur cols pendant.

Chron. de God. de Bouill.

Car l'Etat, veis-tu, ch'est eune quaîne, Qu'est montaye en coton ou fil. Coup-d'wil purin, p. 42. Les quaînes, o carfours, furent bien tost tendues.
D. Fer., Muse norm., p. 393.

Le patois norm, a encore les verbes encaîner, décainer, rencainer.

Nous verrons plus bas au nom Lequesne, que chêne forme en patois norm. caisne ou quesne, mots qui se rencontrent de même dans l'anc. langue.

LACCOLLEY, l'embrassé, celui qui reçoit une accolade.

Ce nom reproduit le part. passé du verbe accoler, embrasser; du lat. accolere, être proche de, serré contre :

Ensamble dorment doucement Acolées estroitement.

Fleire et Blanceflor, v. 2341.

Que moult vos siet bien ceste estole, Qui le vostre bel col acoté!

Rom. du Ren., v. 21905.

## \* LACHEY, lacé, serré avec un lacet.

De laché, part. passé du vieux verbe lacher, entourer d'un lacs (du lat. laqueus); verbe conservé par le pat. norm. En provenç. lachar.

S'or avoie l'iaume lachet.

Lai d'Ignaur ès, p. 17.

Li flex Renier de Genne son vert hyaume lacha.

Fierabras, v. 227.

Et montrer ès curieurs lus fines tailles pinchies, Par dessous lus belles robes, quand i sont ben lachies. Eim. Jers., p. 31. Happée d'un heuquet, la fallut deslacher.

D. Fer., Muse norm., p. 177.

Lachet est encore usité en pat. pour lacet; c'est un diminutif de lach, qui s'est dit pour lacs:

Ets'entrefierent parmi les hyaumes tant que tout li lach sont depecié.

H. DE VALENCIENNES, XXVI.

J'avois un pourpoint de telle, Un biau blanchet, Attaquay devant ma fourchelle D'un fin lachet.

Anc. chans. norm., dans l'éd. des Vaux-de-Vire de Basselin, publiée par M. Dubois, p. 232.

Car je t'en baillerai iun (cotillon), tout neu et tout fringant, Atout assez de *lachette* pour amarrer par devant.

Rim. Jers., p. 48.

V. au nom Lelasseur.

\* LACOUDRE, DELACOUDRE.

a mindre.

Le subst. masc. coudre, noisetier, est fém. en pat. norm. Les noms de fam. Lacoudre, Delacoudre, ont été formés d'après cette règle, qui était d'ailleurs celle suivie dans l'ancienne langue. De colrina, mot ancien dans la basse-lat. et qui se rattache au subst. fém. corylus, noisetier.

Desor une coudre menue.

Rom. du Ren., v. 23912.

Le saulx, le marsaulx la noire espine, la genièvre, l'espine, le pin, la couldre, le genest.

Cout. des forêts d'Evreux.—L. Delisle, L'Agric. en Norm. au moy. age, p. 357.

 $\star$  Lacour , Delacour , Descours , Belcour , Bellecourt.

Ces noms dérivent du vieux mot norm. court, verger sur lequel se trouve l'habitation d'un cultivateur et qui est le siège principal d'une exploitation rurale.

On appelle encore quelquesois cour, une pâture plantée de pommiers, sur laquelle n'existe aucun bâtiment. Quand il s'y trouve des constructions, on la désigne, dans certaines contrées de la Normandie, sous le nom de cour mâsurc, ou simplement mâsure, et si, parmi ces constructions, se trouve l'habitation de l'exploitant, on lui donne parsois aussi celui de cour manable. V. plus bas au nom Masure.

Cour vient du lat. cors, cortis, cour de ferme, basse-cour; du grec χόρτος, lieu entouré de haies, où paissent les troupeaux; acception parfaitement en rapport avec celle actuelle de notre mot cour. Souvent, dans le passage du lat. au franç., l'o du radical devient ou dans le dérivé; c'est ainsi, par exemple, que de rota, est venu roue; de ferocem, farouche; de copula, couple, etc.

Les paysans romains, suivant Varron, appelaient cortes, les champs composant leurs fermes :

« Nam cortes quidem audimus vulgo, sed barbare dici. »

On trouve en bas-lat. les formes curtis, cortis, curta, curtus.

Dederunt etiam eis curtam que ibi erat fossis limitate.

Charte du XIIe siècle, Duc., Cortis.

S'il n'y a qu'un manoir roturier aux champs, l'ainé peut déclarer qu'il le retient avec la court, clos et jardin.

Cout. de Norm., art. 356.

<sup>\*</sup> LACOUTURE, v. COUTURE.

#### \* LACRIQUE.

On appelle *crique* en pat. norm., une terre inculte, délaissée à cause, soit des difficultés qu'offrirait son exploitation, soit de la mauvaise qualité du fonds.

Un marais aboutant d'un bout aus mareses de l'abbé de Fescamp... et de l'autre bout à la crique de Vateville.

L. DELISLE, L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 291.

On donne encore le nom de criques en Norm., aux dents des enfants.

## \* LAFFETAY, le bien soigné, le bien paré.

Notre adj. franç. affété, formé du part. passé du vieux verbe afaiter, a un sens péjoratif que n'avait pas afaité dans l'anc. dialecte.

Afaiter, du lat. affecture, rechercher avec ardeur, désirer, signifiait, en effet, accommoder, disposer convenablement, instruire.

Ce verbe est toujours usité en pat. norm. dans l'acception ancienne, de bien disposer, accommoder avec soin :

Si l'afaitad à sa volented.

Les Rois, l. II, ch xiv, p. 168.

Car trop i ot buen chevalier Et prou et bel et afetié.

Ben., Fom. de Troie, v. 7774.

Affaitement, dans la vieille langue, avait un sens correspondant à celui exprimé par le verbe affaiter: il signifiait manière, ajustement, façon, parure:

Moult vaut un poi d'afaitement.

Rom. du Ren., I, 86.

S'il est preudon de grant affaire, Tu ne t'en doiz mie retraire, Ainz dois graanter bonement: Ce tient on à afaitement.

BARB., Fall. ct Contes, II, 163.

Affaiter, affaitement sont encore usités en pat. norm., dans le sens de assaisonner, assaisonnement. On trouve afeter avec cette acception dans l'ancienne langue:

Tantost à mangier lor afete
Tel viande con ele pot.

Rem. du Fen., v. 24576.

LAGAN.

Lagan, dans l'anc. langue, a deux sens. D'abord, il s'est dit pour débris de naufrage, épaves :

Li nés à Aucasin estoit, ala tant par mer wau errant, qu'ele ariva au castel de Biaucaire et les gens du païs cururent au lugan.

Aucasin et Nicolete, BARB., Fabl. et Contes, I, 412.

L'on disait aller à lagan pour périr :

Sans nous ne poroient durer Mie crestien demi an Ains alast li tiers à lagan.

Tien. le Nouv., v. 7900.

Lagan, de l'acception première, qui vient d'être indiquée (choses apportées par la mer), passa au sens de grande quantité, d'abondance:

Cele année furent vin bon Et blé si fu à grant lagan, Pour quatre solz avoit l'en tel Qui fist bon pain en grant ostel.

Chron. de. S Magloire, v. 187.

Voir au nom Vrac.

- \* LAGNEL, LAIGNEL, l'agneau.
- \* Blancagniel, blanc agneau.
- \* PIÉDAGNEL, pied d'agneau.

Agnel et aignel se disaient en vieux franç. pour agneau; du lat. agnellus, dim. de agnus.

Un aignel laitant offri e sacrefia.

Les Rois, l. I, ch. vi, p. 25.

Puys des aygnels quant il son agneletz, coment il deyvent estre noriz et gardetz.

DELPIT, Housbondria, Rubrique, 19.

Si come eil qui, par lor guile,
De coluevre nos font anguile,
Et simple agnet d'enragié leu :
Mainte gent guilent en maint leu.

GAUT. DE COINSI, Ste Léoc., v. 1327.

Et teus armes en leurs escus, K'Insengrius ot, mais que dessus De murdre i avoit un labiel, Tout pourfilé de piaus d'agnel.

Ren. le Nouv., v. 556.

En pat. norm. guernésien, l'ont dit encore agnet, pour agneau, et agnelle, pour petite brebis:

Qu'est qu'il y a dans les iûes d'un belle,
Pour faire d'un dadais un Dagnié?
Un bouan vivant, d'un trousse cotelle,
D'un lion, d'un tigre, un p'tit agné?
Jean l' Ray a consultai une route (troupe)
D'auteurs sus chu point là, l' bouan vicil;
Et i disent tous qu' ch'est, sans doute,
Quiqu' chose de bien surnature!!

Rim. Guern., p. 45,

L' vaillant sujet d' not' p' tite reine Print l'agnelle entre ses bras; D'vant qu'il acusse r'prins s'n halcine, Nou z'ouit r'donblair les houras.

Rim. Guern., p. 96.

Le nom Laignel s'écrivait autrefois en deux mots, l'Aignel:

Une voie issante du chemin qui va à Bures, entrante par devant le gardin Guillaume l'Aignel.

Cart. de l'abb. de Troarn, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, par M. Delisle, p. 110.

#### LAGUETTE, la sentinelle.

La guaite vit un altre venir.

Les Rois, I. II, ch. xviii, p. 189.

Jusqu'a tant que la guete du chastel fust couchie.

Vie de S. Alexis (vers. du XIVe siècle), str., 25.

Gaite dérive du verbe gaiter ou gaitier, surveiller, épier; de l'ancien haut allem. wartên, qui a le même sens.

Et fist si bien les chemins gaitier que nus messages ne pooit issir.

Chron. de Rains, p. 72.

V. au nom Guettier

LAILLIER, la mouette.

Aillier, du grec άλιεύς, pêcheur, avait, dans l'anc. langue, le sens que nous venons d'indiquer:

Si comme aigles, ailliers et escousses.

Borel, Bible histor., p. 7.

En italien alieto et en provenç. aliet.

\* LAIRNEY, l'éreinté.

Erné et arné se disent en pat. norm. pour éreinté, excédé de fatigue :

J'ai tout perdu, ma poure asne est ernée.

D. Fer., Muse norm., p. 269.

Erné est le part. passé du verbe erner, qui appartient aussi au même pat. et signifie harasser :

Ernair nos poulains, nos pouliches,
Aver terjous pus d' sei que d' faim,
Et s' hâtair trop quand l' verre est plein,
Ch' n'est pas là l' ji qui fait les riches.

Mét., Diction, franço norm, p. 382.

Arné, arrené, errené, se trouvent pareillement dans l'ancienne langue:

Il se esvertua tant pour lever ce grant poys qu'il se rendit arné. Pals., Lesel. de la tang. fr., p. 534.

Laquelle vache... toute arrenée et tellement blecée que le dimanche ensui ou assez tost a près, elle en morut.

Let. de Rêm., de 1377, Duc., Renitiosus.

Pour haster son misérable baudet, tout errené des coups et du fardeau.

Satire Menippée.

Dans son Diction. du vicux lang. fr., Lacombe donne au verbe arner, la signification de rompre les reins à quelqu'un.

Notre mot de pat. erné, ou errené est plus près que le mot franç. correspondant, éreinté, des rad. lat. ex, ren. La forme plus exacte, esrené, se rencontre d'ailleurs dans l'ancienne langue. V. le Diction. de Cotgrave.

### LALOË, LALOUE, l'alouette.

Aloe, nom primitif de l'alouette, est dérivé de alauda, mot que la langue lat. emprunta à celle des Gaulois:

Gallico vocabulo... legioni nomen dederat alaudæ.

PLINE, l. XI, eh. XXXVII.

Vocabulo quoque gallico alauda etiam appellabatur. Suétone, Vie de J. César, ch. xxiv.

Alouette est un diminutif d'aloue ou aloe. Dans les transformations de la langue, le diminutif a pris parfois la place du mot simple, tout en conservant le sens de ce mot. C'est une remarque que nous avons déjà eu l'occasion de faire précédemment, à propos des noms Duteil et Flageul et qui aura encore son application plus bas, au nom Lemoigne.

Al matin, al poin que l'aloe La douce chançonete loe.

GUILL GUIART.

Les biens mondains, les honneurs et les gloires Qu'on aime tant, desire, prise et loue, Ne sont qu'abus et choses transitoires, Plus tost passans que le vol d'une aloue.

Alain Chartien, Ballade, 11, p. 712.

Dans un compte du XIII<sup>e</sup> siècle, cité par M. Delisle (L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 682), figure un individu appelé Guerout l'Aloe.

<sup>\*</sup> LAMASURE, v. MASURE.

<sup>\*</sup> LAMOTTE, v. MOTTE,

LAMPÉRIÈRE, l'empereur, le chef d'un état.

Nombre de substantifs, dans l'anc. langue, avaient double cas: le sujet en *ere*, le régime en *eor*, devenu *eur* par synérèse. Il en est de même encore aujourd'hui en provençal.

Ainsi, l'on avait, au nominatif donere, juglere, bevere, etc., de donator, joculator, bibitor, etc., et à l'accus. doneor, jugleor, beveor, etc., de donatorem, joculatorem, bibitorem, etc.

Li pechiere est en uel culpe asis.

Thom. lc Martyr, 72.

Et li angres sunt plus joiant D'un pecheor qui s'umilie, Et se repent et merci crie, Si cum nos tesmoigne l'escrit, Que de nonante juste eslit.

Guill. DE Noum., Best. div., v. 2237.

Cette règle toutefois comporte, il faut le dire, de nombreuses exceptions.

Le nom Lampérière reproduit donc le nominatif du vieux mot emperiere, empereur: li emperiere ou l'emperiere.

L'emperieres li demanda

Ke li sauleit de sa magnée (famille).

MARIE DE FRANCE, Fable, 66.

L'emperiere Farris l'avoit fait chevalier.

Joinv., Hist. de S. Louis, 221.

#### \* Lamusse, Mussier.

Ces deux noms se rattachent au mot de pat. musse ou muche, qui signifie cachette, et dont le diminutif, aussi très usité en pat., est mussette ou muchette.

Plurima bona in quadam mussia, musse Gallice, existentia... ceperat.

Let. de Rém., de 1397, Duc., Mussia.

Icelle chapelle... a une retraicte en manière de ung bovelet (caveau) ou muche qui est maçonné.

Autre de 1470, Ip., Bova.

Musse ou muche sont les substantifs du verbe musser ou mucher, cacher. En ital., mucciare; du lat. mussare, verbe que l'on trouve dans Plaute avec le sens de taire, cacher, dissimuler.

De paour des ennemys s'estoyent *mussez* au jardin dessus les poyzars (tiges de pois), entre les choux et lectues.

RAB., Garg., l. I, ch. XXXVIII, p. 66.

Mucher est la forme préférée du dialecte normand :

Mult véissiés as païsons
Maisons vuidier, porter enfans,
Femes mener, bestes cachier,
Es mons monter, es bois muchier.

WACE, Rom. de Brut, v. 11590.

En ce temps commenchoient à caîr (cadere, tomber, passer de mode) les poullainz (poulaines, sorte de chaussure), et revint une manière d'estas de vestures pipelottées de tantez manièrez de desguisceures qu'i n'est nul qui les peust escripre; avec unez grandez manchez pendantez, passantez la longueur de la robe; et y povoit l'en mucher, pain, char, chapon, rostis, et, se mestier estoit, tous larrechins.

P. Cochon , Chron. norm., p. 361.

Mucher, est aussi resté dans le pat. norm.:

S'allit tremblant dans un trou se mucher.

D. Fer., Muse norm., p. 79.

Tu es muchi dans les bissougnières Ou accluqui sous les laurières.

Rim, Guer., p. 13.

L'un des noms qui précèdent, Mussier, signifie qui aime à cacher.

Le pat. norm. emploie dans cette acception, les mots muchotier et muchard. Le franç. mouchard viendrait-il de là?

Musette, dans le mot composé cligne-musette, est notre mot mussette, diminutif de musse. C'est donc à tort que l'Académie l'écrit avec un seul s: musette; écrit ainsi, ce mot signifie cornemuse et non cachette.

M'avez vous fait jouer à la *cligne musse*, pour me faire ee desplaisir.

Louis XI, Nouv. LXXXVII, p. 367.

Mussette, little hole, corner or hoord to hide things in.

Cote., Dictior.

## LANCESSEUR, LANCESTRE, l'ancêtre.

Du lat. antecessor, celui qui précède dans la marche, l'éclaireur. La chute régulière du premier e du radical a été déjà expliquée plus haut, au nom Delangle:

Por remembrer des ancessours Li fez e li diz e li mours.

WACE, Rom. de Rou, v. 60.

Les courtoisies que li dit habitant et leur ancesseur, ont fait ou tamps passé.

Duc., Ancessor.

L'esrascerad de ceste bone terre que à lur ancestres dunad e ultre mer les ventelerad.

Les Rois, l. III, ch. xiv, p. 293.

Tant d'oneur li fist à un jor
La douce amie au roi celestre,
Qu'ainc tant n'en orent si ancestre.
GAUT. DE COINSI, Ste-Léoc., v. 32.

\* LANDON, lambin, qui agit lentement.

Landon et landonnier ont en pat. norm. cette acception. Dans la Seine-Inf., on dit ladonier:

Fafigne pas tant, ladonnier; on dirait à te vair que tu n' peux ren faire de ton estoc.

E. de la Bédol., Les Norm., dans les Fr. peints par eux-mêmes, I, 173.

L'on trouve dans le Diction, du vieux lang, de Lacombe: « Lendort, lendoun, indolent, nonchalent. »

De son côté, Cotgrave donne landore, comme mot normand, avec le sens de paysan grossier, lourd, stupide.

Se grattent la teste avec ung doigt comme landores desgontez, bajslent aux mousches comme yeaulx de disme.

RAB., Pant , l. III, Prol. , p. 195.

En pat. norm., landon se dit aussi pour discours traînant, et landonner, pour lambiner ou pour parler lentement.

Dans certaines parties de la Norm., on donne le nom de landon à une espèce de longue corde:

Cambre pour faire landon, 2 d. par livre.

Pluquet, Pièces p. serv. à l'hist. du Bessin, p. 36.

Landon, dans cette dernière acception, n'aurait-il pas donné naissance à landon, causerie sans fin, et à landonner, parler longuement et lentement?

L'on nous a demandé comment nous expliquerons l'origine du nom Château-Landon.

Nous n'hésitons pas à répondre que ce nom signifie château de Landon, ou résidence fortifiée d'un individu qui portait le nom de Landon.

V., à ce sujet, ce qui est dit plus haut à l'art: Femme, fils, etc.

LANEL, l'anneau.

Du lat. anellus, mot que l'on trouve dans Horace avec ce sens.

E li ordené receurent l'arche e l'escrin ù esteit li presenz, les anels e li rat d'or.

Les Rois, l. I, ch. vi, p. 22.

Car me montrez l'anel dont vous ai espousée.

Vie de S. Alexis (vers. du XIVe siècle), str. 26.

## \* LANGELEY, le gelé.

Engelé, d'où est dérivé ce nom, est le part. passé du vieux verbe engeler, éprouver les effets de la gelée, formé du préfixe in et de gelare. L'on trouve ingelabilis, qui ne peut se geler, dans Aulu-Gelle.

Se je devoie o ma gent demourer Un an tout acompli et nous *aengeler*. *Chron. de Dug.*, v. 5147.

Et de froit en ce bois sui vilment engelée.

Berte aus grans piés, XLVI.

Engelure, qui vient aussi de là, est resté français. Le verbe engeler subsistait encore au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la langue. V. le Diction. de Cotgrave.

\* LANGOISSEUR, qui cause de l'angoisse.

Angoisseur est l'adj. de angoisse, mot qui se rattache au lat. angustia, détresse.

Sur tuz les altres est carles anguissus (anxieux).

Chans. de Rol., p. 72.

Loe les ex, les mains, les dois,

Mout est angouseus et destrois.

Dit de Narcisus, v. 669.

Angustiare, que l'on trouve dans S. Jérôme, avec le sens de faire souffrir l'angoisse, remplir de trouble, a donné à la vieille langue le verbe angoisser, qui a le même sens et que le pat. normand a conservé. En angl. anguished, accablé de chagrin.

Oliver sent que la mort mult l'angoisset.

Chans. de Rot., p. 168.

Amors angoisse, amors estraint,

Amors noircist viaire et taint.

Dit de Narcisus, v. 167.

Le verbe réfléchi s'angoisser, être suffoqué par les larmes, est surtout très-usité en Norm. : « Quand qu' no li dit que s'n homme était bléchi, o s'angoissit, »

\* LANGOULANT, v. GOULARD.

Langrais, Langrès, le courroucé, l'irrité, le violent.

On trouve engrès, dans l'anc. langue, employé en ce sens, et angry, en angl., avec celui de irrité, en colère; du lat. ingratus, mécontent, par la substitution régulière de l'initiale e à l'initiale i, comme dans enfler, de inflare; envie, de invidia; entre, de intra, etc., et de l'e à l'a, déjà notée au nom Lermier.

Cum li juge vindrent après,

Qui jugerent le pueple engrés.

GUILL. DE NORM., Best. div., v. 69.

Mès tu es si angresse et fole.

MARIE DE FRANCE, Fable XCV.

## LANGRANT, l'empressé.

Chascuns est de lever engranz.

Dou soucret. et de la fame au chev., v. 360.

Que nul ne fust si *engrant*De vouloir faire telle fallasse.

Mist. du siège d'Orl., v. 5481.

En provenç. engrans signifie soucieux, inquiet, en peine.

## \* LANIER, LELANIER.

Le nom Lanier peut être, soit l'ânier, le conducteur d'un âne, soit lanier, vieux mot qu'on retrouve dans le pat. norm. et qui signifie lent, lâche, paresseux. Cette seconde hypothèse doit seule nous occuper. Ce n'en est plus une, d'ailleurs, quant au nom Lelanier:

N'uns n'i fu de parleir laniers.
Rux., Charlot le juif, v. 63.

Qui de boire n'est pas lanier.

Dit des rues de Paris, v. 257.

Lanier est aussi le nom d'une espèce de buse, qui ne peut être dressée pour la chasse au vol, ou du moins qui ne peut l'être que difficilement.

Le mot lanier, dans cette dernière acception, paraît avoir pour origine celui dont nous venons de citer deux exemples. En effet, le lanier n'était généralement employé dans la fauconnerie, que comme oiseau de leurre; il n'allait qu'à la perdrix et au lapin et n'attaquait jamais le héron, ce qui le fit prendre pour le type du paresseux.

## \* LANOE, DELANOE, DELANOS, LANOS.

Les acceptions du mot noe en pat. norm. sont nombreuses. Dans la dénomination de pré de noe, il signifie prairie irriguée.

En bas-lat. noa:

Quamdam noam inter prata ipsorum.

Charte de 1297, Duc., Noa.

L'arpent de pré sur rivière et à deux herbes, dix sols; l'arpent d'autre pré et à une herbe, cinq sols; l'arpent de noe deux sols six deniers tournois.

Coust. gén., II, 227.

Dans celle de *noe de moulin*, il sert à indiquer la fosse se trouvant au dessous du déversoir, dans laquelle tombent les eaux, non utilisées comme force motrice.

En bas-lat. novium:

Concedimus assisiam retis in novio molendini ad capiendas anguillas.

\*\*Charte de 1154, Duc., Novium.\*\*

Sur le littoral de la Manche, noe indique une certaine quantité d'eau, laissée par la mer à marée basse et formant une espèce de petit lac.

Noe se dit encore pour anse ou partie du lit d'une rivière rentrant dans les terres, où le courant ne se fait pas sentir:

Nos mariniers perdirent le cours du flum et se mistrent en une noe, dont il nous couvint retourner arieres vers les Sarrazins.

Joiny., Hist. de S. Louis, ch. clxvIII.

Enfin noe est employé pour noue, gouttière entre deux toits ou entre un toit et un mur:

Despense pour resserre la noe dessus la chappelle, qui estoit pourie.

Biblioth. des Chartes, 5° sér., III, 240.

Notre mot *noc* paraît être le subst. du vieux verbe *noer*, naviguer, nager (du lat. *nare*). Dans cette dernière acception, ce verbe était encore usité au XVII<sup>e</sup> siècle.

Cil qui noa en la mer roge.

Bén., Rom. de Troie, v. 13785.

Il est convenable d'aprendre soy et son cheval à noer.

Rozier hist., I, 6.

# LANVOISÉ, LENVOISEY, le gai, le réjoui.

Nus n'a le cuer tant *envoisié* S'à la mort veut penser à droit , Triste et dolent, ne l'ait luez droit. *Miracle de N. D.*, v. 278.

Qui moult est deshetiez,

Ne puet estre envoisiez.

Prov. au conte de Bret., Rec. Crapelet, p. 200.

Envoisé est le part. passé du verbe réfléchi s'envoiser, se réjouir:

Aiusi com li boçus chantoient Et o la dame s'envoisoient.

Dit des trois boçus, v. 103.

Deduit se sont et envoisié.

De la male dame, v. 485.

La forme la plus ancienne de ce verbe, est la forme normande s'enveiser:

Greignor fais portet par gin quant li s'enveiset.

Chans. de Rol., p. 84.

### \* LAPERRIÈRE, DELAPERRIÈRE.

Perrière, en pat. norm., se dit pour carrière de pierres. Le mot n'est par nouveau dans la langue :

Perrière, quarrey of stone.

Corg., Diction.

La perrière St-Gervais.

Duc., Petrarius.

En prov. peiriera a cette acception.

De même, l'on appelait perrier, l'ouvrier qui travaillait dans ces carrières.—V. plus bas au nom Perrier.

Perrière, comme perrier, dérive du vieux mot perre, qui s'est dit pour pierre.—V. aussi plus bas au nom Perré.

Dans l'ancienne langue, l'on donnait le nom de *perrière* ou *perère*, à la catapulte, machine de guerre servant à lancer des pierres:

Mangoneaus drecent et *pereres*, Et mult firent arbalasteres, Barres, lices, retenemenz.

Bén., Chron. de Norm., v. 3987.

Li fer de sajete est feu, Souspir, la fleche du mileu, Li penon, engiens et *perriere*, Douce amors, la coche d'arriere.

Dit de Pyramus et Tisbé, v. 37.

Plus tard, on donna le nom de perrières aux canons lançant des boulets en pierre :

Allez, sans laisser une perriere.

Mist. du siège d'Ort., v. 3398.

La syncope de l'i est à noter dans un autre vieux mot de la même famille, perrerie, qui s'est dit pour pierreries:

Un coc semé de perrerie et une perle de Compiegne, prisiée vu lib.

De la Borde, Not. des Em , p. 437;

Le nom Pereire, fort commun en France, a le même sens et la même étymologie que notre mot perrière.

- \* LAPLANQUE, v. PLANQUE.
- \* LAQUERRIÈRE, v. QUERRIÈRE.
- \* LARONCHE, la ronce.

Ronche est la forme norm. du franc. ronce. En bas-lat, runcha:

De decima de omnibus runchis omnium nemorum sive boscorum. Charte de 1235, Duc., Runchi.

On trouve aussi en bas-lat. la forme runca, que l'on a rattachée au lat. runcare, sarcler, extirper les mauvaises herbes, les ronces.

Ce subst. appartient tant à l'anc. langue qu'au pat. mod.:

Je sui chelle, qui, sans fouir, Fais ès gardins cardons venir, Ronsches et orties lever, Et caudestrepes (chiendent), sans semer.

Duc., Cauda.

Tout mort bois, c'est à savoir saulx, marsaulx, bourgain, fresne, cofresne, ronche, genest.

> Cout. de la forêt de Gavrai, cité par M. Delisle, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 353.

Daeuss, treis maeures parmi chent ronches. Rim. Guern., p. 11.

L'on donnait aussi le nom de roncherai à un lieu planté de ronces :

Illeuc près a un buissonnai, Si espès comme un roncherai.

Duc., Runcalis.

Le nom de fam. Duronceray est commun en Norm.
Une commune de l'arrond. de Lisieux, porte le nom de St-Cyr-du-Ronceray.

\* LAROQUE, v. ROQUE.

LAROSIÈRE, DELAROSIÈRE.

Rosière, dans le sens actuel, est un mot nouveau dans la langue; les deux noms que nous venons d'indiquer ne sauraient donc s'y rattacher. C'est au vieux mot rosière, marécage, lieu couvert de roseaux, qu'il convient de le faire.

En bas-lat, rosaria ou roseria:

In pratis et pasturis et rosariis, in aquis et vivariis...

Cart. de Troarn, n° 306, cité par M. Delisle, dans l'Agric.

en Norm. au moy. âge, p. 278.

Le sié de Galeel tant en resseantises, comme terres gaingnables (labourables)... rosieres et pasturages.

Charte de 1306, Duc., Roseria.

Item, onze acres de *rosière* qui sont de present de petite valeur.

Aveu du baron de Beuvron, de 1455, dans l'ouvrage de M. Delisle, précité, p. 279.

LATOUCHE, DELATOUCHE.

Touche, dans l'anc. langue, signifiait petit bois, bosquet.

Item une touche de chaisnes... pour raison de la quelle touche feu Robert et Pailleux souloient paier... une geline.

Charte de 1405, Duc., Touchia.

Touche de bois, bois de touche, signifient, selon Cotgrave, petit bosquet épais, touffe d'arbres dans une futaie.

\* LAUGEOIS, v. AUGER.

### \* Laumailler, Laumaillé.

Le premier de ces noms, formé comme ceux de bouvier, fauconnier, muletier, porcher, vacher, semble indiquer un gardien d'aumailles; le second paraîtrait plutôt qualifier un possesseur d'aumailles.

Le vieux mot aumailles, aujourd'hui tombé en désuétude, est encore employé dans quelques régions de la Normandie, pour désigner le gros bétail: bœufs, vaches, etc. Le mot de pat. aumeau y est quelquefois usité dans le sens de jeune bœuf. Aumailles et, plus anciennement, almaille dérivent du lat. animalia, par le changement régulier de l'n en l, comme dans orphelin, de orphanus; Bologne, de Bononia; Roussillon, de Ruscionem, etc., et par la syncope de l'i, notée plus haut au nom Maquefer.

Si lur dites chaschuns meint chà l'almaille, e le multun qu'il volt tuer. Les Rois, i. I, ch. xiv, p. 50.

Li berbis prenent et l'almaille.

WACE, Rom. de Rou, v. 6245.

Item iij aumailles que on appele hondins.

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 721.

Mès n'ai soing de pelue aumaille.

Le Cortois d'Arras, v. 47.

### LAVARENDE, V. DELAVARENDE.

# \* LAVOLEY, l'étranger.

De avolatum, part. passé de avolare, s'envoler, disparaître, se retirer:

J'avoie grant dueil qu'aviez pris Une femme de si bas pris, Que ce n'estoit que une *avolée*, C'on ne savoit dont estoit née.

Théât. fr. au moy. âge, p. 530.

Et ceux qui estoient ainsi bannis, dont il y avoit foison, se tenoient à S. Omer, le plus, et les appelloit on avolez.

FROISS., Chron., fie p., ch. xxxix.

 $Avol\acute{e}$ , dans l'acception de aventurier, est encore usit\'e en pat norm.

## \* LEBALLEUR, le danseur.

Du lat. ballator, qui a le même sens.

On appelle aujourd'hui balleur, en pat. norm., tout individu qui fréquente les bals, qui aime à danser.

Ce subst. se rattache aussi au vieux verbe baller, du lat. ballare, danser; ce verbe suranné, est toujours usité dans nos campagnes.

Et si ne li grevast noient Ne lui ne trestoute sa gent, Nient plus que en mi ceste sale Où l'en tresche, carole et bale.

Lai du Conscil, v. 619.

Puis, devallant plus bas sur ce fleuve escumeux,
Se monstroit un troupeau de nymphes et de fées,
Qui, aux cheveux espars et cottes agrafées,
Balloient, d'un pied nombreux, sur l'odorant tapis.

Jean Vitel, La prinse du Mont S. Michel, p. 24.

\* LEBARILLIER, v. BARILLER.

LEBEDEL.

Les bedels (en bas-lat. bedelli), étaient en Normandie des sergents d'un ordre inférieur, préposés à la garde des semailles et des moissons.

Tant i a prevoz et bedels Et tant bailliz viez et nouvelz, Ne puent aveir paiz nule heure. Wace, Rom. de Rou, v. 5975.

L'office des bedels s'appelait bedellerie; en bas-lat. bedeleria:

... Serjantiam de Westle, que bedeleria appellatur, videlicet ad seminandum semina et in autumpno ad custodiendum messes.

Charte du XII<sup>e</sup> siècle.—L. Delisle, L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 106.

Les bedels ou bedaus furent aussi des bas officiers, remplissant l'office d'huissiers dans des réunions publiques et ayant encore pour mission d'assurer l'exécution des décisions prises par les corporations auxquelles ils étaient attachés.

Varlez, bedeaus, sergentereaus,

Executeurs des sentences

De Dieu, sur ceulx qui font offences.

Miracles de Sainte Geneviève.

Li riches hom voist au bedel,
Face demander son sachel.

Cast. d'un père à son fils, Conte XV, v. 93.

L'on fait dériver notre mot bedel de l'ancien haut allem. butil ou putil, héraut, crieur public.

# LEBERT, l'homme généreux, d'un grand cœur.

Moult deit estre tenu à ber.

Guill. DE NORM., Best. div., v. 3916.

Sains Juliens bers, Rant moy Julioute Ferai teil chanteir Tous mes cuers en floute. Wackernagel, p. 83.

Ber, en pat. norm, comme dans la vieille langue, signifie aussi berceau; mais nous n'indiquons ici cette autre acception que pour ordre: la première nous semblant le radical le plus vraisemblable du nom qui nous occupe.

## \* Lebezot, l'oiseau dernier né d'une couvée.

Bézot, bédasson, bédançon, clocu ont en pat. norm. cette acception.

On trouve dans Ducange (v° Bejaunium), besiat ainsi défini: « Avicula junior quæ e nido nondum aut parum evolavit; » et, dans Cotgrave, besot avec l'acception suivante: « The last or youngest child one hath. »

#### LEBIGRE.

Bigres était le nom que l'on donnait en Normandie, aux

gardes forestiers, chargés spécialement de recueillir et de conserver les essaims d'abeilles.

Item avons droit d'avoir et tenir en ladite forest (de Conches) un bigre, lequel peut prendre mousches, miel et cire.

Charte de 1462, Duc., Bigrus.

Item ai droit de trois en trois ans, quand on met les mouches en ladite forest (de Breteuil), d'envoyer mon bigre avec les bigres du roi.

Autre de 1479, Id., ib.

\* LEBISSONNAIS, v. BISSON.

LEBOS, v. DUBOS.

\* LEBOSQUAIN, v. BOSCAIN.

LEBOURG, LEBOURT, le bâtard.

Bourg, indépendamment de son acception actuelle, avait encore dans l'anc. langue, celle que nous venons d'indiquer:

Le bourg de Masqueren.

Duc., Burgi.

Icellui Pierre appelant le suppliant... bourc, qui vaut autant dire en langaige du pays de par de là,.. bastart.

Let. de Rem. de 1411, ID., ib.

En provençal bort a la même acception.

\* Lebrequier, v. Labrèque.

- elest

LEBRIS, BRIQUET.

Bris ou bric s'est dit dans la vieille langue, pour malavisé, insensé.

Briquet est un diminutif de bric.

Aura semblé fous, brics e nice.

Bén., Chron. de Norm., v. 25857.

Qui estes, qui tant estes bris K'osastes entrer en ma tour?

Floire et Blanceflor, v. 2672.

Bric en provençal signifie voleur, vaurien.

- \* LEBRUMENT, v. BRUMENT.
- \* LEBUHOTEL, v. BUHOT.
- \* LECACHEUX, CACHEUX, LECACHEUR, LECACHÉ.

Cacheur et, beaucoup plus souvent, cacheux signifient en pat. norm., celui qui cache (chasse ou fait marcher devant lui) un troupeau de bœufs, de vaches et autres animaux domestiques. Un cacheux de bœufs est un conducteur de bœufs, réunis en bande et allant au marché. On dit aussi quelquefois un toucheux de bœufs. Dans la Haute-Normandie, l'on donne aux tisserands le nom de cacheux de navettes:

Je te le demande, cacheux de navettes.

Coup-d'œit purin, p. 38.

Bon-Secours est le rendez-vous des cacheux de navettes, les plus honnêtes et les plus misérables des purins.

E. de la Bédol, les Norm., dans les Fr. peints par cux-mêmes, I, 174.

Cacheux, comme Lecaché (le chassé), dérive de l'ancien verbe cacher, cachier ou cacer, chasser devant soi, faire avancer:

Partonopeus cace devant, Trosqu'al castel les va ferant.

Partonop. de Blois, v. 2253.

J'estoie luiés à uns rice vilain, si caçoie sa carue ; quatre bués i avoit.

Aucasin et Nicolete, Barb., Fabl. et Contes, I, 405.

Qu'ils peussent cachier et meuer leurs vaques et bestiaux ausdis marés pour pasturer.

Charte de 1448, Duc., Chacea.

Cacher, avec le sens précité, subsiste en pat. norm. :

A la Fouarêt nou z'en pâle (parle); L' terrien, en *cachant* ses bœufs, Les répète au Clios du Valle Et à l'Ava d' Saint-Sauveux.

Rim. Guern., p. 146.

Cacher, dans le sens de poursuivre le gibier, sens qui s'est étendu plus tard aux diverses acceptions du verbe chasser, est dérivé de captiare, forme corrompue du lat. captare, qui, dans les derniers temps de la latinité, a été usité avec cette acception. On trouve dans l'Anthologia latina, captor signitiant celui qui prend, qui attrape à la chasse.

Dans l'anc. langue, cacher se disait aussi pour mettre dehors, forcer de sortir:

Quant li Braibençon li aiderent Et cil de Flandres; le cacherent Fors d'Engleteire les barons.

WACE, Brut d'Angl.-Le roi Léar, v. 309.

Après ço vint Charles en Constantinoble et ala en la terre de Jherusalem et si se conbati as Sarrasins et les *cacha* tos de la terre.

Crois. de Charlem., dans les Crig. litt. de la Fr., p. 389.

Il en est de même encore en pat. normand:

Ch't houmme-là n' cache les démons qu'par la vertu de Béelzébud, prince des démons.

Mer., S. Matthieu, ch. xII, v. 24.

Qu'on cache tout l'monde, qu'on c'mande...

Rim. Jers., p. 158.

Les noms de fam. norm. Cacheleu, Cachelou reproduisent encore notre verbe cacher, dans son acception générale.

\* LÉCALLARD,, v. ECALLART.

LECAPLAIN, V. CAPLAIN.

\* LECARPENTIER, v. CARPENTIER.

\* LECAT, CATOIS, PELCAT.

Cat, chat, du lat. catus, a servi à former ces trois noms. Catois s'est dit probablement pour indiquer un individu ayant les habitudes ou les ruses du chat, et Pelcat, pour peau de chat (1).

(1) Pel a été employé pour peau, dans la vieille langue :

Roux estes com pel de mastin.

Eust. Deschamps, Poésics, fº 224.

On le rencontre encore en patois norm., au XVIIe siècle :

Mais ût ale enco su sa pel,

De biautais un comble boissel...

L. PET., Muse norm., p. 26. -

Dans un acte du commencement du XIV<sup>o</sup> siècle, cité par M. Delisle (L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 151), figure un Jacobus le Gat.

Le mot cat appartient à l'ancien dialecte et au patois moderne :

Mues bestes, cas, ors, lions.

Adam, Myst. anglo-norm., p. 88.

Bien me deit, fait li caz, membrer De çou ke g'ai oï cunter.

MARIE DE FR., Fable XCVIII.

O li dit étou qu'oul avait veu au sabbat un biaou neir *cat.*Rim. Jers., p. 147.

Il en est de même de catte, chatte; du lat. catta:

Ell' semble une catte pelouse.

Pathelin, p. 74.

Apportais une souotassais d'lait à la catte.

Rim. Jers., p. 142.

Cat se dit aussi pour chat dans la langue anglaise, qui l'a probablement emprunté au dialecte norm.

Un autre vieux mot de la même famille, conservé dans le pat. mod., est le verbe se catir, se tapir, se ramasser comme le font les chats:

Si se quatist en un espès buisson et soumax li prist.

Aucasin et Nicolete, Bar., Fabl. et Contes, I, 398.

Jà fu li preudons malbailliz; Mais il s'estoit entr'ax qati, Si le perdent entre la gent.

Dit de la male honte, v. 85.

Marcher à cattons, autre locution du pat. norm., signifie se déplacer, étant à genoux, les mains appuyées sur le sol, à la façon des chats. A catons, quand j'te tipottais A happ'-talon, coume tu trottais! Mér., Dict. Franco-norm., p. 418.

L'on trouve dans Le lai d'Aristote, v. 439, à chatonant, locution qui paraît identique à celle que nous venons de citer:

Bien fet amors d'un viel rados, Puisque la nature le semont Que tout le meillor clerc du mont Fet come roncin enseler Et puis à quatre piez aler A chatonant par dessus l'erbe.

Ensin l'on rencontre dans Gautier de Coinci, faire le quatinus, pour agir en tapinois, sournoisement. Comme les précédentes, cette locution se rattache encore à notre mot cat:

Sachiez, pour voir, que preudom nus Ne set faire le quatinus, Le begin ne le pappelart, Car il ne set noïent de l'art.

Sainte Léccadie, v. 1411.

Il en est de même de la locution franç.  $\dot{a}$  ou en catimini, en cachette.

V. au nom Lehuan.

## LECAUX, le chauve. - CAUVIN, petit chauve.

Le lat. calvus a donné à la vieille langue calf et caux, chauve. Nous avons vu précédemment au nom Aubraye que, dans le passage du lat. au franç., al devenait souvent au.

Petiz enfanz eissirent hors de la citcd, si l'gaberent, si li distrent : Or en vien, dans calf, or en vien.

Les Rois, l. IV, ch. 11, p. 351.

#### Cest Karles fu Karles li Kaux.

WACE, Rom. de Rou, v. 298.

En pat. norm. de Guernesey, la chauve-souris s'appelle le caut-souaris (V. le Diction. de M. Métivier).

Cauvin était le véritable nom du fameux sectaire Jean Calvin. En 1532, lorsqu'il publia son commentaire sur le traité de la Clémence de Sénèque, il latinisa son nom dans cet ouvrage (Calvinus), et adopta seulement alors le nom de Calvin. C'est par une métonomasie semblable, que Dumoulin s'est appelé Molineus; Duchesne, Quercetanus; Ducange, Cangius, etc.

De même, le mot relativement moderne, calvitie, a été substitué au vieux mot chauveté, dont le sens était identique.

La tierce maniere de *chauveté* advient par negligence de garde de cheveux et du cuir.

LANFRANC, fo 4i.

Le premier des noms qui nous occupent, eût été écrit Lecaut, nous l'eussions rattaché au latin cautus, qui a fourni à l'ancienne langue le mot cault, prudent, et au franç. moderne cauteleux, cauteleusement.

Ce barbare qui n'estoit point homme simple, ains malicieux et cault de sa nature.

AMYOT, Vie des hom. ill., Alcibiade, ch. 47.

Il est malicieux et cault.

Mist. du siège d'Orl., v. 9644.

# LECHAPTOIS, le preneur d'un bail à cheptel.

Chaptel, qui tient d'ailleurs de plus près au radical capitale, s'est dit, en effet, autrefois pour cheptel; l'on trouve notamment cette forme dans Cotgrave; en prov. captal.

Bail de bestes à chaptel.

Duc., Capitale.

V. plus haut au nom Ghatel.

### \* LECHERTIER, LEQUERTIER, le charretier.

Chertier et quiertier se disent en pat. norm. pour charretier.

Les unes sont si peu estables, A garçons et à *cherretiers*, Qui puis en ont movez luiers.

Conte de la damois, qui volt voler, III.

De même que l'on dit en pat. chertier ou quiertier pour charretier, l'on dit aussi chérette ou quiérette, pour charrette; chérier ou quiérier, pour charrier; chériage ou quiériage, pour charriage. Quelques-unes de ces formes se retrouvent dans l'ancienne langue:

Prendra on les chaçaiges aux chars, aux cherettes et aux sommiers qui porteront vin et bled.

Charte de 1355, Duc., Cuchia.

Vergus, vinaigre, eufs et frommaige, Torches, cire, cierges, flambiaux Et chevaulx pour vo querriage.

Eust. Deschamps, Poés. mor. et hist , p. 140.

V. plus bas aux noms Quérière ou Quéruel.

LECHEVREL, v. CHEVREL.

\* Lechoisne, le joli, le soigné.

Choinne et chouette s'emploient en pat. norm. pour indiquer une qualité supérieure.

Au moy. âge, l'on donnait chaque jour aux chanoines de la cathédrale de Rouen, un petit pain, fait de fleur de farine, dit pain choesne ou pain du chapitre. Pain choene se serait donc dit, par abréviation, pour pain de chanoine.

Puis, avec le temps, choene, de qualificatif spécial, est devenu qualificatif général, s'appliquant à toute personne et à toute chose ayant un mérite ou une valeur particuliers.

Et devent estre serviz honestement de rost et de boest et leur sauxe appartenante avesques eulx, du paen de fouace, du pain choene, du viu blanc...,

Biblioth. des Chartes, 4e sér., IV, 373.

Lequel suppliant print... trois pains blans, appelez chasnes.

Let. de Rém de 1383, Duc., Panis.

Cotgrave signale *choine* comme mot norm., et le définit ainsi: « Loaf of white bread. »

Le mot angl. choiceness, beauté, délicatesse, aurait-il quelque rapport avec notre mot choinne?

Bien que nous n'ayons pas à déterminer ici l'origine du mot chouette, dans le sens indiqué plus haut, comme nom de famille, nous ferons remarquer en passant qu'il n'est peutêtre pas aussi moderne, en ce sens, qu'on le croit généralement

L'acception populaire qui lui est donnée, n'a-t-elle pas en effet quelque analogie avec celle dans laquelle Rabelais l'a employé?

Ma femme sera coincte, jolie comme une belle petite *chouette*.

Pant., l. III, ch. xiy, p. 228.

Pour répondre à une objection qui nous a été faite, nous devons dire que nous n'avons pas eu la pensée d'expliquer ainsi, l'origine du nom de fam. Chouette, si toutefois ce nom existe. Dans cette hypothèse, nous convenons qu'il serait bien plus naturel de le rattacher au nom de l'oiseau. Nous avons voulu seulement, non pas exprimer une certitude touchant l'origine du mot chouette, dans le sens de joli, mais émettre une simple conjecture à ce sujet; choinne et chouette ayant, comme nous l'avons dit, une acception identique en pat, norm.

LECIEUX, l'aveugle.

Du lat. cœcus. L'épenthèse de l'i et la chute du c se rencontrent de même dans les mots luire, réduire, séduire, etc., dérivés de lucere, reducere, seducere.

Tu n'enterras en la cited, si tu ne remuès les clops e les cieus (Non ingredieris huc, nisi abstuleris cacos et claudos).

Les Rois, I. II, ch. v, p. 136.

Les cieus veeir, e oïr cler Les sorz, e si parler les muz. Ben, Chron. de Norm., v. 24080.

La forme cius, à laquelle s'adapte plus exactement la filiation étymologique indiquée plus haut, se rencontre aussi dans l'ancienne langue:

Là feit les contraiz redrescer,

Les surz oïr, les muz parler,

E ciuz veans.

Vie de S. Thom, de Cautorb., v. 1287.

Longins, li ciu, quant out nafré
Gel pendu, de lance el costé,
Prist del sanc, à ses oilz le mist:
A bon'hure à son os le fist,
Car ainz fut cius e ore veit.
N'est pas merveille c'il en lui creit.
La Résurrcction du Sauveur, dans le Théât. franç.
au moy. âge, p. 14.

### LECLERC.

Le nom de clerc, du lat. clericus, était donné dans les premiers temps aux chrétiens, par opposition aux païens. Plus tard, il fut appliqué à ceux qui étudiaient pour entrer dans l'état ecclésiastique. Et, comme alors on ne cherchait à s'instruire que dans ce but, on appela clerc tout individu savant.

Mès ne savez que senesse Pluseurs de vos, se *clers* ne sunt, Ou se de *clere* apris ne l'ont. Guille de Norm., *Best. div.*, v. 3523.

Homs qui aime ne puet bien faire, N'à nul preu de ce mont entendre; S'il est *clers*, il pert son aprendre. Rom. de la Rose, v. 3058.

D'où clergie, science, instruction:

C'est la cité sur toutes couronnée, Fontaine et puis de sens et de clergie. Eust. DESCHAMPS, Poésics.

Renommée en clergie et science.

Louis XI, Nouv. C.

LECOINTE, le paré, le bien tenu.

Du lat. comtus, soigné, paré. L'on a déjà vu au nom Foisil que l'o du radical devient souvent oi dans le dérivé. A un acte du XIII siècle, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 164, figure un Petrus le Cointe.

Esliz unt ne sai kels ne kanz, Des plus *kuint* e des miex parlanz, Ki par tuit le païz irunt E li sermenz rechevrunt.

WACE, Rom. dc Rou, v. 6061.

Avoit cascune son ami, Cointe et mignot et bien seant.

Lai du trot.

\* LECOISPELIER, V. COYPELLIER.

LECONTEUR, l'avocat.

Conteur est l'ancienne dénomination des avocats, en Normandie.

Et conteors à court mander.

Bible Guiot, v. 211.

Cil est appellé conteur, que aucun establit à parler et conter pour soi en court.

Anc. Cout. dc Norm., ch. 64.

Conteur, counsellor or atturney entertained for the pleading or opening of a cause in court. Corg., Diction.

La Normandie, cette terre classique des procès, eut de bonne heure des avocats. On les appelait attournés (1) et plus souvent conteurs, parce qu'ils savaient déjà apparemment en conter aux gens.

Le Normand, 16 mai 1868.

\* LECORDEUR, l'individu chargé de former ou de mesurer des cordes de bois.

La corde est une ancienne mesure usitée pour le bois de chauffage. Malgré l'adoption du système métrique, l'on con-

(1) Par le procureur et attourné général de la royne, avecq le juge de l'Admirauté et quelques autres gens savans ès loix civiles.

S. DE CARTERET, Chron. de Jers., ch. XLIII, p. 112.

tinue, dans beaucoup de contrées de la Normandie, de mesurer cette sorte de bois par cordes. Le mesurage se faisait primitivement au moyen d'une corde; de là, par métonymie, le mot corde, indicatif d'une certaine quantité de bois de chauffage. La dénomination de cordeurs s'appliquait originairement à des officiers publics chargés de mesurer avec une corde, au moment de la livraison, non-seulement le bois mais encore la terre; on trouve en effet dans Cotgrave: « Cordeur de terres, measurer of landes. » La corde équivaut généralement à 2 stères 87 centistères.

# \* Lecorsu, qui a beaucoup de corpulence.

Corsu, dans cette acception, appartient au pat. norm. mod. et à l'ancienne langue, dans laquelle il subsistait encore au XVII<sup>e</sup> siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

La raine (grenouille) fu corsue et granz.

MARIE DE FRANCE, Fable III.

Uns cevaliers corsus et fors.

Partonop. de Blois , v. 7627.

Le vieux franç. avait encore, ayant le même sens, l'adj. corporu, qui se rapproche davantage du rad. corpus:

L'oliphant (l'éléphant) est moult corporu.

Guill. DE Norm., Best. div., v. 3090.

Gambu, Legorgu, sont des noms de fam. normands similaires. V. au nom Gambu. Quant au nom Legorgu ou Legorgeu, il est probable que, dans l'origine, il a été donné à un individu affecté d'un goître ou ayant le cou gros naturellement.

- \* LECOULTURIER, v. COUTURIER.
- \* LECOURTILLIER, v. COURTY.

LECOUSTEUR, v. COUSTEUR.

LECOUSTILLER, l'homme d'armes qui portait une coustille (coutelas).

Il vist deux ou trois coustilliers ou paiges.

Let. de Rém. de 1478, Duc., Cultellus.

Coustille vient du lat. cultellus, dim. du culter, mot qui a donné à la vieille langue coustel, pour couteau. Bien que cette étymologie paraisse certaine, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, d'abord, quant au sens, qu'elle n'est pas exacte, puisque coustille devrait ainsi signifier petit couteau, tandis que cette arme était au contraire un grand couteau; d'un autre côté, quant à la forme des mots coustel et coustille, comme dérivant de cultellus, que rien ne justifie la substitution de l's en l'l, substitution que l'on ne rencontre jamais, que nous sachions, dans le passage du lat, au franç.

Et s'avoient coustilles qui bien furent tranchans.

Chron. de Dug.

Là furent abatus... et ferus de haches et plommées, de grandes coustilles et guisarmes...

Froiss., Chron., 1. III, ch. 30, t. II, p. 477.

Nous avons encore en Norm. le nom Lecoustellier, qui avait peut-être aussi la même acception que celui qui nous occupe. Il est plus vraisemblable cependant qu'il signifie le coutelier.

LEDESVÉ, v. DESVEY.

LEDONNÉ, v. DONNÉ.

LEDOYER, le censitaire qui devait au seigneur une taille appelée doy.

Et s'il y a masure mouvant de ladite eglise, et n'en eust que trois ou quatre piez, il ne doibt point de gerbe de doy, mais il doibt deux gerbes de moisson prinzes en sa granche.

Charte de 1521, Duc., Donum.

LEDRU, l'ami, l'amant.

Dru est un mot d'origine germanique.

D'amors l'a requise et proiié E que de lui face son dru. Marie de France, Lai de Graelent, v. 266.

Dame, dist-il, or n'i a plus. Vostre amis sui et vostre *drus*, Dès or vueil tout vostre gré fere. *Le fabel d'Alout*, v. 103.

L'on disait de même drue pour amie, amante, et druerie, pour amitié, amour :

A l'amiral la coulor mue,

Crient que aucuns gise o sa drue.

Floire et Blanceflor, p. 96.

C'onques de li ne peut avoir
Pour priere ne pour avoir,
Ne pour bele chevalerie
Soulas d'amour ne *druerie*,

Uns miracles de N. D., v. 41.

LEFÉBURE, LEFÈVRE,

\* LEFIEUX, le fils.

Le mot de pat. norm. fieu, pour fils, est fort ancien dans la langue:

Fu il fieux à che roy? l'a il engenuy (engendré, de in et gignere)?

Chron. de God. de Bouil., v. 3290.

La bonne dame la royne Crotilde... nourrissoit ses neveus, les fiuz (1) le roy Clodomire, en grant chierte et en grant honour.

\*\*Chron. de S. Denis, l. II, ch. IX, t. III, p. 187.

Tiens, men fieu, ramasse ten gant.

L. PET., Muse norm, p. 30.

Claude, men bon *fieu*, à qui l'avons fiqué...

D. Fer., *Muse norm.*, p. 36.

Fieux, avec la même acception, se trouve aussi dans le Diction. du vieux lang. de Lacombe.

- \* LEGAGNEUX, v. GANGNEUR.
- \* LEGAY, v. LEGUAY.

LEGEMBLE, le jeune.

Dans le Gloss. franç. de Ducange, le mot jemble est cité

(1) Les désinences eu, u sont souvent substituées l'une à l'autre, comme on a déjà pu le remarquer plus haut au nom Lecieux, quant aux mots cieu, ciu.

comme se rencontrant avec cette acception, dans le Rom. de Rou; seulement on n'indique ni le texte où le mot existe, ni l'endroit du poëme où il se trouve.

LEGORGEU, v. LECORSU.

LEGOUPIL, v. GOUPIL.

\* LEGOURT, l'apathique, l'engourdi, le lent.

L'adj. gourd exprime en franç. l'engourdissement des mains, des doigts, des bras, causé par le froid.

En pat. norm., ce mot est aussi appliqué par métaphore, à toute la personne physique d'un individu et plus fréquemment encore à sa personne morale, et se rapproche ainsi davantage du rad. lat. gurdus, qui signifie grossier, lent, sens que le mot franç. a conservé jusqu'au XVIIe siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

Un de nos poëtes du XVe siècle, Eust. Deschamps, en a fait usage dans le même sens :

Vieulx barbiers, vieulx phisiciens, Vieulx menestrels qui estes gourt, Vieulx queulx vous ne valez plus riens.

L'ancien pat. norm. avait aussi l'adv. gourdement :

Par un autre air dancirent gourdement Le grand ballet de la folie humaine. D. Fer., Muse norm., p. 403.

LEGOY.

Goy, dans l'anc. langue, était le nom d'une espèce de serpe.

Le suppliant feri un coup d'un goy, autrement appellé vougesse, de quoy l'en arrache les buissons.

Let. de Rêm. de 1456, Duc., Goia.

Taschoient l'un l'autre à se rendre defaits A coups de goy, de houlette et de fonde. MAROT, III, 302.

LEGRAIN, l'affligé, le triste, le morne.

Le mot grain, dans son acception actuelle, peut, sans doute, être l'origine du nom Legrain.

Seulement, comme ce mot a eu encore un autre sens: celui qui vient d'être indiqué et auquel le nom dont il s'agit peut aussi et plus vraisemblablement se rattacher, nous allons citer quelques exemples à l'appui de cette conjecture.

Les deux formes grains, greins se rencontrent dans l'anc. langue:

Par senblant est li sires grains.

Dit de la male dame, v. 150.

Grains et marris.

Belle Ysabiau, dans Wackernagel, p. 6.

Quant ço oï, le pere greins en fud e irez. Chron. de Jord. Fant., v. 126.

Greins et dolant en sont et esbahi.

Gar, le Lohér.

Grum, en provençal, a le même sens, et, en hollandais, signifie furieux, colère.

<sup>\*</sup> LEGRANCHÉ, v. GRANCHER.

LEGRIP, le griffon.

Grip dérive du lat. gryps ou grypus, griffon.

Fet merveilles de tex senblanz, Que nes porreit riens porpenser Bataille d'ors, ne de sangler, De *grip*, de tygres, de lions...

Bén., Rom. de Troie, v. 14672.

Ecrit autrement, par exemple *Legris*, *Legrix*, ce nom pourrait avoir été employé, dans le principe, pour *le grison*, *le Grec*, etc.

V. au nom Gripon.

# \* LEGUAY, LEGAY, GAY, GAIL.

Le mot franç. gai, joyeux, peut indubitablement avoir été l'origine de ces noms, au moins des trois premiers, comme il peut se faire aussi qu'ils se rattachent au mot de pat. norm. gai, geai, mot qui existe pareillement dans l'anc. dialecte. Dans cette hypothèse, nous avons cru devoir en faire mention ici.

Notre mot gai vient du bas-lat. gaius, gaia, et, comme quelques autres mots normands similaires: gatte, guerbe, vergue, etc., il se tient plus près que le franç. jatte, gerbe, verge, des rad. gabata, guerba (bas-lat.), virga.

Uns escuffles jut en sun lit,
Malades fu, si cum il dit.
Un gais ot sun ni près de lui,
A cui ot fait suvent anui.

MARIE DE FRANCE, Fable 87.

Estournel, gai et pie
Font bien autel maistrie.

Les prov. au conte de Bret., Rec. Crapelet, p. 181.

L'alouette et aussi le gai, Avec la gente teurterelle...

> Anc. chans. norm., recueillie par M. Dubois, à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire de Basselin, p. 249.

Ten gai eut le haut mal, qui mourut dans sa cage.

D. Fer., Muse norm., p. 298.

C'est ce même Thierry qui, sous le nom de Gaydon, est le héros de notre poëme. Gaydon, c'est-à-dire chevalier au geay ou gay, comme on prononçait au moyen âge en certaines contrées et comme on prononce encore dans le parler populaire de quelques pays.

GUESSARD, Préf. de la Chanson de Gaydon.

L'on donne parfois aussi le nom de gail au geai, dans certaines régions de la Normandie. En espagnol gayo.

- \* LEHEC, v. HAY.
- \* Lehéricher, v. Héricuon.
- \* LEHERPEUR, v. HERPIN.
- \* Leherre, le hargneux, le mécontent, le colère.

No les vayait, pu here que les here, Dessus su quay, quevaucher tou leu sault.

D. FER., Muse norm., p. 155.

L'on vient d'indiquer l'acception de hère en pat. norm.; ce mot a eu aussi quelquefois le même sens dans l'anc. langue:

Une telle esmotion se maintient bien souvent soubs des habits rudes et marmiteux, et les haires ne rendent pas tousjours *heres* ceulx qui les portent.

MONT., Ess., 1. II, ch. xxxIII, p. 77.

Un renard qu'il avoit fait nourrir petit; et lui avoit on fait couper la queue, et pour ce on l'appeloit le here.

DES PERIERS, Conte XXXI, dans Littré.

Il paraît difficile de rattacher, comme on a voulu le faire, le sens péjoratif de ce mot au lat. herus, maître.

Hère, ou plus correctement aire, dérive plutôt, je pense, du verbe refléchi s'aïrer ou se ayrer, se mettre en colère:

Li rois s'aïre, si l'esgarde, Vilains, fet il, li maus feu t'arde.

Fabliau de Male Honte.

La ditte gastelliere parla et se ayra contre lui.

Let. de Rém. de 1375, Drc., Iratus.

Robertus Iratus est le nom d'un des tenanciers de l'abbaye du Mont S. Michel, indiqué dans un titre du XIII<sup>e</sup> siècle, cité par M. L. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 686. Iratus nous paraît ici la traduction de notre nom Leherre.

De même que le vieux verbe se colérer (1), a formé l'adj. colère, de même le verbe se ayrer, qui a une acception identique, a-t-il pu donner naissance à l'adj. aire, qui a formé incorrectement here, en sorte que les deux

(1) Ce verbe s'est conservé dans le pat. norm. ; on le trouve fréquemment chez les écrivains du XVI° siècle.

Nous n'en citerons qu'un exemple:

Archias adonc commença à se colérer et à le menacer en courroux

Amort, Hom. ill. de Plut., viii, 151.

Il est regrettable peut-être qu'il n'ait pas été maintenu dans la langue. Corneille, le trouvant excellent, en avait fait usage. Dans le premières éditions de *Mélite* (Acte IV, s. VI), il avait écrit:

Ne te colère point contre mon insolence.

Mais le mot lui ayant été signalé comme suranné, il corrigea ainsi ce vers, dans les éditions suivantes:

N'entre point en courroux contre mon iasolence.

expressions un homme hère, un homme colère exprimeraient exactement la même pensée.

L'on trouve dans la *Chron. de Norm.* de Bénoît de Ste-More, aïr pour colère, aïrié pour courroucé et aïros pour violent, ardent:

> Quant cil le fiert par mi le cors D'aïr si del glaive en lançant C'unc puis ne pout aler avant.

I, 215, v. 3826.

Unc n'oïstes mais à nul jor Asembler plus felun estor, Plus *aïrié*, plus senz merci.

I, 176, v. 2703.

Del feu qu'il out fait airos.

II, 360, v. 25882.

Le substantif eriée se rencontre dans Wace avec le sens de bruit, tapage, sens dans lequel, suivant M. Pluquet, ce mot est encore usité dans le Bessin:

Al assembler out grant ériée; Ceo fut doleruse assemblée, Poiz k'il furent entre medlé Ne porent estre desevré.

Rom. de Rou, v. 6278.

Dans la langue des troubadours, air signifie aussi colère et airar, irriter, fâcher, haïr. Airos s'y rencontre en outre dans l'acception de notre mot hère. — V. le Lex. rom. de M. Raynouard, III, 575.

Disons enfin que l'on trouve dans Cotgrave haireux, avec le sens de rude, refrogné, dur (rough, rugged, harsh).

LEHODEY, le fatigué.

Ses gens hodez et traveillez, et leurs chevaulx aussi, ne contredirent pas à monseigneur.

Louis XI, Nouv. XVI, p. 68.

Hodé signifie encore aujourd'hui fatigué, en pat. picard; ce mot a d'ailleurs conservé cette acception en franç. jusqu'au XVIIe siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

### LEHON, l'homme.

A l'époque de la féodalité, l'homme c'était le vassal, l'homme lige, de condition servile et mainmortable, obligé de payer au seigneur des redevances, assujetti à des corvées, soumis à son autorité, vivant en un mot dans sa dépendance presque absolue.

Le nom Lehon et celui Lhomme, très-commun aussi en Normandie, ont eu probablement, dans le principe, ce sens particulier:

Mult oïssiez, al enterrer,

Hons e fames se dementer.

WACE, Rom. de Rou, v. 5921.

Uns hons de Saint Silveint, qui out non Caritot... en labbora une grant pièche.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fº 68, vo.

Le substantif abstrait l'on dérive du nominatif sing, li hon, le hon, l'hon.

L'on (l'homme) oublie plutôt le bien que le mal.

### LEHOUCHU, l'individu couvert d'une houche.

La houche, était au moy. âge une espèce de robe longue, que l'on mettait quelquesois sur les autres vêtements. D'où notre mot housse.

Houches, manteaus, chappes fourrées.

Duc., Housia.

Riches bliaux, riches manteaux, Riches huches, riches aneaux.

WACE, Rom. de Brut.

De houche dériva le verbe houchier, couvrir :

Que nulz ne puist houchier archons aucunement de cuir de mouton.

Ordon. des rois de Fr., VII, 565.

\* Lehu, v. Hus.

\* LEHUAN, CHOUAN, CAHU, CAHOUET.

Huant, huain, cat-huant, cat-huain, cahu et chouan s'emploient en pat. norm. pour désigner le chat-huant, et cahouette s'y dit pour chouette.

Huan, chouan et cahuan appartiennent aussi à l'anc. langue:

D'un ostoir went racunter ci Qui sus un caisne ot fait son ni, Et li *huans* ensanble od lui.

MARIE DE FRANCE, Fable LXXX.

Si nous oyons crier de nuit quelque *chouan*,
Nous hérissons d'esfroy.

RONSARD, 815.

Les arondes y font leurs nis
Et li cahuan, soir et main...

Eust. Deschamps, Ballade sur son baillage de Senlis, p. 95.

Cahu se dit, par apocope, pour cat-huant:

Janin, maiz quel oyseau es-tu?
Es-tu pinchon, linot, merle ou cahu?
Nennin, dist-il, je suis nng vray coqu;
En Normendye sommes cent mille et plus,
Et ô Dieux! hellas, oyseau suis devenu.
Gasté, Rec. de chans. norm du XV° siècle, p. 27.

Et l's ânons (preuve de leux goût)
Tout le long du jeur ne f'ront qu'braire,
Et les *cahouans* viendront tous
A l'enterrement d'leux confrère.

Rim. Guern., p. 169.

J'ai ouï la cahouette et l'hublot Pâlair ès vagues.

Rim Jers., p. 68.

Comme les *cahuch's* parfeis qu'nou veit....

1b., p. 76.

V. au nom Lecat.

LEHUGEUR, le fabricant de huches.

Huge en vieux franç. s'est dit pour huche:

Ses anemis ne prise gaires,

Qu'ele a baillis, provos et maires

Et si a juges

Et de deniers plaines ses huges.

RUTEBEUF, 204.

Sa huge ouvri por dras ataindre.

Du Prestre c'on porte, v. 903.

Huge se dit encore aujourd'hui pour huche en pat. du Maine; ce mot subsistait au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la langue (V. le Diction, de Cotgrave).

\* LELANIER, v. LANIER.

Lelasseur, l'homme qui fabrique des lacs ou filets ou qui en fait usage.

LAQUEATORES, retiorii, laceurs.

Duc., Laqueatores.

Laçon est le nom que l'on donne en Normandie au lacet servant à prendre des oiseaux :

Il n'ot vallet en sa meisun, Ne face engin, reis u lasçuns.

MARIE DE FRANCE, Lai de Laustie, v. 95.

La egle est forte et puissant;
Meis mult est orde et malfesant,
Pur pruesce ne ert ja prisé
Ne cheri ne honuré
A male fin est destiné
De taceons pris u seté.
Chron. anglo-norm. de M. Fr. Michel, I, 88.

V. au nom Lachey.

LELEU, v. LELU.

LELEVAIN, *l'ailevin*, c'est-à-dire l'enfant trouvé ou étranger.

Sire, sire, fait li devins, Bien courans, iert ses *ailevins*; Se part de court par ceste gile.

Miracles de la B. V. M., l. I.

Veulz tu bailler hors de mon hostel mes gobellés aux aillevans. Let. de Rém. de 1396, Duc., Altevaticus.

# \* Leliquerre, Liquaire.

Liquerre et liquaire, signifient gourmand, parasite, écornifleur. En vieil angl. licker (Sherwood); en angl. mod. lickerish. Du lat. lecator, mot que l'on trouve dans Isidore de Séville, avec le sens de gourmand. D'où encore *liquer*, une des formes norm. du verbe *lécher*; en angl. to lick.

Et la Judith Hammon, qui creit faire une belle happe, En comptant sur Georges, n'a qu'à s'liqui la patte. Rim. Jers., p. 48.

Laissiz les tchiens et les cats
Rôguer l's os, tiquer les plats.

Mét., Diction. franco-norm., p. 310.

En pat. norm., l'on dit encore liqueries, pour friandises, bons morceaux.

Quant à la terminaison ere substituée à eur, nous avons déjà eu occasion de faire remarquer (V. au nom Lampérière) que c'est dans l'anc. langue, une des formes fréquemment usitées au cas sujet, pour beaucoup de substantifs; et que l'on trouve, par exemple, donere pour donneur, batere pour batteur, etc.

\* LELOUTRE, LELOUTREL, la loutre, la petite loutre.

Loutre en pat. norm., comme quelquefois dans l'ancienne langue, est masculin:

Le loutre gist en fort pays de glageus.

Modus, f° 42, v°, dans Littré.

J'ai de bons loutres à peliçons.

Dit du Mercier, v. 24.

Ces différences de genres sont assez communes dans le dialecte normand; nous en avons déjà signalé une plus haut, au nom *Lacoudre*.

LELU, LELEU, le loup.

N'en mangerunt ne lu, ne por, ne chen.

Chans. de Rol., p. 147.

Garda, si vit un leus venir.

Marie de France, Fable XCIV.

Leu se dit encore aujourd'hui pour loup en pat. wallon et picard.

Nous avons déjà remarqué, aux noms Lecieux, Lefieux que les formes désinentielles eu, u sont souvent employées indifféremment dans les mêmes mots.

Nous ne croyons pas que le nom Lelu ait pu être dans l'origine l'Elu, parce que la forme primitive du verbe élire était eslire et que le part. passé de ce verbe était esli, eslu ou esleu.

D'un autre côté, lus et luz, du lat. lucius, se rencontrent dans l'anc. langue, avec l'acception de brochet.

Lus et saumons et venisons.
Rom. du Ren., IV, 42.

Ne queroient saumons ne luz.

Rom. de la Rose, v. 8425.

Mais nous ne pouvons non plus rattacher le nom Lelu à ce mot, à cause de la consonne finale, qui est la reproduction de celle du radical lucius.

- \* LEMAGNAN,

  \* LEMAIGNEN,

  V. MAGNAN.
- \* LEMAINIER, v. MESNIL.

LEMANSEL, MANSEL.

On donnait au moy. âge, le nom de Mansel à l'individu

qui cultivait une manse ou qui était préposé à la perception de ses revenus.

A l'époque carlovingienne, une manse était une propriété rurale, avec habitation tant pour le seigneur que pour le serf exploitant.

Plus tard, le nom de *manse* fut appliqué à la partie, spécialement réservée à un ecclésiastique, des revenus d'une église, dont celui-ci était membre.

Manse dérive du lat. mansum, part. du verbe manere, résider.

LEMAROIS, le pilote.

Marois paraît être le subst. du vieux verbe maroier, gouverner un navire.

Il savoit bien et seurement mener, conduire et maroier, ung navire

Let. de Rém. de 1453, Duc., Marcare.

LEMASQUERIER, v. MASQUERIER.

\* LEMAZURIER, v. MASURE.

\* Lemeland, le merlan.

Métan, est usité dans ce sens en pat. norm.:

Mais, mai, ze fais ma ronde En Poltais raccourchi, Et tout au bout du compte Ze n'ai qu'un *mêlan* ouit (pourri).

Chans. Poletaise, citée dans Les Fr. peints par eux-mêmes, I, 179 (Les Norm.).

On trouve aussi meslent ou mellenc pour merlan, dans les anciens textes:

Meslent sallé... doit autant comme frés.

Cout. de la Vic. de l'Eau de Rouen, art. 90.

Cis cops ne vaut pas un mellene, Dist saint Pieres, perdu l'avez, Quar je vois quisnes en trois dez.

BARB., Fabl. et Contes, III, 289.

#### LEMENEUR.

Outre son acception actuelle, le mot meneur avait encore dans l'ancienne langue celle de tuteur. Il sussit que notre nom Lemeneur puisse se rattacher à cette dernière acception, pour que nous croyions devoir établir ici par des citations, qu'il a été usité en ce sens :

Jehanne dame du Bois Arnaut et Rogier du Bois Arnaut, tuteurs, curateurs, meneurs, etc.

Charte de Phil.-le-Bel, Duc., Menare.

Par les regitres de la susdite cour, il paroit qu'icelle cour a toujours exercé et exerce encore le droit de sermenter des tuteurs, meneurs, curateurs et collecteurs.

G. Syvret, Abrêjê deseriptif de Jersey, p. 212.

## LÉMERAY, le pur, l'irréprochable.

... Li doz Diex bien descovri Que molt ert sainte et glorieuse Nete, esmerée et precieuse.

GAUT. DE COINCI, Ste Léoc., v. 104.

Caviaus (cheveux) crespés, recercelez, Qui plus luisent c'ors csmerez.

Dit de Narcisus, v. 95.

\* Lemesle, le merle. — \* Vaumesle, vallée des merles.

> Melles i avoit et mauvis, Qui baoient à sormonter Ces autres oisiaux par chanter

Rom. de la Rosc, v. 368.

Si chantoit si bien et si bel Lorsignot, melle ne mauvis.

Lai de l'Oisclet, p. 84.

Mêle, pour merle, est toujours usité en pat. normand :

Et j'sufflais coume un mêle, attendant ma Râché.

Rim. Guern., p. 103.

O-tu l'mêle? i fait la vie, Et l'oreille en est ravie.

Mér., Dict. franco-norm , p. 325.

Le nom de la commune Le Merlerault (Orne) se prononce le mêl-ro.

Mesle, dans l'ancienne langue, et mêle, en patois moderne, se rencontrent encore avec le sens de nèsse; seulement, en l'une et l'autre, ce substantif est séminin.

Voir au nom Meslier.

- \* LEMESNIER,
  \* LEMESNIL,

  v. MESNIL.
- \* LEMIÈRE, v. LEMYRE.
- \* Lemoigne, le moineau, le pinson.

De moigne sont venus les diminutifs moignel, moigneau.

Au sing. moigneau, au plur. moignax ou moigneaux se disent encore en pat. norm. du Calvados, pour moineau, moineaux.

Cette forme est ancienne dans le dialecte norm.; on la trouve au XIII• siècle dans les poésies de Marie de France:

> Tex croit mensunge en sun curaige Qi li aturne à grant damaige; Si fist l'arunde le vilain Qui les moigniax prist lendemain.

> > Fable 84.

En pat. norm. de Guernesey, on donne le nom de moigne au pinson, et celui de moigne parfait au bouvreuil (V. le Diction. franco-norm. de M. Métivier).

Nous venons de voir que les diminutifs moignel, moigneau ont fini par prendre la place du mot simple primitif, moigne. Cette substitution n'est pas exceptionnelle dans la transformation de la langue. Nous en avons déjà noté de semblables aux noms Dutheil, Flageul, Laloë; nous en citerons encore un exemple, que nous fournit le mot mulet. Ce mot est en effet un diminutif du vieux mot mul et le remplace aujourd'hui.

Lors veissiez Griffons (Grecs) abatre et chevaus gaignier, et palefroi, muls et mules et autres avoirs.

VILLEHARDOUIN, 127, p. 57.

Et si douna au roi Noblon Cargiés trente *muls* arragons De pieres et d'or et d'argent.

Rom. du Ren., IV, p. 425.

Nous verrons plus bas au nom Moisson, que moisson sert encore en Normandie à désigner le moineau.

\* LEMONNIER, v. MONNIER.

LEMONTIER, v. MOUTIER.

- \* LEMOTTEUX, v. MOTTE.
- \* Lemoulant, le garçon meunier.

Le mot de pat. norm. moulant, qui a cette signification, est le participe présent du vieux verbe moler, moudre, dérivé du lat. molere.

Par l'épenthèse de l'u, que nous avons déjà notée au nom Lacour, le vieux mot molin (en bas-lat. molinus) est devenu moulin, et molant, moulant:

. . . . . et trop va foloiant
Li hons quant il se fie en femme tant ne quant ;
Des pensées de femme vont li molin *motant*.

Baud. de Seb., XIII, 390.

Seignor, j'ai encore trois molins *Molanz* farine.

BARB., Fabl. et Contes, I, 244.

La même épenthèse, dans le passage du bas-lat, au dialecte norm., a encore formé de *molta*, *moulte* (que l'on prononce *moutte*), vieux mot conservé dans le pat, mod, et qui signifie mouture ou la farine qui en provient:

Emmelina la Mordante reddit 2 buissellos avene de molta.

Cartul. de l'abb. de Fécamp.

Pour la moulte de trois sextiers de broys pour faire de la cervoise.

Pluquet, Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin, p. 32.

\* Lemyre, Lemière, le médecin, l'apothicaire.

Kant vi ke murir l'estuveit, Ne ke par *mire* ne garreit...

WACE, Rom. de Rou, v. 5891.

Assez eussent grant mestier De or cors auques aeisier, Et de mengier et de dormir, Et de lor morz ensepelir, Et des mires querre as navrez.

Bén., Rom. de Troie, v. 7603.

Mire, en pat. norm. de Guernesey, signifie encore médecin :

Du temps qu' les sages-femmes et les *mires* Trottaient à pid sec, à Anoué, Coumm' Jean des Padins soulait dire, Grande et gloriaeuse était la foué.

Rim. Guern., p 94.

Mire est devenu mière, par une épenthèse assez fréquente en dialecte norm., celle de l'e devant l'r, laquelle se rencontre, par exemple, dans  $pi\`ere$  substitué à pire:

La piere pomme du pourpris.

L'Advocacie Nostre Dame, p. 34.

Mière se dit encore pour médecin en pat. norm.; cette forme se rencontre d'ailleurs dans l'ancienne langue:

Après le cerf la biere, après le sanglier le myere.

Cott., Diction.

LENVOISEY, v. LANVOISÉ.

- \* LEPAILLER, v. PAILLER.
- \* LEPAISANT, v. PAISANT.
- \* LEPAREUR.

Pareur, en pat. norm., sert à désigner un ouvrier qui apprête les chaînes pour le tissage de la toile et du drap.

En bas-lat. parator, du lat. parare:

Volumus et mandamus... quod de quibuscumque pannis crudis, vel aliis, postquam ad ipsorum paratorum manus quoquo modo pervenirent...

Lett. pat. de l'hilippe VI, année 1335.

Et est ordené que li mestre des *pareeurs* est tenus de faire bailler seing de *pareeur*, à quiconque bourgeois de Chartres, qui voudra devenir mestre deu mestier de paré.

Duc., Parator.

Pareur, dans l'ancienne langue, servait aussi à désigner l'ouvrier qui parachevait le travail du tisserand, de manière à donner au drap la meilleure apparence:

Tous pareurs seront tenus de bien et souffisamment parer les draps qui baillés leur seront.

Anc. Stat. des drapiers d'Abbeville, art. 13.

# \* LEPEC, le pivert.

Epec, en vieux franç. espec, du lat. picus, par un interméd. spicus, est en pat. norm. le nom du pivert bigarré. Pecker, en angl., a le même sens; comme beaucoup d'autres de cette langue, ce mot nous paraît emprunté au dialecte norm. Palsgrave, dans sa Gramm., traduit woodpecker a byrde par espec; et Cotgrave, dans son Diction., epciche par speight, red-tailed wood-peker or highaw.

Picus, pivert ou espec.

RUELLIUS, De stirpibus.

Le pivert, en pat. norm., s'appelle aussi quelquesois pimart. Le nom Lepec s'est peut-être écrit primitivement Le pec. Dans cette hypothèse peu vraisemblable, il signifierait le but, pec ayant ce sens en pat. norm. Mais, ce qui nous porte à croire qu'il y a plutôt lieu de s'arrêter à la première hypothèse, c'est que, dans un acte du XIVe siècle du Cart. de Lisieux, se 9, sigure un Richart l'Espec.

LE PENNETIER, le panetier.

Du bas-lat. panestarius, par le changement de l'a en e, expliqué précédemment au nom Bannelois.

Le nom le Penetier se trouve dans Rutebeuf:

Avint, n'a pas un an entier, A Guillaume le Penetier...

Charlot le juif, v. 13.

- \* Leperré , \* Leperreux , v. Perré.
- \* LEPESOUEUR, LEPESOUEUX, v. PECQUEULT.

LEPESTEUR, le boulanger, le pâtissier.

Du lat. pistor. La substitution de l'e franç. à l'i lat. se rencontre assez fréquemment, ainsi qu'on l'a vu plus haut au nom Ancelle. Quant au changement de o en eu, il est des plus communs. Ex. : dolor, douleur; cor, cœur; hora, heure, etc.

Que tous pestors, tous bolengiers de la ville d'Angers...

Ordon. des Rois de Fr., II, 31.

Pesteur ou boullengier.

Duc., Pesturius.

En provenç. pestre, et en italien pistore.

\* LEPILEUR, le pressureur, l'ouvrier qui fabrique le cidre.

Piler, en pat. norm., signifie pressurer, extraire le cidre des pommes. Du lat. pilare, appuyer fortement.

Les vassaux de la scigneurie de Livet devaient à leurs seigneurs... abattre et cueillir les fruits, tant pommes que poires et les porter aux greniers; les piller, sildrer et enthonner.

DE CAUMONT, Statist. monument. de l'arr. de Lisieux, p. 338.

L' bliai qu' je l' batte, et qu' j'épile (j'émonde) L's ormes qu'en ont besoin. Vot frit qu' je l'gliane et qu' je l'pille, Car l'exercice est sain.

Rim. Guern., p. 128.

De même l'on appelle pilage en Normandie, le brassage des pommes.

En la dite ferme sont deus, à la feste S. Remy, par parties, douze livres nuef solz dix deniers d'annuel rente en deniers, et pour *pilage* cinc solz quatre deniers.

Charte de 1310.

Dictas gluagii, pilagii, etc.

LE Prévost, Hist. de S. Martin-du-Tilleul, p. 93.

La pilaison est l'époque où l'on fabrique le cidre.

\* LEPLANQUOIS, v. PLANQUE.

LEPOËTRE, v. POUETTRE.

\* LEPOULETIER, v. POULTIER.

LEPROUX, le prudent, le sage.

Car eil par esteit si vassax, Si biax, si *proux* et si leiax... Br.s., Rom. de Troie, v. 15177.

Sages et prouz est li formiz.

Guill. De Norm., Best. div , v. 860.

LEPROVOST, v. Provôt.

- \* LEQUEN, v. LEQUIEN.
- \* LEQUERTIER, v. LECHERTIER.
- \* Lequesne, Duquesne, Arachequesne, Decaisne, Quesnel, Quesnée, Quesney, Duquesney, Duquesnois, Quenescourt.

Tous ces noms ont un radical commun, le mot norm. quesne ou caisne, chêne, du bas-lat. casnus, mot que l'on trouve avec cette acception, dans une charte de 508. Casnus dérive lui-même, au moyen d'un intermédiaire quercinus, attesté par l'italien quercino, du lat. quercus, tant par la chute régulière de l'i, laquelle a donné querinus, que par le changement de rc en s, que l'on trouve, avec son équivalent rs, dans dos venant de dorsum; pêche (en dialecte norm. pêque), de persicum, etc.

Il s'est desos un caisne assis.

Partonop. de Blois, v. 649.

On fera abatre au Bos l'Abbé aucuns quesnes de petite valeur.

Charte de 1513.

Fût a de quesne ou bien de haistre.

D. Fer., Muse norm., p. 28.

Quand les Français f'ront virair d'bord Nos murs de cœur de quêne, Quand j'haïss'teron leux tricolor J'n'irons pus à la sênne.

I.im. Guer., p. 139.

Le diction, de Kelham donne aussi quesne pour chêne.

De même l'on dit kaîne pour chaîne, du lat. catena.—V. au nom Lacaine.

\* LEQUIEN, LEQUEN, le chien; MonQUIEN, mon chien; VILQUIN, vil chien; JENNEQUIN, jeune chien (1); HOMQUAIN, homme chien.

Quen ou plutôt ken (qu'on prononce kien) dérive du lat. canis, par le changement régulier de l'a en e, changement dont des exemples ont été donnés plus haut au nom Deséquelles. En angl. kennel se dit encore pour chenil. On trouve kien pour chien dans le Diction. anglo-norm. de Kelham.

C'est la forme dialectale du mot, conservée dans le patois.

Ung quien, ung cat, une mouque.

La Friquassée, p. 26.

Va t'en au grand dièble, bégaud (niais), Mine de quien, pendu, nigaud.

L. Petit, Muse norm., p. 22.

Cette forme existe aussi dans les anciens textes :

Li juges au kien demanda Se il de ce nus tesmoins a.

MARIE DE FRANCE, Fable, IV.

(1) Jenne s'est dit en esset pour jeune:

Si faict, dea! et quant j'estois jenne Et petit.

Le nouv. Pathelin, p. 137.

Jene, avec cette acception, se trouve aussi dans le Diction. du vieux lang. de Lacombe. Ajoutons ensin que jenesse se dit encore pour jeunesse en pat. norm. :

Ah! v'là qui rassouvint, dit Manon, nouet jenesse.

Rim. Jers., p. 51.

Il a chaiens de quiens grant masse, Qui molt sont et hidex et lait, Sire vesques, et on les lait Aler aval le court par nuit.

Du Prestre c'on porte, v. 988.

Le mot franç. quenotte, dent de petit enfant, pourrait bien être venu de notre mot de pat. quen, par assimilation avec les dents petites et blanches des jeunes chiens.

V. plus haut au nom Quenault.

Au moyen âge, on donnait le nom de kiennerie à une redevance due au seigneur pour le logement et la nourriture de ses chiens de chasse. V. Ducange, Chenaria.

Dans certains noms, tels que Pierquin, Outrequin, Avequin, Hourdequin, Boisdequin, etc., quin n'est qu'une terminaison ordinaire, indiquant quelquesois un sens diminutis.

\* LEQUILERIER, v. QUILLERIER.

LERAITRE, le reitre.

Les reîtres étaient des troupes mercenaires, employées en France au XVI<sup>e</sup> siècle, dans les guerres de religion.

Plus anciennement, c'était la dénomination de cavaliers allemands

Il fit la guerre en France au service des Anglois et Bourguignons comme un capitaine de reitres.

REGNIER DE LA PLANCHE, Livre des Marchands, p. 430

Craignant que les reitres ne se mutinassent par faute de payement.

DE LA NOUE, Disc. polit. et milit., 687.

\* LEREFFAIT, le trompé.

Le verbe refaire, dans le sens de duper, abuser, est an

mot populaire qui n'appartient pas en propre au pat. norm. Le nom de fam. Lerefait en est probablement dérivé.

LERENDU, v. RENDU.

LEREY, le roi.

Rei, reine, sont les formes normandes des anciens mots français roi, roine (1); du bas-lat. rex, regina. La syncope du g dans le dérivé reine, a déjà été expliquée précédemment au nom Conroy.

La langue moderne a conservé la forme roi et a abandonné cette corrélative roine, à laquelle elle a substitué la forme normande reine:

A son mangier serveit le rei Et la reine tut adès.

Bén., Chron. de Norm., v. 13665.

Le mot rei, tombé en désuétude aujourd'hui en pat. norm., était encore usité en ce pat. au XVIIe siècle:

Un fol ancien nous mit à la fredaine
De rebuter et le rei et la reine.

D. FER., Muse norm., p. 70.

J'avals pu men plaisi que si j'eusse été rey. L. Pet., Muse Norm., p. 11.

(4) Son eschec lor depart li *rois*,

Bien largement comme cortois,

Et por sa part à la *roïne*Done de gaaing la meschine.

Fleire et Blanceflor, v. 129.

\* LERMIER, larmier, dit peut-être, par métaphore, pour larmoyeur, pleurnicheur.

Lermier, qui était encore usité au XVII siècle, pour larmier (V. le Diction. de Cotgrave), l'est toujours en ce sens, en pat. norm.

Ce mot dérive de lerme, qui, dans le même pat., s'emploie pour larme et est aussi synonyme de goutte. Quant à lerme, ou plus correctement lairme, ce mot dérive du lat. lacryma, tant par le changement régulier de l'a en ai comme dans sain venant de sanus; pain, de panis; laine, de lana, etc., que par la syncope, pareillement régulière du c, syncope notée plus haut au nom Foache.

Lermes et brayemens, vipemans, malrages.
L. Pet, Muse Norm., p. 11.

Me r'fûs'roûs d' pur cidre ma lerme?

Rim. Guern., p. 128.

Lairme ou lerme se disait aussi pour larme, dans l'ancien dialecte normand:

Tantes dolors at por tei enduredes,

E tantes fains e tantes seiz passedes,

E tantes lairmes por le ton cors ploredes!

Vie de S. Alexis, str. 80.

Or moilleront lermes ma face.

Bén., Rom de Troie, v. 13258.

Du subst. lerme sont venus les anciens verbes lermier, lermoyer, larmoyer, pleurnicher:

Quant li princes l'oy, li cuer li eugroissie, Hardement le rassaut et orgueil le defie, Et regarde le roy qui tendrement lermie. Chron. de Dug., v. 10594. Si j'ay soulas, d'aultre part je lermoye. Chans. norm. du XVe siècle. Recueil Gasté, p. 108.

M\* Philp et sa bouenne femme s'ergardent en lermant.

Rim. Jers., p. 62.

LEROYER, v. ROYER.

LESÉNÉCAL, v. SÉNÉCAL.

LESERGENT, v. SERGENT.

\* Lesouer, le doux, l'agréable.

Du lat. suavis, par le changement de l'a en e, noté au nom des Deséquelles, et la substitution régulière de l'f au v, comme dans vif, de vivus; captif, de captivus; cerf, de cervus, etc. En angl. sweet. Souef et soef sont restés dans la langue jusqu'au XVII° siècle (V. le Diction. de Cotgrave). L'on fait encore usage quelquefois de cet adjectif en patois normand.

Seignurs barons, suef pas alez tenant.

Chans. de Rol., p. 99.

Mais à mie nuit s'en eissirent Soef, quant tote gent dormirent. Bén., Chron. de Norm., III, 259.

Vostres chiers oncles qui souef vous norri.

Gar. le Lohèr, I, 146.

D'où l'ad. souesvement, doucement:

Si l'ouvrirent si très souesoement qu'ilz ne furent d'ame oïz.

Louis XI, Nouv. XXX.

Lesquier, l'écuyer.

Du lat. seutarius, par la prosthèse de l'e déjà notée dans des mots similaires au nom Deséquelles, et par la chute du t signalée aussi plus haut au nom Boille. D'où le mot angl. esquire.

Ne n'i adeist esquier ne garçun.

Chans. de Rol., p. 206.

Fist Saül à sun esquier: Sache ta spée (Dixitque Saül ad armigerum suum: Evagina gladium tuum).

Les Rois, l. I, ch. xxxI, p. 118.

LESSART, v. DESESSARDS.

LESTOURNEL, l'étourneau.

Du bas-lat. sturnellus (diminutif du lat. sturnus), par la prosthèse de l'e, comme au nom Lesquier.

De tuz icels ke volent de hele, Mielz voldreie estre estornele.

Chron. anglo-norm., I, 86.

Estournel, gai et pie Font bien autel maistrie.

Les prov. œu conte de Bret. Rec., Crapetet, p. 181.

LESUEUR, le cordonnier.

Du lat. sutor, par la chute du t, notée plus haut au nom Boille et le changement de l'o ou eu, indiqué aussi précèdemment au nom Lepesteur.

Coment maceclier et sueur Dient que j'ai cuirien pieur, Par trop mengier de seke vece.

BARB., Fabl. et Contes, I, 131.

Ordonnances des... cordouenniers et sueurs de Paris.

Ordon. des rois de Fr., V, 682.

\* LESUFFLEUR, le siffleur.

Suffleur, suffler, sufflet sont usités en pat. norm. pour siffleur, siffler, sifflet.

Du lat. sufflare, souffler; en provenç. sufflar.

Bon, v'là qu'i suffle achteu.

Rim. Jers., p. 90.

Véyoûs, au mitan d' sen cherne, La lune a les grins en haut; Si ch'est l' ciel qui nou gouverne Que d'vents suffleront tantôt!

Mét., Diction. franco-norm., p. 125.

Le bas-lat. sibulare, corruption de sibilare, a donné naissance au verbe subler, que l'on rencontre aussi dans l'ancien dialecte comme en patois moderne, avec le sens de siffler.

Pur merveille en sublerunt.

Lcs Rois, l. III, ch. 1x, p. 268.

Le suppliant yssit de la taverne et oyt subler, et alors Chauveau subla aussi.

Let. de Rêm. de 1459.

Delà un autre nom de famille normand, assez commun, celui de Sublard.

De même, du bas-lat. sibulus, pour sibilus, vint sublet pour sifflet.

... Tous ces mots alléchans Font souvenir de l'oyseleur des champs, Qui doucement fait chanter son sublet,
Pour prendre au brie l'oiseau nyce et foiblet.
Gr. MAROT, L'Enfer, I, 210.

Dans son Diction. du vieux lang., Lacombe définit sublet, par sifflet d'oiseleur.

\* LETELLIER, v. TELLIER.

LETEURTRE, le tourtre, le tourtereau. Vautortre, vallée des tourtres.

Teurtre, tourtre, tortre, du lat. turturem, étaient les dénominations sous lesquelles, on désignait dans la vieille langue le mâle de la tourtre ou tourterelle (du lat. turturella (1); comme colomb ou coulon, du lat. columbus (V. plus haut au nom Coulon), était celui de la colombe, en lat. columba.

Onques tuertre (2) qui pert son compagnon, Ne fu un jour de moi plus esbahie. Couct, XXIV, dans Littré.

Mais ce pendant la palombe enrouée,

La tourtre aussi de chasteté louée....

Cl. Marot, Bucotiques, III, 8.

Tu iez...

Aube qui le jor nos amainne,

Tortre qui ses amors ne mue...

RUTEBEUF, II, 13.

- (1) Nous trouvons ici un nouvel exemple du fait déjà signalé au nom Lemoigne: le diminutif tourterelle, prenant dans la langue, a place du mot simple tourtre.
- (2) La métathèse par suite de laquelle teurtre devient ici tuerte, est expliquée plus haut au nom Heuzey.

## \* LÉTOREY, le pourvu, le gratifié.

Du lat. staurare, munir, fortifier, pourvoir, est venu le vieux verbe estorer, qui a le même sens, et que le pat. norm. a conservé.

Le nom de fam. norm. L'étorey est formé du part. passé de ce verbe : l'estoré.

Dans le passage du lat. au franç., une foule de mots dont les radicaux ont pour initiales sc, sp, st, se sont modifiés par la prosthèse de l'e et la syncope de l's, ainsi que nous l'avons déjà remarqué précédemment au nom Deséquelles.

Des que li monz fu estorez, Ne fu veuz si biax armez, Ne chevalier de si grans pris. Bén., Rom. de Troie, v. 10615.

Li munt Saint Michiel estora, Muines i mist e grant rente.

WACE, Rom. de Rou, v. 5859.

Dans le Diction. de Lacombe, l'on trouve:

Estoremens, toute sorte de meubles d'une maison.

Estorer, estorier, faire sa provision, se pourvoir de denrées pour la route.

L'on rencontre de même étorement dans Ferrand, avec le sens d'ornement :

Vo n'erez donc, pour volte étorement, Les biaux mireux decouverts sur la Seine. Muse norm., p. 414.

Dans le Diction. de Cotgrave, estorer se dit, soit pour bâtir, édifier, soit pour restaurer, orner, embellir.

Ce verbe, sous la forme store, se retrouve aussi dans la langue anglaise, qui l'a vraisemblablement emprunté au dialecte normand.

Le verbe restaurer, estorer de nouveau, est seul resté dans la langue.

LÉTOT, le fou.

Estolz, estos, signifiaient dans l'anc. langue, insensé, furieux; du lat. stultus. Le nom qui nous occupe devait s'écrire dans le principe l'Estos; sa formation s'explique comme celle du nom précédent. Ajoutons, quant à la substitution de l'o franç. à l'u lat., qu'elle est parfaitement régulière. V. plus bas au nom Prodhomme.

Reconnisseiz mei chose veire, Folx et *estolz* en ressenblez.

BÉN., Rom. de Troie, v. 12732.

Encor serai-ge si estos Que li donrai la male honte.

BARB., Fabl. et Contes, III, 212.

D'où estoltie, folie, du lat. stultitia:

Reis Aiax i vint primerains, Tant par est d'estoltie plains Qu'armes ne prent, ne nes i baille, Toz nuz en vint à la bataille.

Bén., Rom. de Troie, v. 22539.

LÉTOURMY, l'éveillé, l'étourdi.

Ce nom reproduit le part. passé du vieux verbe estourmir, éveiller, troubler.

Tut li ost fud esturmiz.

Les Γοίs, l. I, ch. xiv, p. 47.

Car, sire, sommeil me fait tel Que le corps ai tout estourmi.

Théât. fr. au moy. âge, p. 234.

L'on trouve aussi estourmir dans le sens d'escarmoucher,

combattre; d'où estour, estourmie, estormie, choc, lutte, combat.

\* Letouzé, v. Tousé.

#### LETRESCHE.

Tresche, dans la vieille langue, désignait une sorte de danse, de branle:

Baceleries, danses, tresches

De beles dames bien parées.

Rom. de la Rose, v. 16256.

Or voeil jou le treske mener.

Li gieus de Robin et de Marion.

Tresche est le subst. du verbe trescher, danser le tresche; en bas-lat. triscare, mot qui doit se rattacher au lat. trepere.

Treschent et balent, s'ont les tabors sonez.

Agolant, p. 172.

E le vivier se fu gelez... Qu'en pooit par desus treschier.

Rom. du Ren., v. 1133.

#### LEUDET.

Ce nom paraît un diminutif de leude, mot qui, au moyen âge, avait deux acceptions disținctes.

Les leudes étaient les anciens comites de la Germanie; ils suivaient le chef à la guerre. En compensation, ils prenaient part au partage des biens conquis et s'assuraient encore par leur concours, la protection du chef.

D'un autre côté, on désigna aussi sous le nom de *leude*, un impôt qu'on levait sur les marchandises ou encore certaines prestations féodales.

# LEVASSEUR, VASSEUR, LEVAVASSEUR, VAVASSEUR.

Sous le régime féodal, un vasseur était un feudataire tenant directement un fief d'un seigneur; c'était un vassal:

Unum vassorem seu vassallum tenentem in feodum a domino dicto-

Charte de 1375, Duc , Vassor.

Si sont les vasseurs appartenants à la dite chastellenie de Loigny, c'est assavoir... la dame de la Lande, comme garde de ses enfants.

Autre de 1393, ID., ib.

Le vavasseur, était un arrière-vassal, un homme franc, appartenant généralement aux classes moyennes.

N'i a vilain ne vavassor . Qui ne guerpisse son maneir.

Bén., Rom. de Troie, v. 6040.

Les vavasors deivent servise de cheval ou la rente que il font por le rachat.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 15, ro.

I manque à ch' t' heure un vavasseur

Au fief dont l' Comte était signeur.

Mér., Diction, franco-norm., p.218.

D'où le subst. vavasserie, terre roturière, occupée par des arrière-vassaux, pouvant se diviser entre plusieurs héritiers. L'aîné des co-partageants était seul en rapport avec le seigneur de qui relevait la vavasserie, pour le service des rentes et des prestations grevant le fonds.

Vasseur et vavasseur dérivent du bas-lat. vassus, mot que l'on rencontre dans les lois barbares, avec le sens de domestique du prince, de vassal, de brave, de vaillant, et qui est d'origine celtique.

LEVÉZIEL, le fin, le rusé.

Plus sunt sages et veziez

Que les foles virges ne furent.

GUILL. DE NORM., Best. div., v. 892.

Li filosofes bien le croit,

Que gaires vezieus n'estoit.

Cast. d'un père à son fils, Conte XIV, v. 93.

Peut-être peut-on rattacher veziez, vezieus, au lat. visus part. passé de videre, prévoir, s'assurer, et ce, par la substitution régulière de l'e à l'i, notée plus haut au nom Ancelle. Le même rad. visus, avec l'addition du préfixe ad, a donné à la langue un mot dont l'acception est identique, advisé, puis avisé.

## \* LEVIEZ, le vieux.

Viés, pour vieux, se dit toujours en pat. norm.

Ce mot est un des nombreux vestiges de l'ancienne langue, conservés dans le langage populaire de la Normandie. Il est dérivé d'une forme latine populaire veclus, signalée dans l'Appendix ad Probum et qui est une corruption du lat. vetulus. La forme primitive du mot était vielz; on y retrouve l'l du radical, que reproduit également le français vieil.

Dist li paiens : Mult me puis merveiller De Carlemagne ki est canuz e vielz.

Chans. de Rol., p. 45.

De viés mesfait novele plaie.

WACE, Rom. de Brut, I, 27.

Un homme riche n'est jamais viez por eune fille.

Dict. norm.

Chu viés dogue, acoutant chechite, Me dit...

L. PET., Muse norm., p. 28.

Not curay, lié bâron Quoq viex seurpli pour ch'mise. P. GENTY, OEuv. poêt., p. 6.

L'on trouve viex pour vieux, dans le Diction. du vieux lang. franç. de Lacombe.

L'HOMME, le vassal, le feudataire, l'homme lige.

Quant ço vos mandet li reis Marsiliun Qu'il devendrat, jointes ses mains, tis hom. Chans. de Rol., p. 19.

Fiz sui Ysaï de Bethléem, ki est tis huem. (Filius servi tui Isa Bethlehemitæ ego sum.)

Les Rois, l. I, ch. xvii, p. 69.

Nous qui sommes hommes de Saint Oein, avons acoustumé anciennement que la quareite au segrestain...

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 82, ro

Comme feu Pierre Cousin, en son vivant nostre homme, demeurant en la parroesse de Nostre Dame des Vaulx, feu tenu nous faire, rendre eï poier par chacun an en nostre recepte dudit Lisieux... 27 bouissiaulx de fourment.

Fieffe de 1440, Cart. de Lisieux, fº 141.

Le mot franç, hommage vient delà. La forme primitive était homenage; en bas-lat, hominaticum.

Ne perdez pas del conte vostre homenage.

Gerard de Rossillon, p. 311.

Cette forme se rencontre aussi en provençal. V. au nom Lehon.

LIENARD, locataire.

Lienage s'est dit autrefois pour louage:

Certaine somme d'argent restant à payer pour lienage de maison. Let. de Rêm. de 1389, Duc., Lienagium.

\* LIGER, léger. - \* LIGEREAU, très-léger.

Du lat. levis, par un intermédiaire fictif leviarius, et au moyen du changement régulier tant de l'e en i, comme dans timon, de temo; registre, de regesta; prix, de pretium, etc., que du v en g, changement déjà noté au nom Gast.

Liger, ligier se disent en pat. normand pour léger:

Orains, vêtue à la ligère, Blanc coumm' la née, à la lumière Du bel astre qui nous éclaire, Tu ouvrais ten sein.

Rim. Guern., p. 124.

J' la vé, dansant *ligière* et gaie ; J' t'nais sa minotte et j' troublais d' jouaie. Mex., *Diction. franco-norm.*, p. 14.

La commune de Saint-Léger (Manche) est dénommée Saint-Liger, dans un acte de 1309, cité par M. Delisle, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 525.

Quatre pieces, l'une contenant vij vergées et demie, une vergée par devers Saint-Liger...

Cette forme existe aussi dans l'ancienne langue :

Li plus ligier en Gales. (Les plus legers à la course sont du pays de Gales. )

Dit de l'Apostoile.

Et pour Dieu aiez me en memoire En vos priercs.

- Elles sont malement ligieres.

Théât, fr. au moy. âge, p. 289.

On la retrouve encore dans le pat. du Berry et de la Bourgogne.

En espagn. ligero et en portug. ligeiro.

On nous a proposé comme radical possible du nom Liger, le nom romain Ligarius. Nous enregistrons cette variante étymologique.

LIGNEL, le prompt.

Du lat. igneus, mot que l'on trouve dans Silius Italicus, avec le sens de rapide, alerte. Ignel et isnel avaient aussi cette acception dans l'ancienne langue.

Ignels cume uns cheverols.

Les Rois, l. II, ch. 1x, p. 126.

Mult aveit beles armes, e cheval bien ignel.

Chron. de Jord. Fant., v. 1128.

De grant maniere sont isnel.

Bible Guiot, v. 1595.

De isnel vint isnelece, rapidité:

Il n'est riens nule, s'il volsist, Que d'isnelece n'ateinsit.

Bén., Rom. de Troie, v. 12211.

L'on trouve également dans la vieille langue isnelement, pour promptement.

Dans un acte du 21 juillet 1321 (Cartul. de Lisieux, f° 16) figure un Guillermus Lisnel.

La forme isnel a subsisté dans la langue jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

<sup>\*</sup> Liquaire, v. Leliquerre.

LOINTIER, le marchand d'oing, de graisse.

Du bas-lat. unctarius, qui se rattache lui-même au lat. unctus, part. passé de ungere:

Unctarii et unctariæ debent in quolibet sabbati, unum obolum.

Acte de 1290, Duc., Unctaria.

Marchans et vendeurs de suif, d'oint et de sain, soient ointiers ou autres, paieront pour chascun cent de suif et de oint, l'un parmi l'autre, trois deniers.

I eg. de la Ch. des Comptes de l'aris, ID., ib.

La vieille rue Jean Lointier, à Paris, a emprunté son nom à notre mot:

Emprez rue Jehan Lointier, Là ne fu je pas trop lointier De la rue Bertin Poréc.

Dit des Rues de Paris, v. 235.

\* Loisel, l'oiseau.— Maloisel, méchant oiseau (v. Maubert).— Chandoisel, chant d'oiseau.

Du bas-lat. aucellus, que l'on trouve dans la loi Salique, est venu le vieux mot oisel, oiseau, par le changement régulier de au en oi comme dans cloître, de claustrum; joie, gaudium; oie, de auca (bas-lat.), etc. Aucellus est une contraction de aviculus; ces deux mots sont les formes masculines de aucella, avicula, mots latins diminutifs du subst. fem. avis.

Pelican est oisel mirable.

GUILL DE NORM., Best. div., v. 514.

A un laz un oiselet prist; L'oisel li demanda et dist... Cast. d'un père à son fils, Conte XX, v. 21. Oisel était encore usité pour oiseau, en pat. norm. du XVIIe siècle:

Ta flambe su men cœur percheye, Coum' un oyset sus un bâton, Me fait jasé coum' un oison.

L. PET, Muse norm., p. 29.

En pat. norm. moderne, oisé est resté la forme du mot :

Un oisé ben malin.

Rim. Jers., p. 3.

Chaque ouaisé a sen latin.

Rim. Guern., p. 145.

\* LONGPÉRIER, v. PERIER.

LONGUET, éloigné.

Icellui coup esglinda et eschappa devers ledit Berthelemot, qui estoit assez longuet de costé hors du tray.

Let. de Rém. de 1372, Duc., Longisecus.

V. au nom Lointier.

Le nom Longuet reproduit aussi peut-être, le mot franç. identique, diminutif de long, mot qui est ancien dans la langue.

LORIEUT, v. ORIOT.

LORMIER, qui vend de lormerie.

Le commerce de lormerie comprenait les petits ustensiles

en fer, boucles, mors, éperons, étriers, etc. (Crapelet, Prov. et dict. pop. aux XIIIe et XIVe siècles, p. 163, à la note):

Chandeliers, potiers, lormerie, Marcheanz de feronerie, De seles, d'estriers, de poitraus, De charretes et de borriaus.

Dit des Marcheanz.

Lormier, worker in small iron, maker of small iron trinkets, as nails, spurs, etc.

Lormerie, small iron-work as nails, spurs, etc.

COTG., Diction.

Lormier et lormerie ont été employés dans le principe, pour l'ormier, l'ormerie. Avec le temps, l'article a été joint au substantif et les deux mots n'en ont plus formé qu'un seul; ce qui est arrivé pour loriot, landier, lierre, lendemain, etc., qui primitivement s'écrivaient l'oriot, l'andier, l'ierre, l'endemain, etc.

Deulx maisons joignantes ensemble... dont l'une d'icelles maisons est nommée l'ostel de la Rose, assises en la ville et bourgoisie de Lisieux en la parroesse Saint Jaque, en la rue de l'Ormaerie.

Acte de 1456, du Cart. de Lisieux, fo 40.

Ormier, selon Ducange (V. son Gloss. à Merus), s'est dit pour or mier, or pur, parce que les ouvriers de l'ormerie doraient les mors, les éperons, les gourmettes, etc.

C. saietes de fin acier Portot en un cuivre d'ormicr (en un carquois de cuivre doré). Bén , Rom. de Troie, v. 12231.

L'espée chainte au poing d'ormier.

Rom. du comte de Poitiers, v. 921.

L'on trouve d'ailleurs ormier écrit en deux mots :

Point li dus le cheval des esperons d'or micr.

HUON DE VILLENEUVE, cité par M. Raynouard, dans
son Lex. rom., IV, 206.

## \* Loudier, débauché, homme dépravé.

L'on trouve dans Sherwood, whore-hunter traduit par « paillard, putanier, loudier, ribauld, bordelier », et dans Cotgrave, loudière par « filthy lascivious quean. »

En la rue de la Platrière, Là maint (demeure) une dame loudière. Dit des fues de Paris, v. 25.

Loudier, loudière, dans cette acception, se rattachent par métonymie, à loudier, lodier, courte-pointe, matelas. En pat. norm, loudier, sert encore à désigner une grosse couverture piquée.

#### LOYER, le marchand d'oies ou le rôtisseur.

Les oyers furent d'abord des marchands d'oies; plus tard, l'on donna ce nom aux rôtisseurs, en ce que les oies rôties étaient la partie principale de leur commerce.

Dans le Livre des Mét. d'Et. Boileau se trouvent les statuts des oyers ou oyeurs, p. 175.

Une ordon. de Guill. Tibout, garde de la prévôté de Paris, de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, citée dans le même ouvrage (p. 356), réglemente l'exercice de la profession des *oyers* et des cuisiniers.

\* Lubin, loup, poisson de mer. — \* Lubineau, diminutif de lubin.

Lupus, piscis, hodie a Romanis dicitur lupasso et spigola... a Gallis lubin pro lupin, a lupo...

Duc., Lupus.

Ce poisson est toujours désigné sous le nom de *lubin* ou de bars, à Guernesey.—V. le Diction. franco-norm. de M. Métivier, au mot *Bars*. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on appelait encore du nom de *lubin*, le poisson dit loup de mer.—V. le Diction. de Cotgrave.

Souvent le *b* franç. prend la place du *p* latin; c'est ainsi, par exemple, que *abeille* est venu d'apicula; cable, de capulum; double, de duplex, etc.

#### \* MACHUE, massue.

En bas-lat. maxuca, dérivé de massa, masse. Le pat. norm. a conservé machue, pour massue, de l'ancien dialecte:

> Neis (même) li vieilles i sont corues O pels, o maches, o machues. Wace, Rom de Rou, v. 6256.

A deus mains prent tous aatis,
Sa machue qui forment poise.

Bann, Fábl. et Contes, 1V, 36.

En dialecte norm.. ch se substitue presque toujours au c doux, à l's double et à l's simple, lorsque l's remplit le rôle du c doux.

\* Machuré, qui porte un ecchymose à la face ou qui a le visage barbouillé de noir.

Ce nom reproduit le part. passé du verbe machurer, qui, en pat. norm., a cette double acception et se rattache à l'ancien flamand maschelen, maescheren, tacher.

Las! je ne sçay plus que je face : Mourir me conviendra de faim. De dueil, j'en machure ma face.

A. DE LA VIGNE, De l'Aveugle et du Boiteux, p. 230.

Machurer, dit Moisant de Brieux (Orig. de quelques cout. anc.), signifie noircir et figurément détracter, décrier.

Machurer, to black, smear, smutch, begrime or disfigure with blacking.

Cotg., Diction.

De ce verbe vient le vieux mot macheure, meurtrissure:

Il n'y a point de sang espandu mais seulement macheure.

Let. de Rêm. de 1472, Duc., Macatura.

En provenç. macar signifie meurtrir, et macament, machament, meurtrissure.

\* Magnan, Maignen, Maignien, Lemagnan, Lemaignen.

Les vieux mots magnan et maignen, qui remontent au XIII<sup>e</sup> siècle, et peut-être au-delà, signifient en pat. norm. chaudronnier nomade. Magnan et maignen ont dans Cotgrave des acceptions différentes: magnan veut dire homme grossier, rustre, paysan, et maignen, chaudronnier.

Dans les campagnes, le magnan est souvent redouté des enfants; la frayeur qu'il leur inspire est entretenue à dessein par les mères: en les menaçant du magnan, lorsqu'ils sont indociles, elles trouvent un moyen sûr de se faire obéir.

Nus maagnan (un autre ms. porte maignen) ne autres, soit dedenz la vile, soit dehors, ne puet nule des œuvres apartenans au mestier des potiers d'estain, vendre à val la vile, ne en son ostel.

Ет. Воп., Liv. des Mét., p. 40 (1).

(1) Le savant éditeur de cet ouvrage, M. Depping, donne au mot magnan ou maignen, le sens de manant, ce qui nous paraît une erreur.

Baillé à un maignen de St-Lô, pour avoir perchi un bachin, 6 d.

Pluquet, Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin, p. 42.

Pour chacun maignen portant ou mettant ses derrées sur bestes chevallines, ij d.

Coust. de Lisieux (XVe siècle).

Mahéreau, officier préposé à la répression des délits forestiers.

Ce nom paraît dérivé de maeria ou maheria, que Ducange définit ainsi : Officium et jurisdictio forestariorum.

MAHEUT, MAHEUX, v. MALHEU.

MAILLARD, débiteur ou collecteur de l'impôt appelé maaille.

Au moyen âge, l'on donnait le nom de maaille à une prestation féodale qui s'acquittait par le versement d'une maille, monnaie de la plus petite valeur, équivalant à la moitié d'un denier. Le proverbe « n'avoir ni sou ni maille », vient de là.

Avons baillé la maaille de la dite prevosté pour lxx. livres l'an.

Charte de 1293, du vicomte de Falaise.

Maailles des tavernes.

Charte 1287, du Cartul, de l'Ilôtel-Dieu de Pontoise.

Maille vient du bas-lat. medalia: « Obolus quod est medalia » lit-on dans un ancien gloss. lat. Quant à medalia, ce mot paraît se rattacher, par un intermédiaire fictif, metallia, au lat. metallum. La chute de d a été expliquée plus haut pour plusieurs mots d'origine similaire, au nom Béncois.

# \* MAILLOT, maillet à long manche.

En français, le mot mail, du lat. malleus, a une forme diminutive, maillet, et une forme augmentative, mailloche; la forme augmentative norm. est maillot; on la rencontre dans l'ancienne langue:

Un maillot de boys, duquel l'en estoque les terres des champs.

Let. de Rém. de 1416, Duc., Extocare.

Les factieux, qui, sous Charles VI, avaient reçu le nom de *Maillotins*, devaient ce nom à l'habitude qu'ils avaient prise de se réunir armés de *maillots*, enlevés par eux à l'arsenal de Paris.

Maillot se dit aussi pour maillet, dans le pat. de Genève. Malho en portug. et maglio en ital. ont encore cette acception.

Maillot, dans les diverses acceptions que ce mot possède en français, y est trop nouveau, pour que nous puissions supposer que le nom de famille Maillot se rattache à l'une d'elles.

#### \* MAINANT, v. MENANT.

MAINBOURG, tuteur, gouverneur.

Mainbourg avait cette acception dans la législation de quelques-unes de nos anciennes provinces:

Nous establissons... que nul... ne fasce mariaige ny fianceailles d'enfanz .. sans le congié et consentement de leurs mainbours.

Ordon. de 1363, Duc., Mamburnus.

D'où mainbornie, tutelle, domination; de l'anglo-sax. mundbora;

Ainz c'une année aent fornie, Les prant mesaise en *mainbornie*. GAUT. DE COINCI, Ste Léoc., v. 1077.

Nos effanz estans avec nous en nostre mainbournie.

Ordon, des rois de Fr., de 1308, I, 459.

L'on rencontre notre mot mainbourg, sous les formes mambour et mambourg, dans Cotgrave, avec le sens de gouverneur d'une province, tuteur d'un enfant, protecteur d'une veuve.

\* MAINIER, v. MESNIL.

MAIZIÈRE, v. MEZIÈRE.

\* MALARD, canard domestique mâle.

En franç., malart sert à désigner seulement le mâle des canes sauvages. Ce mot avait dans l'ancienne langue et a conservé dans le pat. norm., l'acception de canard mâle.

La vile seoit en un bas; Moult i ot gelines et cos, Anes (canards, du lat. anas), malarz et jars et oes. Rom. du Ren., v. 1273.

Auprès d'mé j'vé sourdre l'alouette, L'malard échardant sa pirette (tourmentant sa cane), L'aronde énaquant sen bibet. Tourne, tourne, men béni rouet!

Rim. Guern., p 165.

MALCAPPE, mauvaise chape.

L'emploi de mal dans le sens de mauvais. est expliqué

plus has au nom Maubert. V. ce nom. Cape est la forme norm. de chape; du bas-lat. capa, qui se rattache lui-même au lat. capere, contenir. La cape, vêtement commun aux deux sexes, consistait en effet en une ample robe, enveloppant tout le corps et munie d'un capuchon:

Mais d'itaut sui seurs et fers Que il est u prestres u clers, Ou auchuns rendus d'abéie, U il a, par sa genglerie, Ceste noire *cape* empruntée.

BARB., Fabl. et Contes, IV, 33.

Ils le virent ainsi vestu simplement d'une mechante cape et portant les cheveulx fort longs, dont ils se moquerent.

AMYOT, Hom. ill. de Plut., Nicias, 34, t. V, p. 218.

#### MALFILATRE, mauvais beau-fils.

De malus, mauvais, et d'un autre mot lat. filiaster, qui désignait, pour le mari, le fils de sa femme et pour la femme, le fils de son mari, issus d'un mariage antérieur.

Comme pour le nom précédent, nous renvoyons au nom *Maubert*, où se trouve expliqué l'emploi du mot *mal*, dans le sens de mauvais.

Le suffixe minoratif ou péjoratif âtre, qui est la désinence lat. aster, appliqué aux mots père, mère, fils, a donné naissance à parastre, marastre, fillastre, usités dans l'ancienne langue pour beau-père, belle-mère, beau-fils.

De ces trois mots un seul, marâtre, est resté dans la langue moderne, avec l'acception métaphorique de mauvaise mère.

Uns ans est pere, autre parrastre, Se cist ans vous tient à filtastre.

Le Cortois d'Arras, v. 509,

Et son fillastre Eneas, Quar certes ses fils n'est i pas.

Partonop, de Blois.

Un parastre peut bien avoir la garde des enfants de sa femme.

Coust. gén., I, 137.

Tantost après vint la belle ou marrastre de la femme du suppliant.

Duc., Bella cara.

En provençal filhastre, en catalan fillastre et en italien figliastro s'emploient encore pour beau-fils. De même aussi en wallon pârass et marâse se disent pour beau-père, belle-mère.

# \* MALHEU, MAHEUX, MAHEUT, malheur.

Mais je crains qu'i n'ait levé, pour sen propre *matheu*, La clameur de Haro en Cour, sur sen cœu.

Rim. Jers., p. 131.

Quel mathenx! j'admir'rais une telle mine!

Rim. Guern., p. 92.

Le premier nom Malheu est, comme on vient de le voir, la reproduction du mot de pat. norm. Il est à noter que, dans ce pat., l'r final des mots terminés par eur, ou est supprimé, ou est remplacé par x. Leux, chatreux, tireux, etc., se disent pour leur, châtreur, tireur.

Quant aux noms Maheux et Maheut, ils reproduisent une autre forme normande du mot malheur, forme que nous signalons plus bas aux noms Manoury, Mataillé et qui consiste dans le retranchement de l'I dans mal.

Ajoutons enfin que des individus auxquels leur acte de naissance assigne le nom de *Malheu*, sont, à notre connaissance, appelés dans leur village *Maheu*.

# \* MALINE, maligne.

Maline est l'anc. prononciation du mot maligne, prononciation que le pat, norm, a fidèlement conservée et que l'on retrouve dans une foule d'autres mots appartenant au même pat., tels que assination, sinature, sinifier, manifique, etc.

Au XVIe siècle, Palsgrave (p. 56) enseignait que magnificence devait se prononcer manificence.

Au siècle dernier, Restout (Traité de l'orth. franç., Préf. xxviii) disait encore qu'il ne fallait pas non plus faire sonner le g dans assigner, resigner, signe, signet, signifier, soussigner.

Cette syncope du g a été longtemps admise, non-seulement dans la langue parlée, mais aussi dans la langue écrite, comme nous nous proposons de l'établir ailleurs.

Au XVIIe siècle, elle était encore reçue dans la langue littéraire:

> Elle avoit évité la perfide machine, Lorsque, se rencontrant sous la main de l'oiseau, Elle sent son ongle maline.

LA FONT., Fable XV, I. VI.

Dans quelques édit. modernes, on écrit maligne: c'est une erreur, la première édit. porte maline.

Il y a treis mots, treis petits mots de ren, Que j' dithais ben; Viyons, les femm's, j'ai oui, sont si malines, Si tu les d'vines.

Rim Jers., p. 240.

Notre nom Maline, malgré sa désinence féminine, peut aussi signifier malin. Maligne, du lat. malignus, était en effet dans l'anc. langue, un adjectif masculin :

Li malignes esperiz le rei Saül plusurs feiz assaillid e traveillout. Les Rois, I. I, ch. xvi, p. 61.

Ou se Diex par tes visions, Envoie revelacions, Ou li *matignes* esperiz, Por metre les gens en periz.

Rom. de la Rose, v. 18711.

En provenç. maligne se dit pour malin, pervers, malfaisant. V. le Lex. rom. de M. Raynouard, IV, 128.—De même, en ce dialecte, l'on dit benigne, du lat. benignus, pour bénin; en espagn. et en ital. benigno.

MALLET, maudit.

Ge nom reproduit le part. passé du verbe maleir, maudire (du lat. maledicere), qui formait, à ce temps, maleit. V. au nom Béneois.

Maleit seit oi cil aucidenz.

Bén., Chron. de Norm., v. 11591.

Maleit seit eil ki mangerad devant le vespre.

Les Rois, l. I, ch. xvi, p. 48.

MALOISEL, v. LOISEL.

MANCEL, v. LEMANSEL,

\* MANOURY, mal nourri.—\* MATAILLÉ, mal taillé, mal bâti.

L'on trouve dans l'anc. langue, mautaillé avec cette dernière acception: Or le (la) voi crasse, mautaillie, Triste et tenchans.

Théât. fr. au moy. âge, p. 57.

Mau, pour mal, se rencontre fréquemment dans les anciens textes. V. ce qui est dit ci-après à ce sujet, au nom Maubert.

L'apocope de l'l dans mal, cheval, étal, etc., est habituelle en pat. norm.; il en est de même dans fil, col, filleul, seul, soleil, sommeil, etc.

Qu'en z'a de ma do (avec) toutes ces filles-là: C'est le diable à enterteni.

LALLEMANT, Le Rendez-vous du départ, p. 81.

I n'a ni ma ni mahon.

Dicton de Jersey, cité par M. Le Héricher, Revue de la Normandie, VI, 576.

En pat. wallon, ma se dit aussi pour mal. On trouve de même en Norm. le nom Bienoury.

Mansion, famille, ménage; demeure.

Du lat. mansio, résidence, habitation.

Or avoit amené Henri d'Angiau bien 30, mille mansions pour demourer en Constantinople.

Duc., Mansio.

Mansion s'est dit aussi, et plus souvent, pour maison, demeure:

S'en est à Deu del munde eissuz, Dignes d'entrer ès mansions, U le siz Deu done les dons, Que quor d'ome ne set penser.

Bén., Chron. de Norm., v. 8349.

Lur duna terres e mansiuns.

WACE, Rom. de Rou, v. 6119.

D'où le nom de l'hôtel du lord maire, à Londres: mansion-house.

Mansion se dit encore aujourd'hui pour maison, en pat. pic.; tel est aussi le sens de ce mot en provenç.

\*Maquefer, Masquefer, mâche fer.

Mâquer se dit en pat, norm, pour mâcher ou pour manger; du lat. masticare, par la syncope régulière de l'i, comme dans nommer, de nominare; posture, de positura; reiller, de vigilare, etc.

... Tu mâquerais du fourmage moysi.

I. Pet., Muse Norm., p. 13.

Un gobin d'mêté caud t'étoune;
Tu en fais le refugua, malin piant!
Et tu mâques à r'gret la gignioune
Coum un ch'va qui rôguerait du jant.

Rim. Guern., p. 2.

Maquer, dans l'acception de manger ou de mâcher, se rencontre aussi dans l'ancienne langue:

> Et si ne puis avoir sejour, Se je ne boi, ou dorc ou masque. Théât fr. au moy. Age, p. 101.

Se tu demandes quel la viande devenoit, on puet dire que elle devenoit niens en maskant.

Comput, fo 13.

Mâquerie se dit encore en pat. norm. pour ripaille, festin,

et mâquaille, pour mangeaille. Mâquaille cependant a parfois le même sens que mâquerie:

Car leur mâquaille, empesché par marine, Fait qu'on z'a veu, mogré les z'enuieux, Perpinien (Perpignan) agrippé par famine. D. Fer., Muse norm., p. 273.

Au nom Machue, nous avons signalé, se rapportant à la forme de ce nom, un des idiotismes du dialecte norm.

Le nom Mâquefer nous fournit l'occasion d'en citer un autre, dont nous avons d'ailleurs trouvé précèdemment des exemples dans les noms Capel, Carpentier, Desécaches, Ducamp, Fauqueux, Fourquié, Labrèque, Lecat, Lequesne, Lequien. Nous voulons parler de la substitution du c dur ou k au ch. Les mots norm., dans lesquels cette substitution se rencontre, sont fort nombreux. Il est à remarquer que la plus grande partie sont d'origine latine et que, dans ces mots, la forme norm. se tient plus près des radicaux latins, que la forme franç. C'est ainsi, par exemple, que catena a donné au dialecte norm., kaîne, chaîne; castrare, castrer, châtrer; scala, ékelle, échelle; cannabis, canibote, chènevote; musca, moûque, mouche; siccare, siker, sécher; vacca, vake, vache, etc.

Ces mots et beaucoup d'autres similaires, se rencontrent tout à la fois et dans l'anc. dial. et dans le pat. mod.

MARAGE, qui habite le bord de la mer ou les marais.

Là furent asemblé icele gent marage.

Poème d'Atexis, Duc., Haragium.

Marage a été aussi la dénomination des lieux voisins de la mer ou se trouvant dans les marais :

Dimidium arpennum in maragio.

Charte de 1246, ID., ib.

Une fille a moult gent, qui est de haut parage;
Celle te veut donner o riche mariage;
Dez ore vers la mer tout le pais marage.

WACE, Rom. de Rou, ID., Maritimæ,

L'on trouve, dans Bénoît de Ste-More, marage s'appliquant à un fleuve, et indiquant la partie du cours de ce fleuve, dans laquelle le flux de la marée se fait sentir:

E de granz flums, parfunz, marages.

Chron. de Norm., v. 19413.

MARESCAL, préposé au soin des chevaux et des écuries.

Marescal, dans cette acception, est dérivé du bas-lat. marescalcus ou mariscalcus. Cette dernière forme se rencontre dans la Loi des Allem.

Le mot est d'origine germanique et vient de l'ancien haut allem. marah, cheval et scalc, celui qui soigne.

Gentil furent li senescal, Gentil furent li marescal.

WACE, Rom. de Rou, v. 5963.

Endementiers k'il parloient ensi, li mariscal de nostre ost regarde par devers un cottal.

H. DE VAIENCIENNES, 12, p. 122.

#### \* MARGOT.

Margot a plusieurs acceptions.

Comme nom propre, c'est un diminutif, aujourd'hui tombé en désuétude, de Marguerite; de même que *Catin*, toujours usité, est un diminutif de Catherine.

Le mot margot, ainsi que celui catin servent encore, en langage pop. à désigner une femme de mauvaise vie. Le nom de Margot s'applique aussi à la pie, et par métaphore, à une femme bavarde.

Enfin, au XIV<sup>e</sup> siècle, on donna ce nom à l'une des compagnies ou bandes de troupes mercenaires, qui ravagèrent la France.—V. Ducange à *Margot*.

\* MARGOTTE, marcotte. - \* MARGOTTIN, petite marcotte.

En pat. norm., l'on substitue le g au c non-seulement dans marcotte, mais encore dans beaucoup d'autres mots, tels que secret, acacia, écouvillon, écrouler, etc., qui se prononcent segret, agacia, égouvillon, égrouler, etc. Margotte est dérivé, par un diminutif, de mergus, rejeton d'un arbre provigné. Gomme tant d'autres mots norm., il se trouve ainsi plus rapproché que le mot franç. marcotte, du radical commun à tous deux. Quant à la substitution de l'a à l'e, elle est à noter dans un certain nombre de mots d'origine latine, ainsi que nous l'avons précédemment fait remarquer au nom Bannelois.

Plus profitent les chevelues ou santelles dites aussi margotes, que les maillots ou croceles, pour l'avantage des racines qu'elles ont.

O. DE SERRES, 160, dans Littré.

En pat. champenois et genevois, margotte se dit pareille-

ment pour *marcotte*; il en est de même de *margotta* en italien. Les formes *margotte* et *margotter* subsistaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la langue. V. le Diction. de Cotgrave.

#### MARIOLLE.

On donnait, au moyen âge, le nom de marioles aux images de la Vierge.

Aubes, fros, chasubles, estoles, Crois, crucefis et marioles.

GUILL, GUIART.

Devant ne sai quel mariole, Ki tient un enfant et acole, Tote jor s'aloit acroupant.

Miracle de la B. V. M., v. 145.

L'on donnait encore, à la même époque, le nom de marioles aux prêtres qui, dans les solennités de la fête de Pâques représentaient les trois Maries.

MARTEL, marteau, masse d'armes.

Du bas-lat. martellus, corruption du lat. martulus, petit marteau.

Bertrand de Glajeguin fu ou champ plenier,
Où il assaut Auglois a un martel d'acier,
Tout ainsi les abat come fait le bouchier.

Chron. de Bert. Duguesclin.

Li dus out froit, si li trembla la pel, La nuit n'out dent ne feist martel, Agolant, v. 518.

Un des plus anciens noms de famille connus en France, est celui qui nous occupe, lequel fut donné au VIII<sup>e</sup> siècle, au fils de Pépin d'Héristal, qui martela les Sarrasins à la bataille de Poitiers et reçut, à cette occasion, le nom de Charles Martel.

<sup>\*</sup> MASQUEFER, v. MAQUEFER.

MASQUELIER, MASQUERIER, LEMASQUERIER, boucher, le boucher.

L'on rencontre dans l'ancienne langue, avec le même sens, les mots macheclier et macecrier; du lat. macellarius, boucher, charcutier.

La hale des machecliers, laquele li macheclier meismes tiennent.

Acte de 1274, Duc., Macelator.

Iluec truevent un macecrier, Où il acatent lor mangier.

Floire et Blanceflor, v. 1034.

Le nom de famille *Masquerier*, se prononce, tantôt masske-rié, tantôt mass-cri-é.

Cette dernière prononciation rapproche complètement ce nom du mot macecrier, appartenant à la dernière citation.

Une des rues de St-Quentin, dans laquelle s'était cantonné le commerce des bouchers, portait autrefois le nom de ruc des Macheriers.

\* Masure, Lamasure, Delamasure, Desmazures, Mazurier, Lemazurier, Masurage.

Tous ces noms ont pour origine le vieux mot norm.

Måsure, cour måsure, cour manable, servent en pat. norm. à désigner le verger sur lequel se trouve, avec l'habitation d'un cultivateur, tout ou partie des bâtiments servant à l'exploitation d'une propriété rurale. Cotgrave définit masure de terre par : « A quantity of ground containing about four ox gangs. »

Le mot franç. mâsure a dévié, vers la fin du XVIe siècle,

de son sens primitif, qui est celui conservé dans le pat. norm., et que nous venons d'indiquer.

En bas-lat. masura, demeure; du lat. mansura part. fut. fém. de manere:

Unam pechiam terræ sitam in parrochia de Calidobecco (Caudebec), intra masuram Martini le Gay, ex una parte, et doitum (douet, ruisseau), ex altera.

Charte de 1275, du Cartul, de S. Wandrille, I, 1005.

Tontes les masures de Letiguive deivent chescune par an, xxiij garbes de campartage et ij sous de torneis pour courrei.

Liv. des jur. de S. Ouen de Ronen, f. 16, r.

Le manoir, maison masure, avec la cour et le jardin , doit de relief trois sols.

Cout. de Vorm., art. 159.

L'on dit, dans l'acception indiquée plus haut, une cour mâsuréc; l'on dit de même qu'une propriété rurale est bien ou mal mâsurée, suivant qu'elle est ou qu'elle n'est pas pourvue de tous les bâtiments nécessaires à son exploitation.

La dénomination de cour manable, donnée aussi aux mâsures, mérite d'être expliquée.

A l'égard du mot cour, nous renvoyons à ce qui a été dit plus haut au nom Lacour.

Quant au mot manable, il est formé, d'une part, du vieux verbe maner, demeurer, dérivé lui-même du lat. manere, et, d'autre part, du suffixe able, qui indique une qualification en rapport avec l'idée exprimée par le radical. Manable signifie donc susceptible d'être habité, de même que aimable signifie digne d'être aimé. Une cour manable, une propriété manable, une maison manable sont des locutions que l'on rencontre tous les jours dans la bouche des paysans normands.

Li message vindrent en Gabaath ù li reis Saül maneit.

Les Rois, I. I, ch. XI, p. 36.

A l'ancien ala parler,
Au leu tout droit où il manoit.

BARB., Fabl et Contes, I, 172.

De maner est dérivé le mot franç. manoir. Il en est de même de manant, terme d'ancien droit féodal, qui a aussi dévié de son sens primitif. Les manants, manentes, étaient ainsi appelés parce qu'ils étaient tenus de résider dans le ressort de la juridiction seigneuriale.

Nous avons expliqué le sens des noms Masure, Des Masures, etc.

Quant aux noms Masurage et Mazurier, ils sont la reproduction de mots identiques appartenant aussi à l'ancien droit féodal. Le masurage était un cens ou redevance sur une masure et un masurier, l'homme qui était assujetti à ce cens.

—V. Ducange, à Masuragium.

#### \* MATAILLÉ, v. MANOURY.

Maubert, Mauchrétien, Mauclerc, Mauduit, Maufras, Maugas, Maupas, Maupoint, Mautalent, Mautor, Mauvoisin.

En vieux franç., mau avait deux acceptions distinctes, l'une et l'autre toutesois dans un même ordre d'idées.

Dans la première, il était substitué à l'adj. mauvais :

Si qu'ele fait les bons pour maus tenir.

HUES DE LA FERTÉ, Romanc., p. 184.

Mariages est maus liens.

Rom. de la Rosc, p. 8871.

Dans la seconde acception, mau prenait quelquefois la place du subst. mal:

Cist maus est grois.

Roncisvals, 25.

Bestes mues n'ont nul entendement, ne qu'est bien, ne qu'est maus.

Beaumanoir, Cout. du Beauvoisis, LXIX, 6.

Souvent aussi mau et mal s'employaient indifféremment dans la formation de quelques mots: l'on disait aussi bien maldire, que maudire, malsade que maussade, maugré que malgré, etc.

Tere major, Mahumet te maldie!

Chans. de Rol., p. 140.

Devant Dieu lède et matsade.

Miracles de Sainte Geneviève.

Maugré tous sains et maugré Dieu.
HUES D'OISI, Romanc., p. 103.

A mau, dans sa première acception, se rattachent les noms Maubert, Mauchrétien, Mauclerc, Maugas, Maupas, Mautalent, Mautor et Mauvoisin.

MAUBERT, mauvais seigneur, mauvais guerrier, mauvais mari.

Ber et bers avaient, en effet, ces diverses acceptions dans l'ancienne langue :

Uns bers fu ja en l'antif pople Deu, e out num Helcana.

Les Rois, I. I, ch. 1, p. 1.

Ne sui pas si preux ne si ber.

Jubinal, Nouv. rec. de fabliaux, I, 214.

Vous me donna, sire, je vous le dis ; Bers, ne porchasse que tu soies honnis.

Gar. le Lohér., I, 207.

MAUCLERC, mauvais clerc, homme ignare.—V. plus haut au nom *Leclerc*.

Par métaphore, nous appelasmes grand elere l'homme savant, mauelere celui qu'on tenoit pour beste.

Est. PASQUIER.

\* Maugas, mauvais garçon.

Gås se dit en patois normand pour gars ou garçon.

\* Maupas, mauvais pas, mauvais passage.

N'est merveille si trop s'esmaient, Kar mult unt *mau pas* à passer-Bén., *Chron. de Norm.*, III, 66.

Lienin avecques vous ira,

Qui vous menra hors des maux pas.

Miracle de N.-D. de Sainte Bautheuch, p. 173.

MAUTALENT, mauvais vouloir.

Mautalent et maltalent se rencontrent dans l'ancienne langue, avec ce sens :

Ire e coruz e mautalent
Li pardoin tot benignement.

Bén., Chron. de Norm., v. 12361.

Dont par le col prent ly mauffez, De maltalent tout eschauffez.

VILLON, Gr. Test., p. 36.

Maltalent a subsisté dans la langue jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle; Voltaire en a fait usage.

Dans le principe, mautalent comme maltalent s'écrivaient en deux mots: mau talent, mal talent; mau et mal, ainsi que nous l'avons dit plus haut, signifiaient mauvais, et talent se disait pour volonté, désir; du lat. talentum, poids. De l'idée de poids qui fait pencher la balance, on passa à celle de l'acte intérieur par lequel on se détermine à faire ou à ne pas faire une chose.

Or avés fait tos vos talents.

Partonop. de Blois, v. 1313.

MAUTOR, mauvais taureau.

Li sires crie cum un tors.

BARBAZAN, Fabl. et Contes, II, 51.

Li tors aveit feit le chemin Tot entor lui.

Guill. DE Saint-Pair, Rom. du Mont-St-Michel, v. 204.

Taur, pour taureau, se dit encore aujourd'hui en patois picard, ainsi qu'en provençal.

Enfin mau, dans sa seconde acception, celle de mal, est l'un des radicaux des noms Mauduit, Maufras et Maupoint.

MAUDUIT, mal façonné, mal dressé.

Mauduit se trouve dans le Diction. de Cotgrave, en ce sens.

Duit au travail, duit à combattre.

Scarron, Virg. trav.

Duit, dans cette accepțion, se trouvait dans le Diction. de l'Acad., édit. de 1696.

# \* Maufras, mal feras.

La syncope de l'e, au futur et au condition. du verbe faire, était ordinaire dans l'anc. dialecte norm. et est conservée dans le pat. moderne:

Si jo vif, merci me fras; si jo muir, des miens merci auras parmanablement.

Les Rois, l. I, ch. xx, p. 79.

Et si je tiens ten fait, tu me le fras saver. L. Pet.,  $Muse\ norm$ , p. 9.

Dans un compte du commencement du XVe siècle, cité

par M. Delisle (Agric. en Norm. au moy. âge, p. 455), on rencontre le nom Maulfferas.

MAUPOINT, mal piqué, mal marqué.

Point, part. passé du verbe poindre, piquer; du lat. pungerc.

\* MAZURIER, v. MASURE.

MÉCHIN, jeune homme, serviteur.

L'on fait dériver méchin, en vieux franç. mcschin, de l'arabe maskin, pauvre, par l'intermédiaire de l'espagnol mezquino.

Se li semblast il maintenant , Qu'il fust *meschins* et damoisiaux.

Lai de l'Oiselet, p. 110.

Lequel aporte la touaille

Et l'eve chaude et les bacins,

Si lavera cis biaus meschins.

Li Cortois d'Arras, v. 324.

De même, meschine se disait pour jeune fille, servante :

Meschines truverent qui pur ewe alerent.

Les Rois, l. I, ch. 1x, p. 30.

Et à ma dame la roïne, Qui tant par est gente meschine. Rom. du Ron., v. 12244.

En pat. pic. on donne encore aujourd'hui le nom de mé-

kines ou mékaines aux servantes, et celui de mékinette à une petite servante.

On trouve aussi dans les anciens textes meskin, meskine, avec le sens indiqué plus haut; nos mots mesquin, mesquine viennent de là.

### \* MÉDY, midi.

De medio die.

Ipsum meridiem, cur non medidiem? credo quod erat insuavius.

GICERON, De Oratore.

Médi pour midi, appartient à l'ancien dialecte, comme au pat. norm. moderne.

En dreit medi, en retrova Des oisos (oisifs); si les aloa. Guill. de Norm., Best. div., v. 3458.

Il prie Damedeu, le roi de majesté, Qu'il li tramete honte, ainz le *medi* passé. Parise la Duchesse, v. 404.

Un autre mot norm., *mėnuit*, minuit, a une étymologie similaire, *media nocte*:

Ausi comme l'arne (l'ane) recharne (brait), A mecnuit, à meriane.

Guill. DE NORM., Best. div., v. 1834.

\* Melle, anneau dans lequel s'assujettit l'agrafe.

Du bas-lat. mella, forme contractée du lat. macula, maille d'un réseau, d'un filet.

L'armure défensive dite haubert ou cotte de mailles, dont

se revêtaient les anciens chevaliers, était formée de petits anneaux ou melles de fer s'entrelaçant. La forme primitive du mot maille est en effet maile ou mele:

Le blanc osberc dunt la maile est menue.

Chans. de Rol., p. 412.

Unes armies riches et beles, Dont d'or et d'argent sont les meles.

Rom, de Perceral.

Maille, little ring of metal resembling a link of mail.

Cote., Diction.

L'on trouve encore dans l'ancienne langue desmailer, avec le sens de briser les mailes (mailles) d'un haubert.

L'escut li freint e l'osberc li desmailet.

Chans. de Rol., p. 107.

Lors vunt les osbers desmailer E les gros des cors effondrer.

Bén., Chron. de Norm, v. 32561.

Dans un acte du 21 juillet 1321 du Cartul. de Lisieux, fo 17, se rencontrent les noms Guillermus le Meletier. Il est probable que ce dernier mot fut appliqué originairement à un fabricant de hauberts.

En pat. norm. ainsi que dans l'anc. langue, mêle se trouve pour nêsse (V. au nom Meslier) ou pour merle (V. au nom Lemesle). Le nom Melle, qui nous occupe, étant écrit avec deux l, nous n'avons pas cru devoir le rattacher à l'une ou l'autre de ces deux dernières acceptions.

MENANT, MAINANT, riche, possesseur d'une grande fortune.

Tant donnent à lor masnies Et à prochains de lor lignies, Que onques puis povre ne furent, Tosjors riches et mainans esturent.

BÉN., Rom. de Tro e.

Si ot un frere marcheant,

Assez fu riche et menant.

Cast d'un père à son fils, Conte XXIV, v. 19.

D'où menantise, richesse:

Il avint, je dis, d'un larron, Qui entra en une maison: Molt i trova grant menantisc, Or et argent et dras de Frise.

BARE., Fabl. et Contes, II, 176.

Menant vient de manant, manens, celui qui demeure, qui a un domicile permanent et, par suite, qui est aisé, riche. Manant, a eu d'ailleurs, parfois, le même sens que menant:

Mult esteit riches e mananz.

Les Rois, l. II, ch. XIX, p. 195.

Riches hummes furent e manant, E chevaliers prux e vaillant.

Marie de France, Lai del Fresne, v. 5.

Et de même que nous venons de voir *menantise* employé dans le sens de richesse, on rencontre aussi *manantie* avec la même acception:

A Roen mist grant manantie, A Saint Oain l'abeie.

WACE, Rom. de Rou, v. 5861.

Manant, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, au nom Mâsure, a encore signifié à l'époque féodale, vilain assujetti à une résidence fixe. Plus tard, ce mot a été détourné des deux significations qui viennent être indiquées, et a pris le sens d'homme grossier.

Menant, mainant, manant ont eu quelquefois, ainsi que nous venons de le voir, une acception identique, celle d'homme riche; mais menant, mainant n'ont pas été employés, que nous sachions, dans le sens de manant, paysan, tenu de résider dans le ressort de la juridiction seigneuriale.

\* MÉNIVAL, v. MESNIL.

MÉRY.

Mèry est peut-être emprunté au calendrier grégorien et reproduit simplement le nom de saint Merry.

Peut-être aussi se rattache-t-il au part. passé du vieux verbe *merir*; c'est dans cette hypothèse, que nous nous y arrêtons.

Merir n'avait pas exactement le sens de son rad. mereri, mériter, avoir en partage : il signifiait payer, récompenser :

Comment vous pourray je merir?

Théât. franç. au moy. âge, p. 310.

Dieu le vous sçaura bien merir.

Rom. de la Lose.

Diex le vos mire.

Le Roi Guil., p 100.

D'où mérite, qui, dans la vieille langue, avait l'acception de récompense et non celle actuelle, à savoir ce qui rend une personne digne de récompense, de punition ou d'éloge.

Mott desert cil male merite Oui de son gré se deserite.

Bén., Rom. de Troic, v. 4099,

Pechié porte sa peine et bienfait sa merite.

Jehan de Meung, Test., 209.

## MESIÈRE, MEZIÈRE, MAISIÈRE, DESMAIZIÈRES.

Meisière, maisière et mesière avaient, dans l'ancienne langue, le sens de mur de clôture, cloison; du lat. maceria.

Un sarkeu fist apareillier

Lez la meisière del mustier,

A metre emprès sa mort sun cors,

Suz la gutière de defors,

WACE, Rom. de Rou, v. 5879.

Jà ni metra pierre en closture, Ne n'i fera mur ne maisière.

Conte des vil. de Verson, v. 112.

Entre le lit et la mesière Est coulez...

Le chevalier à la robe vermeille, v. 88.

Mesière a été aussi employé dans l'ancienne acception de masure. V. plus haut au nom Mâsure, et Ducange au mot Maseria.

# \* MESLIER, DEMELLIER.

En pat. norm, et aussi dans l'anc. langue, meslier se dit pour néslier et mesle pour nèsle.

Meslier, en bas-lat mellerius, du lat. mespilus; en angl. medlar-tree.

Si comme le pomier, qui est en la cour, et les mestiers sont en devise entre nous, et en partirons le fruit moitié à moitié...

Fn fet en l'an de grace M.CC. quatrevinz et chinc.

Acte du Cart. de S. Wandrille, I 151.

Un mestier nouailleux ombrage le portail.

RONSARD.

Pour ten meslier du coin, tu ne le verras pus.

D. Fer., Muse norm., p. 62.

De même, on donne le nom de mesle à la nèsse, dans la vieille langue et en patois:

La terre, embue du sang du juste, feut certaine année si tres fertile en tous fruictz, qui de ses flancs nous sont produictz, et singulierement en mesles, qu'on l'appela de toute memoire, l'année des grosses mesles.

RAB., Pant., 1. II, ch. 1, p. 103.

Avec le temps et la paille, l'on meure (l'on fait murir) les mesles.

Cote., Diction.

No servit le dessert de plusieurs mesles blecques.
D. Fer., Muse norm., p. 177.

Mesle, en vieux dialecte, et mêle, en patois, se disent encore pour merle; seulement, en ce sens, ces mots sont du genre masculin. V. au nom Lemesle.

- \* MESNIER, v. MESNIL.
- \* Mesnil, Lemesnil, Dumesny, Clomesnil, Grantmesnil, Beaumesnil, Calmesnil, Ménival, Mesnildrey, Derénémesnil, de Grosmesnil, Dumesnildalée.
  - \* Mainier, Mesnier, Lemaisnier.

Les noms de famille dérivant du mot norm. mesnil, sont

très-nombreux; nous n'en avons assurément indiqué ici qu'une partie.

Mesnil, que l'on prononce mêni, vient du bas-lat. mansionilis, petit domaine habité, et mansionilis est lui-même un diminutif du lat. mansio, demeure, habitation. V. au nom Mansion.

Et non illic, ut hodie, villa, sed exiguus mansionilis erat.

Vita S. Tigoberti archiepisc. Temensis, cap. 11.

Mesnil était originairement le nom que l'on donnait au domaine rural d'un personnage notable, et sur lequel il résidait habituellement avec sa famille et ses tenanciers.

Autour de son habitation, il s'en groupa successivement d'autres, qui, avec le temps, devinrent des villages. De là, la dénomination d'une foule de communes en Normandie: Mesnil-Auzouf, Mesnil-Bénoit, Mesnil-Mauger, Mesnil-Patry, Mesnil-Robert, Mesnil-Villement, etc.; ce qui équivalait à domaine ou demeure d'Auzouf, de Bénoit, etc.

Quant à la suppression de la particule de dans ces noms de communes, nous avons vu plus haut que c'est un archaïsme.—V. Femme, fils, fille, veuve un tel.

Auprès de beaucoup de villes ou de bourgs existent en Normandie, des villages ou hameaux qui portent encore le nom de mesnils. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, à 2 kiloni. environ d'Argences, bourg de l'arrond. de Caen, se trouve un hameau qu'on appelle le mesnil d'Argences.

Dunc apelad li reis Siba, si li dist : Tutes les choses ki furent Saül et sun maisnil e tutes les apurtenances, tut rend al fiz tun seignur.

Les Rois, 1. II, ch. 1x, p. 450.

Dunc a li dux comandé Que trestot li abiteor De l'aviron, d'iloc entur, Des paroisses e des maisnic E de par tuz les plasseiz Seint mandé, nul n'i remaigne. Bés., Chron. de Norm., 1, 337. Ardent les villes, la fumée en issit,
La proie chasseut et maint vilains sont prins...
Qu'ensemble estoit li chevalier gentil
Aus bonnes villes, aus chatiaus signoris;
Or sunt aus villes, aus bors et aus maisnis
Et aus buissons ensemble o les berbis.

Gar. le Lohér., I, 166.

De mesnil, demeure d'un seul individu et de son entourage, vinrent les mots mesnie, mesgnie, mesniée, mesgnée, famille. Telle est encore aujourd'hui l'acception de mêgnie en pat. norm. de Guernesey:

> V'là qu'i baille à sa mêgnie, Au dimanche, aurun d'cassi, Une bouiture de saives graillies, Pour les mettre en appétit.

Rim. Guern., p. 30.

Dans le pays de Dombes (Ain), les paysans appellent leurs domestiques maignets.

Le pat. ne fait que reproduire les formes de l'anc. langue :

Ce sont les noms de la *mesnie* et des sergents (*servientes*), qui sont demorez en la dite maison: le prestre; Johan de Tilly, clerq, procureur; Colin de la Mote et Johannot de Raugie, pour le herneis; Guillot le Porchier et Richart des Valées, pour la charue, etc.

Invent. de 1308, cité par M. Delisle dans L'Agric, en Norm. au moy. âge, p. 727.

Quant hien l'orent appareillié, Si a de toz pris le congié, Bese Hercules et sa meisniée, Qui por lui remaint tote iriée.

Bén., Rom. de Troie, v. 1829.

Vos subgects et vostre mesgnée.

Mist. du siège d'Orl., v. 536.

Je cognois toute la mesgnie De léans; quelle compagnie l

CL. MAROT, IV, 183.

A mesgnie, demeure, se rattache encore le vieux verbe meignier, demeurer:

Dient alquanz que diables i meignent.

Chans. de Rol., p. 85.

Les noms Mainier, Maisnier, Mesnier, Lemesnier viennent de maisnie ou mesnie, et signifient homme de la maison, de la famille, domestique, dans le sens primitif du mot:

Des forfaits que li borgois ou li mesniers des borgois, feront envers les mesniers des canoines.

Titre de 1287, Hist. de Liége, p. 401.

# MÉTIVIER, MESTIVIER, moissonneur.

Du bas-lat. mestivarius, corruption du lat. messuarius, de messis, moisson:

Ponit dictus prepositus in dicta granchia nostra sex mestivarios.

Charte de 1423, citée par M. Delisle, dans L'Agric.

en Norm. au moy. age, p. 736.

Se ai trouvé aucun espi, Après la main as *mestiviers*, Je l'ai glané moult volentiers.

Rom. de Huon de Mery.

Ce faisant, j'espargue... les mestiviers, qui beuvent vouluntiers et

RAB., Pant., l. III, ch. 11, p. 203.

En pat. du Berry, metive se dit pour moisson.

MIGNOT, mignon, gracieux, délicat.

Son ami mignot, Mignotement l'en maine.

Théât. fr. au moy. âge, p. 31.

A Chartreux, aussi Celestins,
Amendians et aux devotes,
A musars et cliquepatins,
Servantes et filles mignottes,
Portant surcotz et justes cottes;
A cuyderaulx d'amours transis,
Chaussans sans meshaing fauves bottes,
Je crye à toutes gens merciz !

VILLON, Ball., p. 98.

Mignot, avec le sens de badin, favori, flatteur, se trouve dans Cotgrave.

Mignoter, traiter d'une façon délicate, et mignotise, action de mignoter, sont restés français.

Mignot, mignon sont d'origine celtique; en bas-bret. minoni, amitié; en irl., mian, mion, amour.

# Moissard, niais, nigaud.

Sacheiz quant nos reconoistrons
La folie que faite avons,
Toz nos entendrons à moissarz.

Rés. Rom. de T.

Bén., Rom. de Troic, v. 18189.

Servi m'a d'estrange gastel; C'est la compaignie Taisel Qu'il m'a faite com à moissart (4).

In., Chron. de Norm., v. 15364.

En provençal moyssart et moichard signifient lâche, vil, méprisable.

(1) Moissart a été substitué à musart dans les corrections indiquées à la fin de l'ouvrage,

#### \* Moisson, moineau.

Du bas-lat. muscio (petit oiseau), dérivé lui-même du lat. musca, mouche.

Le nom Moisson se lie, dans un sens métaphorique vraisemblable, plutôt à moisson, moineau, qu'à moisson, récolte.

Moisson, pour moineau, s'est dit dans l'anc. langue et s'est perpétué dans le pat. norm.

Moissons aroi et glu prisent ,
En escailles de nois fu misent
Et od le fu fisent repondre
Es prises de lin et de tondre,
As piés des moissons l'espendirent
Mervillose voisdie firent.

WACE, Rom. de Brut, v. 14005.

Li oisiax fu merveilles genz; Moult seroit granz destriemens, Se disoie sa façon. Il estoit menres d'un *moisson* Et fut plus grant du roietel.

Lai de l'Oisclet, v. 79.

Gilles du Wey, dans sa gramm, p. 912, traduit the sparowe, par le moisson. Cotgrave et Lacombe, dans leurs diction., donnent aussi à notre mot moisson le sens de moineau.

Moysson, moysson, monte quelette (à l'échelette) et dessendez votre queue.

La Friquassee, p. 16.

Des pliumes de moisson.

Rim. Jers., p. 147.

En pat. norm. de Guernesey, l'on dit mouisson:

Et les *monissons*, vol'tant, ligiers et gais, Faisaient l'amour ou faisaient leus jourolles Le long des douits, à l'ombre des paimfeis. Mét., *Dict. franco-norm.*, p. 125. On donne encore le nom de moigneau au moineau, en pat. norm.—V. au nom Lemoigne.

#### \* MONIER, LEMONNIER, MUNIER.

Monnier et munier s'emploient en pat. norm. pour meunier; du lat. molinarius, qui a donné à l'it. molinaro, à l'espagn. molinero, et au prov. molinier, mounier.

Les formes de pat. monnier et munier se rencontrent aussi dans l'ancienne langue :

Et puis sunt en ban de molin Se le vilain n'a fait sa fin Vers le *monnier* ainz qu'il i aut, Del blé prendra tant bas et haut.

Conte des vil. de l'erson, v. 201.

Le monnier est ou moulyn, car la roue commence à rotir (tourner, du lat. rotare).

Pals., Lesel. de la lang. fr., p. 759.

Il se musse soubz le lit du *munyer*, atout (avec) son sac.

A. de la Vigne, La farce du Munyer, p. 289.

On ne doibst espargner blé de musnier,
Vin de curé, ny moins pain de fournier.

LE ROUX DE LINCY, Liv. des Prov., II, 141.

L'on trouve aussi dans le Diction. de Lacombe, munier, pour meunier, et dans celui de Cotgrave, monier et musnier, avec ce sens.

A l'époque féodale, l'on donnait le nom de monnage à un droit seigneurial, en vertu duquel une certaine quantité de farine devait être laissée par le vassal, qui portait son blé au moulin du seigneur.

V. Ducange à Monagium.

\* MONQUIEN, v. LEQUIEN.

MONTIER, v. MOUTIER.

\* MoreL, qui a le teint ou les cheveux noirs, comme un More.

Morel paraît un diminutif de More; le mot, dans l'anc.langue, avait le même sens que l'adj. moderne moreau, c'est-à-dire qu'il servait à indiquer la couleur noir foncé de la robe d'un cheval.

Done (à) mon pere la couverte, Qui est sus mon cheval morel.

La Houce partie, v. 320.

Il monta sur un sien cheval morel.

H. DE VALENCIENNES, 4, p. 119.

On désigne encore aujourd'hui, en Normandie, un cheval noir, sous la dénomination de cheval morel.

\* MORFOUACE, v. FOACHE.

Morière, moulin.

Morière nous paraît venir du verbe morre ou moore, que l'on rencontre dans l'anc. langue, pour moudre et qui est encore employé avec cette acception, en pat. pic.

Du lat. *molere*, par la syncope régulière de l'e, déjà notée au nom *Delangle*, fut formé le verbe *molre*, usité encore en provenç.

Molin... à molre braie.

Duc., Molendinum.

Et de *molre* vint *morre*, que l'on trouve dans une charte de 1343, citée par le même, à *Molare*.

Morre, moudre, a dû former morière, lieu où l'on moud ; de même que de fourrer est venu fourrière ; de croiser, croisière; de saler, salière, etc.—V. au nom Mourier.

#### MORTREUX, DESMORTREUX.

Le mortreux était, au moyen âge, un mets fait d'un mélange de pain et de lait.

Ont chascun un ribellette de lart routy sur le greil, chascun une esculée de mortreux, fait de pain et de leit.

Charte du XV° siècle, citée par M. Delisle, dans L'Agric. en Norm, au moy. âge, p. 90.

V. Ducange à Mortea.

- \* Motte, Lamotte, Delamotte, Desmottes.
- \* Motteux, Lemotteux, Mottier.

Outre son sens ordinaire, motte, en pat. norm., possède encore celui de fossé profond et très-large, constamment plein d'eau courante ou stagnante, entourant une habitation avec ses dépendances. Cette habitation, qui est toujours une ancienne résidence seigneuriale, porte le nom de manoir.

Dans la vieille France, comme aujourd'hui encore dans certaines provinces, on donnait également le nom de mottes à des éminences faites de main d'homme ou par la nature. Sur ces petites buttes on élevait parfois des constructions, dont on défendait l'accès par une ceinture de larges fossés, pleins d'eau.

Sor granz motes en halt levées, De granz fossez avironnées.

Bén., Rom. de Troie, v. 3005.

La mote de Neuzy, les maisons estans en icelle, les fosses avec leurs giés et l'estanchat estanz environ.

Charte de 1344, Duc., Estanchia.

De la probablement le mot norm. *motte*, résultat de l'interversion de sens entre la dénomination de l'objet principal et celle de l'accessoire.

Rogerus tradidit præfato Thomæ tria stagna et unam *motam* piscariam.

Charte de 1472, Duc., Mota.

Les vassaux de la seigneurie de Livet (commune de l'arrondissement de Lisieux) devaient... « aider à curer les mottes d'allentour dudict manoir, de trois ans en trois ans. »

DE CAUMONT, Statist, monument, de l'arr. de Lis. , p. 339.

Les noms Mottier, Motteux et Lemotteux indiquaient vraisemblablement dans le principe, la profession des ouvriers chargés de creuser ou d'entretenir les mottes.

\* MOUCHEL, MOUCHET, MOUCHELET, DUMOUCHEL, DESMOUSSEAUX.

Mouceau, mouciau, mouchiau, mouchet ont une même signification en pat. norm., celle de monceau; quant à Mouchelet, c'est un diminutif de mouchet.

Eh! qu'un houmm' baill' de bouons fricots;
A qui veurt emprunter, qu'i dounne;
Qu'i u' demand' jamais à personne,
Il aitha d's amins par monochiaux!

Rim. Jers., p. 242.

A la poumare, un mouaché d' poummes Attrayait l's éfants, tentait l's hoummes ; Et i les rôguaient, les rien-n'-vauts, Aussitôt qu' nou leu tournait l'dos.

Mér., Diction. franco-norm., p. 337.

Stilao qui gi sou c' mouciau d' tere.
P. Genty, Ohuv. poèt., p. 67.

Mouceau, pour monceau, se rencontre aussi dans l'anc. langue:

Mouceau de herbe.

Palse., Lescl. de la lang. /r., p. 283.

Les noms Moncel, Dumoncel, Dumonceau, etc., que l'on trouve un peu partout, expriment un sens identique.

Moncel, du lat. monticellus, est la forme primitive du mot monceau.

Pois ruerent Absalon en une grant fosse de cele lande, et jeterent pierres sur lui, si que il i out un grant muncel.

Les Rois, l. II, ch. xvIII, p. 187.

Mourier, meunier.

Du vieux verbe moure ou mourre, moudre.

Li uns des parchonniers ne fit pas envers son segneur ce qu'il doit , par quoi ses sires oste les fers du molin, si que il ne puist mourre.

Beaumanoir, Cout. du Beauv., XXII, 8.

Moûre, pour moudre, se dit encore en pat. wallon. V. Ducange, à Molare, et plus haut au nom Morière. Mourier a pu encore se dire de joueur à la mourre.

La mourre était un jeu qui consistait à montrer une partie des doigts levés. Les deux joueurs accusaient simultanément un nombre, et le gagnant était celui qui indiquait le premier, le nombre de doigts qu'on lui montrait. Moutier, Dumoustier.

#### MONTIER, LEMONTIER.

Moutier, moustier, montier, monstier avaient le même sens dans la langue du moy. âge; ils signifiaient monastère et quelquesois église. De ces quatre formes, celle qui se rapproche le plus du radical lat. monasterium, est monstier; d'où l'allem. Münster. Cependant, nous devons dire que la substitution de l'u à l'n, que l'on rencontre dans l'autre forme, celle de moustier, n'est pas sans exemple: c'est ainsi que nous pouvons citer coûter, en vieux franç. couster, qui dérive du lat. constare.

De là les noms de localités Vimoutiers, Noirmontiers, Marmoutier, etc.

Lessons le moustier là où il est.

Mist. du siège d'Ort., v. 1560.

Pierre Porte reconnoit devoir à l'abbesse de Caen, au jour S. Jehan Baptiste, un chappel de roses vermelles, à estre poié en l'abbaie de Sainte Trinité, à madame l'abbesse du dit lieu,... eu cueur du moustier.

Cart. de Calix, cité par M. Delisle, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 492.

Ço dist l'imagene : Fai l'home Deu venir En cest monstier, quer il l'at deservit.

Vic de S. Alexis, str. 35.

Vos devez Deu amer avant, Tenir sa loi et son comant, Volentiers aler au *monstier*.

Lai de l'Oiselet, v. 147.

Moutier s'emploie encore aujourd'hui pour monastère, en pat. pic.

- \* MUNIER, v. MONIER.
- \* MUSSIER, v. LAMUSSE.

Néel, nielle, dessin gravé en creux sur fond d'or ou d'argent, et dont les traits sont remplis d'émail noir.

Néel, dérive du lat. nigellus, diminutif de niger, par la syncope régulière du g déjà notée au nom Conroy, et le changement de l'i en e (V. au nom Ancelle).

De la gaine ert li coispel Et li membre tuit à neel D'or esmeré.

Bén., Chron. de Norm., v. 7736.

Li estrier valent un castel, D'or fin sont ovré à neel.

Floire et Blanceflor, v. 983.

D'où neelé pour niellé:

Desus out un anel, Neelé ad argent.

Lai du Corn, v. 50.

et neeleure pour niellure:

Et une chiere coupe d'or...
Et moult soutiüement portraite
Par menue neeleure.

Floire et Blanceflor, v. 431.

\* NÉROT, noiraud. - \* NÉRU, devenu noir.

Ces deux noms ont pour radical, l'adj. neir, noir. C'est la forme norm. du mot, aussi commune dans les vieux textes que dans le pat. moderne. La même forme se reproduit dans les dérivés neirâtre, neiraud, neircir, employés pour noirâtre, noiraud, noircir.

La neire gent en ad en sa baillie.

Chans. de Rol., p. 161.

Une pelice *nere* et grise Vest Medea sor sa chemise.

Bén., Rom. de Troie, v. 1605.

Dunc commença mer à mesler, Undes à creistre, à reverser; Nercist le ciel, nercist la lune.

WACE, La vie de la Vierge Marie, p. 4.

Sa blanche chair tote nercie.

Le chev. an Cygne.

Cruel Destin et Fortune marrastre, Tissez-vous donq' une toille *neirastre*, A mon espoir?

J. VITEL, La prinse du Mont S. Michel, p. 65.

La vaque neire, Oui va à la feire.

La Friquassée, p. 23.

J'ai ven, sus sen j'nêt éperquie, Derrière le *ner*, tout en travers, Tu sais bien qui... All' est partie Au Caquiauro ou... en enfer.

Lim. Guern., p. 98.

Nous retrouvons encore la même forme dans nercts, nom que l'on donnait au moyen âge aux monnaies de billon, en opposition aux monnaies blanches ou monnaies d'argent. — V. le Diction. des instit. de la Fr., par M. Chéruel, au mot Nérets.

Cela ne vault pas ung neret.

N. DE LA CHESNAYE, La condam. de Bancquet, p. 280.

Neiraud est, avons-nous dit, la forme norm. de noiraud :

Nou l'éerouera dans la casse, A s'ra nère, il est *nérot*, Et l'jour de la dédicace, Tu béras coumme un pirot.

Мет., Diction. franco-norm., p. 116.

L'étymologie du nom *Nérot* ainsi expliquée, nous arrivons à celle de l'autre nom, *Néru. Nerir*, comme *neircir*, s'est dit en dial. norm. pour noircir:

Andromacha plore et sospire, Si grant duol a et si grant ire, Que la color qu'ele ot vermeille Teinst et *nerist*, n'est pas merveille.

Bén., Rom. de Troie, v. 15277.

Or, notre nom Néru peut reproduire le part. passé de nerir. Il est vrai que, suivant les règles ordinaires de la form. des temps, ce serait neri; mais nous devons faire remarquer que, dans l'anc. dialecte, ainsi qu'en pat. moderne, l'i final du part. passé de plusieurs verbes de la deuxième conjugaison, est souvent remplacé par u, et qu'ainsi l'on dit sentu pour senti; repentu pour repenti; consentu pour consenti; ressentu pour ressenti, etc. Les exemples abondent; nous nous bornons à en citer deux, empruntés, l'un au vieux dialecte et l'autre au patois:

S'il t'unt menti ne offendu , Cherement s'en sunt *repentu*. Bén., *Chron. de Normandic*, I, 387.

Le premier sentu,

La vesse ly pent au cul.

La Friquassée, p. 14.

NIQUET, petite monnaie de cuivre, valant trois mailles.

Tost après le dit roy Henri V fist forger une petite monnoye, qu'on nommoit doubles, qui valloient trois mailles; en commun langage on les appeloit niquets.

P. DE FENIN, Chron., p. 495.

Il ne m'en chault pas d'un niquet.

La Danse aux Aveugles, p. 321.

Ne poyet pas la valeur d'un niquet.
D. Fer., Muse norm., p. 167.

L'on trouve niquet dans le Diction. de Cotgrave, avec le sens de chose sans valeur, bagatelle.

ORIOT, loriot. - LORIEUT, le loriot.

Auriol, oriol, oriou, du lat. aureolus, de couleur d'or, sont les formes primitives du mot loriot, un de ceux déjà signalés plus haut au nom Lormier, comme s'étant formés par la réunion fautive de l'art. au mot (l'oriot), de sorte que quand on dit le loriot, on répète deux fois l'article.

Ruissignous, merles e mauvis, Jais, orious, treie e calendre. Bén., Chron. de Norm., v. 19243.

. . . . Non crida l'auriots

En vergier ni dins forest.

RAYN., Lew. Rom., II, 151.

L'oriol cante dous et bas,
Teus l'escoute et ne l'entert pas.

Partonop. de Blois, v. 49 (ms. 1830).

Entre les autres, je fus fort esmerveillé d'une forteresse que l'orion avoit faite pour la sauve garde de ses petits.

BERN. PALISSY, 114, dans Littré.

En pat. de Genève, on dit encore oriol et oriou pour loriot.

\* OZANNE, dimanche avant Pâques ou dimanche des Rameaux.

Cette dénomination vient de l'hymne qui se chante ce jourlà et qui commence par hosanna, mot hébreu, qui signifie « sauve présentement. »

Ou commencement de l'an 1316, environ l'osanne.

Charte de 1316, Duc., Dominicus.

La quele (quinzaine) commença le mardi emprès le dimanche que l'on chante Oculi mei, et seni le mardi après l'ozanne.

Autre de 1340, ID., ib.

En pat. norm. de Guernesey, ozanne, et de Jersey, ozaine, signifient carreau de fenêtre:

Et, j'en jurerais, l'z ozannes d'la f'nêtre, Treis feis par an, étaient frottaies.

Rim. Guern., p. 4.

Les l'uêtr's avaient d's ozaines de papi.
Rim. Jers., p. 149.

Ozanne, suivant M. Métivier (Diction. franco-norm.), serait dit, dans ce cas, pour losanne ou losange, à cause de la forme rhomboïdale des vitres.

Ozanne est encore indiqué dans le Diction. de Cotgrave comme étant le nom d'une espèce de pomme.

#### \* PAILLER, LEPAILLER.

Le mot pailler a, dans certaines régions de la Norm. et particulièrement dans le Lieuvin, une acception différente de celle du mot franç. Les deux noms que nous venons d'indiquer, pouvant tout aussi bien se rattacher à l'acception norm. qu'à l'acception franç., il convient d'expliquer ici celle conservée dans le pat.

On donne le nom de paillers, aux pailles exclusivement réservées pour l'engrais des terres arables, dépendant de la propriété sur laquelle elles sont recueillies. Le fermier n'a pas la libre disposition des paillers: il ne peut ni les vendre, ni en faire du glui. A la fin de son bail, il est tenu de les laisser à celui qui le remplace, lequel est lui-même obligé de les utiliser comme engrais.

La quarcite au segrestain, ovec ij chevals, doit estre premierement atelée à mener le *pallier* as cans, ovec les nos quareites, et doit tenir journée comme nous, et de jour en jour ouvrer comme nous, jusques à la fin de treire le *pallier*.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 82, vo.

Nous conoissons que tous les houstes reseauz et demorenz en la terre S. Nicolas à Courbeville, peuvent et pourront maître et ouster leur pailliers et fumiers pourir... en touz nos chemins.

Charte de Rob. de Vieux-Pont, de 1330.

Une poule de pailler, dunghill hen.

Core., Diction.

#### \* PAISANT, LEPAISANT.

Paisan est la forme norm, du mot paysan; elle se rattache à pais, autre forme norm, de pays, comme nous allons le voir plus bas. Le sens primitif du mot paysan est homme du

pays, incola pagi, l'habitant du canton. Le sens de homme de campagne, que l'on donne aujourd'hui à ce mot, est donc un seus secondaire.

En pat. norm. on substitue *paisant*, en deux syllabes, au mot franç. paysant, qui en a trois. Telle était d'ailleurs la règle généralement suivie dans l'ancien dialecte:

Donc sevent bien li paisant, Qui pres d'ileques sunt manant.

GUILL. DE NORM., Best. div., v. 1793.

A Totenois vinrent siglant, Lie en furent li paisant.

WACE, Rom. de Brut, v. 14785.

Palsgrave, dans sa Gramm., traduit husbandman par « laboureur de vilage, agricole, paisant », et Cotgrave, dans son Diction., paisant, par peasant, boor, clown, swain, hind.

Le mot angl. peasant, est probablement, dans cette langue, d'origine normande.

De même que l'on dit en pat. norm. paisan pour paysan, pais, en une seule syllabe, y est employé pour pays.

J'écris toujours payis, de deux syllabes, dit Ménage, et payisan, de trois... Si l'on écrit pays ou païs, on prononce pais, à la Normande.

Menagiana, II, 127.

Dans son Diction. anglo-norm., Kelham traduit notre mot, qu'il écrit pée, par country.

Quele chose est tant dure comme De perdre son propre pais, De qui l'amour plus doulce à homme Est que rien, s'il n'est fol nais (né).

Complainte des bons François, fo 48, v'

Vous estes ords, puants, paillards, gloutons, De vostre pais, deboutez et bannis.

Les Lansquenets de Caen.

Mais iaeux... s'en allirent, l'un à sa maison du paîs, et l'autre à sen négoce.

Mét., S. Matthieu, ch. xxII, v. 5.

L'on dit encore aujourd'hui en Normandie, comme il y a plusieurs siècles, le *Pais-d'Auge*, le *Pais-d'Caux* pour le Pays-d'Auge, le Pays-de-Caux.

En cellui an mil quatre cent seize, descendi en Normendie, sur le costé du pais d'Auge, le roy Henry d'Angleterre, qui, sans aucune resistance, receupt l'obeissance de la cité de Lisieux.

Cousinor, Geste des Nobles, ch. 150, p. 162.

« Description du pais de Caux », tel est le titre d'une carte remontant au XVII<sup>e</sup> siècle, dessinée par Jean Le Clerc et gravée par Salomon Rogers.

On rencontre dans Palsgrave (Gramm., p. 241), une locution encore fréquemment usitée en Normandie, pour indiquer les terrains bas, exposés aux inondations, celle de *plat pais* (cowe country), locution que nous trouvons aussi dans les Lettres de Rém. de 1358:

Ou temps que les gens du plat pais, nommez Jaques, aloient par le pais, deformant les nobles et ardans leurs manoirs.

Duc., Jaquei.

Enfin, une autre locution, aussi fort ancienne, et toujours en usage en Normandie, est celle-ci: *lé gens du pais*, c'està-dire les habitants de la contrée.

Sur lesquiex mareses se feussent offers et entremis tes genz du paiz d'ilec environ, de prendre saisine, d'avoir illec pasturages à leurs bestes.

Acte de 1336, du viconte de Pont-Audemer, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 291.

Parmentier, tailleur, qui parait les habits, les garnissait d'ornements.

Faus parmentiers et autres gent, Qui de l'autrui si largement Prenuent...

DE GAIGNEVILLE, DUC., Parmentarius.

Il fist hucher le drapier et le parmentier.

Louis XI, Nouv. XCIV, p. 348.

Parmentier vient de parement, habit paré:

Le sire de Beaumont aperçut un chevalier de Normandie, qu'il connut par ses parements.

Froiss., Chron., I. I, 119.

\* PASSEDOUET, v. DESDOUETS.

PASTUREL, PATUREL, petit berger, pastoureau.

Le bas-lat. pastorellus, diminutif du lat. pastor, a donné, par le changement régulier de l'o en u, expliqué précédemment au nom Hus, pasturel, qui est lui-même un diminutif de pastur.

Maistre e pere e pastur sunt li proveire en lei,
A trestuz cels qui vivent en cristiene fei.
S, Thomas le martyr, 73.

Pasturel ai esté del fulc mun pere; quant liun u urs al fulc veneit e ma beste perneit, erranment le pursewi.

Les Rois, l. I, ch. xvII, p. 65.

Harou! las, dist li pasturiaus, Par Dieu, sire, c'est cornuiaus.

Le Bouchier d'Abbeville, v. 553.

#### PAULMIER, PAUMIER, pèlerin.

L'on donnait au moyen âge le nom de paulmiers ou paumiers, aux pèlerins qui avaient fait le voyage de la Terre-Sainte, et qui, pour preuve, en rapportaient des palmes ou paumes. Le lat. palma, branche de palmier, a formé paume, par la substitution régulière de au à al, notée plus haut au nom Aubraye.

> Et de Jerusalem venons ; Vez les *paumes* que nous portons.
>
> Duc., *Palmarius*.

A blanches pasques, qu'en doit paumes porter.

Li coronemens Looys, v. 738.

De paume, palme, vint, avons-nous dit, le mot paumier :

Nus pelerins ne nus *paumiers* Ne truis, que fust plus aumosniers. Bén., *Chron. de Norm.*, v. 31704.

Paumier, me saroies-tu dire,
Puis qu'en tant de lieux as esté,
D'un homme que quier, vérité?

Théâtre fr. au moy. âge, p. 220.

Paumier se disant pour pèlerin, l'auteur des Enfants Haymon supposa que paume signifiait pèlerinage, et il fit usage du mot en ce sens :

Et s'en la *paume* muers, Dieu ait de moy pitié. v. 864.

Paumier, dans son acception actuelle, celle de maître d'un jeu de paume, nous paraît un mot trop nouveau, pour avoir été l'origine des noms qui nous occupent.

Le nom patronymique Palmer, très-commun en Angleterre, a le même sens que les noms franç. Paulmier et Paumier.

PAUTONNIER, méchant, lâche, misérable.

Tuit cils ki furent paltunier e felun e pesmes.

Les Rois, I. I, ch. xxx, p. 117.

Mau vestus come pautoniers.

La bourse pleine de sens, v. 310.

Vie menoit de pautonier.

Le diz de freire Denise, v. 176.

On trouve pautonnier dans le Diction. de Cotgrave, avec l'acception de libertin, effronté coquin.

\* Pecqueult, Pesqueur, Pesqueux, pêcheur. — \* Lepesqueur, Lepesqueux, le pêcheur.

Pesqueur, en ancien dialecte (1), et pêqueux, en pat. mod., signifient en effet pêcheur; du lat. piscator, par le changement régulier de l'i en e (V. au nom Liger) et de la terminaison ator en eur, comme dans empereur, de imperator, etc.

Item, comme nous deissons à nous appartenir l'acuit ou constumes de tous poissons pesquiés par les pesqueeurs de Saint Walery...

Charte du comte Robert, Duc., Acquitum .

Madeleine avait voulu d'abord s'opposer au courageux dessein de sa fille, mais, lorsque la jeune pêheuse l'eut mis à exécution, la pauvre mère...

Ch. Duslys, Les Réc. de la Grève, p. 17.

Les mots congénères pêque, pêche, du lat. piscatus; pêquer, pêcher, du lat. piscari; pêquerie, pècherie, du bas-lat. pisquera; pêquaille (mot dont l'équivalent manque en français), petite pêche, mauvais poisson, existent aussi en pat. norm.

(1) Cotgrave indique cette forme comme étant normande.

Quand j'allaime, au fin d'la lune, A la péque au p'tit lanchon, Et pernaguer sus la dune Auprès la tour du Vâzon...

Rim. Guern., p. 69.

Pour pêqui du peisson, je mimes nos lignes à l'iau.

Rim. Jers., p. 14.

Pesquer, pesquerie, peschalle (pêquaille) se rencontren t aussi dans l'ancienne langue :

Pot fere pesquer à toutes manieres d'engins.

BEAUM., Cout. du Beauv., xxxviii, 18.

Une pesquerie à tous harnas qu'il avoient heritablement en l'eaue.

Charte de 1332, Duc., Penna.

En la quelle nasselle avoit un vaissel, nommé vivier, dedans lequel vivier avoit certaine quantité de menue peschalle.

Let. de Rém. de 1398, Duc., Vivierium.

L'on trouve pêquier, pour pêcher, dans le Diction. de Lacombe, et pesquerie, pour fishery, dans celui de Kelham.

- \* PEIRIER, v. PERIER.
- \* PELCAT, v. LECAT.
- \* Pelvilain, Pelcerf, peau de vilain, peau de cerf.

Pelfresne, Pelhêtre, pieu de frêne, pieu de hêtre.

Nous avons déjà vu sous le nom Lecat, celui de Pelcat,

indiqué avec l'acception de peau de chat. Dans *Pelvilain* et *Pelcerf*, *pel* nous paraît avoir le même sens, que dans *Pelcat*. *Pel* se dit donc ici pour peau, du lat. *pellis*.

Mais pel avait, dans l'anc. langue, une autre signification, celle de pieu, du lat. palus. Dans le passage du lat. au franç., l'a du radical se change souvent en e dans le dérivé, comme nous l'avons vu au nom Lermier. Or, dans les noms Pelfresne, Pelhêtre, pel nous semble devoir plutôt se rattacher à palus qu'à pellis; d'où les acceptions indiquées plus haut, de pieu de fresne et de pieu de hêtre.

Là se combat chascuns pour garantir sa pel.

Chans. des Sax., 1x.

La douairiere n'a part ne portion au donjon, chasteau, forteresse de seigneurie où elle a son douaire, à la charge d'entretenir les dits edifices de couverture, pel et verge.

Coust. gen., I, 610.

En pat. norm. de Guernesey, pel est encore aujourd'hui usité pour peau:

L'vier Nico n'a que le souffle; à travers, il est seur, Sa *pet* de parchemin nou verrait quâsi l'jeur. Rim. Guern., p. 3.

Dans un acte du 21 juillet 1321 du Cartul. de Lisieux, fo 13, on rencontre les noms Guillermus Noire Pel.

On nous a exprimé cette opinion que les noms qui nous occupent, contenaient plutôt le verbe peler, que le subst. pel, dans la double acception qui vient d'être indiquée; que Pclvilain, l'un de ces noms, signifierait donc plutôt pele vilain ou écorche vilain. L'absence du second e de peler, dans les quatre noms que l'on veut rattacher à ce radical, nous porte à croire que cette variante étymologique est discutable. Nous nous sommes cru obligé cependant de l'indiquer ici.

\* Percor, petite perche.

Le mot perquot a cette signification en pat. norm.

Es mardis gras joutair les coqs, Sautair par dessus les *perquots*, Au risque de s'rompre les côs... Mér., *Dict. franco-norm.*, p. 382.

J' n'irons pus, dreits coumme un perquot, Nos daeux, à la chasse au vidco.

Rim. Guern., p. 137.

Perquot est un diminutif de perque, autre mot de pat. norm., qui se dit pour perche, baliveau coupé et dépouillé de ses branches. Du lat. pertiea, par la chute régulière de l'i, expliquée précédemment au nom Maquefer.

Engnès Bargaigne... deit aüner et aporter à la granche vij percques deu prei au Moine.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 28, ro.

Marchant d'un pas ferme, le corps renversé, Dreits comme une perque, sans nul bord r'gardé (regarder). Rim. Jers., p. 34.

Perque se dit aussi en pat. norm. pour perche, ancienne mesure agraire, que l'introduction du système métrique en France, n'a nullement fait tomber en désuétude en Norm. L'usage de mesurer par perche, s'est aussi maintenu dans les îles de la Manche; il en est de même en Angleterre, où les Normands l'ont importé au XI° siècle.

Es festins j'avons des visages,
J'n'en mens brin, treis perques de long;
Et les gens y sont aussi sages
Qu'à d'z enterrements et des sermons.

Rim Guern., p. 2.

### \* PÉRIER, PEIRIER, LONGPÉRIER, DESPÉRIERS.

Peirier ou périer, avec un seul r, est la forme normande du mot poirier; du bas-lat. perarius, qui se rattache au lat. pirus, poirier.

Si quis vero pomarium domesticum aut perarium deintus curte... furaverit...

Lex Salica, tit. 8.

Maintenant a pris son escu, Si le pendi à un *perier*, Puis a feru du branc d'acier.

BARB., Fabl. et Contes, IV, 288.

Pour un jeune perier, pour planter dans la cour dudit hostel, 1 s.

Compte des dép. de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, cité par M. Pluquet
dans son Hist. des mœurs et cout. du Bessin, p. 32.

Au haut du *perier* d'sen père, L'pid li manquit : grâces à Gu, Sus une touffe d'orties sorchières A caît assise et à nu.

Rim. Guern., p. 15.

De même, l'on appelle en patois norm. peire ou pére, le fruit du poirier, et peiré ou péré, la boisson faite avec le jus de la poire.

Velà une peire, velà une pomme.

La Friquassée, p. 4.

Je ne vueil cidre ni *pėrė*, Bien au vin je me passeray.

Test, de Pathelin, p. 190.

Su hon peray doux, qu'o tiret dans des bros.

D. Fer., Muse norm., p. 204.

La langue anglaise a emprunté au dialecte norm. pear,

poire. Le vieil angl. pere reproduisait plus exactement le rad. norm.—V. pour ce dernier mot la gramm. de Giles du Wey, p. 1073.

\* Perré, Perrey, Perreux, Beauperré, Duperré, Desperrois, Duperreux, Leperrey, Leperreux.

Tous ces noms dérivent du vieux mot perre, pierre; en provenç. peira; du lat. petra, par la chute du t, expliquée précédemment au nom Boille.

Rollans ferit en une perre byse.

Chans. de Rol., p. 194.

De granz perres lance al mastin.

Bén , Chron. de Norm. , v. 28511.

D'où le diminutif perrette, petite pierre:

E trarum enz un ewe, si que neis une perrette (calculus, dit le texte latin) n'en seit truvée.

Les Rois, l. II, ch. xvII, p. 182.

D'où encore un autre ancien mot perrin, de pierre (Chron. des ducs de Norm., II, 352 et Berte aus grans piés, p. 78), et le mot moderne perron.

L'on appelle perré, en pat norm, un lieu couvert de pierres, les terrains caillouteux, impropres à la culture, faute d'une quantité suffisante d'humus.

Dans plusieurs régions de la Norm., les pièces de terre en labour, à la surface desquelles les pierres abondent, portent souvent le nom de *Pièce du Perré* ou s'appellent simplement le Perré.

On trouve en vieux franç., une dénomination analogue, donnée à certaines parties du rivage, celles où les cailloux roulés et les coquillages se rencontrent en plus grande quantité, et que l'on appelle le perroy de la mer:

Le suppliant, garni d'une arbalestre de bois... s'en ala avec les autres sur la grave et perroy de la mer.

Let. de Rém., de 1455.

En bas-lat. perreia:

Perreia vero dictum sabulum maris videtur, quod multi in co sint calculi.

Duc., Perreia.

V. aux noms Laperrière et Perrier.

Les noms Perrin, Perrine, Perret, Perrette, malgré leur analogie avec ceux qui viennent de nous occuper, ont une origine différente; ils nous paraissent des diminutifs du nom Pierre.

PERRIER, carrier, tailleur de pierres.

Perrier, ainsi écrit avec deux r, a cette signification en vieux franç.:

El pais ne remest maçon Ne perrier qu'ele ne mant.

Rom. de la Rose.

En bas-lat. petrarius; du lat. petra:

Garinus petrarius, de quatuor mensibus usque ad Martium, viii. .

Compte de 1202.

Au XVe siècle, Alain Chartier appelait canon perrier, un mortier destiné à lancer des boulets de pierre :

Fut tué le comte de Sallebery d'un canon perrier, à une fenestre à la tour du pont.

Hist. de Charles VI et Charles VII, p. 68.

V. aux noms Laperrière et Perré.

\* Pésas, tiges de pois desséchées.

Le mot *pesas* usité en pat. norm. dans cette acception, n'est pas nouveau dans la langue:

Consin, tost alons querre tant

Palis, buissons, chaume, pesas...

Théât. fr. au moy. âge, p. 354.

Le suppliant se muça en un solier en la dite maison et se bouta dedens un taz de pesaz.

Let. de Rémis. de 1375, Duc., Pesait.

Gilles du Wey, dans sa gramm., traduit pease strawe par notre mot pesas.

Pesas est dérivé de peis, forme norm. du mot pois, conservée dans le patois et que l'on retrouve dans le mot anglais correspondant peas, emprunté au dialecte norm.; du lat. pisum, par le changement régulier de i en ei, signalé déjà au nom Duteil.

Por chascune summe de blé, de orge et de aveinne, de mesteil, de peis, de vesche et de touz autres leumages, i. d.

Cout, de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. xxvi.

Feyns, forments, fevez, peys,

Touz sunt noryz en treis meyz.

De l'Yver et de tEsté — Rec. Jubinal, II. 44.

Creis-tu que l'houan Gu se d'mente, Là-haut, d' nos faives et d' nos peis ? Rim. Guern., p. 32.

Dans l'ancien dialecte, le suffixe as ajouté aux mots forment (froment), aveine (avoine), orge, servait à désigner la paille de ces plantes; d'où les dénominations de formentas, avenas, orjas:

Noef vins garbes d'estrain, c'est asavoir sexante de formentas, sexante d'orjas... et sexante d'avenas.

Charte de 1299, du Cart. de S. Wandrille, Duc., Estramen.

Lesquels compagnons prindrent l'advenas du suppliant, lequel il avoit achapté pour nourrir son bestail, et d'icelle vouldrent faire lictière à leurs chevauls.

Let. de Rêm. de 1473, In., Advena.

C'est ainsi que l'addition du même suffixe au mot peis, explique la formation et la signification du mot pesas.

Le pat. norm., comme on vient de le voir, a conservé ce mot; il en est de même de avenas et d'un autre mot de la même famille, favas, par lequel on désigne les tiges desséchées des fèves.

\* PESQUEUR, \* PESQUEUX, V. PECQUEULT.

Pestel, pilon.

Du lat. pistillum, d'où le franç. pistil. Le changement des i du radical pistillum, en e dans le dérivé pestel, est régulier; il a été déjà expliqué plus haut au nom Ancelle.

Lors cort, à ses deux poins, saisir Un pestel qu'à l'uis voit pendant.

Dit des trois boçus, v. 247.

Monseigneur l'abbé de Saint Oen prent et a toute la partie des biens moebles à chescun de ses reseans, en la parroisse de Quiquempoist, quant il sont trespassez... esceptez toz ces hostillemens... le mortier et le pestel.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 282, ro.

En prov. et en espagnol pistar, et en italien pestare signi-

fient piler, du lat. pistare. En angl. pestle se dit encore pour pilon.

# \* Petiot, petit garçon.

Pétiot, pétiote, diminutifs de petit, petite, servent en pat. norm. et en divers autres, à désigner un jeune garçon et une jeune fille.

Quand a vit su petiot, sans se mettre en emai...
D. Fer., Muse norm., p. 50.

Petiot est employé ici comme substantif; ce mot se rencontre encore comme adjectif, tant dans l'ancienne langue qu'en patois moderne, avec le sens de petit:

Pourquoy larron me faiz nommer?

Pour ce qu'on me voit escumer

En une petiote fuste (petit navire)?

VILLON, Gr. Test., édit. Jeannet, p. 26.

Rim. Jers., p. 241.

Que nou li pâl' d'éfants:

— Ah! oui, oui,

Ditha-t-i,

Les aviers sont charmants! —

Quand i sont p'tiots, che n'est que piaille,

Quand i sont grands, c'hest piéthe ocquo!

\* PETRIS, pétrin.

Pêtri a cette acception en patois normand. La forme correcte du mot est pestril; elle se rattache, par le changement régulier de l'i lat. en e franç., au lat. pistrilla, diminutif de pistrina, boutique de boulanger.

Mardi le 15 septembre 1868, M. François George Anley... fera vendre en vente publique les meubles et effets suivants, savoir : bois de lit... chaises washstands, tables en sapin, un dressoir, un pêtri, miroir de toilette, etc.

Chron. de Jersey, 5 sept. 1868 .- Annonces.

On trouve, dans Ducange, pestril, endroit où l'on pétrit le pain. V. Gloss. à Pestarius.

On peut se demander encore si l'n finale de pétrin se prononçait toujours dans l'anc. langue. L'on trouve en effet assez fréquemment dans Garin le Lohérain, certains mots ayant une terminaison semblable, rimant avec i (I, 105, 121 et passim.).

PÉTRON, v. POITRON.

\* Peuffier, fripier.

Peuffier, avec cette acception, vient d'un autre mot de pat. norm. peufre ou peuffe, qui signifie choses de peu de valeur, défroques faisant l'objet du commerce des fripiers. Quant à peufre, il dérive lui-même de pelfre, qui, dans l'ancien dialecte norm., s'est dit pour dépouilles:

Ses cumpaignuns, ki s'en furent fuiz de la bataille, returnerent pur prendre la petfre de ces ki furent ocis al champ.

Les Rois, t. II, ch. xxIII, p. 212.

Le même mot se rencontre en angl. sous la forme pelf, biens futiles.

Diez et Scheler tirent l'origine de ces mots, du scandinave hripa, procéder avec grande hâte. Cette étymologie nous semble fort contestable.

Le mot de pat. norm. peuffier, fripier, existe dans la vieille langue, transformé par métathèse en feupier.

Item, les estaus des feupiers, pour 2 sols.

Charte de 1295, de Renaud, vicomte de Falaise,

Duc., Ferperius.

L'on dit de même en pat. norm. peufferie, pour friperie. Cette forme se retrouve également dans les anciens textes:

A la coustume de la *peuferie* appartient de chacune couette ou coussin de plume vendue, vj d.

Coust. de Lisieux, art. 19 (XVe siècle).

Il pris en un fardel de peufferie ou freuperie, ou ailleurs en l'ostel de la dite taverne, neuf chaperons et une cotte à femme.

Let. de Rém. de 1382, Duc., Pecia.

### \* Philoque.

On donne le nom de *filoques* en pat. norm., aux fils pendants d'un tissu déchiré ou usé.

Filoque est la forme norm. et, croyons-nous, la plus ancienne du mot filoche. Seulement les deux mots n'ont pas la même acception: le mot norm. n'est usité qu'au pluriel et dans le sens qui vient d'être indiqué, lequel nous semble le sens primitif, et le mot franç. ne sert plus qu'à désigner un gros câble destiné à lever la meule d'un moulin ou une espèce de tissu, de filet fait de corde, de fil ou de soie.

Notre mot de pat. est dérivé de fil et de loques.

Le verbe franç. effiloquer, effiler un tissu, est lui-même formé de ces deux mots, avec l'addition du préfixe ef pour es.

\* Piché, Pichey, pot à anse, servant à boire. — \* Pichonnier, qui fabrique ou vend des *pichets*.

Le mot de pat. norm. pichet existe dans la langue anglaise, sous la forme pitcher, avec une signification voisine de celle

que nous venons d'indiquer, celle de cruche; il est au nombre de ceux que les Norm. ont, croyons-nous, importés en Angleterre.

Le cidre, ce doux jus de la blonde Pomone,
Au defaut de Bacchus, coule à pleins robinets,
Et les bras sont armés de tasses, de pichets.

LALLEMAN, La Campenade, p. 27.

N'y avait trancheux, marmite ou pot, Pichier, jûte, hanap, djougne ou coupe, Paîle, écuelle ou cuiller à pot, Ou chelle à soupe.

Mér., Diction. franco-norm., p. 385.

Ce mot appartient aussi à l'ancienne langue :

Hyram refist vaissele de meinte baillie, poz e chanes e *pichers*.

Les Rois, l. III, ch. vii, p. 256.

Un vallet vient, Qui un pain d'orge en la main tient Et un *picher* en s'autre main, Moult petit, de fontaine plain.

Partonop. de Blois, fo 144.

On le trouve en bas-lat., sous la forme picherius :

Duos panes conventuales et unum picherium vini de Brione.

Acte de 1317, cité par M. Delisle dans L'Agric. en

Norm. au moy âge, p. 565.

PIÉDAGNEL, v. LAGNEL.

PIÉDOUE, pied d'oie.

Du bas-lat. auca, oie, est dérivé oue, qui, dans la vieille langue, a le même sens :

N'en auront toz les bons morseaus, Ne les chapuns, ne les gasteaus, Ne les *oues*, ne les pulcins, Ne les bons fruiz de noz gardins.

Bén., Chron. de Norm, v. 26749.

Ne que une *oue* à gorgueter, S'ele eust mengié un grain d'orge.

BARB., Fabl. et Contes, IV, 276.

Le nom exact primitif des rues, désignées à Paris et à Rouen, sous le nom de rue aux Ours, était rue aux Oues, dénomination qui leur venait de ce que les oyers y étaient nombreux. V. au nom Loyer.

Le nom de reine Pédauque, donné à la reine Berthe, mère de Charlemagne, est la traduction des mots provençaux pe d'auca, pied d'oie.

Les piedz blancs... estoyent largement pattez, comme sont des oyes, et comme jadis à Tholose les portoyt la royne Pedaucque.

RAB., Pantag., 1. IV, ch. 44, p. 407.

Dans les Comptes de Gaillon, qui sont du commencement du XVe siècle, on lit:

A Jehannin Gorge d'oue, à Jehannin du Hamel... pour avoir esté... porter la dicte terre en iceulx prouvaings... ij s. viij d.

L. Delisle, L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 456.

Piednoir, Piedfort, Piéplu (pied pelu), etc. sont des noms de famille, communs en Normandie.

# \* PINCHARD, de couleur gris de fer.

Ce mot de pat. ne s'applique en Norm, qu'aux chevaux et sert à indiquer la couleur gris de fer de leur robe; nous ne l'avons point rencontré dans l'anc langue. Il est probable que dans le principe, le nom *Pinchard* a été appliqué à un individu grisonnant.

Pendant la nuit de samedi à dimanche, on a volé au Ham, une jument hors d'àge, sous poil pinchard pâle.

Le Bonhomme Normand, 2 juil, 1870 - Annonces.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer ici, que notre mot. de pat. n'est pas, sous la forme normande, pinchard, la reproduction du mot franç. pinçard, terme de maréchalerie, qui ne s'applique aussi qu'au cheval et qui sert à indiquer le cheval qui marche sur la pince.

### \* PINCHON, pinson.

Janet Janot! mais quel oysel est-tu?

Es-tu pinchon, linot, merle ou caliu?

Anc. chans. norm., la 10° de celles recueillies par M. Dubois,
à la suite de son édit, des Vaux-de-Vice de Basselin.

Le temps passé, gai comm' pinchon, J'aimais à être en compagnic.

Rim. Jers., p. 76.

Ce mot de pat. norm. se rencontre aussi dans les anciens textes :

Pinchons, cardonneriez, tarius.

Modus, fo 126.

Gilles du Wey traduit the fynch par le pinchon (Gram., p. 912).

Dans le Conte des vilains de Verson, œuvre norm. du XIIIe siècle, il est question de quelques forêts de la Basse-Normandie; l'une d'elles, celle de Montpinçon, qui se trouve dans l'arrondissement de Lisieux, y est mentionnée sous le nom de Montpinchon:

Quer el bois les covient aler, En Montpinchon ou en Aunei, En Cingueleis ou en Vernei. Il en ont mout riche soudée, ii deniers ont por la jornée!

v. 188.

Un Rogerin Pinchon figure dans un acte du XV<sup>c</sup> siècle, du Cartulaire de Lisicux, f° 136.

Le mot norm., comme le mot franç., qui s'écrivait autrefois par un c, dérive du bas-lat. pincio, que l'on rattache au ky mrique pinc, pinson.

Pion, buveur.

Du lat. bibonem ou encore de bibonius, est peut-être dérivé le subst. pion, buveur. La chute du second b est parfaitement régulière: on la trouve dans sujet; de subjectus; taon, de tabanus; soulever, de sublevare, etc., mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que le changement du premier b en p fait difficulté.

Pions y feront mate chère,
Qui boyvent pourpoinct et chemise.
Puys que boyture (boisson) y est si chère,
Dieu nous garde de la main mise!
VILLON, Gr. Test., p. 52.

Brief, on n'eust sçeu en ce monde chercher Meilleur pion, pour boire tost et tard. In., Ballade et Oraison, p. 70.

Pion, avec l'acception qui vient d'être indiquée, a pour corrélatif dans l'ancienne langue, le mot piot, boisson (1). Ce

(1) Piot, drink, liquor.

Corg., Diction.

mot, que l'on rencontre fréquemment dans les Vaux-de-Vire de Basselin, y indique la boisson normande par excellence, c'est-à-dire le cidre. Ailleurs, *piot* est dit le plus souvent pour vin; il en est ainsi, par exemple, dans ce passage de Rabelais:

Cette nectarique, delicieuse, precieuse, celeste, joieuse, deifique liqueur, qu'on nomme le piot.

Pantagruel, I, 2.

Aux substantifs pion, piot, se rattache le vieux verbe pier, qui s'est dit, suivant Cotgrave, pour boire, buvoter, s'enivrer (to bowse, bib, sip, swill).

Pion, s'est dit aussi, savoir :

1º Pour fantassin, piéton; en vieux franç. pehon, en espagn. peon, en ital. pedone, du lat. pedonem. Dans le passage du lat. au franç., la chute du d du radical est assez commune. (V. au nom Béneois).

Mesmes ces *pehons* de villaige, J'entens *pehons* de plat pays, Ne se fussent point esbahis De leur mal faire...

VILLON, Le franc archier de Baignolet, p. 154.

### 2º Et pour étouppe :

Nous avons ordené que blans pions, que on dist estouppes, ne soient mis aveuc blanque canvre.

Duc., Piones.

Le mot franç. pion est relativement trop moderne, au moins sous sa forme actuelle, pour avoir pu former le nom de famille Pion.

## \* Piquois, pic ou pioche.

Le mot picois ou picquois appartient en ce sens, au pat. moderne aussi bien qu'à l'ancien dialecte:

Avec pelles et piquois no veit vingt ouvriers.

D. Fen., Muse norm., p. 364.

Une bêque, une hâche, une tille, Un serpé, un picouais, Faux émoulu, dard ou faucille, Ebliaiteux, fourque ou flais.

Rim. Guern., p. 127.

E ces de Israel veneient as Philistiens pur aguiser e adrecier e le soc, e le *picois*, e la cnignée, e la houe.

Les Rois, l. I, ch. XIII, p. 44.

Desque vus aiez la cité veu alumer, Le mestre mur desfaire à voz picois d'acier. Chron. de Jord. Fant., v. 618.

Sherwood, dans son Diction., traduit le mot angl. pickaxe par pioche, houe, picquois.

En bas-lat. picassa:

Dictus Georgius supplicanti unum magnum ictum in spatulis dedit... et plures ictus sibi dedisset, nisi esset quædam picassa, cum qua eidem Georgio dictam furcam rebatebat.

Let, de Rém. de 1460.

Le mot picois est d'origine celtique et se rattache à pik, pic, pig, pointe.

## \* Planchon, plançon.

En bas-lat. plancio, du lat. planta. Planchon est la forme normande de plançon, branche plantée pour former une bouture. Ce mot de patois se rencontre aussi dans l'anc langue:

L'exposant print un planchon en sa main, pour la seurté de son corps.

Let. de Rém. de 1376, Duc., Candela.

\* Planque, Planquette, Laplanque, Deplanque, Dalaplanque, Desplanques, Leplanquois.

Planque, du lat. planca, s'emploie en pat. norm. pour planche, non-seulement dans le sens le plus général de ce mot, c'est-à-dire avec la signification de pièce de bois plate et longue (1), mais en outre dans une acception fort ancienne, celle de passerelle.

Planque et planche se disent en effet, soit d'un arbre équarri ou d'un madrier, soit d'une dalle longue et étroite, jetés, pour le passage des piétons, sur un fossé, un ruisseau, un canal, souvent à côté d'un gué.

Quand la passerelle est en pierre, si le fossé ou le cours d'eau sont trop larges pour qu'une seule dalle puisse les traverser, on en met deux, quelquefois trois bout à bout, et, à la jonction de ces dalles, on établit en dessous, un ou plusieurs piliers pour les soutenir.

Les noms de famille que nous venons d'indiquer, se rattachent à notre mot planque, le plus souvent dans sa seconde acception.

Les troubliais, s't-alle, à qui faire Elourdair terjoùs l'bouan Gu? Usair pies d'braies sus les roques, A la *Plianque* et ès Moulins, Quand nou z'ot sounair les clioques, Les fifres et les tabouarins?

Rim. Guern., p. 31.

Le mot angl. plank, qui a le même sens, est vraisemblablement dans cette langue, d'origine normande.

(1) Jean Bisnez apportit d'un ompoitronement, Qn'il eut d'un medechin qui promet sus des planques, Asserrance que ch'étoit un chertain oignement Pou les plaies, pou la toue et pou le mal des hanques. D. Fer., Muse norm., p. 50. Planche est souvent employé dans la vieille langue avec l'acception normande de passerelle :

Al passer planche vus gardez.

WACE, Rom. de Rou, v. 5667.

Passer nous convient ceste planche; Fortune ainsine le pueple vanche Des bobans que vous demenés.

Rom. de la Rose, v. 6573.

Planche a conservé ce sens jusqu'au XVIIe siècle:

Planche, plank or thick bord, especially one that's laid over a ditch, brook or moat, etc., instead of a bridge.

Corg., Diction.

De même, en bas-lat., planca s'est dit pour passerelle :

Masura illa quæ sita est apud Caudebec, juxta masuram Landrici de Boute, ex una parte, et *plancam* Molendini Caverois, ex alia.

Charte de 1223, du Cartul, de S. Wandrille.

Quand un paysan normand veut dire qu'on ne peut compter sur un individu, il se sert souvent de cette locution: « No n' peut s' fier à li n'en pus (non plus) qu'à eunne planque pourrie. » Planque, dans ce cas, a le sens de passerelle en bois.

« Faire la *planque* à quelqu'un », est une autre locution normande, dans laquelle *planque* a encore cette acception et qui signifie métaphoriquement lui faciliter une entreprise, lui fournir les moyens d'arriver.

Le chevallier du guet Cèze faict la planche aux fols.

REGNIER DE LA PLANCHE, Livre des Marchands, p. 459.

Un grand poëte, Pierre Corneille lui-même n'a pas craint d'employer cette locution, qu'il avait trouvée dans le pays où il était né et qu'il habitait: Flatte-la de ma part, promets-lui tout de moi;
Dis-lui que, si l'amour d'un vieillard l'importune,
Ette fait une planche à sa bonne fortune;
Que l'excès de mes biens, à force de présents,
Répare la vigueur qui manque à mes vieux ans.

La Suivante, acte 11, sc. 1.

#### PLEGE, répondant, caution.

L'on appelait plege dans l'ancien droit normand, une caution judiciaire qui s'engageait pour quelqu'un ou qui s'obligeait à payer personnellement l'amende prononcée contre son commettant.

Plegii dicuntur personæ quæ se obligant ad hoc quod qui cos mittit tenebatur.

Jura et consuetud. Norm., cap. 60.

Li plege amainent Graelent

Devant le rei en sun present.

Marie de France, Lai de Graelent, v. 527.

Je ferai prendre.... Les pleges et metre en prison.

Le Credo à l'userier, v. 138.

D'où pleigerie, cautionnement:

Tuit li vendeurs de poisson de mer donnent chacun pleigerie de soixante livres Parisis.

Ordon. des rois de Fr., II, 580.

Il y avait aussi dans la vieille langue le verbe plevir, se constituer répondant:

Compaires, fet-il, je vous plevis.

Le dit des deux changeurs, v. 68.

Plevir une femme, c'était s'attacher à elle, répondre de son bonheur:

N'estes vous pas la dame qu'espousai et pleri

Jub., Fabliaux, I, 143.

## \* Plessis, Plessy, Plessier, Duplessis.

Le plessis ou plessier était une portion de forêt, fermée par une clôture de bois vif, dont les branches s'entrelaçaient (L. Delisle, L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 346).

Cet mots dérivent du lat. plexus, part. passé de pleetere, entrelacer, tresser; par la substitution régulière de  $ss \stackrel{.}{a} x$ , comme dans tisser, de texere; cuisse, de coxa; issu, de exitus, etc.

On trouve dans la vieille langue les formes plessier, plaissié, plessis et plesseis:

Ni ot maupas, eue, bois ne plessier, Fors que la lande et le sablon legier.

Gar, le Loher,

Tuit en tentissent, li bois et li plaissié.

Rom. d'Aubery.

Bois en plessis, que les aucuns appellent tousche.

Charte de 1473, Duc., Pleisseicium.

Parmi un plesseis de saus.

Rom du Ren., III, 323.

En bas-lat. plesseus:

Extra haias et talleis et plesseis.

Gr. Cartut. de Junièges, cité par M. Delisle, ib.

En pat. norm., plesse, signifie branche d'une haie, ramenée vers le centre de la clôture pour la fortifier; et plesser, entrelacer les branches d'une haie. Enfin, plessis est usité pour désigner, soit une clôture ainsi formée, soit un bois

taillis, entouré de haies plessées. En pat. pic., plessis et plessier et en provenç. plaissat signifient bois taillis.

On rencontre dans Wace, le verbe plaissier, avec le sens de son radical plectere :

D'une part fist le bois tranchier Et bien espessement plaissier.

Rom. de Brut, v. 9430.

# PLICHON, petite pelisse.

Du lat. pellicius, fait de peau, vint le mot pelisse, qui donna les formes diminutives pelisson et pliçon, en franç.; pelichon et plichon, en dialecte normand.

Des laveures li moillent sen plichon.

Vie de S. Alexis (version du XIIIº siècle), v. 814.

Item, iij manteaux, iij surcos, iij cotes, i pelichon.

Invent. de 1308, cité par M. Delisle, dans L'Agric. en

Norm. au moy. âge, p. 726.

Pour 6 pièces de cendaux vermeux en graine, tant pour couvrir pliçons comme pour estoffer robes pour le roy.

Compte de 1351, Duc., Petticia.

# \* Pognie, poignée.

Pognie, poignie, pougnie, se disent en pat. norm. pour poignée, du lat. pugnea, forme féminine de l'adj. pugneus, que l'on trouve dans Plaute et qui se rattache à pugnus, poing.

Ces mots, par la substitution de i à e dans la terminaison , nous fournissent un exemple d'une des formes caractéristiques de l'ancien idiôme normand , dans lequel on disait ,

comme 'aujourd'hui en pat. mod., bouchie pour bouchée, lignie pour lignée, brachie pour brassée, perchie pour percée, etc.

Cele respundi: Si veirement cume Deu vit, jo n'en ai si une puinnie nun de farine en un vaissel e un sul petitet de olie en un altre vaissel.

Les Rois, l. III, ch. xvII, p. 311.

Et sont tenus... ferir au post chascun d'une lance d'arme de plain poing, par la pougnie.

Acte de 1383, cité par M. Deliste, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 70.

Le suppliant print une poignie de verges de bois...

Let. de Rém. de 1461, Duc., Parfustum.

Sen goret dans l'vier parquet couine Et gronde, à mainti mort de faim, Ecoute, hermoune à l'us, mord, tricache et trott'line, Et, pour sauvair sen lard, brinotte une *poignie* d'fein. Rim. Guern., p. 86.

La pognée ou pougnie est, quant au lin, une mesure trèsancienne en Normandie. Cette mesure est encore en usage dans certaines parties du Lieuvin; elle équivaut à la quantité de tiges de lin que peuvent entourer les deux mains rapprochées. Nous avons vu imposer dans des baux, outre le paiement des fermages en argent, des prestations annuelles en lin, desquelles l'importance était supputée par poignées.

Quiconques est liniers à Paris, il puet et doit vendre seulement en gros par poigniées, par pesiaux, par cartiers et boteleites de betisi et lin serancié boen et loial, pour qu'il soit prest à filer.

Ет. Воп., Liv. des Mét., p. 145.

Le cils qui li lins en vent tant seulement une poingniée, il ne doit point de tonlieu; deux poingniées ou iij doivent ob. de tonlieu; iiij poingniées doivent j den. de tonlieu; et ainsinc del plus plus, si come il est dit par devant.

In., ib., p. 344.

On appliquait encore cette mesure à la vente de l'oignon :

Item à Jehan des Hayes... pour la vendue de deux costes d'ongnons et une pongnie d'aoux (d'aulx', xl sous.

Compte de 1405, cité par M. Delisle, ib., p. 494.

## \* Pognon, diminutif de pogne, main, poing.

Pogne, en pat. norm., outre cette dernière acception, a celle de étreinte de la main, de force du poignet.

Il vous saignait les gens largement comme des chevaux, et il avait, pour l'extraction des dents, une poigne d'enfer.

G. FLAUBERT, Madame Bovary, I, 87.

Nous avons vu citer par erreur, comme se rapportant au mot qui nous occupe, le passage suivant du mystère intitulé La Passion de N. S. J. G.:

Car tourmenté sont de la *poigne* De tous les maux qu'en enfer sont.

Poigne, ici, ne signifie pas main ou force du poignet: il signifie piqure; c'est le substantif, forgé par le poëte, du verbe poindre, piquer; du lat. pungere.

De notre mot pogne sont venus les mots de pat. pognasser, pognâfler, manier sans soin, à poignée, salement.

### Poitron, Pétron, poitrine.

Poitron et peitron sont des formes diminutives masculines, le premier, du mot français poitrine, et le second, du mot norm. peitrine. Poitrine, comme peitrine, se rattache au bas-lat. petrina, dérivé, par un intermédiaire fictif, pectorina, de pectus:

Quidquid canonici habent in lumbis et petrinis vaccarum.

Histor. Britann., II, 133.

Si vos effonderai cel ventre; Et la boele qu'est soentre, Vos saudra par le *poistron*.

Rom. da Ren., v. 12798.

Puis en a juré le *poistron* Que le provoire renforra.

Fabliau d'Estourmi, v. 460.

Par grant chalcur dist ces paroles, que, par le poitron Dieu sanglant, si feroit.

Let. de Rém. de 1376, Duc., Poitrina.

La forme normande *peitrine*, pour poitrine, se rencontre fréquemment en ancien dialecte et en patois:

E li buens dux de Normendie Le r'a si durement feru Par sus la pene del escu, Qu'entre le col e la *peitrine* Li fait passer l'anste fraisnine.

BÉN., Chron. de Norm., III, 64.

Percent lur cois e lur petrines.

Marie de France, II, 450.

Prins dedans la peterine...

D. FER., Muse norm., p. 295.

Cupindon se trouve bien sier Quant i ronse su sa pétrine.

L. PET, Muse norm, p. 17.

D'après la même règle dialectique, en vertu de laquelle, dans certaine classe de mots, l'e est substitué à l'o, l'on dit encore en pat. mod., comme dans l'anc. idiôme normand, peitrail pour poitrail:

Si li a ocis son destrier,

Tot le fendi jusqu'el peitral.

Bén., Rom. de Troie, v. 10692.

\* Poncet, Ponchy, pressé, serré.

Ces noms paraissent formés du part. passé du verbe de pat. norm. poncer ou poncher, approcher une personne en se serrant contre elle.

Dans le pat. norm. de Jersey, l'on trouve, ayant la même acception, le verbe créponcer:

Et chacun s'créponce pour aveir eune bouane pliaiche.

Rim. Jers., p. 38.

Quant à la prononciation de l'e ouvert dans la terminaison du mot poncet, nous renvoyons à ce qui a été dit plus haut au nom Freulet.

En ce qui touche la substitution de l'i à l'e, au part. passé du verbe poncher, il y a lieu de remarquer qu'elle se rencontre fréquemment aussi en dialecte norm., où l'on dit mâqui pour mâché, cherchi pour cherché, etc.

Sire, je dis quant à present, Quant aucun despouilli se sent...

L'Advocacie N. D., p. 29.

J'trouv'rai l'bounheur et la jouaie Dans tes iûes, entre tes bras, Et tes jours s'ront fillis d'souaie, Si pouvaient l'être ichin bas.

1 im. Guern., p. 56.

Voir encore, quant à la même substitution de lettres, ce qui est dit au nom *Poquie*,

On nous a fait remarquer, non sans raison peut-être, que

le nom Poncet pouvait être un diminutif de Ponce, comme Janet ou Jeannet est celui de Jean; Pierret, celui de Pierre.

\* Porion, narcisse des prés.

Porion se rencontre dans le Diction. de Cotgrave avec ce sens.

Ce mot de pat. norm. vient du lat. porrum, porreau, et semble un diminutif de ce dernier mot. Cette dénomination a été donnée au pseudo-narcisse, à cause de la ressemblance de ses tiges avec celles du porreau.

Je n'ay plus amy ne amye En France et en Normendye, Qui me donnast ung porion.

> Anc. chans. norm., recueillie par M. Dubois, à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire de Basselin.

Porquet, goret, jeune cochon.

Porquet, pork, shote pig, young pork.

Corg., Diction.

PORTEBOSQ, v. DUBOS.

\* Postel, Potel, petit poteau.

Tant ont miné sous terre, chascuns à son cisel, Que des murs de Cologne ont trait maint grant carrel; A ce que il en traient, i metent le postel.

Chans. des Sax., IX.

Icellui Perrinet bouta sa hache entre l'uis et le *postel* ou esteil, où il le devoit clorre.

Let. de Rém. de 1409, Duc., Postellum.

Postel, qui subsiste encore en provenç., est un diminutif du très-vieux mot normand post, poteau, mot conservé dans le pat. mod.; du lat. postis.

Ce mot se trouve dans la langue anglaise, où, croyons-nous, il est d'origine normande.

Al entrée del temple furent poz de olivier quarrez. Les Rois, l. III, ch. vr. p. 250.

Bois pour faire escarrie à leurs maisons, par livrée, c'est assavoir : iiij posts, ij sommiers, ij trefs...

Cout. de la forêt de Vernon, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 374.

Au quel ediffice ledit Leudes pourra faire assoir le post de sa dicte maison.

Acte de 1458, du Cart. de Lisieux, fº 40.

Il y avait à Lisieux au commencement de ce siècle, un poteau appliqué à l'angle de la maison formant l'encoignure de la place Saint-Pierre et de la rue Pont-Mortain , lequel était désigné sous le nom de Pôt de Falaise. Bien que ce poteau soit détruit depuis longtemps, le carrefour, proche duquel sil se trouvait, porte encore aujourd'hui le nom de Pôt de Falaise. C'est là que se donnent rendez-vous , particulièrement le dimanche, les cultivateurs des environs de Lisieux, que leurs affaires appellent à la ville.

Le diminutif de  $p\hat{o}t$ , actuellement usité en pat. norm., est  $p\hat{o}tille$ , mot que l'on rencontre, sous la forme postiz, dans l'anc. langue:

Girars s'est bien garniz De portes, de *postiz*, Por fermer sa maison.

Théât. fr. au moy. âge, p. 133, à la note.

\* POTIN.

Potin a deux significations en patois normand : l'une est

fonte de fer, dont on fait les pots, les marmites, etc.; l'autre, commune à d'autres patois, est propos médisants ou indiscrets, commérages.

Le nom Potin se rattache probablement à cette dernière acception.

Laton, metail, cuivre, potin et autres telles choses, le c. p., iiii. d.

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. XII.

Y n'y pedra que sen latin, Aveuque tout sen vieus potin.

L. PET., Muse norm., p. 23.

L'on dit encore en Normandie et ailleurs, potinage, pour action ou habitude de débiter des potins; potiner, pour bavarder indiscrètement, et potinier, pour bavard indiscret.

Et niomains tout aintel potinage,

Ne sert n'en pu que des brides à viaux.

D. Fer., Muse norm., p. 462.

Potin, en pat. norm. de Guernesey, signifie mastic de vitrier.

\* Pouchin, poussin.

Du lat. pullicenus, poulet. Cette forme normande du mot poussin se rencontre aussi bien dans les anciens textes qu'en pat. moderne:

De rechief chescun vilanage rent ij pouchinz de rente, à la mi aoust. Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 69, r°

> C'est la main du bruhier qui hape Les petits pouchins et agrape...

Duc , Buhors.

Velà qui perdit sen pouchin.

La Friquassée, p. 18.

L'on dit de même en pat. norm., pouchinée pour troupe de poussins, et par métaphore « eune pouchinée d'effants » pour une bande d'enfants.

La constellation des Pléiades prend aussi en Normandie le nom de Pouchinière.

En pat. norm. de Guernesey, l'on dit pouachin, pouachinière.

## Pouettre, Lepoëtre, poëte, le poëte.

Poetria, en bas-lat. et poétrie, en vieux franç. se sont dits pour poésie; est-il invraisemblable d'admettre que poëtre ait pu dès lors se dire pour poëte? Nous ne l'avons pas pensé.

Ducange cite, en esset, au mot poetria, ce passage d'un vieux gloss.: Per istius carminis rudem poetriam; et, au mot poexia, un autre passage d'un diction. latin franç., où le mot poesis est désini poètrie ou siction. D'un autre côté, notons que poetry se dit encore pour poèsie en angl.; qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, poètrie avait conservé ce sens, et que poètride se disait alors pour semme poète (V. le Diction. de Cotgrave). Poètereau est resté français.

L'épenthèse de l'u dans poëte a existé d'ailleurs en l'ancienne langue:

Le pouete Virgilius, Es estoiles Tholomeus, Ypocras le physicien, De la mort n'en est eschappez nulz; Souflez, vostre vie n'est rien.

EUST. DESCHAMPS, Poésies.

Ilz firent porter les livres de Archeologue, le pouête, hors de la cité et ardoir.

CHRIST. DE PISAN, Vie de Charles V, ch 19, p. 627.

La même épenthèse se rencontrait au XVIIe siècle en pat. norm.:

> Pour may, avant que faire ma pouësie, Je m'enpreignais dedans la fantasie Ouyr leu trens trens, criant Jacque ou Jullien, Faites vos graces, et alors les pouëttes Happest leu pris.

D. FER., Muse norm., p. 196.

### \* Poultier, Lepouletier.

On appelle pouletier en pat. norm., un marchand qui achète des volailles par cagées pour les revendre aux regrattiers, aubergistes, etc. En angl. poulter ou poulterer.

« Argentu (pourvu d'argent), comme un pouletier » est un dicton norm, qui doit probablement son origine à cette circonstance que, quand les pouletiers viennent s'approvisionner sur les marchés, ils règlent toujours leurs achats au comptant et mettent souvent, à cette occasion, une certaine quantité d'argent en évidence.

Dans l'ancienne langue, le marchand de volailles s'appelait nolaillier:

Quiconques est polaillier à Paris, qui vent polaille et voletille, sans autre regraterie... Ет. Вог., Liv. des Mét., p. 178.

Polailler vient de polailles, réunion de poules, de volailles. De même, de polailles dérive un mot qui est resté français, poulailler, lieu où se retirent les poules.

Dans la formation des mots de cette catégorie, le dialecte normand a suivi une autre voie : de poule il a formé d'abord notre mot pouletier, marchand de poules, puis poulier, poulailler. Poulier peut aussi se rattacher au lat. pullarius. qui concerne les poussins.

Ce mot, dans cette acception, est toujours usité en pat. mod.; on le rencontre aussi dans les anciens textes:

Le poulier aux gelines.

Let. de Rém. de 1425, Duc., Poutalleria.

Si les Engloys venoyent piller, Nous les mectrons à tel martyre, Que nous les garderons de ryre Et d'aller à nostre poullier.

Anc. chans. norm., la 23° de celles recueillies par M. Dubois à la suite de son édit, des Vaux-de-Vire de Basselin.

## \* Poussier, poussière, balayures.

Le mot poussier est franç., mais dans un sens restreint, celui de débris: l'on dit ainsi poussier de mottes, poussier de charbon, poussier de pierre, etc.

En pat. norm., ce mot a conservé son acception primitive, plus générale, celle de poussière (V. le Diction. de Cotgrave):

Les Veysiés ont fini leu gamme;
Des Godards, i n' reste fis d'âme.
Gaillards, Mourains, Herchiers, Ravniaux,
N'ont laissi que l'poussier d' leùs os.

Mét., Diction, franco-norm., p. 216.

L'on ne voyoit au palais du tyran... autre chose que le sable et le poulsier où les estudians trassoient les portraicts et figures de geometrie.

AMYOT, Vie des hom. ill. de Plut., Dion, 16, t. IX, p. 163.

# \* POUTREL, jeune cheval.

Du bas-lat. pultrellus, poulain.

Et pro hac donatione recipio unum pultrellum per manum dom. Petri abbatis.

Charte de 1059, Duc., Polderus.

Lor cheval ne sont pas poutrel,
Ainz sont corrant, fort et isnel.

BEN., Rom. de Troie, v. 20889.

Je m'arestai soz l'ombre d'un fraisnel, Lez un boschel lassai mon poutrel. Jehans Erars, Pastourelle.

Pultrellus se rattache à un autre mot appartenant aussi à la basse latinité, mais qui est plus ancien, le mot pulletrum, que l'on trouve dans les lois barbares, avec le sens de poulain :

Si quis pulletrum anniculum vel binum furaverit.

Lew Salica, tit. 40.

Pulletrum, qui tient au lat. pullus (petit d'un animal), contraction de puellus, dim. de puer, a encore donné une autre forme secondaire, puletra, jument; d'où le vieux mot poultre ou poutre, lequel a le même sens et dont poutrel peut aussi être un diminutif:

Item, iij petites poutres; item, iiij chevaux à charète...

Invent. de 1308, cité par M. Delisle dans L'Agric. en
Norm. au moy. âge, p. 726.

En pat. norm. poultre et en pat. picard poutre sont les noms que l'on donne à la jument, qui n'a point été saillie, et en provenç. poudrel, est celui du poulain.

Poyé, élevé, grand.

Est sor trestoz li soverains, Sor toz saives, sor tuz preisiez E sor toz li plus esauciez, Sor toz poiez e celebrables E sor autres li plus loables.

Bén., Chron. de Norm., v. 7911.

Poié est le part. passé du verbe poier, monter, qui paraît lui-

même se rattacher au lat. podium, petite éminence, par la chute du d, expliquée plus haut au nom  $B\'{e}neois$ .

Li dux Guillaumes ot ce blastenges, Ces reproches e ces laidenges; S'il ert iriez au munt poiier, Or n'i parout que corucier.

Bén., Chron. de Norm., v. 9370.

En provenç., poiar se dit aussi pour monter, et poiament pour hauteur.

Une autre forme du même verbe, *puier*, se rencontre aussi dans la vieille langue :

Por li et por son los, amont Saine puièrent.

WAGE, Rom. de Rou, v. 4915.

Amont l'arbre prent à puier.

Rom. du Ren., III, 187.

D'où le mot pui, montagne. Le puy de Dôme.

Halt sunt li pui, e li val tenebrus.

Chans. de Rol., p. 71.

PRAT, DUPRAT, pré, du pré.

Prat, du lat. pratum, se dit encore pour pré, en provençal. En ital. prato et en espagn. prado.

Lur buele des cors traı̈ner par ces praz;

Jamès en lur paı̈s ne crierunt mès: Aras!

Chron. de Jord. Fant. v. 1798.

Comme aux suppliants appartenoit un certain prat... ou quel prat un lors nommé Jehan de Clavaire... eust bouté pasturer.

Let. de Rém. de 1442, Duc., Aignelinus.

Prat avait un diminutif, prateau:

Item, un prateau, avec une petite aubraye.

Let. d'amort. de 1458, In., Albaretus.

En provenç., ce diminutif est pradel ou pradet.

Prezey, prisé, dont on fait cas.

Preisé, preisié sont le part. passé du verbe preiser ou preisier, priser; du lat. pretiare, par le changement régulier de ti en s, comme dans exhalaison, de exhalationem; oraison, de orationem; poison, de potionem, etc.

En provenç. prezar et en ital. prezarre.

Tant ne l'vos sai ne preiser ne loer.

Chans. de Rol., p. 45.

De eus i a senz dotance maint, Qui de plaies se dout e plaint: Las e lassez e ennoiez En deit estre li plus *preisiez* De coups ferir, prendre e doner E d'estre vains de jeuner.

Bén., Chron. de Norm., v. 5395.

PRODHOMME, prud'homme, homme sage et probe.

De prod, pour prud, et de homme. L'ancien adj. prud ne subsiste plus dans la langue qu'au féminin prude, et avec un sens généralement défavorable. Prod se rattache comme lui, au lat. prudens, par le changement de u en o, comme dans grogner, de grunnire; roter, de ructare; flot, de fluctus, etc.

En provenç. prozom; en ital. produomo; en espagn. prohombre.

Ço d st Rollans: a Cist colp est de produme! »

Chans. de Rol., p. 109.

Hai! biauz sire Dex, comment
Saime prodom malvese graine!

Bible Guiot, p. 311.

Le nom *Proudhon*, fort connu, a le même sens. V. les noms Leproux et Lehon. On trouve d'ailleurs proudoume dans l'anc. langue:

Et fet jurer les messiers, quant les proudoumes les ont esleux. Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 70, r°.

### Provot, Leprovost, Desprovostières.

Provost, n'est pas, croyons-nous, une forme particulière de prévôt; ces deux mots ne doivent avoir ni le même sens, ni la même origine.

Prévôt, en vieux franç, prevost, du lat. præpositus, était le nom que l'on donnait au magistrat préposé à l'exercice d'une juridiction seigneuriale. Quant au mot provôt, en vieux franç. provost, nous pensons qu'il dérive du lat. propositus, par le changement régulier du p en v, expliqué plus haut au nom Ghevrel. Le provost aurait donc été, selon nous, l'officier placé devant les autres et spécialement chargé de notifier les décisions du seigneur et d'assurer leur exécution.

E se alquen, u quens, u provost, mesfeit...

Lois de Guit.

Dame, bien soiez vous venue, Fet cil qui provos est et maire.

Lai d'Aristote, v. 393.

Ses anemis ne prise gaires Qu'ele a, baillis, provos et maires.

RUTEBEUF, p. 204.

Ne porreit pas estre descrite

Par le provost sa grant biauté.

Le dit de Constant Duhamet , v. 84.

#### \* PUCHOT.

Ce nom est formé du mot pat., identique, lequel est un diminutif du vieux subst. norm. pucheur ou pucheux, vase avec anse ou quelquefois pourvu d'un long manche, servant à puiser de l'eau, de la lessive, etc.

Por xiii. desrées d'escueles, i. d.; et pour la douzeinne de *pucheeurs*, qui sont clouez, viii. d.

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. LXVI.

Pucheux vient lui-même de pucher, verbe qui appartient aussi au pat. norm. Pucher l'eau d'un fossé, d'une mare, etc., c'est les mettre à sec en jetant l'eau en dehors avec une pelle creuse. Pucher la lessive, c'est la retirer de la chaudière avec le pucheux, pour la répandre sur la cuvée de linge.

Dans not' prinseux il y a d'qué beire : J'y puch'rons jusqu'à la niet neire. Mér., Diction. franco-norm., p. 27.

Pucher, puchier, existent aussi dans l'anc. langue, avec le même sens:

Or me faites seulement tant, Pour l'amour Diu le roi poissant, Que vous portés mon barizel Ichi desous à chest ruissel, En la fontaine le puchiés, Ne serés mie blechiés.

BARB., Fabl. et Contes, I, 221.

Pour deux coulleurs... quatre pelles, quatre seillos à couller, chargier, pucher et entonner vins, x s.

Compte de 1419, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 457.

Enfin, notre verbe pucher (mot norm., selon Cotgrave) se rencontre encore en vieux franç. avec le préfixe es, équivalent de la prépos. lat. ex:

Ewe en viver u en estanc

Ert plus legier à espucher (épuiser)

Que n'iert son beivre ne son manger.

Chron. de Geoff. Gaimar, dans les Chron. anglo-norm.

de M. Francisque Michel, I, 34.

Richard, ne que espuchier

Puet on la mer d'un tamis,

Ne vous vauroit mais castis,

Qu'on ne puet musart castoier.

MATZNEB, p. 77.

Puchoir est encore un autre mot de pat. norm., dérivé pareillement de pucher. On désigne par puchoir, en Normandie, notamment dans le Lieuvin, un plancher établi au bord d'un cours d'eau et qui s'avance un peu au dessus, pour puiser de l'eau et aussi pour y laver le linge, la vaisselle, etc.

Item, nus ne puet faire pucheoirs ne ferir estoc es yaues... sans congié.

Charte de 1400, du Cart. de Corbie.

Pucher et ses dérivés se rattachent tous à puche, ancienne forme du mot puits, laquelle subsiste encore en patois picard. De même que de puits, le franç, a formé puiser, épuiser; de même, de puche, le dialecte normand a fait pucher, espucher et les autres dérivés qu'on vient d'indiquer.

PUTEL, DUPUTEL, puits, du puits.

Du lat. puteus.

Si souef la dame convoie, Qu'il a fait voler au *putel* Son peliçon et son mantel.

Dit de Constant Duhamel, v. 852.

Ne troverai putel où il ne soit passé.

Fierabras, v. 2275.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'on disait encore putel pour puits en patois normand:

Quant ten frerot est cut o mitan du putel...

D. Fer., Muse norm., p. 37.

Selon M. L. Dubois, en pat. norm. mod., putel signifierait petite mare, formée par le liquide écoulé d'un fumier.

\* QUEMIN, chemin.

Du bas-lat. caminus, que l'on trouve dans des textes du VI<sup>e</sup> siècle. — La substitution régulière de l'e franç. à l'a lat. a été déjà signalée au nom Désequelles. En italien cammino; en espagnol camino; en provenç. cami; en picard camin. Ce mot vient des langues celtiques, où l'on trouve camen, chemin, de cam ou kamm, pas.

Je trouve, may, qu'i n'est qu'aller le quemin dret. D. Fer., Muse norm., p. 379.

Nos grands pères se sont servis de nos qu'mins toute leu vie, Et j'nai pon oui pâler qu'i s'y seient trébuquis.

Rim. Jers., p. 4.

Jadis avint k'uns leu erra Par un hemin...

MARIE DE FRANCE, Fable XXIX.

Pour ce que le dit *quemin* estoit hanté et marchié pour le temps grandement pour aller et venir de la chastelerie de Caen au Bur le Roy et comme recordent les ansians et nous croion bien estre ainsy.

Cartul. du moulin de Heville, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm, au moy. âge, p. 149.

... Sitam inter heminum domini Regis, ex una parte, et campum dictum Aoyn, ex altera.

Cartul. de l'abb. de S. Wandrille, I, 820.

\* QUENAULT, QUENEAU, QUENET, QUENIOT, QUENOT, jeune chien ou petit chien.

Tous ces noms reproduisent un diminutif du mot de pat. norm. quen ou quien, chien, mot que l'on retrouve dans l'anglais kennel, chenil.

A Rouen, on dit parmi le peuple quenot pour petit chien; on appelle aussi les chenets des quenots.

Diction, de la Conversation, à CHENET.

V. aux noms Lequien, Gaignon, Chenel.

Queneau, nous a-t-on objecté, ne pourrait-il être aussi bien quesnel, petit quesne ou chêne?

Nous ne le pensons pas, par le motif que ce nom est écrit sans s.

Les noms Quesnel, Quesney, Quesnée, cités plus haut à la suite du nom Lequesne, ayant l's du radical bas-lat. casnus, nous les avons rattachés sans hésiter à quesne.

La prononciation habituelle des noms appartenant à ces deux catégories différentes, est d'ailleurs en harmonie avec celle des radicaux particuliers à chacune d'elles. Ainsi, l'on prononce keuno ou kiéno le nom Queneau, dérivé de quen, et kênel, le nom Quesnel, dérivé de quesne.

- \* QUENESCOURT, v. LEQUESNE.
- \* Querière, Laquerrière, Delaquerière.

Querrière ou cherrière servent en pat. norm. à indiquer un chemin rural, par lequel une querrette ou une cherrette (charrette) peut passer, c'est-à-dire un chemin charretier.

> Si jamais ta reue déferre, Eu va-t-alle meins les fins faeux? A roule amont la *quérière* A la Lande et même ès Quaeux.

Rim. Guern., p. 52.

Ches querières qui n' peuvent être rac'modaies.

Rim. Jers., p. 2.

Le verbe correlatif, quérier, existe de même en patois normand:

I faut vraiment quérier dreit.

Rim. Guern., p. 28.

Le verbe *cherrier*, auquel correspond la forme *cherrière*, se rencontre aussi en ce patois.

Carrière, charrière, charrère avaient dans l'anc. langue, le même sens que nos mots querrière et cherrière:

Por l'estrece de la quarriere.

BARB., Fabl. et Contes, I, 196.

Husdent aqueut une chariere.

Tristan, I, 75.

Très par mi l'ost funt lor charrere.

Bén., Chron. de Norm., I, 287.

Carrière vient de carraria (bas-lat.), qui lui-même dérive du lat. carrus, char; proprement voie d'un char. D'où encore le mot de pat. carrette; en angl. cart; en bas-lat. careta.

Chiminum sufficiens ad caretas sibi invicem obviendas.

Formul. Anglic., p. 277.

En .iii. carettes tres ben les unt carguiz.

Chans. de Rot., p. 248.

Por fereure de quarete, i. d.

Coust. de la Vic. de l'Eauc de Rouen, art. xvii.

Grands avalleux de quarettes ferrées.

D. Fer., Muse norm., p. 179.

Quant à charrière ou charrère, il n'est pas besoin de dire qu'ils dérivent de charrier.

Le même radical carrus, qui a donné carrette pour charrette et carrière pour voie charretière, a aussi produit carier (en bas-lat. cariare), pour charrier; carretée (en bas-lat. carea), pour charretée, et carriage, pour charriage:

Cinquante chars qu'en fait carier.

Chans. de Rol., 111, dans Littré.

Pour façon d'une carretée de glu, 18 s.

Compte de 1466, cité par M. Pluquet, dans son

Histoire du Bessin, p. 32.

Monsieur de Sainct Pol feit passer l'artillerie et tout le bagage et carriage pour marcher droit à Pavie.

MARTIN DU BELLAY, Mem., p. 156.

V. au nom Lechertier.

- \* Quéron, v. Chéron.
- \* Quéru, Quéruel, Quéruelle, Chéruel, charrue, petite charrue.

Quérue et chérue sont les formes normandes de charrue ; quéruel, quéruelle et chéruel en sont les diminutifs.

Ces formes se rattachent, par le changement régulier de l'a en e, indiqué plus haut au nom Lermier, au lat. carruca, mot que l'on trouve dans Pline comme dénomination d'une espèce de voiture, et plus tard dans les lois barbares, avec le sens de charrue:

Si quis caballum, qui carrucam trahit, furatus fuerit...

Lex Salica, tit. 40, § 1.

Huit muis, six rasieres, deus coupes d'avaine pour les kievaux de kierue doudit hospital.

Compte de 1350, cité par Roquefort, supplém., p. 197.

Item, li dit habitant, qui ont ou auront esplois de *cherues* en la dite ville, nous devront pour chascun esploit, trois courvées de *cherrues*. \*\*Charte de 1354, Duc., Explectum.

> Ballies-mé l'camp où la quérue Jamais n'tourne motté.

Rim. Guern., p. 140.

Jolis éfants, avau les rues,
S'y en allaient coumme à des quérves.

Mér., Diction. franco-norm., p. 14.

Quéruer, se dit encore pour labourer, en pat. norm. de Guernesey:

Quand les Romains, rouais des nations, Quéruaient pour leus pânais.

ID., ib., p. 414.

- \* QUESNÉE, \* QUESNEL, \* QUESNEY,
- \* QUEVILLON, petite cheville.

Le nom Quevillon reproduit une forme diminutive mascu-

line du mot de pat. norm. keville ou queville, cheville, mot que l'on prononce généralement qu'ville, quelquefois aussi j'ville. Du lat. clavicula, contracté en cavicla; d'où, par le changement fréquent de l'e en a, signalé au nom précédent, et par la chute du c, déjà notée au nom Mâquefer, la forme usitée en patois.

Ah! pardingue! ch'est qu'lus guérets agiles Ne t'naient, dam! ni à clious ni à qu'villes. Rim. Jers., p. 111.

Cette forme se rencontre pareillement dans l'anc. dialecte:

N'i out keville ne closture, Ke ne fust tute d'ebenus.

Marie de France, Lai de Gugemer, v. 158.

L'anc. langue, comme le pat. moderne, employait, de même, queviller, pour cheviller, et quevillette, pour chevillette:

Ceste roys est quevillée en telle maniere qu'elle est plus longue que large.

Modus, fo 130, ro, dans Littré.

Deux hommes à lever le merrien de la meson que l'en fera eu maneir de Goy et requevillier le palis deu dit maneir.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 115, ro.

Plate hanque, ronde gambete Gros braon (mollet), basse quevillete. Théât. franç. au moy. âge, p. 61.

## \* QUEVREMONT, mont de la chèvre.

Kèvre, forme norm. du mot chèvre, dérive du lat. capra, par le changement régulier, que nous venons de signaler plusieurs fois, de l' $\alpha$  en e, et par celui du p en v, aussi noté plus haut au nom Chevrel, qui est de la même famille.

Une kievre vuleit aler Là ù pasture pust truver.

MARIN DE FRANCE, Fable XC.

L'asne iiii d. et la quievre, ob.

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. xx11.

On trouve dans le nom d'une commune, située proche d'Arras, la forme exacte du nom Quevremont:

Je me tenroie pour musart Se laissoie Robert Nasart, Celui qui maint en *Kievremont*, Ne Colart Boidin, d'autre part.

BARB., Fabl. et Contes, I, 126.

Il y avait, non loin de Rouen probablement, une « baillie de Quievreville », dont il est parlé dans le *Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen*, fo 118.

Le nom Chevremont se rencontre aussi assez souvent en Norm.

QUIGNET, petit coin, angle, little corner, dit Cotgrave.

Du bas-lat. cugnus, dérivé du lat. cuneus, coin, par l'épenthèse régulière du g, comme dans oignon, venu de unionem; vigne, de vinea; seigneur, de seniorem, etc.

Lesquelx se logerent en un cuignet des bergeries...
Une eschache qui va en magnière de cuygnié.
Duc., Cugnus.

En pat. picard, l'on donne le nom de cuignet au coin à fendre le bois, et celui de quignie à la cognée, qui, par le fait, n'est qu'un coin emmanché.

Cuignie et quingnie sont d'ailleurs deux anciennes formes du mot:

Les ustils as ovriers qui firent les degrez, Besague e cuignies en unt od els portez. S. Thom. le mart., 144.

La deuxième porte rompue et brisée par force quingnies. FROIS., Chron., 2º partie, III, 99.

Voir le nom suivant.

QUIGNETTE, petite cognée.

En bas-lat. cugnieta. V. pour l'étym. le nom précédent.

Le suppliant haussa une cuigniete qu'il tenoit en ses mains, et, en lui desendant, seri d'icelle cuigniete le dit de Laigny, un cop par la teste. Let. de Rém. de 1379, Dvc., Cugnieta.

> Une queugniete que l'on tient en sa main. Autre de 1369, Ip , ib.

On trouve aussi dans l'anc. langue, cogniete pour petite cognée:

> Et aussi une cogniete Abat bien souvent un grant arbre. Mirac, de Ste Genev.

# \* Quillerier, Leouilerier.

Quillerier s'est dit pour marchand ou fabricant cuillères; c'est un dérivé du mot de pat. norm. quiller, cuillère; du lat. cochlear, que l'on trouve dans Celse avec cette acception, et qui se rattache, par assimilation, à cochlea, coquille de limaçon. Quiller se prononce ki-ié, de même que Quillerier se prononce ki-lé-rié. Quiller se trouve aussi dans les anciens textes:

... Entre bouche et quillier

Avient sovent grant encombrier.

Rom. du Ren., I, 153.

Quilliers de boys ou de fust.

Et. Boil., Liv. des Mét., p. 321.

## \* RACHINE, racine. — RACHINEL, petite racine.

La substitution du *ch* au *c* doux détermine une forme des plus communes en patois normand, forme dont nous avons déjà rencontré de nombreux types.

Le nom Rachinel, qui probablement avait dans le principe la forme féminine rachinelle, reproduit le diminutif de rachine; en bas-lat. radicina, qui n'est lui-même qu'un dim. de radix.

Car molt y ot arbres plantés
Et herbes et bonnes rachines,
Dont ont fait les bonnes mechines.

Robert le Diable.

La hache est déjà mise à la rachine des arbres.

Mér., S. Matthieu, ch. 111, v. 10.

D'où rachiner, prendre racine :

Onques de mauvaistié ne burent, Qui peust en lors cuers grener, Ne reprendre ne *rachiner*.

Le Roi Guil., p. 95.

et racheau, souche:

Chascun d'eulx ont acoustumé prendre et avoir... le boy vert en gesant, cassé ou estaché sanz caable et cellui dont l'en a osté sept piez de lonc devers le *racheau* ou la chouque.

Charte de 1366, Duc., Racha.

Un Jean Rachine figure dans un acte du XVe siècle, du Cartul. de Lisieux, fo 38.

#### \* RAGOT.

Ce nom peut se rattacher au mot franç. ragot et signifier court et gros ou encore jeune sanglier.

Il ne serait pas impossible non plus qu'il signifiât sot rabâcheur, sens qui appartient à ce mot en pat. norm.; c'est dans cette hypothèse que nous nous y arrêterons.

Ragot, dit Le Duchat dans ses notes sur Rabelais, était le nom d'un bélître fameux du temps de Louis XII et des premières années de François I<sup>er</sup>. Or, nous avions pensé tout d'abord que notre mot de patois pouvait se rattacher à ce personnage; mais nous avons dû abandonner cette opinion, ayant constaté qu'il y avait dans la langue, dès le commencement du XVe siècle, c'est-à-dire à une époque bien antérieure, un mot de la même famille, le mot ragote, signifiant commérage, bavardage:

Lequel hostellier leur fist tres mauvaise chiere..., en leur disant pluseurs ragotes et injures.

Let. de Rém. de 1409, Duc., Ragazinus.

Il y a aussi en pat. norm. le verbe rayoter, qui se dit pour rabâcher. Ducange lui donne un sens différent : « Fagoter, populari acceptione usurpatur pro obmurare, mussare. »

En pat. norm. de Guernesey, ragot signifie bâton court et gros, et ragotter frapper avec le ragot.

#### \* RATOUR.

Ce mot de pat. a deux significations: l'une au figuré et l'autre au propre.

Employé seul, ratour signifie détour, biais, équivoque. La locution norm. tour et ratour exprime le même sens, mais d'une façon plus accentuée : « Aveuc mei n'y a pas d'ratours », ou « aveuc mei n'y a ni tours ni ratours. »

Au propre, ratour a plutôt le sens de retour. Dans ce cas, il est toujours joint au mot tour. « Avant de r'trouvai men capet, j'fis pus d'chent tours et ratours. »

Tourner et ratourner est une autre locution de pat. norm. souvent employée dans des acceptions semblables, au propre et au figuré. La substitution du préfixe ra au préfixe re n'est pas rare en pat. norm.: nous la trouvons, par exemple, dans une locution similaire, d'un usage fréquent, celle de passer et rapasser, que l'on rencontre aussi dans les anciens textes:

Les bordiers deivent passer et rapasser au bac de Han, qui est au saignor deu Han, l'abbé et le couvent de St Oen de Roen.

Liv. des jur. de S. Ouen, iº 73, rº

Porront aller, passer et rupasser par le dit bac, à queval, à car..

Charte de 1362, Duc., Carrecta.

C'est ainsi que l'on dit encore en pat. norm., raconduire, pour reconduire; rassouvenir, pour ressouvenir, etc.

A Diu ora
Que cest voiage li laist faire
Et raconduire en son repaire.

Gilles de Chin, v. 2050

Ah! v'là qui rassouvint, dit Manon, nouet jenesse, Et fait v'nin l'iau au bec!

Rim. Jers., p. 57.

La particule prépositive re, placée au commencement des verbes, pour exprimer le plus souvent la réduplication, donne la forme exacte, dérivée du lat.; mais, comme le dial. norm., le franç. s'est parfois aussi écarté de cette forme: c'est ainsi, par exemple, que l'on dit rajeunir, ragaillardir, rafraichir, ravitailler, pour rejeunir, regaillardir, refraichir, revitailler.

Quand le français adopte cette forme irrégulière dans d'autres mots, tels que rassasier, ravigoter, radoter, rapatrier, radouber, raconter, il modifie la forme primitive de ces verbes qui était resazier, revigoter, redoter, repatrier, redouber, reconter.

#### \* RAVET.

Ravet, en pat. norm. signifie crochet en fer, que l'on cloue, soit aux murailles, soit à l'intérieur d'un meuble, pour y suspendre des clefs, des objets de ménage, des vêtements, etc. C'est probablement une corruption du vieux mot havet, croc en fer.

V. au nom Havet.

RÉAUTEY, royauté, pouvoir royal.

Du bas-lat. regalitatem, dérivé lui-même du lat. regalis. La chute du g du rad., dans le dérivé, se rencontre assez fréquemment, comme nous l'avons déjà vu au nom Conroy.

Mi quinze freres tos sont roi coronez; N'i a celui n'ait quatre reautez.

Bat. d'Alesch., v. 4641.

Ne sauroit nus hom eslire Qui si fust propre en grant biauté : Sachiez qu'en nule *reauté* N'en avoit nus à icel tans.

BARB., Fabl. et Contes, IV, 33.

Réauté est la forme normande du mot royauté. Rei se disait, en effet, pour roi, en dial. norm. (V. au nom Lerey); comme aussi, en même dialecte, real et reaume s'employaient pour royal et royaume:

Samuel cumanda que l'um aseist devant Saül le mès real.

Les Rois, t. I, ch. Ix, p. 31.

Qui de loing le fust venuz querre D'autre reaume et d'autre terre.

BÉN., Rom. de Troie, v. 29873.

La même forme dialectique se rencontre dans les vieux mots leial ou leal, du lat. legalis, pour loyal, et léauté, du bas-lat. legalitatem, pour loyauté:

Oi nus defalt la leial cumpaignie.

Chans. de Rol., p. 146.

Et il ait oud en arere testimoine de leauté.

Lois de Guill.

\* Rebulet, mélange de farine et de son.

L'on fait usage du *rebulet*, dans les fermes normandes, pour la nourriture des veaux, des porcs, etc., en le délayant dans l'eau.

On a dit que le mot de patois rebulet était un diminutif de rebut. Nous ne saurions nous ranger à cette opinion: le rebulet est un résidu du blutage, et c'est à ce mot, sous sa forme norm, qu'il convient plutôt, selon nous, de le rattacher. Nous avons vu plus haut, en effet, au nom Bultel, qu'en vieux franç. comme en pat. moderne, on disait buleteau ou bulteau, pour bluteau, et buleter ou bulter, pour bluter.

En bas-lat. rebuletum:

Item quolibet die totius anni unum panem de rebuleto post panem conventus,

Contrat de 1297, Duc., Rebuletum.

Thibaut le Grand-prestre, boulengier... entra en la chambre où il avoit accoustumé de faire mettre... le rebulet, qui yst de la fleur...

Let, de Rém. de 1401.

REGNART, renard.

Regnart est un mot d'origine historique. Dans le haut moy. âge, ce fut le nom sous lequel on désigna dans une épopée populaire très-célèbre, le goupil, nom primitif du renard (V. au nom Goupil).

Regnard est l'ancien nom germanique Raginohard, Reginhart, signifiant bon conseil; d'où sont venus aussi les noms modernes Reginald, Renaut.

> Fauvel atrait à sa part, Par son engin, le regnart.

Jub., Fabliaux, II, 91.

Si dy que vous ferez très bien Les enclorre de toutes pars, Puis les prandrez, comme je tien, En leur terrier, comme regnars.

Mist. du siège d'Ort., v. 4895.

\* REIQUET, petite gaule servant à faire tomber les fruits d'un arbre.

Ce mot dérive du verbe de pat. norm. rêquer ou récher, gauler les fruits d'un arbre. Reschier se trouve dans Cotgrave, avec le sens de sécouer (to shift).

La Basse-Normandie... s'occupe de... cultures, de pépinières et surtout de pommes et de cidre. Y a-t-il de honnes quetines? Est-il temps de raîcher? Voilà des problèmes importants pour une grande partie de la population.

E. DE LA BÉDOL., Les Norm., dans Les Fr. peints par eux-mêmes, I, 135.

Tu éras biau rêquer...

D. FER., Muse norm., p. 38.

En pat. norm. de Guernesey, on appelle *rêque* la récolte des pommes oubliées dans les vergers :

Aquand nou r'venait d'la rêque...

Мет., Diction. franco-norm., p. 337.

Suivant Scheler, rasch ou ras est la qualification que l'on donne dans le midi de l'Allemagne à un fruit âpre au goût.

RENDU, moine, frère convers. — LERENDU, le moine.

Les faus rendus, les faus abés, Les faus provoires ordenés.

Vie de N. S. J. C.

... Il est u prestres, u clers, Ou auchuns rendus d'abeie.

BARB., Fabl. et Contes, IV, 33.

Rendu fut employé, par abréviation, pour rendu moine :

Baillé au roy à Poissi, le jour que sa fille fut rendue.

Compte de 1250, Dvc., Redditus.

REVEL.

Ce mot, dans l'ancienne langue, semble avoir plusieurs acceptions.

Tantôt il s'est dit pour retard :

Uns povres merciers, sans revel, I vint à tot son chevalet.

Dit du povre Mercier, v. 18.

tantôt pour badinage:

Contredisans à lui donner de la dite pomme, par jeu et revel et non par mal.

Let. de Rém., de 1378, Duc., Revelles

tantôt ensin pour déroute :

Des Griex et des Indois i ot molt grant revel.

H. DE VALENCIENNES.

RIBARD, qui aime à plaisanter.

Ribard dérive du vieux verbe riber, folâtrer; d'où aussi le mot franç, ribaud. Du germanique ribe, prostituée.

Tex blasme et juge les *ribanz*,
Qui assez plus fiert et regibe
Que cil qui joe assez et *ribe*.

GAUT. DE COINCI, Sainte Léoeadie, v. 1208.

Et avint que en euls jouant et ribant dessus ledit tas de foing.

Let. de Rém. de 1378, Dvc., Ribaldi.

Riber a dû former Ribard, comme nasiller, piller, crier, grogner, etc., ont formé nasillard, pillard, criard, grognard, etc.

### RIBLIER, débauché.

L'étymologie de riblier pourrait être la même que celle de ribard (V. le nom précédent).

Nous n'avons pas rencontré riblier dans l'ancienne langue, mais nous y avons trouvé ribler, se livrer à la débauche, et riblerie, débauche. Le passage de ribler à riblier nous a paru aussi admissible que celui de rouler à roulier, de argenter à argentier, de lancer à lancier, etc. Cependant,

nous devons dire que le mot, plus exact, ribleur, se trouve dans Cotgrave, aves le sens assigné plus haut à riblier.

1.equel frere Thomas s'estoit parti de pluseurs foiz de l'abbaie de Sées et alé *ribler* et en lieux dissoluz.

Let. de Rêm. de 1424, Duc., Ribaldi.

Quatre ou cinq mauvais garsons qui font plusieurs ribleries, noises et debatz.

Autre de 1459, ID., ib.

## RIDEL, rideau, petite éminence.

Ridel, ancienne forme du mot rideau, vient de rider, produire un froncement; mot qui se rattache lui-même au moyen haut-allem., riiden, plisser, tordre.

Demi journel de terre... tenant d'une part au ridel ou hollon.
Duc., Hoga.

Tres capæ ejusdem seetæ, cum toto apparatu altaris, sine ridello.

Id., Ridellus.

#### \* RION.

Rion, en pat. norm., a deux significations : il se dit tantôt pour rayon, jet isolé de lumière, tantôt pour raie de la charrue ou sillon; dans ces deux sens, rion est une contraction de rayon.

Rayon a eu lui-même cette double acception.

Dans la première, qui subsiste encore, ce mot est un diminutif de l'ancien mot rai, rayon, du lat. radius. Dans la seconde, qui a été moins usitée (1), rayon est aussi une forme diminutive

(4) En ung champ ou rayon d'une charrue.

Chron. de S. Denis, I, 215, dans Littré.

d'un autre mot, raie, sillon; du bas-lat. riga (1), substantif du verbe rigare, arroser. De riga par la chute régulière du g, déjà notée au nom Conroy, et par le changement fréquent de l'i en e, signalé au nom Ancelle, est venu, en dialecte norm. reie et en dialecte franç. roie, forme qui subsiste encore en picard et en wallon.

Rion, avec le sens de sillon, se rencontre dans l'ancienne langue, sous la forme rillon:

A esté donné congié au dit Jacques de relever un rillon de se vignes.

Cartul. de Corbic, Dvc., Roya.

L'on trouve aussi le même mot rion, avec une acception semblable en pat. norm.:

D'leux grand' quérue i font un rion Pour l'enterrair sous l' frie; Jean Graindorge, men vier garçon, V'là ta course finie!

Rim. Guern., p. 129.

Pense à ten rion (sillon), Judith!
Goulo charmant.
A flieur de bras,
Fais ta vieillotte et n'ris pas tant,
Houras!

Chans. guern., citée par M. Franç.-Vict. Hugo, dans La Norm. incon., p. 102.

Rion, dans sa seconde acception, celle de rayon, se rencontre de même dans le patois :

Ossi, dai qu'os avais un *rion* de santey,
Vo vo saulais de tou par tro de libertey.
L. Pet., Muse norm., p. 13.

(4) RIGA, striga, sulcus terræ.

Duc., Riga.

Rion, en pat. du Berry, a pareillement les deux sens qui viennent d'être indiqués.

La syncope de l'a devant i ou y, se rencontre fréquemment en patois normand : c'est ainsi, par exemple, que l'on dit glise pour glaise, balyer pour balayer, tryon pour trayon, trître pour traître, etc.

## RIOTTE, dispute, querelle.

Pour bien de pais et pour oster toutes riotes, contens et discussions.

Charte de 1327, Duc., Riotta.

Il y a naturellement de la brigue et *riotte* entre les femmes et nous.

MONT., Ess., III, 325.

Riotte s'est maintenu longtemps dans la langue; il était encore usité au XVII<sup>e</sup> siècle. En ital. riotta; en provenç. riota; en angl. riot.

#### \* ROBINE.

Les acceptions dans lesquelles on peut entendre ce nom sont nombreuses et souvent bien dissemblables.

En premier lieu, l'on rencontre le nom Robin appliqué à des personnages bouffons, niais ou poltrons, dans une foule de fabliaux, contes, farces et proverbes du moyen âge. Robine peut donc d'abord être une forme féminine du nom Robin et avoir le même sens. Robin est un diminutif de Robert, nom d'origine germanique, que l'on rattache à l'anc. hautallem. rat-berath, bon en conseil.

La Fontaine donne le nom de *Robin*, dans un sens analogue, au mouton (*Fable*, IX, 19); d'où encore le sens possible de niaise ou de brebis, au nom *Robine*.

D'un autre côté, l'on trouve dans Saint-Simon (Mém. 486,

252), l'adj. fém. robine, employé avec une acception opposée, celle de spirituelle, qui a de l'entregent.

En pat. normand, on donne le nom de robin au taureau; robine peut donc aussi signifier vache.

On rencontre, en outre, le mot *robine* dans l'ancienne langue, employé avec le sens de bras d'une rivière, de canal reliant un lac à la mer:

Le suppliant a fait faire aucunes reparations en la robine, dit le brougidour de Aiguesmortes.

Let. de Rémis. de 1470, Duc., Robina.

Enfin, robines a été employé dans le sens d'entraves:

Lequel Philippot avoit rompu ses prisons et emporté un seps appelez robines.

Autre de 1394, ID., ib.

Le nom Robine a-t-il pu être donné dans le principe, comme sobriquet, à la femme ou à la fille d'un homme de robe? Le mot franç. robin ne nous paraît pas assez ancien dans la langue, pour que cette hypothèse puisse être admise.

# \* ROCQUIER, v. ROQUE.

RONDEAU, rouleau ou cylindre de bois, traversé par un axe en fer, auquel est assujetti un timon destiné à le mettre en mouvement. Cet instrument agricole sert à briser les mottes, après le hersage.

Thomas Godin ala en une pièce de terre ou champ d'avoine... pour icelle pièce rouiller à une grosse pièce de bois appelée *rondeau*, pour casser les bloches (mottes de terre).

Let. de Rêm. de 1400, Duc., Rondellum.

Les autres acceptions du mot rondeau, acceptions trop

connues pour qu'il soit utile de les rappeler ici, ne nous semblent pas pouvoir être rattachées, d'une façon vraisemblable, au nom qui nous occupe.

\* Roque, Laroque, Delaroque, Desrocques, Rocquier, Roquette, Desroquettes.

Roque et roquier sont les formes norm. de roche et de rocher, et roquette est un diminutif de roche; du bas-lat. rocca. Roc, roch sont des mots celtiques.

Roque et roquer sont usités en pat. norm. de Guernesey:

I m'hattait dès qu'i voulait, Roque après roque i m'houlait.

Mét., Diction. franco norm , p. 433.

Tout est, fis-ju, si tranquille et si calme, Que j'resterais, l'dos contre men rocquer, Sans ouïr, sans vée, sans attendre fils d'âme, Seul et content, du matin jusqu'au ser.

Rim. Guern. , p. 88.

Des sablions, des roquiers, de p'tits et d' grands batiaux.

\*\*Rim. Jers., p. 21.

Roque et roquette se trouvent aussi dans la vieille langue :

A esgardé, si a choisi Trois cens hermites et molt plus, Ki en la *roke* là desus Menoient vie d'ermitage.

GUY DE CAMBRAY.

Roquette, little rock.

Cota., Diction.

En provenç. roca se dit pour roche, et roqueta, pour petite roche.

Roques, La Roque, La Roque-Baignard sont des noms de communes du Calvados, qui ont une origine semblable à celle des noms de fam. indiqués plus haut.

Rosel, Durosel.

Rosel, ancienne forme du mot roseau, est un diminutif du vieux mot ros, qui a le même sens (V. au nom suivant). Du goth. raus, jonc. En provenç. rauzel.

As tu esperance en cez de Egypte, ki sunt eume bastuns de rosel...

Les Rois, l. IV, ch. xviii, p. 408.

En quelconque heure il seroient trouvé... rosel soiant. Charte de 1427, Duc., Rosellus.

Une commune du Calvados porte le nom de Rosel. Rozel est aussi le nom d'une des paroisses de Jersey.

## \* Rots, Duros, Rottier

On appelle rot ou ros en Basse-Norm., un outil à lames de jonc ou de fer, très-rapprochées et maintenues à chaque extrémité dans un long châssis. Les tisserands font usage de cet outil pour tenir écartés les fils de chaînes.

Les lames et *rots* servant à la fabrique desdites serges.

Arr. du Cons., 28 août 1701.

Rottier est la dénomination usuelle du marchand de rots. Cet instrument a emprunté son nom au vieux mot ros, roseau, végétal dont on détachait des fragments aplatis, pour en former des lames (V. au nom précédent).

N'y a ne saussoye, ne autre boys, fors ros de quoy l'en cueuvre les maisons.

L. Delisle, L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 279.

Pour les carpentaiges (couvertures) qu'il voudroit faire aus dites maisons et hostiels, nous li devons livrer sis milliers de *ros* et non plus.

Charte de 1318, Duc., Ros.

Ros se dit encore aujourd'hui pour roseau, en pat. norm. de Guernesey:

Et quant il aeurent pléchi une couronne d'épines, i la li mirent sus la tête, ove un ros dans la main dêtre.

Mét., S. Matthieu, ch. xxvII, v. 29.

Il existe une commune portant le nom de Rots, dans l'arrondiss, de Caen.

- \* ROUCAMPS, v. DUCAMP.
- \* ROUELLE, petite roue.

Le mot de pat. norm. rouelle est un diminutif de roue; il est dérivé du lat. rotella, dim. lui-même de rota. Le changement de o lat. en ou franç. et la chute du t du rad., ont été expliqués précédemment aux noms Lacour et Boille.

La dénomination de *rouelles* s'applique plus particulièrement aux roues de la charrue.

Ce mot se rencontre aussi dans l'ancienne langue :

Une charrue sans rouelles.

Joinv., Hist. de S. Louis, 219.

Usage à faire une paire de roez et une paire de rouelles, charectes charetilz, hersses.

Cout. de lu forêt de Gavray, cité par M. Delisle, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 302,

### \* Rougeulle, rougeole.

En pat. norm., rougeulle et piquereulle sont les noms de cette maladie éruptive.

L'on dit de même véreulle pour vérole.

Nous n'avons point rencontré cette forme dans les anctextes.

A Guernesey l'on dit rouageule.

## \* Rousée, rosée.

Du lat. rorata, part. passé fém. de rorare, par le changement régulier de l'o en ou (V. au nom Lacour) et de l'r en s, comme dans arroser (en pat. norm. arrouser), du lat. adrorare; besicle, de beryllus; chaise, de cathedra, etc.

Cette forme appartient à l'anc. dial. et au pat. mod. :

E vus, munz de Gelboé, rusée ne pluie ne vienge sur vus. Les Rois, 1 II, ch. 1, p. 122.

> Per 1 matin, à la rousée, Li oisel chantent l'ains jornée.

> > Tristan, II, 87.

Ausi souef com la rousée Vient et descent sor la verdure, Si vint Diex en la Virge purc.

La court de Paradis, v. 18.

Pour tout chunna l' printemps ram'nit La plie et la rousaie.

Rim. Guern., p. 129.

L' nouvé soleil, source de jouaie et d' vie, Dans la rousaie étalait ses couleurs.

MÉT., Dict. franco-norm., p. 124.

Roussel, homme qui a les cheveux roux.

Roussel, diminutif de roux, est l'anc. forme du mot franç. rousseau, lequel a aussi cette acception.

Nous devons ajouter cependant que l'on trouve dans une Let. de Rém. de 1400, roussel employé pour désigner une sorte de bâton:

Icellui Lambert prist un baston sans fer, nommé au lieu un roussel.

Duc., Rosselum.

## \* ROYER, LEROYER, LEROUYER.

Un royer ou un rouyer pouvait être un ouvrier fabricant des roues, un charron.

Rouyer dérive de roue, comme royer, de roc, ancienne forme du mot en dialecte normand et en pat. mod.

Sur quatre roes e aissels de araim. Les Rois, t. III, ch. VII, p. 255.

De deux roes la pire est celle qui braira.

Chron. de Dug.

Nous avons déjà vu, au nom Boë, que hoe, joe, noe, etc., sont employés en dial. norm. pour houe, joue, noue, etc.

Il est possible aussi que le nom *Lerouyer* se soit appliqué dans le principe à un voyer, officier préposé à la police des chemins ou des rues.

Ruyer (l'on sait que l'u se prononçait souvent ou) se rencontre en effet dans l'ancienne langue, avec cette dernière acception:

Ruyers enim in aliquot consuetudinibus Belgicis iidem sunt, qui aliis voiers, quibus scilicet viarum seu rugarum jurisdictio competit.

Duc., Ruarius.

Nous proposons ensin une troisième variante étymologique, applicable seulement aux noms Royer et Leroyer et qui rattacherait ces noms à roie, ancienne forme franç. du mot raie, sillon. Nous l'empruntons aussi au gloss. de Ducange, dans lequel on lit ce qui suit, au mot Roya: « A gallico roye, striga, sulcus terræ, nostris royer pro voisin contigu. » A l'appui de cette interprétation, Ducange cite ce passage d'une Let. de Rém. de 1360: « Et si avoit ycils Girart seurvendengié ès vignes de ses voisins et royers. »

### RUAU, RUAUX, RUAUT, RUEL, petit ruisseau.

Ruel et ruau sont des diminutifs de ru, dénomination sous laquelle on désigne en pat. norm. un ruisseau, formé par une source (V. pour l'étym. au nom Durieu).

Ces deux formes se rencontrent dans l'ancienne langue :

Le ruel, qui part de devant l'us Rad. de Praeres, doit courre parmie le courtil de Johen le Franc.

Petit livre rouge de Troarn, cité par M. Delisle, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 110.

Du moulin de la maladreie jusqu'à l'Indre, si comme le ruau se porporte par devers Beaulieu.

Charte de 1294, Duc., Riale.

\* RUETTE, petite rue, ruelle, little street, dit Cotgrave.

Ce mot de patois norm, se rencontre aussi dans celui du Berry.

> Nou t' veit parfeis qui, dans les ruettes, A ten tout seu, vas te traînant,

Les mains coulées dans tes pouchettes, La tête baissie et marmottant.

Rim. Jers., p. 244.

S' tu viens dans la p'tite ruette, J'oublierai tous tes méfaits.

Rim. Guern., p. 55.

# \* RUNGETTE, petite fille qui a l'habitude de ronger.

Ce nom, quant à sa formation, appartient à la même famille que le nom Bavette, porté plus haut.

Rungette est un diminutif du subst. fém. rongeuse. Ce mot se rattache au verbe runger, ronger, emprunté par le pat. norm. à l'ancienne langue:

Ensi avint k'uns leu runja Uns os que el col li entra.

MARIE DE FRANCE, Fable VII.

Sovent li menbre des jelines, Dont il selt *rungier* les eschines.

Rom. du Ren., 15193.

Il étaient là, la vaque et l'viau , rungeant Sus la grand'hougue, où l'herbe creît sous l' jant. Μέπ., Dict. franco-norm., p. 438.

Rungeant, dans ce dernier passage, est employé pour ruminant. C'est le sens primitif du mot, sens conservé, comme on le voit, par le patois norm.

On trouve dans Cotgrave runge, pour ronge, action de ruminer, terme de vénerie qui est resté français dans la locution: « le cerf fait le ronge », c'est-à-dire rumine.

Rungette peut donc être aussi un diminutif du vieux subst. runge.

Ronger et ruminer ont d'ailleurs le même radical, le lat.

ruminare. La forme norm. runger se rattache à ce verbe par le changement régulier de l'i en g, comme dans songer, de somniare; du reste, on rencontre dans Apulée, rumigare pour ruminare.

De même que doux, par exemple, a donné douce, douccreux, doucette, de même rungeur a pu former rungeuse, rungette.

### \* SAGOT, sagouin, malpropre.

Le mot de pat. norm. sagot, usité en ce sens, est une corruption de sagon, dénomination primitive du sagouin, petit singe à longue queue.

Or des bestes que j'ai sus dictes,
Sagon, tu n'es des plus petites:
Combien que sagon soit un mot
Et le nom d'un petit marmot (autre espèce desinge).

Manor, II, 196, dans Littré.

## \* SAILLARD, sauteur, danseur.

Saillard est usité en ce sens dans le pat. norm. de Guernesey:

Il est meutin, il est gaillard; Véyoûs coumme i va, l' p'tit saillard! Mér., Diction. franco-norm., p. 440.

Ce mot est le subst. du vieux verbe saillir, sauter, dérivé du bas-lat. sallire, corruption du lat. salire.

Micol, la fille Saül, guardad par une fenestre e vit le rei saillant e juant devant nostre Seignur. (Michol, filia Saül, prospiciens per fenestram, vidit regem David subsilientem atque saltantem coram Domino.)

Les Rois, l. II, ch vi, p. 441.

L'en doit bien reculer pour le plus loin saillir.

Berte aus grans piès, XIII.

Salmon, saumon.

En vieux franç. saulmon, du lat. salmonem.

Il faut perdre un veron pour pescher un saulmon.
Cote., Diction.

Dans le passage du lat. au franç., l'épenthèse de l'u après a se remarque fréquemment: c'est ainsi, par exemple, que calidus, salvus, falsus, etc., ont formé chaud, sauf, faux, etc.

L'on ne saurait dire cependant que, comme dans salmon, il y a eu simplement substitution de l'u à l'l, car aux origines même de la langue, en même temps qu'on trouve caut, saus, faus, on trouve aussi chals, salv, fals, pour chaud, sauf, faux.

En provenç. salmo, en espagn. et en angl. salmon, en ital. salamone.

Samin, de velours, de soie.

Renduz vos fust en vostre tref samin.

Agolant, p. 186.

Samin s'est dit pour de samis, étoffe de soie :

Desafublée en fut en un samis.

Gar. Lohér., I, 297.

Bele chasuble de samit.

Rom. du Ren., t. I, p. 140.

Samy, dans cette acception, est resté dans la langue jusqu'au XVII° siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

## \* SAONNET, répudié, récusé.

Ge nom reproduit le part, passé du verbe saonner, qui appartient à l'ancien droit coutumier normand et dont le sens est identique à celui exprimé par le terme de procédure reprocher, s'appliquant à des témoins dont on entend répudier le témoignage comme suspect. Saonner est encore usité en pat. normand.

Et quant il l'en aura ouy leurs dits et mis en escript, cil qui est en prison doit estre amené devant eux, et lui doit on demander s'il en vout aucuns saonner.

Anc. Cout. de Norm., ch. 68.

Saon et saonnement, terme de coustumes, qui se dit quand les témoins sont reprochés. Il est de la Coustume de Normandie.

Trévoux, Diction.

Quant à la terminaison et, substituée à la terminaison  $\acute{e}$ , voyez ce qui est dit plus haut aux noms Freulard, Freulet.

Saussier, officier domestique, chargé de la composition des sauces et du soin des épices.

Saulcier ou saucier, du bas-lat. salsarius, mot formé luimême du lat. salsus, salé, était le nom que l'on donnait, au moyen âge, au cuisinier qui avait spécialement dans ses attributions la préparation des sauces.

Hardy... s'addressa à ung des serviteurs du roy, ayant charge en sa cuisine de faire saulces, et auquel ledit Jehan Hardy avoit eu cognoissance, durant que ledit saulcier et Hardy avoient esté en l'hostel.

JEAN DE TROYES, Chron., 1473, dans Littré.

Le saussier, devers le roy, mangera à court et prendra le pain du sel.

Ordon, de Phil.-le-Bel, de 1285.

Sause s'est dit primitivement pour eau de mer; du lat. salsugo:

Et la terre portant fruit fist Dieux revenir à sause.

Psauticr, fo 134.

Sauce, en pat. norm. de Guernesey, est encore aujourd'hui usité dans le même sens:

Si ma femme était fausse,
J'la clung'rais dans la sauce,
Et j' rirais d' ses ébats.
Sous les côtis d' la baie,
A s'rait brâment lavaie,
Mais je n' la nierais pas.

Mét., Diction. franco-norm., p. 441.

# \* SAUTIER, psautier.

Du lat. psalterium, que l'on trouve avec cette acception dans saint Jérôme et qui dérive lui-même du lat. psalmus. Semblable aphérèse du p se rencontre dans tisane venant de ptisana; quant au changement régulier de al en au, nous l'avons déjà noté au nom Aubraye. En ital. et en espagn. salterio; en provenç. salteri, sauteri.—Au XVII<sup>e</sup> siècle, suivant Chifflet, la prononciation reçue était sautier (Gramm., p. 233); c'est encore aujourd'hui celle usitée en pat. norm.

Oez que le psalmiste dist,

David qui le sautier escrit.

Guille de Norme, Best. div , v. 1927.

I breviaire en ij volumes, i sautier, i grael...

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans L'Agric. en

Norm. au moy. âge, p. 724.

La même règle de transformation avait encore donné à la vieille langue saume, pour psaume, et saumeier, pour psalmodier:

Si tornez à vostre mestier, A ces versez e à ces saumes.

Rom. du Ren., v. 21303,

Veille de nuiz, lit e saumeie Que Deus le mete en bone veie, E done as povres à manger, Dulz, charitables e aumosner.

Bén., Chron. de Norm., I, 363.

Enfin, l'on trouve dans Cotgrave sautier, pour sauteur; seulement, nous devons ajouter que nous n'avons rencontré le mot, en ce sens, nulle part ailleurs, et qu'il ne nous paraît pas impossible qu'il soit de l'invention du lexicographe, observation qui pourrait s'appliquer à un certain nombre de mots admis par lui.

#### SEGRETAIN, sacristain.

Du bas-lat. segrestanus, qui a donné dans le même sens, à l'ital. sagrestano et au provenç. sagrestan; du lat. sacer, par le changement régulier du c au g, signalé déjà au nom Gaignon.

Iloc aveit un segrestein, Custode e garde e marrugler.

Bén., Chron. de Norm., v. 25447.

En l'abeie Saint Oain
Out à cels tens un segrestain...

WACE, Rom. de Rou, v. 5584.

D'où segrestainnerie, office de sacristain:

Le don des escolez et de la segrestainnerie de la dicte parroisse.

Aveu de 1384, cité par M. Delisle , dans L'Agric. en

Norm. au moy. âge , p. 134.

En pat. du Berry, secretain et segretain se disent encore aujourd'hui pour sacristain.

Ménage recommande le mot actuel sacristain et il ajoute qu'il n'y a plus que les villageois qui disent segretain.

SEJOURNÉ, frais, dispos, reposé.

Encor ai je ci une bone espée et siés sor bon destrier sejorné.

BARE., Fabl. et Contes, I, 389.

Quatre chapons bien sejornez Lor avoit un borjois donez.

Rom. du Ren., v. 15208.

Séjourné est le part. passé du vieux verbe sejourner, reposer. Le lat. subdiu, pendant le jour, a pu donner au bas-lat. une forme subdiurnare, d'autant plus admissible, que diurnare, vivre longtemps, existe; d'où, par le changement fréquent de l'i lat. en j franç., notre verbe séjourner.

Icellui suppliant, pour raffreschir et sejourner ses chevaulx, qui estoient las et travailliez...

Duc., Sejornare.

Vingt et six jours en plaisir et lyesse Le roi Louys sejourna sa noblesse Dedans Millan.

J. MAROT, V, 183.

D'où encore sejour, repos:

En pès furent et en sejor Bien demi an.

Bén., Rom. de Troie, v. 14553.

Cil Guillaumes, dont je vos conte, Qui est à monseigneur le conte De Poitiers, chassoit l'autre jour Un lievre qui ert à sejour.

Rut., Charlot le juif, v. 15.

SEMINEL, gâteau de fleur de farine.

Du bas-lat. seminellus, qui se rattache au lat. seminalis, produit de la moisson, du lat. semen.

Constabularius Angliæ, si extra domum comederit, percipiat v. solidos in die, et unum seminellum dominicum...

Charte de 1282.—Actes de Rymer, II, 191.

L'autre crie gastiaus rastis,
Je les aporte toz fetis,
Chaudes tartes et siminiaux;
L'autre crie chapiaus, chapiaus.

Crieries de Paris, v. 161.

Il est deffendu aux boulangers de faire des seminaux, pour ce que les œufs en encherissent.

Ordon, du 5 juin 1458, des offic, municip, d'Amiens.

En pat. norm. de Guernesey, l'on dit simnel.

SENÉ, qui a du bon sens, judicieux, prudent.

Du lat. senex.

A un jor que furent josté Tuit li halt home et li sené. Bén., Rom. de Troie, v. 16833.

Et tex cuide estre bien senez, Qui est à sotie atornez.

Lai de l'Oisclet, v. 403.

Sénécal, Lesénécal, sénéchal, le sénéchal.

A l'époque féodale, on donnait le nom de sénéchal à un

officier d'un ordre supérieur, qui administrait la justice au nom d'un prince et commandait la noblesse, lorsqu'elle était appelée sous les armes. Plus tard, la même dénomination fut appliquée au chef d'une justice seigneuriale ou d'une justice subalterne.

Sénescal ou sénécal, est la forme norm. du mot sénéchal; du bas-lat. seniscalcus, qui lui-même est d'origine germanique (sini et skalks, le plus âgé des serviteurs).

Si alicujus seniscalcus, qui servus est, et dominus ejus xıı vassos infra domum habet, occisus fuerit...

Lex Alamann., 79, 3.

Gentil furent li senescal, Gentil furent li marescal.

WACE, Rom. de Rou, v. 5963.

Il apela son senescal.

Lai de Melion, p. 59.

En provenç. et en espagn. senescal; en ital. siniscalco, seniscalco.

SÉRAN, peigne fixe servant à la préparation du lin et du chanvre.

Tant i erent espessement

Drues et poignans con cerens.

BAUD. DE CONDÉ, I, 227, dans Littré.

Uns serens ou brouesse valant trente sols tournois.

Let. de Rém. de 1459, Duc., Brustia.

D'où le verbe sérancer, diviser la filasse avec le seran; du bas-allem. schrantsen, déchirer.

Finalement le chanvre est assorti pour les divers ouvrages où l'on le destine ; et, selon iceux, broié, serancé, peigné, filé et converti en toiles et cordages.

O. DE SERRES, 732, dans Littré.

Séran, dans l'acception précitée, est toujours usité en pal. du Berry.

SERGENT, LESERGENT.

Sergent, du lat. servientem, signifiait serviteur dans l'ancienne langue. Nous avons déjà vu, au nom Gast, qu'il arrive souvent que le v du radical devient g dans le dérivé; en proveng. servent, sirvent; en ital. servente.

Apela treis de ses serjanz, Et balla à l'un eine besanz.

GUILL. DE NORM., Best. div., v. 3278.

N'i aura ancelle ni serjant.

Bible Guyot.

Tel fut le sens primitif du mot sergent; plus tard on donna le nom de sergents à des officiers de justice chargés d'assurer l'exécution des jugements et à d'autres, qui, à l'armée ou dans les tournois, assistaient les combattants et les servaient.

\* SIFFAIT.

J. Million

Nous nous sommes demandé si ce nom n'avait pas été donné originairement comme sobriquet, à un individu qui aurait contracté l'habitude d'employer à tout propos, la vieille locution affirmative si fait, aujourd'hui bannie de la langue littéraire, mais toujours usitée en pat. norm., lorsque l'on veut détruire une négation, repousser une conjecture.

Et ne veez vous, dame, ce pot qui s'en fuit? - Si faiz, sire, je le voy bien.

Louis XI, News, XCVII, p. 393.

Pensez-vous pas qu'il m'en souviengne ? Si faict, dea!

Le nouv. Pathelin, p. 137.

- A qu'est-che qu'i donne une pomme?
- Quement, tu n' sais don pon, ch'est à madame G...
- Ah! la chièze pétite dame. Si fait, j'la connais ben. Kim. Jers., p. 9.

De même, pour exprimer une négation, on employait la locution non fait:

> Mès un petit i mepreistes, Quant yous sa robe retenistes, Ouar ce samble estre covoitise. Non fet, sire, mès grant franchise. BARE., Fabl. et Contes, III, 276.

La même locution se rencontre encore aujourd'hui, en pat. norm. de Jersey:

Quand i s'agit d'élection, ons pensais à tout. - Nou fait, pardingue je n'y ai pon songi. Rim. Jers., p. 50 (Dial. en prose).

\* Socon, Sosson, compagnon, ami.

Du lat. socium.

Jacot Tranky compaignon et soçon de jeunesse d'icelui suppliant. Let. de Rémis., de 1450, Duc., Sodes.

Vuida hors de sa chambre et fist vers luy venir deux de ses bons soichons, mariniers comme luy, aus quelx il descouvrit son cas tout au plain.

Louis XI, Nouv. C, p. 406.

Chochon, en pat. pic., se dit encore auj. pour compagnon. Ce mot est aussi usité en ce sens dans la Haute-Norm., où se rencontre de même le verbe chochonner, opérer ensemble.

I have a the de d'arme

\* Solard, ivrogne.

Saolard et saulard sont employés avec cette acception en pat. norm.:

Lettre enviayé à ste gran fame Toinete, malade d'une bouffisseure à la bedaine; et su mal venait d'aver estey trop saularde.

L. Pet., Muse norm.—Titre d'une épitre contenue dans ce recueil, p. 12.

Saolard ou saulard est le substantif des verbes saoler ou sauler que l'on rencontre pour soûler, dans l'ancienne langue; du lat. satullare, par la chute régulière du t, déjà signalée au nom Boille.

Tigres, lions, orse desvée, Quant ont lor preie devorée, Si la revont aillors porter: E tu te vels ci saoler.

BÉN., Rom. de Troie, v. 8337.

Nus ne se poïst saoler De l'esgarder.

Floire et Blaneeflor, v. 2580.

Mangierent e saulé sunt mult.

Lib. psalm., p. 107.

Dame bien engulée, Quant ele vient saulée A table soun seignour, Demeine graunt daunger.

LE ROUX DE LINCY, Liv. des Prov., II, 469.

Sauler pour soûler se dit toujours en pat. norm. :

Vo zeste bien pendus de vous sauler de bière. D. Fen., Muse norm., p. 81. Ossi dai qu'os avais un rion de santey, Vo vo saulais de tou, par tro de libertey. L. Pet., Muse norm., p. 13.

Sorel, Soret, de couleur jaune, tirant sur le brun.

Li quens Gerins set el ceval sorcl.

Chans. de Rol., p. 116.

Sorel, en franç. sauret, est une forme diminutive du vieux mot sor, qui a le même sens. En bas-lat. sorius, du néer-landais soor, desséché. La dessiccation produisant la couleur jaune, on a, par une métonymie qui n'est pas rare, substitué au sens de la cause celui de l'effet.

Adont me vint avisions De cheli que j'ai à feme ore, Qui or me sanle pale et sore.

Théâtre fr. au moy. âge, p. 57.

D'où le verbe sorir, dessècher à la fumée :

Trois botes d'aulx... pour iceulx sorir et secher.

Let. de Rêm de 1400, Duc., Sorrus.

Dans un compte du XIII° siècle, cité par M. L. Delisle (L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 674), figure un individu appelé Ricardus le Sor.

\* Sosson, v. Soçon.

Souef, v. Lesouef.

Soutif, caché, secret.

Achimelech s'esmerveillad de ço que David vint și sultifs. Les Fois, 1, I, ch. xxt, p. 83. Si fu li duz reis liberaus
Si vers saintes genz comunaus,
Que evesques, moines e abez
E toz autres sainz ordonez,
Nonains, ermites en soutif leu.

Ben., Chron. de Norm., III, 385.

Son cuer estoit soultis et sages.

Jehan de Condé, Le sentier batu, v. 64.

Com ci a parole scutive.

Estula, v. 60.

L'étymologie de ce mot ne nous est pas connue. Sa forme la plus ancienne est sultif; la rattacher à subtilis nous paraît difficile, en ce que le b ne se change jamais en l, que nous sachions. Serait-ce à sutilis? nous ne le pensons pas non plus: l'l épenthétique n'ayant ici aucune raison d'être. La même objection existe pour subtutus, dont le sens cependant conviendrait bien.

Soyer, qui possède un bien en société avec d'autres, qui a une participation dans une soyesté.

Soyesté s'est dit en effet pour société; du lat. societatem, par la syncope du c, déjà notée au nom Fouche.

Vendidit totam terram integraliter, quam dicti conjuges habebant, possidebant et tenebant, Gallice dicendo à soyesté.

Charte de 1329, Duc., Soistura.

Pour che que les dites terres ne soient plus en soihestés, ai consenti, de me bonne volenté, à partir des dites terres...

Charte de 1317, 10., ib.

<sup>\*</sup> SUBLARD, v. LESUFFLEUR.

TABOURIER, tambourineur. - TABUR, tambour.

Le nom Tabur reproduit la forme écrite primitive du mot tambour :

En Sarraguce fait suner ses taburs.

Chans. de Rol., p. 74.

Tabur se prononçait tabour; cette forme passa dans la langue écrite:

Lors oïssiez trompes sonner,

Cors, tabours, flageus et chevretes.

Guill. Guiart, année 1270.

Tabours et cors sarrasinois.

Rom. de Cleomades.

Un compaignon joueur de tabour et de fleutes... lequel taboureur...

Let. de Rém. de 1404, Duc., Taborinus.

L'on disait aussi taborer pour tambouriner :

De quoi ele ira taborant.

Rom. du Ren., III, 360.

En pat. norm. de Guernesey, l'on dit encore tabouarin pour tambourin :

Enfin vient l' pus bel de l'histouaire, L' violon, la fifre et l' tabouarin.

Rim. Guern., p. 160.

Les mots tabur, tabour paraissent d'origine arabe; on les rattache soit à thanbour, espèce de guitare, soit à thabal, timbale et aussi tambour. Le mot franç. tabouret dérive de tabour, dont il est un diminutif, par assimilation de forme avec cet instrument.

\* Talbot, noir de la marmite, noir de fumée.

En vieux franç. talebot, signifiait voleur, bandit, dénomi-

nation qui se rattachait vraisemblablement à l'habitude qu'avaient et que conservent encore certains détrousseurs de grand chemin, de se noircir le visage pour se rendre méconnaissables au moment où ils volent à main armée.

Lors des élections aux conseils généraux, qui eurent lieu au mois d'août 1867, un candidat du nom de Talbot se mit sur les rangs dans le Calvados. Un journal de Caen, l'Indépendant (n° du 13 août 1867), écrivit alors cette plaisanterie: « Si le candidat de l'opposition a obtenu à Caen 1105 voix, ce n'est pas faute que le Moniteur du Calvados ne l'ait rendu noir comme talbot. »

Talboter, noircir, est aussi un verbe normand.

Nous trouvons, en pat. de Guernesey, cailbotter, mot qui paraît avoir une acception identique à celle de notre verbe talboter, dont il paraît une corruption :

J'avons trop targi, trop haoutai, Que l' fein seit tout envieillotai! Véyoûs, éfants, l' cicil cailbottai? Oyoûs rouanair l' tounerre?

Мет., Diction. franco-norm., р. 206.

### \* TAQUET.

Taquet a deux sens en Basse-Normandie : il signifie tantôt tasseau, tantôt jalon.

C'est le diminutif d'un mot emprunté aux langues celtique et germanique, le mot tak ou tac, clou, qui plus tard, dans une acception plus générale, a signifié ce qui attache, fixe un objet. Aujourd'hui encore, en anglaïs tag se dit pour clou.

En patois genevois, tache, et en espagnol, tacha, sont aussi le nom d'un petit clou.

Telle devait être l'acception primitive du mot français tache.

Taquet, en pat. de Guernesey, signifie petit clou à large tête.

Taket, signifierait donc ainsi, selon nous, objet qui sert à assujettir.

Pour fixer une tablette, des chevrons, etc., on se sert en effet du taquet, tasseau; et pour fixer un papier destiné à guider l'œil, du taquet, jalon.

Dans cette dernière acception, notre mot se trouve en baslat. sous la forme staca, mot que Ducange définit: « Palus vel fustis terræ infixus. » On le rencontre pareillement sous celle de stake, dans la langue anglaise.

Attaquer, en dial. norm., a aussi deux acceptions: la première correspond exactement au sens exprimé par le verbe franç. attaquer, c'est-à-dire à celui d'exercer un acte d'agression; dans la seconde acception, reliant plus particulièrement le mot au radical taquet, attaquer, se dit pour attacher, assujettir (1).

Li leus besa le hireçon; E cil s'ahert à sun grenon, A ses lafres s'est *atakiez*, Et od ses brokes afichiez.

MARIE DE FRANCE, Fable LXII.

J'avois un biau collet de telle Gros et carray, Avec une bonne fichelle, Pour l'attaguay.

> Anc. chans. norm., recueillie par M. L. Dubois, à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire de Basseliu, p. 232.

Et où est qu'est l' chréquien, sage ou gniau, Qui n'ait ouï lière Coumm' l'osai piant, Richard Simon, Attaquit sus l' guéret d'Yvon La rouage guerquière ?

Rim. Guern., p. 133.

L'houmme quitt'ra sen père et sa mère et i s'attaqu'ra à sa fame, et i n' s'ront pus les daeux qu'une seule chair.

Mér., S. Matthieu, ch xix, v. 5.

(1) En angl., to tack se dit aussi en ce sens.

Il en était de même en vieux franç. du verbe attacher. Le franç. moderne n'a maintenu à ce mot que l'une de ces deux acceptions, celle de fixer par une attache; et, pour exprimer la seconde, celle d'engager une lutte, il a emprunté au dialecte normand le verbe attaquer:

Attaquer, d'attacher, qui est le vray mot et nayf.

H. ESTIENNE, Du nouv. lang. franç., p. 81.

Comme aussi, nous avons quitté plusieurs mots françois qui nous estoient tres naturels, pour enter dessus des bastards. Car de chevalerie nous avons fait cavallerie; chevalier, cavalier; embusche, embuscade; attacher l'escamourche, attaquer, etc.

Est. Pasquie, De la div. de l'anc. l'angue franç. avecques celle du jourd'huy.

Les Romains attachés en guerre les uns contre les autres, avec deux si puissantes armées, tout au milieu de la Grèce, c'etoit là où un bon capitaine et sage gouverueur devoit avoir l'œil.

Амуот, Hom. ill. de Plut., Philopémen, 27.

Après suyvoient douze cens harquebusiers en quatre troupes, ayans charge d'attacher les corps de garde de l'infanterie ennemie.

DE LANOUE, Disc. polit. et milit., p 567.

En provenç, atacha signifie attaque.

### \* TASQUET, taxé.

Ce nom reproduit la prononciation du part. passé du verbe de pat. norm. tasquer, taxer; en angl., to task, frapper d'impôts. Quant à la désinence et substituée à é, voir ce qui a été dit plus haut au nom Freulet. Tasquer, dans le même pat., a pour substantif tasque, qui se dit pour taxe; du bas-lat. tasca ou tasqua, prestation agraire; en angl. task, charge, tâche. Ce mot est d'origine celtique: en kimri et en gaélique tasg signific tâche.

Petrus Rainoardus dedit unam modiatam de terra culta et inculta Deo et s. Mariæ, cum tasca et decimo.

Charte de 1065, Duc., Tasca.

Decimæ... debent solvi statim cum fructus percipiunt et antequam inde segregentur census vel tasquæ, id est quintam vel quartam.

In., ib.

### \* TELLIER, LETELLIER, toilier, le toilier.

Seignurs, ço est la verité: li plus furent telier, Ne saveient porter armes à lei de chevalier. \*\*Chron. de Jord. Fant., v. 997.

Icellui Denaing fust alez boire... avec un *tellier* de toiles, pour à lui marchander de toiles tistres.

Let, de Rém. de 1397.

Encore aujourd'hui l'on donne, en pat. picard, le nom de telliers aux fabricants de toiles.

Teilier, toilier, dérive de teile, toile, mot que le pat. norm, a retenu de l'ancien dialecte, qui l'avait lui-même emprunté au lat. tela:

Il y a teile qui oncor est à depechier, environ xxx verges.

Invent. de 4307, cité par M. Delisle, dans L'Agric. en
Norm. au mou. âge, p. 722.

Acune foiz avient il que i, marchaant fait porter ses dras ou ses teiles ou autres teles choses...

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. xvII.

Teile piquie ès vers.

Rim. Guern., p. 70.

Une maison faite de teile (une tente).

Rim. Jers., p. 8.

Les noms Texier, Letexier, Teissière ont un sens identique; ils dérivent du lat. texere.

Trenchede est ensement, cum de *teissant*, la meie vie. *Lib. Psalm.*, p. 233.

En pat. du Berry l'on dit tessier ou texer et en provenç. teisser, pour tisserand.

TESNIÈRE, tanière.

Tesnière est une contraction de tessonnière, réduit du tesson (V. au nom suivant).

Par un matin d'un vendredi, Issi Renart de sa tesniere.

Rom. du Ren., 13000.

Ces parolles dictes, se retira en sa tesniere et sus le perron de la porte se recoursa.

RAB., Pant., t. III, ch. xvII, p. 235.

Tenière pour tanière se disait encore en pat. normand du XVIIº siècle:

Montauban ste mechante tenière.

D. FER., Muse norm., p. 76.

TESSON, blaireau.

Du bas-lat. taxo, qui a le même sens. Ce mot, d'origine gauloise, suivant les lexiques, se rencontre dans des textes du VII° siècle, mais il doit être plus ancien, car, au IV° siècle, on trouve l'adj. taxoninus (de la nature du blaireau) dans Marcellus Empiricus.

Li taissuns cummence à crier, A renoier et à jurer Que tessons fu.

MARIE DE FRANCE, Fable LXXVII.

J'ai vif argent, el mont n'a tel, Que ge mis en cuir de poisson, En un sac pelu de taisson.

Dict. du Mercier, v. 21.

Lesquelz se assemblerent par esbatement pour aler chacier aux taissons, de nuit.

Let. de Rêm. de 1389, Duc., Tassus.

En ital. tasso, en provençal taisho, en espagnol texon.

\* TEURTY, v. TORTON.

THOREL, taureau.

Item xij vaches et i thorel...

Invent. du mob. de la maison des Templiers à Bretteville-le-Rabet (Calvados), en 1307, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge de M. Delisle, p. 723.

Le torel trova en l'estable.

De la male dame, v. 510.

Torel, pour taureau, était encore usité, au XVII siècle, en pat. norm. : Foret encere usite dans la laine de Caen

Qui turet un torel d'un seul de ses regars.

D. FE., Muse norm., p. 96.

Torel est un diminutif du vieux tor, taureau, du lat. taurus. Le franç, a gardé la forme féminine taure, jeune vache, du lat. taura.

En la were purra il rendre... tor pur x. solz e iter (porc) pur v. sols.

Lois de Guill.

Li tors aveit feit le chemin Tot entor lui.

Guill. DE SAINT-PAIR, Rom. du Mont-St-Michel, v. 204.

\* THOUET, tuyau.

Ce nom reproduit vraisemblablement la prononciation primitive du mot de pat. norm. *tuet*, lequel a le sens qui vient d'être indiqué.

Du bas-lat. tubellus, corruption du lat. tubulus, diminutif de tubus. De tubellus est venu, aussi en basse-latinité, une seconde forme tuellus, qui a donné à la vieille langue tuel, d'où le mot de pat. tuet:

Tremble, marmounne et chante, 6 ma cauguière,
Fai d'ver et houis! j'verrai fumair ten tuet.

Méx., Dection. franco-norm., p. 121.

On donne plus particulièrement le nom de tuet, en Norm., au tuyau qui amène la lessive du cuvier à la chaudière.

Les anciennes formes du mot étaient tuele et tuel:

Deus tueles d'or geteiz Merveilles biax et bien fetiz.

Brin., Rom. de Troie, v. 16731.

Ainsi que icelle Jehanne reculoit, par cas d'aventure et fortune, bouta son pié dedens le *tuel* de la cheminée de la cuisine du dit hostel... et parmi icellui *tuel* passa ladite Jehanne et chey jusques en bas en l'atre d'icelle cheminée.

Let. de Rêm. de 1397, Duc., Tuellus.

L'on trouve cependant, dans la vieille langue, la forme actuelle du pat. normand tuet, appliquée, par assimilation de forme, au bâton d'une lance:

Sa lance prist par le tuet, Si cum ceo fust un bastonet; Encontremont halt l'engetta E par le fer receue l'a.

Chron. anglo-norm., I, 7.

TIERCINIER, TIERSONIER, censitaire assujéti au paiement d'un tiers en sus des redevances ordinaires.

Du bas-lat. tertiator :

Ut invito non detur pretium à *tertiatore* pro tritico aut vino...
Ut coloni *tertiatores* non dent in collata nec in pactum.

Duc., *Tertiator*.

La redevance due par le tiercinier s'appelait tiercenerie ou tierchenerie:

A tenir et avoir la dite rente pour la tierchenerie...

Charte de 1296, du Cartul. de S. Wandrille.

\* TINET, tapage, vacarme.

Du lat. tinnitus, par le changement régulier de l'i en e. V. au nom Ancelle.

Si tu avais veu avant z'hier, le train qu'il y avait Dans la ville, ove tout l' monde dans un divers *tiné. Rim. Jers.*, p. 38.

Quai sguin, houanes gens! Quai tinet! quai sabat!

Rim. Guern., p. 71.

L'anglais din, bruit, fracas, paraît avoir le même radical. Tinelh, se rencontre aussi en provenç. avec l'acception de querelle, contestation, débat.

Nous devons ajouter que tinet, dans quelques provinces, se dit du bâton destiné à porter les tinettes et de la machine pour suspendre les bœufs tués. Peut-être le nom Tinet se rattache-t-il à l'une ou à l'autre de ces acceptions, si, ce dont nous doutons, elles sont anciennes dans la langue.

TIPHAIGNE, TYPHAINE, TYPHAGNE, Épiphanie, jour des Rois.

Che fu feite l'an de grace mil 11. chens IIII. xx. et quinze le merquerdi devant la *Tiphagne* de Noël.

Cart. de S. Wandrille, I 975.

ij pains à Noel et un galon de bevrage à la Typhaine.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 109, ro.

Le samedi veille de la Tiphaine. Let. de Rêm de 1470, Duc., Regalitas.

\* TIRATEY, tire à toi.

Il nous a paru possible que ce nom fût un sobriquet, appliqué, dans le principe, à un individu ayant l'habitude d'employer fréquemment la locution « tire à tei », l'une de celles que les paysans normands répètent encore chaque jour.

Tei, pour toi, appartient essentiellement au dialecte norm. le plus ancien, et se retrouve dans le pat. moderne.

Deu seit juges entre mei et tei.

Les Rois, l. I, ch. xxiv, p. 95.

Le mal qu'en puet venir sor tei,
Puez or mielz covrir de ton dei.

Bén., Rom. de Troie, v. 6305.

Je me loue à *tay*, Par la fay de men petit day. *La Friquassée*, p. 17.

I n' l'aira pas. — Est-ce té qu'en empêcheras? — Oui, c'est mé.

LALLEMAN, Le Rendez-vous du départ, p. 77.

Tonnel, tonneau.

Tonnel, diminutif de tonne, est la forme primitive du mot tonneau:

Item, eu celier viij pipes et i gros tonnet de vin d'Argences. Invent. de 1308, cité par M. L. Delisle, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 723.

> Comme le bondon d'un tonnel. Joinv., Hist. de S. Louis, p. 48.

- \* TORCAPEL, V. CAPEL.
- \* TORTON, TEURTON, TEURTY.

Tortre et teurdre se disent en pat. norm. pour tordre. Torton et Teurton semblent des diminutifs de tors, et Teurty l'équivalent de tortu.

Ces trois noms auraient ainsi indiqué dans l'origine, chez les individus auxquels ils ont été donnés, l'existence d'une dissormité physique, une déviation de la taille, par exemple, ou peut-être encore l'infirmité à laquelle s'appliquent les mots bancal, bancroche.

Les adj. franc. tors, torse sont remplacés par tort, torte, ou par teurs, teurt, teurse, teurte, dans le pat. norm., lequel a emprunté ces formes à la vieille langue :

A femme torte un patin.

LE ROUX DE LINCY, Liv. des Prov., I, 219.

Une très grande dame... s'estant rompu une jambe et se l'estant faitte rabiller, elle trouva qu'elle n'estoit pas bien et estoit demeurée toute torte.

BRANT, I le des dam. ga', Disc., III, p. 184.

Jamays ne vis hart mieux teurse.

PALSG., Lescl. de la lang. fr., p. 785.

Un aveugle, à teurte goule.

Mét., Diction. franco-norm., p. 361.

Des deux formes teurdre, tortre, usitées en pat. normand, celle que l'on rencontre le plus fréquemment, aussi bien en ce patois que dans l'ancien dialecte, est la première :

Que c'est merveilles qu'il ne muert; Ses cheveus tire, ses mains tuert (1). Bén., Chron. de Norm., v. 12535.

Ses poins teurdoit de raige et dessiroit son vis.

Vie de S. Alexis (version du XIVe siècle), str. 176.

Y se teurdest les mains.

D. FER., Muse norm., p: 297.

Combien qu'i coûte?

Pas grand chose, li dit l'autre, auve sa mine d'épergoutte;
Hé! ch' n'est qu'une bagatelle.—Mais, j'veur saveur combieu.
Combien?.. dites-mé à l'heure.—Ah! mussieu, quasi rien:
Trente-chinq sous.—Trente-chinq sous! à l'aigue! au facu! au meurdre!
Que j' meure, maudit voleux, et que j' te vée l' co teurdre!

Rim. Guern., p. 3.

De teurdre ont été formés les verbes deteurdre, reteurdre, les adj. deteurs, reteurs, et le subst. enteurse.

S'estaint de soif et de faim muert,
Si se debat et se detuert (2).

Le roi Guill. d'Anglet., dans les Chron. anglo-norm.

de M. Francisque Michel, III, 76.

- (1) Les mots muert et tuert sont ici employés pour meurt et teurt; c'est le résultat d'une métathèse fréquente dans la vieille langue et qui a déjà été signalée plus haut au nom Heuzey.
  - (2) V. la note précédente.

Et ensemble tes mains deteurtre, Trembler, fremir et sanglouter.

L'Advocacie Notre-Dame , p. 37.

Item, il est ordené que nul ne doit mettre fil en ourture de braiel, qu'il ne soit de fil retuers (4).

Ет. Boil., Liv. des Mét., p. 90.

Palsgrave, dans sa Gramm., traduit twynthrede par fil

On donne en pat. normand le nom de teurquet, au manche de fouet de charretier, fait en bois tordu; de teurt-goule, à une débauche de table; de teurt-boyau, à l'eau-de-vie de mauvaise qualité, mélangée d'alcool pur; de teurt-co, à l'individu affecté d'un torticolis permanent; c'est aussi la dénomination de l'étourneau.

\* Tostain, qui prépare les tostées ou rôties; en anglais toaster.

Tostèc vient du bas-lat. tostea, qui tient lui-même au lat. tostus, part. passé de torrere. En angl. toast, rôtic. De l'idée qu'exprime ce mot, l'on est passé à celle du vin que l'on boit avec la rôtie; d'où le sens secondaire de toast, coup bu à la santé.

Les tostées se faisaient en jetant des tranches de pain grillé dans un coulis fait avec du sucre, du vin blanc, des jaunes d'œuf et de l'eau de rose. Quand elles étaient bien imbibées, on les faisait frire, puis on les jetait de nouveau dans l'eau de rose. On les mangeait ensuite, saupoudrées de sucre et de safran. Les condiments variaient, du reste, selon le goût et la fortune de chacun.

<sup>(4)</sup> V. la note 1, à la page précédente.

Filatiere et reliques saintes

De la cité furent ostées.

N'en vorrent pas faire tostées

Prince de France qui là furent.

GAUT. DE COINCI, Ste-Léocadie, v. 1740.

Le suppliant ala querir du vin et de l'eaue en ung gobelet de voirre et fist une tostée à icellui enfant.

Let. de l'èm. de 1426, Duc., Tostea.

Le mot tôtée, rôtie, existe encore en pat. norm. :

Et si quiqu' vieille émittaie Rouâne et dit qu' j'en avons ieue trop, Ou s'a lève sa cuiller à pot, J' li dirons: V'là ta tôtaie: Allons, tais ta goule et bé. Vive la cuve et vive l'émé!

Rim. Guern., p. 26.

Le verbe *tôter* est aussi usité à Guernesey, dans <mark>le sen</mark>s de brûler, dessécher :

Bien qu' *tôtaie* au soleil, quand j'te vé vis-à-vis, Tu es pus belle à mes yûx, oh! Suson, m'est avis. Mér., Diction, (ranco-norm., p. 472.

Tôter se dit, en pat. picard, pour se chauffer, et tost, en provencal, pour rôti, brûlé.

### \* Toustain, Toutain.

Ces noms ont le même sens que le précédent; ils dérivent de toustée, qui s'est dit aussi pour tostée, dans l'anc. langue :

Toustées à l'ypocras blanc.

Hist. de Jehan de Saintré, Duc., Tostea.

\* Touzé, Letouzé, tondu, le tondu. — Bitouzé, tondu deux fois. — Touzin, petit, mauvais tondeur. — Touzard, tondeur.

Tousé est le part. passé du vieux verbe touser, tondre, raser, et touser dérive du bas-lat. tonsare, qui se rattache luimême au lat. tonsus, part. passé de tondere. Le changement de l'n du radical en u, dans le dérivé, se rencontre quelquefois; nous citerons, par exemple, coûter, en vieux franç. couster, qui vient de constare.

Touser se trouve tant dans l'anc. dial. norm. que dans le pat. mod.:

Vous cloistrieres, vous damoiseles,
Vous jones toutes, vous puceles,
Qui à Diu estes espousées
Et qui, tondues et tousées,
Avez por Dieu vos belles tresches...

Miracles de la B. V. M., l. II.

Et si doit touser iiij brebis l'an. Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 146, ro.

Si je mans qu'on me touse en moine. L. Pet., Muse norm., p. 24.

I n'y a pus d' moutouniers qui *tousaient* les moutons, Rôtissaient et mangeaient les agniaux, les gloutons. Méx., Diction. franco-norm., p. 474,

En pat. guernesien, touserie se dit aussi pour tonte. Gilles du Wey, dans sa Gramm., p. 956, traduit to clyppe heares par notre mot touser. Dans le Diction. de Lacombe, l'on trouve: « Touzé, tondu, rasé, tonsus », et dans celui de Cotgrave, touser, traduit par to shorn.

L'on rencontre encore dans la vieille langue, tousel employé pour jeune garçon, touse pour jeune fille, et tousette pour fillette.

Là rois de Baudas la cité Ot .j. neveu joene touset, Molt i avoit biel damoisel...

Rom. de la Violette, v. 1779.

Il n'avoit el païs si bele touse.

BARB., Fabl. et Contes, IV, 219.

D'une jolie tousette Sage, plesant et jonette.

J. Errans, Ess sur la Mus., II, 188.

De même, en provençal, tozeta se dit pour jeune fille. V. Rayn., Lex. rom., III, 374,

\* Tréfouel, grosse bûche, dite quelquefois bûche de Noël.

Beaucoup de religieux, de nobles et de paysans recevaient, pour leur feu des fêtes de Noël, un arbre ou grosse bûche appelé tréfouet.

L. Delisle, L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 373.

Le trefouel de Nouel.

Coust. de la forêt de Gavray, In., ib.

Nous venons d'indiquer une des acceptions du vieux mot tréfouel, l'acception norm., conservée dans le pat. mod.; il en avait deux autres dans l'anc. langue : il signifiait encore siège à trois pieds pour se chausser au soyer, et garde-seu. V. Duc. à Tressus et à Reposocilium.

\* Trémois, blés de mars ou fourrages qui ne sont que trois mois en terre.

Du lat. trimensis, qui pousse en trois mois. On trouve trimense triticum dans Isidore de Séville, et en bas-lat. tremesagium:

Servitium aratri et herche ad tremesagium et ad yvernagium.

Charte de 1281, du Cartul. de St-Lo, cité par M. Delisle dans

L'Agrie. en Norm. an moy. âge, p. 319.

Item chascune desdites quatre villes doit à la maison de Espailli... une journée de tremois.

Charte de 1308, Duc., Tremesium.

Tremois est la forme française du mot; celle normande est tremeis, on la retrouve dans le patois moderne.

\* TRIBOUL, trouble, tumulte, commotion. — TRIBOULLARD, séditieux.

Du lat. tribulare. Ce verbe a deux acceptions.

Au propre, il signifie presser le blé avec une espèce de herse (tribulum) pour dégager le grain de l'épi; d'où le vieux verbe norm. tribler, piler, écraser:

Car pierres orent fet *tribler*, Esmeraldes, alemandines, Saphirs, topaces et sardines; En or sont de rechief fondues, Et trestotes à un venues.

BEN., Rom. de Troic, v. 16680.

Au figuré, tribulare signifie persécuter, faire souffrir; d'où les subst. lat. tribulatio, tourment, et tribulus, tribule, plante qui nuit aux blés.

Du même radical sont encore dérivés, en vieux franç., les verbes tribouiller, tribouler, triboler, troubler, agiter, et les subst. tribouil, tribou, tribol, vexation, révolte, injustice:

Mais la joie c'ont li François... Lor parlement i tribola.

Partonop. de Blois, v. 3696.

Et sont foulez

Et par fortune triboulez.

ALAIN CHARTIER, OEuvres, p. 626.

Dieu sçait en quel tribouil et tourment il est.

Les Quinze Joyes du mariage, p. 182.

Bologne aprent boule à boleur Et tot tribol à tribouleur.

GAUT. DE COINCI, Ste Léoc., v. 1131.

Por ce que li reis out dotance Qu'en Engleterre eust turbance, Tribous e noise e destorbier.

Bén., Chron. de Norm, v. 39529.

Le verbe triboler ou tribouiller, aussi bien que le subst. tribouil, se rencontrent encore aujourd'hui, en patois normand.

Men sang s'en triboüille.

D. FER., Musc norm., p. 233.

## Tumerel, tombereau.

Icellui Phillippon estant en la compaignie d'un sien charreton... qui menoit un tumerel.

Let. de Rém., de 1346, Duc., Tumbrellum.

#### \* TURLURE.

En pat. norm., turlure, diminutif turlurette, sert à indiquer soit un flageolet, soit tout autre instrument de musique, employé par les chanteurs nomades ou par les mendiants.

On trouve turlurette dans l'anc. langue ;

Là ot un cornet dont l'oerre est si tost hastée, C'on dit turelurete, maintenant fu sonée. Chron. de Dug., I, 138.

Turlure vient de turlurer, autre mot de pat., qui signifie chanter, fredonner.

VACHIER, vacher.

Johan de Longues, Guillaume le Goiz, Johannot de Longues, vachiers et berquiers.

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 724.

Hier vaehier huy chevalier.

Corg., Diction.

Un Guillaume le Vachier figure dans un acte du XVe siècle, du Cart. de Lisieux, fo 53.

V. les noms immédiatement suivants.

\* VAQUIER, VACQUEREL, vacher, petit vacher. — VAQUET, veau. — VAQUETTE, jeune vache ou petite vache. — VACQUERIE, vacherie.

Tous ces noms procèdent du mot de pat. norm. vaque, vache; du lat. vacca; en bas-lat. vaqua:

Non sit ausus ponere seu immiscere de duobus coriis, quasi dicamus corium mutonis cum corio vaqux seu de cordoa.

Ordon. des rois de Fr. (1402), VIII, 560.

Su Bouquinquan (Buckingham) aussi gros qu'une vaque.

D. Fen., Musc norm., p. 78.

A Bonneville-la-Louvet,
Pûs d' p.... que d' vaques à lait;
Et, d' l'autre côté d' la rivière,
Pûs que d' vaques anouillères.

Anc. dicton norm.

Le pat. mod. a emprunté ce mot à l'ancien dialecte:

Por i. cuir de beuf ou de vaque... i. den.

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. xxIII.

... Est ce or une vaque, Une mousque ou ung escarbot?

Pathelin, p. 74.

En pat. de Guernesey, on dit vaquotte, pour petite vache. Nous devens dire enfin que, vers l'année 1320, on donna le nom de vaquiers à des sectaires ou séditieux qui troublèrent alors la France.

VASSE, vassal.

Du bas-lat. vassus, serviteur du prince; c'est un mot d'origine celtique. V. au nom Levasseur.

Dans l'ancien régime féodal, un vasse était un homme libre, qui tenait d'un seigneur une terre et était soumis envers lui à certaines obligations personnelles.

Eussions ordené que le ressort de la conté de Bloys et des vasses et subgés doudit conté...

Ordon. des rois de Fr., V. 10.

Vassal est aussi un nom de fam. très-répandu en Norm. Nous devons faire remarquer que le mot vassal, outre le sens indiqué plus haut, en avait un autre, d'un usage très-fréquent dans l'anc. langue ; il signifiait encore, brave, courageux :

Li lions qui si est vasaus.

Guill. DE Norm., Best. div., v. 131.

Molt s'en entremist Archelax, Là parut bien qu'il ert vassax; Car tant i a des lor ocis Qu'à merveilles i ot grant pris.

Bén., Rom. de Troie, v. 10829.

De même l'on disait vassalement pour courageusement :

Mès cil molt tost en piez sailli, Qui vassalment se deffendi.

ID., ib., v. 11151.

VASSEUR, v. LEVASSEUR.

VATINE, V. GASTINE.

VAULTIER, VAUTIER, constructeur de voûtes.

Vaute et vaulte étaient, en effet, usités pour voûte, dans la vieille langue. En anglais, vault et vaulty se disent encore pour voûte et voûté; du bas-lat. volta, mot dérivé lui-même du lat. volutus, roulé, arrondi.

Par une vaute sonsterine, Entra en la chambre perine.

Lai d'Ignaurès, p. 22.

Desus la maistre vaute avoit par art posé
Le ciel et les estoiles, et yver et esté.

Fierabras, v. 2150.

Et dit que li messagiers y entreroit par vaultes, qui estoient faites dessous terre.

Rom. d'Abladane.

Item, sera pavé le dessus de la vaulte des necessaires communs.

\*Cartul d'Amiens (1447).

L'on disait pareillement vaulter ou vauter, pour voûter :

Nicole est en prison mise En une canbre vautié, Ki faite est par grant devise Panturée à miramie.

BARB., Fabl. et contes, I, 383.

Une maisonnette voltée.

Rom. de Mahomet, v. 1904.

Fait sei porter en sa cambre voltice.

Chans. de Rol., p. 18.

\* VAUMESLE, v. LEMESLE.

VAUTORTRE, v. LETEURTRE.

VAVASSEUR, v. LEVASSEUR.

· VÉDY, v. VOIDY.

\* VENIER, vesseur.

En pat. norm., comme dans l'ancienne langue, vêne se dit pour vesse, et vêner pour vesser.

Pantagruel... d'une vesne qu'il feit engendra autant de petites femmes, accropies comme vons en voyez en plusieurs lieux.

RAB., Pant., l. II, ch. xxvII, p. 172.

La faulse vieille vesnoyt...

In., ib., l. II, ch. xv, p. 145.

Gilles du Wey, dans sa Gramm., p. 957, traduit to fysel (en angl. mod. to fizzle) par notre mot vêner.

Vêne et vêner se rencontrent aussi pour vesse et vesser dans le pat. de Guernesey.

#### VERDIER, LEVERDIER.

Outre ses acceptions actuelles, le mot verdier avait en Norm., au moy. âge, un sens particulier, auquel peuvent se rattacher, aussi bien qu'au mot moderne, les deux noms qui viennent d'être indiqués; ce qui nous détermine à indiquer le sens de l'anc. mot norm.

On appelait autrefois *verdiers* en Norm., les gardiens des bestiaux qui paissaient dans les forêts ou dans les bois.

Ilz doivent au verdier de la dicte forest... deux paire de chars, une poulle pour le faucon du verdier.

Coust. de la for. de Vernon, cité par M. L. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 384.

## VERNE, gouvernail.

Et Dex, qui toz les biens governe,
Seit nostre veile et nostre verne.

Guill, de Norm, Best. div., v. 1233.

## VERNEY, DUVERNEY, VERNOIS.

Verney ou vernois signifiait aunaie, ou lieu planté d'aunes.

Item, un petit verney assis au terroir de Manopou.

Charte d'amort. de 1412, Duc., Verniacum.

Vêque, Vesque, prêtre ou évêque.

Truvad le vesche Hely al entrée, ki assiziert. (Et Heli sacerdote sedente super sellam ante postes templi Domini.)

Les Rois, l. I, ch. 1, p. 3.

Le vesque de Londres lur ad dit Que la parole scit en respit.

Vie de S. Thom. de Cantorb., v. 259.

L'aphérèse, qui a donné l'anc. forme vesque, pour évêque, se rencontre encore aujourd'hui en provenç.

## VIART, voile dont on se couvrait le visage.

S'image muche sous wiart...
L'image à la dame de gloire.

Miracles de la B. V. M., I. II.

# Viart dérive du vieux mot viaire, visage :

E de desoz fut li suaire
D'un drap cired sor le viaire.
GUILL. DE SAINT-PAIR, Rom. du Mont S. Michel, v. 1239.

E qui l'om trenche les viaires.

Bén., Chron. de Norm., v. 37332.

## \* VIAU, VIOT, veau.

#### Viau est la forme norm. du mot veau :

Ses viaux déhalaudais, degvêtrais, sans arrêt, Vont les fins-faeux-âlez, par dessus l' Grand-Marais. Rim. Guern., p. 13.

Primo, d'abord, au marché z' à bestiaux On n'avait mis qu'un hangard pour les viaux. Maû' Jacq' à Rouen, p. 26.

On trouve veiaus pour veau, dans un Coutumier du XIVe siècle, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moyen âge, p. 734:

Li veiaus, se il est vendus, aveleques la mere alaitans, si ne doit riens.

En dialecte norm., dans les mots terminés par eau, l'i se substitue généralement à l'e: ainsi oiseau, naseau, étourneau, etc. forment oisiau, nasiau, étourniau, etc.

Frere, fait il, mult estes biaus
E mult est luisanz vostre piaus.

Marie de France, Fable XXXIV.

La même substitution se remarque aussi quelquefois dans le corps des mots :

De nul delit n'i troverez falture, N'est bien al mond que covoit *criature*.

Adam, drame anglo-norm, p. 8.

\* VIDECQQ, grosse bécasse.

Chapons en rost vinrent après Et widecos à tos lor bès.

Bat. de Kar. ct de Charn., v. 243.

Lesdits jurez toutes les semaines, trois ou quatre fois, verront et visiteront, par ouvrouërs et hostels desdits poulailliers, tous les connils, lievres, perdrix, videcogs et autres bestes et oiseaux.

Ordon, des rois de Fr., II, 364.

Vidco, en pat. norm. de Guernesey, signific encore aujourd'hui, bécasse:

Vé-tu l' temps qui s'ass'tembric,
Nos nouaisiers sont quasi nus.
Coumme un troublai, l' cahouan crie,
Mais les vidcos n' sont pas v' nus.

Mét., Diction. franco-norm., p. 492.

Videcoq, en pat. picard, a conservé aussi cette acception En angl. wood-cock. VILLETTE, petite vrille.

L'origine du nom qui nous occupe, peut, sans aucun doute, se rattacher au mot franç. villette, petite ville; seulement, comme ce mot a eu dans l'anc. langue une autre acception, celle indiquée plus haut, nous avons jugé utile de la signaler ici.

Villette à forer et percier les queues de vin.

Let. de Rém. de 1376, Duc., Vigitia.

Pertuis que tu feras bien, deliée villette.

Modus, fo 120, dans Littré.

Villette est un diminutif de viille ou visle, formes primitives du mot:

A l'aide d'un sisel de fer et d'une viille de tonnelier.

Let. de Rém. de 1396, Duc., Vigilia.

Une viste à percer vin.

Autre de 1381, ID., ib.

\* VILQUIN, v. LEQUIEN.

VIOLARD, joueur de viole ou de tout autre instrument à archet.

Du vieux verbe violer, jouer d'un instrument de cette espèce; du lat. vitulari, se réjouir, être dans l'allégresse. L'on trouve en ancien bas-lat. vitula, avec le sens de viole.

Par le palais vont grant joie menant : Li uns viote, li uns conte romans.

Ger. de Fienne.

# \* VIQUET, guichet.

Le sens primitif du mot, sens que l'on va retrouver dans les citations suivantes, est petite porte. Viquet, en angl. wicket, est un diminutif de vik, qui, en ancien scandinave, signific réduit, cachette.

Ne trespassez mais les wichesz.

Bén., Chron. de Norm., v. 13709.

Rois, ore me bailliés le clef Que vous avés de cel wiket.

Ren. le Nouv., v. 2810.

Le suppliant se parti et ala hors des dites prisons par le viquet d'icelles.

Let. de Rém. de 1405, Duc., Guichetus.

VITEL, ancienne mesure pour les grains.

Trois muis et witel et demi d'avaine.

Charte de 1312, Duc., Witellus.

Voidy, Voisdie, Védy, habileté, tromperie.

Et cil li dist tot sans voisdie, Gart bien qu'il ne se voie mie.

Dit de Narcisus, v. 51.

Li oisiax fu plains de voidie.

Lai de l'Oiselet, v. 272.

La forme norm. était veisdie:

Par grant veisdie cumencet à parler.

Chans, de Rol., p. 60.

### \* VRAC.

Vrac ou vrec se dit en pat. norm. pour varech, plantes marines recueillies comme engrais, par les cultivateurs du littoral de la Manche.

En bas-lat. wreccum, de l'anglo-saxon wrac, ce que la mer rejette:

Cum omnibus libertatibus et pertinentiis in domibus, virgultis, boscis..., vivariis, gliseriis, aquis, wreccis.

Charte de Guill. de Pembrock, Duc., Gliseria.

Toute icelle chose est dite werech, que la mer deboute et gete toute hors à la terre.

Anc. Cout. de Norm., 1re partie, sect. II, ch. v.

Pour regler les jours aux quels on devra commencer et finir la coupe de l'herbe appelée varech ou preieg.

Ordon de la mar, de 1681.

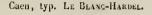
T'en r' souvient-i, vier gosier sec,
Suchotant l' but d' pipe à ten bec,
Quand j'allaime, ichiu d'vant, au vrec?

Diction. franco-norm., p. 498,

Du *vraic*, une vieille ancre, deux dranets et une sène.

Rim. Jers., p. 21.

V. au nom Lagan.











# Réseau de bibliothèques Université d'Ottawa Échéance

# Library Network University of Ottawa Date Due



CS 2699 • N6M6 1875

MOISY, HENRI•

NOMS DE FAMILLE N<mark>O</mark>RMAN

CE CS 2699 •N6M6 1875 COO MOISY, HENRI NOMS DE FA ACC# 1326223

